

LA VIE
DE
MIRABEAU

PAR

ALFRED STERN
Professeur d'Histoire à l'École Polytechnique fédérale de Zurich

---

Édition revue par l'auteur
et précédée d'une préface écrite pour l'édition française

I

AVANT LA RÉVOLUTION

Traduit de l'Allemand

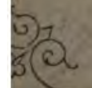
PAR

MM. LESPÈS, PASQUET, & PIERRE PÉRET



PARIS
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

1895



LA

VIE DE MIRABEAU

LA VIE

DE

MIRABEAU

PAR

ALFRED STERN

Professeur d'histoire à l'École Polytechnique fédérale de Zurich

[illegible]

[illegible]

I

AVANT LA RÉVOLUTION

[illegible]

[illegible]

MM. LESPÈS, PASQUET & PIERRE PÉRET



PARIS

LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, 67

1895

A

MON AMI

GABRIEL MONOD

AVANT-PROPOS

Le centenaire de 1789, *qui a provoqué tant d'ouvrages historiques en France, ne pouvait se passer sans voir naître un travail allemand relatif au personnage le plus grandiose de cette révolution incomparable. J'ai donc osé faire paraître une biographie de Mirabeau en deux volumes* (Berlin Cronbach 1889.) *J'ai eu l'avantage de mettre à profit pour mon ouvrage, grâce à la libéralité de leurs administrateurs, les archives nationales, les archives du ministère des affaires étrangères à Paris, les archives d'Etat de Vienne, de Berlin, de Neuchâtel, et de pouvoir encore puiser à d'autres sources manuscrites. D'ailleurs, M. Charles de Loménie a bien voulu me faciliter mon travail; je ne saurais jamais assez me louer de sa généreuse complaisance à mon égard. Je n'aurais pas entrepris mon travail si je n'avais eu à ma disposition les fondements que son père, feu M. Louis de Loménie, avait posés, dans ses deux volumes excellents* : Les Mirabeau. *M. Charles de Loménie, qui s'occupait activement de continuer les études importantes si malheureusement interrompues par la mort de son père, ne se borna pas à m'aider de ses conseils inappréciables. Il eut même la bonté de me communiquer*

des documents, empruntés au trésor des manuscrits dont il disposait. Depuis lors, les trois volumes, qui forment la digne continuation de l'ouvrage de feu M. Louis de Loménie, ont été publiés. Les Mirabeau. Deuxième Partie continuée par Charles de Loménie. *Paris, E. Dentu,* 1889, 1891. *Je n'ai pas négligé de faire entrer dans la traduction française de mon ouvrage tout ce que cette publication récente m'offrait en suppléments. J'ai en outre ajouté à la première rédaction de mon travail mainte correction de détail. Qu'il me soit permis d'espérer qu'on appréciera la traduction française de mon livre avec la même bienveillance qu'on a bien voulu témoigner à l'original allemand.*

Zurich, 14 juillet 1894.

ALFRED STERN.

LISTE DES ABRÉVIATIONS SOUVENT EMPLOYÉES

Archives de Berlin. = Geheimes Staatsarchiv Berlin.

Archives étrang. = Archives du ministère des affaires étrangères, Paris.

Archives nat. = Archives nationales, Paris.

Archives parl. = Archives parlementaires de 1787 à 1860. Recueil complet des débats législatifs et politiques des chambres françaises, imprimé sous la direction de Mavidal, Laurent, Clavel. Première Série 1789 à 1799. Paris, Librairie administrative de Paul Dupont 1867 ff.

Archives de Vienne. = Geheimes Haus- Hof- und Staatsarchiv Wien.

Bacourt. = Correspondance entre le Comte de Mirabeau et le Comte de la Marck pendant les années 1789, 1790 et 1791, recueillie, mise en ordre et publiée par M. Ad. de Bacourt, ancien ambassadeur de France près la cour de Sardaigne. Paris, Veuve Le Normant 1851. 3 Vol. (Mes renvois se rapportent à l'édition de Bruxelles, Auguste Pagny, 1851. 2 Vol).

Brissot. = Mémoires de Brissot. (Mes renvois se rapportent à l'édition de la Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'histoire de France pendant le xviiie siècle. Nouvelle Série publiée p. M. de Lescure. Paris, Didot 1877. T. XXXII).

Chérest. = La chute de l'ancien régime (1787-1789) par Aimé Chérest. Paris, Hachette 1884, 1886. 3 Vol.

Dumont. = Souvenirs sur Mirabeau et sur les deux premières assemblées législatives par Etienne Dumont. Ouvrage posthume publié par M. J. L. Duval. Paris, C. Gosselin MDCCCXXXII.

Guibal. = Mirabeau et la Provence en 1789 par Georges Guibal, Professeur d'histoire à la Faculté des Lettres d'Aix. Paris, E. Thorin. Deux Volumes 1887, 1891.

Joly. = M. A. Joly : Les procès de Mirabeau en Provence d'après les documents inédits. Paris, Durand. 1883.

Leloir. = Georges Leloir : Mirabeau à Pontarlier. Étude biographique contenant plusieurs documents inédits. Pontarlier, E. Thomas 1886.

Lettres de Vincennes. = Lettres originales de Mirabeau écrites du donjon de Vincennes pendant les années 1777, 78, 79 et 80 recueillies par P. Manuel, citoyen français. A Paris chez J. de Garnery 1792 an 3e de la liberté. 4 Vols.

De Loménie. = Louis de Loménie : Les Mirabeau. Nouvelles études sur la société française au XVIIIe siècle. Paris, Dentu 1879, 2 Vols. Nouvelle édition 1889, (Deuxième partie Vol. 3-5 continuée par son fils Charles de Loménie 1889.1891).

Lucas de Montigny. = Mémoires biographiques, littéraires et politiques de Mirabeau, écrits par lui-même, par son père, son oncle et son fils adoptif (L. M.). Paris, A. Guyot et Delaunay 1834-1835. 8 Vols.

Méjan. = Collection complète des travaux de M. Mirabeau l'aîné à l'assemblée nationale recueillis par M. Etienne Méjan. Paris, de l'Imprimerie de la veuve Lejay. 1791. 5 Vols.

Peuchet. = Mémoires sur Mirabeau et son époque [p. p. Peuchet] Paris, Bossange frères 1824. 4 Vols.

Plan. = Un collaborateur de Mirabeau. Documents inédits précédés d'une notice par Ph. Plan. Paris, Sandoz et Fischbacher 1874.

Sorel. = L'Europe et la Révolution Française par Albert Sorel. Paris, Plon 1885 1892. 4 Vols.

Staedtler. = Briefwechsel zwischen dem Grafen von Mirabeau und dem Fürsten A. v. Arenberg Grafen von der Mark etc. nach der französischen Ausgabe des H. Ad. v. Bacourt deutsch bearbeitet von J. Ph. Städtler, ehemaligem Geh. Sekretär des Fürsten A. v. Arenberg. Brüssel und Leipzig, Mayer und Flatau. Aachen, J. A. Mayer 1851, 1852. 2 Vols [important à cause des additions et des éclaircissements de l'éditeur].

Staël ; Corresp. dipl. = Correspondance diplomatique du baron de Staël-Holstein, ambassadeur de Suède en France, etc. p. p. L. Léouzon Le Duc, Paris. Hachette 1881.

Stourm. = Stourm : Les finances de l'ancien régime et de la révolution. Paris, Guillaumin 1885. 2 Vols.

Vitry. = Lettres inédites de Mirabeau. Mémoires et extraits de mémoires écrits en 1781, 1782 et 1783 et p. p. J. F. Vitry, ancien employé au Ministère des relations extérieures. A Paris, Lenormant 1806.

LA VIE DE MIRABEAU

CHAPITRE I

LA FAMILLE MIRABEAU

On a cru généralement pouvoir expliquer l'impétuosité du tempérament de Mirabeau par son origine italienne. Une famille noble de Florence, les Arrighetti, aurait été chassée de sa patrie pendant la lutte entre les Guelfes et les Gibelins, et l'un des membres de cette famille serait venu s'établir en Provence avec son fils. Ses descendants dont le nom se changea en celui de Riqueti seraient arrivés bientôt à faire figure dans le pays, et auraient acquis entre autres biens le château de Mirabeau et les droits seigneuriaux y attachés. Cette histoire doit, semble-t-il, être reléguée tout entière dans le domaine de la fable. C'est le père du grand Mirabeau qui, prétendant avec plus ou moins de bonne foi s'appuyer sur des découvertes généalogiques, fabriqua la légende, que son fils continua d'orner à sa façon et comme bon lui sembla.

Moins glorieuse assurément, mais en même temps plus probable, est l'opinion qui fait venir les Mirabeau de la petite ville de Seyne en Provence où l'on voit figu-

rer dès 1346 un Pierre Riquet dans la municipalité. Les Riquet reparaissent plus tard à Digne, qu'ils abandonnent au commencement du XVIe siècle pour Marseille. Honoré Riqueti — c'est la forme maintenant en usage — s'y livre au commerce avec succès. Son fils Jean étend le cercle de ses affaires ; il est nommé premier consul de Marseille, alors florissante, et combat pour la cause du roi contre les Huguenots. C'est lui qui, après son mariage avec une dame de vieille noblesse provençale, acheta en 1570 la seigneurie de Mirabeau dont il prit le nom. Pour éviter de payer la taxe qui, d'après la législation alors en vigueur, frappait le roturier acquéreur d'une terre noble, il essaya de prouver l'origine noble de sa maison. Il y réussit, et l'on s'appliqua désormais à laisser dans l'ombre les modestes débuts de la famille, qui allèrent s'effaçant devant l'éclat emprunté d'une illustre origine. Louis XIV fit de la terre de Mirabeau un Marquisat. C'est alors que les Riqueti commencèrent à prendre place dans les rangs de la haute noblesse [1].

Ils ne tardèrent pas à se faire remarquer par une énergie indomptable, un sentiment altier de leur dignité, une bravoure téméraire, une éloquence vive et tranchante. Aucun des Mirabeau de ce temps-là ne montra ces qualités et ces défauts d'une façon plus éclatante que Jean-Antoine, le grand-père de Mirabeau. Quand bien même beaucoup des anecdotes que son fils, et après lui son petit-fils, racontent sur ce vieux sabreur, ne seraient point authentiques, elles sont assez dignes de foi pour nous permettre d'évoquer devant nos yeux son image, pour la colorer et la faire vivre.

Il n'avait pas encore dix-huit ans quand il entra dans l'armée ; d'un courage héroïque et d'un extérieur brillant, il se couvrit de lauriers dans les campagnes de Louis XIV, mais sans jamais pouvoir dépasser le grade de

[1] Loménie I, 19 77.

brigadier. Il sortait d'un combat terrible, et le maréchal de camp Chamillard, frère de l'incapable ministre de la guerre et des finances, le félicitait de sa belle conduite : « Monsieur, je vous promets que j'en rendrai bon compte à mon frère. » — « Monsieur votre frère est bien heureux de vous avoir, car sans vous il serait l'homme le plus sot du royaume. » Le duc de Vendôme le présente à la cour en faisant remarquer qu'il n'a point quitté le harnois durant toute la campagne d'Italie. « Oui, Sire, ajoute le fier soldat, blessé par la réplique du roi, si, quittant les drapeaux, j'étais venu à la cour payer quelque catin, j'aurais eu mon avancement et moins de blessures. » Louis XIV se détourna, dit-on, et fit semblant de ne pas entendre ; mais Vendôme dit en sortant à son ami : « J'aurais dû te connaître, mais désormais je te présenterai toujours à l'ennemi et jamais au roi. » Laissé pour mort sur le champ de bataille de Cassano, il est dépouillé, et quoiqu'il donne quelques signes de vie, rejeté de nouveau parmi les morts. Un prisonnier le reconnaît, prend soin de lui, et attendrit le cœur du prince Eugène qui renvoie le blessé sans rançon dans le camp ennemi. Il était horriblement mutilé, mais un célèbre chirurgien français, par une magnifique opération, parvint à recoudre ses morceaux et à le remettre sur pied. Agé de quarante-deux ans, couvert de cicatrices, supportant par une écharpe noire le bras droit qu'il avait eu fracassé, la tête soutenue par un col d'argent caché sous la cravate, il conservait encore tout le feu de sa jeunesse. Une des belles personnes du pays, Françoise de Castellane, plus jeune que lui presque de vingt ans, loin de refuser avec dédain la main qu'il lui offrait, consentit à le suivre dans ce château solitaire de Mirabeau qui s'élevait au bord de la Durance, sur un rocher à pic, dominant un amas de misérables chaumières de paysans. Chez elle la distinction de l'esprit égalait le charme des avantages ex-

térieurs. Elle avait réunies la pénétration de l'intelligence, l'abnégation des sentiments, la force de la volonté. Ses fils parlent sans cesse de son énergie et de sa sévérité, qui la faisaient respecter autour d'elle. Ils ne la virent point pleurer à la mort de ses frères et de ses sœurs. Elle et son mari pensaient que, même en la compagnie la plus intime, l'on devait se garder de donner cette marque de faiblesse. Tous deux cherchèrent et trouvèrent des consolations dans la religion.

Durant toute la vie de Jean-Antoine, que des infirmités de tout genre vinrent assaillir avec les années, sa femme eut besoin de beaucoup de tact pour modérer sa susceptibilité croissante et empêcher des scènes violentes. Envers les représentants du roi comme envers ses propres vassaux il aimait à se poser en seigneur féodal, haut et fier. Il était la terreur des collecteurs d'impôts et des agents du fisc contre les exactions et les importunités desquels il voulait protéger les habitants du village de Mirabeau. Mais il exigeait aussi de ses sujets les travaux les plus pénibles, par exemple le transport des pierres pour la construction d'un mur ou l'aménagement d'un terrain rocailleux pour y planter des oliviers. Cependant sous la rudesse de ces apparences il cachait un cœur bon. Comme une épidémie meurtrière dévastait le pays, son château offrit un asile aux malheureux fugitifs. Atteint dans sa fortune par la catastrophe subite qui suivit l'engouement pour le système de Law, il ne cessa pas néanmoins de secourir les indigents. Il passa ses dernières années à Aix, tenu en haute estime par tous ceux qui le connaissaient, fidèle à lui-même jusqu'à son dernier moment. Quelques instants avant sa mort il se refusait à prendre des aliments ; et, comme l'on insistait : « Toute ma vie, répondit-il, quand j'ai dit non cela voulait dire non. »

De ses sept enfants trois fils lui survécurent. Sur le plus jeune, le comte Louis-Alexandre, la discipline pa-

ternelle semble n'avoir eu que peu d'effet. Il est vrai qu'il fut abandonné de bonne heure à lui-même, et les exhortations que lui envoyait de loin sa mère demeurèrent sans action sur lui. On ne sait si, comme ses frères, il fréquenta le collège des Jésuites d'Aix ou celui de Marseille. Toujours est-il qu'en 1737, à l'âge de treize ans, il entrait comme sous-lieutenant dans le régiment de Roi-Infanterie. Plein d'élégance et de grâce, il prouva cependant que tout Mirabeau savait manier une épée, et, pendant la guerre de succession d'Autriche, il se conduisit avec le plus grand courage. A vingt-quatre ans il était capitaine. Une maîtresse du maréchal de Saxe, actrice d'un passé fort douteux, lui fit alors complètement tourner la tête. Il ne se contenta pas de prendre la succession du célèbre général et de beaucoup d'autres galants de noms moins illustres, il épousa la belle en légitime mariage. Sa famille rompit alors avec lui, et ne se laissa même point attendrir par la mort de la jeune comtesse qui eut lieu peu de temps après, à Avignon. Le comte Louis-Alexandre avait devant lui un avenir qui était loin de se présenter sous de brillantes couleurs, quand le passage du margrave de Baireuth et de sa femme, sœur du Grand Frédéric, vint le tirer de la triste position où il se trouvait. Le prince et la princesse, qui partaient pour l'Italie, le trouvèrent d'un commerce agréable et l'emmenèrent avec eux. Il se rendit bientôt indispensable, et se fit nommer grand-chambellan et conseiller privé du margrave. Il fut même en 1757 envoyé en mission diplomatique à Paris, du consentement de Frédéric, dont la situation était alors des plus difficiles, pour essayer de faire pencher vers la paix Mme de Pompadour et la France avec elle [1]. Mais à Paris l'on ne voulut point abandonner l'Autriche, et la victoire de Rosbach vint délivrer Frédéric.

[1] Schäfer, Gesch. des Siebenjährigen Krieges, I, 412.

[illegible] à Paris pour [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] en 17[illegible] [illegible] de sa femme et avec une [illegible]. A peine de retour en Allemagne, il fut emporté par une fièvre chaude. Sa veuve, dont la grâce et la modestie avaient charmé les Mirabeau, se décida à rester en France ; elle reçut l'accueil le plus amical dans la maison du Marquis, l'aîné de ses beaux-frères, et y demeura comme dame de compagnie de sa mère. Elle vécut jusqu'en 1772. « C'est un ange, » avait coutume de dire le Marquis, surtout quand il la comparait au « diable, » c'est-à-dire à sa propre femme.

Jean-Antoine avait fait recevoir tous ses fils dès l'enfance dans l'ordre de Malte ; il avait dépensé une assez grosse somme d'argent pour qu'ils eussent, en cas de besoin, un asile assuré. Le second, seul, celui qui portait le même nom que son père, en profita. C'est lui qui joue un si grand rôle dans l'histoire de son neveu, sous le nom du « Bailli. » C'était le bon génie de la famille ; tous reconnaissaient sa supériorité morale, et il avait hérité de toutes les qualités de son père et de sa mère. La fougue de son tempérament restait toujours sous le contrôle de la conscience et de la réflexion. Sa fermeté ne dégénérait jamais en violence. S'il participait en quelque chose au défaut héréditaire de la famille, le manque de mesure et de juste milieu, c'était par la manie qu'il avait de présenter le miroir aux hommes dans la compagnie desquels il vivait et de stigmatiser sans relâche les vices dont il voyait souffrir l'humanité. Cet incessant combat pour le droit et la vérité lui attira beaucoup plus d'ennemis que d'amis, et il ne faut pas s'étonner qu'il n'ait pas réussi à exercer

une influence en rapport avec sa grande expérience et la largeur de ses vues.

Il fut ballotté çà et là par la vie qui lui fournit abondamment l'occasion de montrer ce qu'il voulait et ce qu'il pouvait. Il n'avait pas encore treize ans quand son père lui acheta, en 1730, une charge dans la marine royale. A cette école, nombre de séductions devaient s'offrir à un jeune homme dont l'esprit et le corps n'étaient qu'à demi-formés. Le jeune marin glissa sur la pente de l'ivrognerie et s'attira parfois des punitions sévères. Mais il réussit à se rendre complètement maître de ce vice et devint un modèle de tempérance. Il se signala dans les combats contre les Anglais et écrivit une série de mémoires où il s'occupait des défauts de la flotte française, de la défense des côtes, des relations commerciales, travaux qui attirèrent sur lui l'attention du ministère. Nommé gouverneur de la Guadeloupe en 1753, il travailla sans relâche à améliorer la condition des indigènes, à punir les violences des colons, à mettre un frein aux exactions et à la barbarie des fonctionnaires. D'autres, à sa place, auraient fait leur fortune ou vécu dans la mollesse. Pour lui, il regardait l'or « comme le pire de tous les maîtres et l'esclavage des richesses comme le pire de tous les esclavages. » Il est heureux d'apprendre à son frère, le Marquis, que les coquins, dont le nombre est grand, tremblent devant lui, et que les pauvres, auxquels sa porte est toujours ouverte, le couvrent de bénédictions. L'esclavage des noirs le remplit d'horreur. Il l'attaque avec la plus grande énergie, quoiqu'il désespère de le voir jamais aboli.

« L'esclave, écrit-il, tout esclave qu'il est, doit être considéré comme un homme, et moi, je crois devoir aussi le considérer comme un frère. Par parenthèse, il ne s'est pas encore donné six coups de fouet dans ma maison, excepté à de petits nègres et négrettes

qui en auraient eu tout autant s'ils eussent été mes enfants... L'on a dans ce pays-ci et l'on emporte assez communément une prévention contre les nègres qui est injuste. Je regarde ce peuple-là comme tout à fait le même que nous, à la couleur près. Je doute même que l'esclavage ne nous rendît pas pire que lui. » Le regard toujours fixé sur les grands devoirs du présent et de l'avenir, il voyait souvent plus loin que quelques-uns des plus illustres de ses contemporains assis au gouvernail de l'État : il prévit ainsi dès 1754 que les colonies américaines finiraient par se séparer de l'Angleterre.

Dans les sphères gouvernementales on savait apprécier le talent du gouverneur de la Guadeloupe, mais on lui reprochait d'être sévère à l'excès et l'on se plaignait de la multitude de ses projets de réformes. C'était un fonctionnaire incommode. En vain le Marquis, son frère, qui lui cherchait des amis à la cour pour lui faire avoir de l'avancement, lui recommande-t-il de baisser un peu le ton. « Si c'est pour moi, lui répond-il, que tu te donnes le soin d'aller à Versailles, n'y va pas ; tu auras beau faire et beau dire, je ne ferai pas fortune... Veux-tu que je sois honnête homme et me casse le col, ou bien veux-tu que je fasse une fortune dont je rougisse pendant la vie et frémisse à l'article de la mort ? »

En réalité, ses prévisions étaient justes. Il ne fit point fortune, dans le sens où l'entendait le Marquis, ni pendant qu'il était gouverneur, ni après que sa mauvaise santé l'eût forcé d'abandonner ce poste. Sans doute, on l'employa, après que la guerre maritime eût éclaté, dans l'expédition contre Minorque ; la surveillance des milices garde-côtes lui fut confiée, et il eut maintes fois l'occasion de déployer devant l'ennemi ses talents d'organisateur. Mais la perspective de voir donner à tant de talent et tant de courage une récompense éclatante, le ministère de la Marine par exemple, s'enfuit

aussi vite qu'elle était apparue. Il n'était point fait pour se pousser par la flatterie auprès d'une Pompadour; ennemi déclaré des « plumes » comme il appelait avec mépris ceux qui conduisaient la machine administrative, il dut renoncer à opérer, comme ministre, les réformes qu'il savait nécessaires dans ce domaine dont, mieux que tout autre, il connaissait le triste état. Il ressentait une patriotique douleur en constatant la supériorité maritime de l'Angleterre, et il consumait ses forces en efforts impuissants « pour éveiller en France les cœurs engourdis. » Fatigué à la fin de prêcher à des sourds, il abandonna, après la mort de son protecteur, le maréchal de Belle-Isle, tout espoir d'arriver à une haute situation dans l'État et se décida à se retirer dans son « couvent, » comme il appelait en plaisantant l'ordre de Malte. En prononçant ses vœux il dit adieu à tout projet de mariage, subordonnant sur ce point même ses désirs particuliers à ceux du Marquis, son frère aîné.

Sa conduite envers ce frère nous étonne. Pleinement conscient de ses défauts, il le seconde cependant en toute occasion, par ses paroles et par ses actes. Il le regarde comme le chef de la famille ; c'est à lui de lui montrer le chemin qu'il doit suivre. Il ne fait jamais de comptes avec lui ; vingt-cinq ans après la mort de son père il ne sait pas encore ce qui lui revient de la succession. Il accepte de devenir général des galères de Malte parce qu'il sait faire plaisir à son frère qui espère trouver dans les revenus du chevalier de Malte une réserve pour ses propres enfants. Le calcul avait cependant quelque chose de hasardeux ; il fallait verser avant tout, pour des dépenses de toute sorte, une grosse somme d'argent que le Marquis se chargea de trouver. Le Bailli pouvait mourir avant d'être arrivé à une riche commanderie. Mais le Marquis décida qu'il en serait ainsi et sa décision fit loi pour son frère.

Le Bailli arriva à Malte pendant l'été de 1761, et y retrouva l'occasion d'exercer sa critique contre des abus invétérés. L'ordre était en pleine décadence, les frères, sauf quelques glorieuses exceptions, tombés dans la mollesse, les statuts foulés aux pieds ; toute la corruption du monde avait pénétré dans cette société de moines-chevaliers, autrefois si respectable. Le Bailli, dont la simplicité de mœurs égalait la bravoure, essaya, dans la mesure de son pouvoir, de restreindre le luxe et d'habituer les jeunes chevaliers au métier de marin. Les frères les mieux intentionnés applaudirent à ces efforts et le pauvre peuple de l'île regardait avec admiration cet homme imposant, à la tête si expressive. Mais ailleurs il rencontra des obstacles. D'infâmes calomniateurs le peignirent au grand-maître sous les couleurs les plus noires. Il parvint à démasquer ses ennemis, et eut, après une longue attente, la satisfaction d'avoir entre les mains le moyen de récompenser son frère pour tous les sacrifices qu'il avait faits, et d'assurer l'avenir de ses neveux et de ses nièces. Il échangea une commanderie peu lucrative, qui lui était d'abord tombée en partage, contre une des plus riches de la langue provençale. Plus tard une autre commanderie vint s'ajouter à la première, et ses revenus s'élevèrent jusqu'à cinquante mille livres par an. On lui faisait même espérer qu'à la mort du grand-maître, dont l'âge était fort avancé, il serait appelé à lui succéder. Mais son frère désira le voir revenir en France : sa présence au château de Mirabeau pouvait être de quelque utilité ; et il quitta Malte au commencement de 1767. « J'ai compris que tu désirais mon retour, lui écrit-il, et ne me regardant que comme un morceau de la famille, j'ai cru devoir suivre les idées du chef. » C'est à contre-cœur qu'on le laissa quitter l'île. Il n'y revint que dix ans plus tard, pour un chapitre général, et n'y demeura que peu de temps. Pendant la

tourmente révolutionnaire, il se fixa de nouveau au siège de l'ordre, dont il ne vit point la fin lamentable. Il mourut en effet à Malte en 1794, quatre ans avant que Napoléon, partant pour l'Égypte, prît Malte sur son chemin. Il avait passé tout le reste de sa vieillesse en France ; la plus grande intimité n'avait cessé de régner entre lui et son frère, qui, déjà, s'était rendu célèbre comme auteur de l' « *Ami des hommes* » avant de l'être comme père de Mirabeau.

CHAPITRE II

LE PÈRE DE MIRABEAU

Il n'est pas rare que les pères des grands hommes aient été jugés par la postérité avec une rigueur imméritée. Quelquefois les fils eux-mêmes y ont contribué. C'est ce qui est arrivé pour le père de Mirabeau. L'accusateur le plus ardent et le plus éloquent qu'il ait rencontré est celui qui lui devait l'existence. Le témoignage d'un fils sembla d'une puissance irrésistible. L'image du père de Mirabeau devint une caricature; on fit de lui l'incarnation de la tyrannie hypocrite, et on laissa de côté toutes les circonstances atténuantes que l'on aurait pu invoquer en sa faveur. L'antipathie que son nom inspirait était si grande que même ses qualités de penseur et d'écrivain restèrent pendant longtemps dans l'oubli. Et cependant l'on peut prétendre que beaucoup de ses meilleures idées, Mirabeau les avait puisées à l'école de son père. Peu de temps avant le début de la Révolution, et, à vrai dire, pour un motif tout égoïste, il voulut, dans la dédicace de l'œuvre la plus considérable qu'il ait composée, rompre une lance pour la renommée scientifique de son père. Mais il était trop tard : l'opinion publique avait prononcé son jugement.

Il n'entrait pas dans les idées d'un vieux et brave soldat comme le Marquis Jean-Antoine de faire d'un de ses rejetons un maître de la plume au lieu d'en faire un héros de l'épée. Son fils Victor, né le 4 octobre 1715, fut, comme ses frères, destiné au métier des armes. A treize ans, avant même d'avoir fini ses études chez les Jésuites, il entra dans le régiment de Duras dont son père avait été colonel. Deux ans plus tard, parvenu au grade d'enseigne, il fut placé à Paris dans une de ces écoles où les jeunes nobles achevaient leur éducation. Son tempérament passionné le jeta bientôt dans le tourbillon de la vie de plaisir; le théâtre et une actrice fort aimable jouèrent à cette époque un grand rôle dans son existence. La nature se vengea et il fit une grave maladie. L'argent lui manquait pour continuer à vivre sur le pavé de Paris. Abandonné par son inexorable père, il se vit forcé de recourir à la bourse de ses camarades.

Le vieux marquis était à bout de patience. Il donna à son fils l'ordre de rejoindre son régiment, et le jeune homme prit part à la courte campagne de 1734 contre l'Empire, dans la guerre de succession de Pologne. Si tout avait marché comme le désirait son père, il se serait alors mis bien en cour afin de pouvoir acheter un régiment; un crédit considérable lui était même ouvert chez un banquier de Paris. Malheureusement, ni le père ni le fils n'avaient le talent de s'insinuer dans la faveur des puissants du jour. Le Cardinal Fleury et le ministre de la guerre firent aussi peu l'un que l'autre pour ce solliciteur maladroit; il fut présenté au roi, à Versailles, mais ses affaires n'en avancèrent point plus rapidement. En peu de temps la vie dissipée qu'il menait dans la capitale le conduisit à des dépenses dont le chiffre dépassait, dans de grandes proportions, l'argent dont il pouvait disposer. Il reconnaissait, il est vrai, qu'un des axiomes de la science écono-

maxime est qu'il ne faut rien devoir à personne ; mais le moyen de rester fidèle à cette belle théorie, quand un banquier qui savait, en effet, qu'il n'aurait point de peine à rentrer dans ses fonds dès que son jeune débiteur serait solvable, s'offrait obligeamment à lui avancer de l'argent à l'insu de son père, même sans qu'il eût un régiment !

A la mort de son père il hérita du marquisat de Mirabeau qui lui donnait, déduction faite de ce qu'il devait à sa mère, à ses frères, etc. un revenu d'environ seize mille francs. Mais ce revenu ne suffit point à remettre ses affaires en ordre. Saisi de cette fureur de spéculation qui ne le quitta jamais, il acheta pour un prix fort élevé la terre de Bignon, près Nemours, qui était en très mauvais état et ne lui rapporta rien pendant de longues années ; il fit l'acquisition d'un hôtel à Paris et, trois ans après, il pleuvait encore à travers le toit de cette maison ; il commença, à grands frais, la réparation d'un canal pour son château de Mirabeau et échoua complètement dans cette entreprise. Il n'avait point encore renoncé à briller dans l'armée, à la tête d'un régiment, et brûlait du désir de se couvrir de gloire dans la guerre que la France venait d'entreprendre, comme alliée de Charles VII. En 1742, il reparut à l'armée, mais cette fois encore sans recevoir la récompense qu'il attendait. Il se décida alors à prendre son congé et à se faire un nom ailleurs que dans les armes. Depuis longtemps déjà l'armée ne l'attirait plus seule ; il avait trouvé une autre carrière à son ambition. Il se représentait parfois, sous des couleurs brillantes, le bonheur de ceux qui excellaient dans la république des sciences et des lettres. Sa plume courait sans relâche ; vers et prose coulaient à torrents. Il fut quelque temps en garnison à Bordeaux, il y connut Montesquieu, dont la gloire dut contribuer à faire naître en lui cette passion si vive pour la renommée

littéraire. Peu à peu ses études prennent une direction fixe ; il se tourne vers l'agriculture et les sciences voisines ; comme il le disait lui-même, « un philosophe doit finir par là. » « Le temps n'est plus où un homme de qualité rougit des talents que lui peut disputer un homme de rien,» écrivait-il à un ami devant lequel il ne craignait point d'ouvrir son âme, auquel il ne rougissait point d'avouer que « les femmes faisaient toute l'occupation de sa folle jeunesse » et que « le dérangement des mœurs lui était devenu une seconde nature. »

Cet ami était Vauvenargues, le philosophe délicat et noble, que son « Introduction à la connaissance de l'esprit humain » a rendu célèbre [1]. Ce n'est pas un médiocre témoignage en faveur du marquis de Mirabeau que l'intimité dans laquelle il vécut avec Vauvenargues jusqu'à la mort prématurée de ce dernier. Mais si Vauvenargues n'ignorait point les qualités supérieures de son ami, il osait aussi lui signaler les défauts qui les accompagnaient. « Vous, mon cher Mirabeau, vous êtes ardent, bilieux, plus agité, plus superbe, plus inégal que la mer et souverainement avide de plaisirs, de science et d'honneurs. » Le marquis de Mirabeau n'avait point été jugé trop sévèrement par son ami ; il se chargea de le prouver lui-même en se lançant dans l'aventure la plus grosse de conséquences où il pût se jeter, un mariage où rien ne promettait un heureux succès et où tout faisait prévoir le contraire. D'une famille illustre, jeune, spirituel, d'un extérieur fort distingué, quoique inférieur en cela à son frère le chevalier de Malte, il lui était arrivé plus d'une fois d'être accueilli d'une manière très affable par les parents de demoiselles à marier. Une fois même on alla jusqu'à acheter les cadeaux de noces, puis tout se rompit.

[1] *Œuvres de Vauvernargues*, 1857. Cf. Sainte-Beuve, Causeries du lundi, 3e éd. Tome XIV.

Quelque temps après, au moment où le Marquis se disposait à dire adieu à la carrière militaire, un Parisien de ses amis, qui était loin de connaître le cœur humain comme Vauvenargues, lui parla d'un parti dont les avantages apparents le frappèrent aussitôt ; car, bien que très désireux de se marier, il avait été jusqu'alors très circonspect.

Il s'agissait de la fille unique du général de brigade de Vassan, que le Marquis connaissait depuis longtemps déjà. La mère, née de Ferrières, était héritière du marquisat de Saulvebœuf en Périgord. La jeune fille, Marie-Geneviève, née le 3 décembre 1725, avait déjà tout un roman, pour l'intelligence duquel il faut se reporter aux mœurs et aux coutumes juridiques de l'époque. Pour mettre fin à un procès entre les deux branches de sa famille maternelle au sujet de la terre de Saulvebœuf, elle fut mariée à douze ans à un de ses cousins, qui prétendait avoir des droits à cette terre. A l'origine, le contrat ne la concernait point, mais sa sœur aînée, à laquelle il se rapportait, étant morte, elle dut, comme il était convenu, prendre sa place. Le cousin mourut avant que le mariage eût pu être consommé, et Mlle de Vassan se trouva veuve sans avoir jamais été femme.

Le marquis de Mirabeau ne l'avait probablement jamais vue : elle habitait ordinairement avec sa mère un château du Limousin. En tout cas, son cœur n'était aucunement de la partie. Sur le père, M. de Vassan, il n'avait pas d'opinion bien particulière. Il pensait, comme il l'a dit plus tard, conclure un excellent marché. Les de Vassan avaient une fortune considérable ; on évaluait leur revenu, qui avait pour source principale des biens-fonds, à trente mille livres ; et l'on pensait que leur fille unique serait richement dotée. Mais M. de Vassan ne voulut pas s'engager à plus de quatre mille livres de rente ; et encore cette somme ne devait pas

être comptée en espèces, mais basée sur le revenu d'une terre qui dépendait de Saulvebœuf; il se défendit en effet en disant qu'il ne vivait pas en communauté de biens avec sa femme. Celle-ci, de son côté, refusa toute cession et se réserva même le droit de disposer à son gré de la plus grande partie de sa fortune. Ce fut en vain que l'on conseilla instamment au Marquis de ne pas s'avancer davantage. Trop épris, il signa le contrat de mariage avec son rusé beau-père, espérant qu'avec le temps il arriverait toujours à s'arranger avec les femmes. Aussitôt après, comme s'il eût été le plus impatient des amoureux, il partit en toute hâte pour le Limousin ; quoique la mère ne lui eût pas fait une excellente impression et qu'il eût pu à peine dire quelques mots à la fille, il était si pressé qu'il souscrivit à tout ce qu'on voulut et se maria le 21 avril 1743.

Sa conduite, quelque fougueuse que l'on suppose son caractère d'après le portrait qu'en a tracé Vauvenargues, serait incompréhensible si l'on n'avait soin d'ajouter qu'il était conduit par une idée fixe. Il se croyait appelé à relever la gloire de sa famille et à faire, comme il disait à son frère le Bailli, « d'une maison en Provence une maison en France. » Il voyait déjà réunis à ses propres possessions et aux terres qu'il pensait acheter, celles dont Mlle de Vassan devait hériter dans les provinces de l'ouest ; il se voyait à la tête de toute cette fortune, l'administrant scientifiquement et la léguant, en meilleur état, à ses descendants.

Mais il lui advint comme à la laitière de la fable. Tandis qu'il faisait des châteaux en Espagne, tout ce qu'il avait disparut, et, en même temps le bonheur de sa maison, qui n'était fondé que sur un « marché » à la manière d'une « emptio spei. »

Peu d'hommes ont tenu leur livre de Doit et Avoir aussi exactement que le marquis de Mirabeau. Nous avons les inventaires les plus scrupuleux, écrits de sa main.

Il se livrait à un travail pénible, non seulement pour se rendre compte à lui-même de ses recettes et de ses dépenses, mais encore pour pouvoir les justifier devant ses enfants. Tel était son désir de paraître « devant ce tribunal » que dès vingt ans, longtemps avant de songer au mariage, il avouait « avoir écrit et parlé à ceux qui lui succèderaient. » Ce n'était point un homme capable de dissiper sa fortune en frivolités que celui qui avait cette passion pour ses livres de comptes. Il était, personnellement, très simple dans sa vie et voulait que les siens le fussent aussi. Ses créanciers avouaient qu'il payait ponctuellement, jusqu'au dernier liard. Il est vrai qu'il était obligé d'emprunter d'un côté pour payer d'un autre; et c'est ainsi que de ses comptes en si bel ordre ressortait toujours un fait indéniable : un déficit toujours croissant. Homme à projets il était et resta toujours, sans pouvoir jamais se corriger, ce qui devait faire de lui un détestable maître de maison. Quand une des entreprises qu'il avait conçues menaçait ruine, il se tournait immédiatement vers une autre qui devait, croyait-il, le dédommager amplement des pertes qu'il venait de subir.

Il perdit d'abord une de ses illusions à la vue de cette terre de Saulvebœuf appelée à fournir les quatre mille livres de rente que sa femme lui apportait en dot. Les de Vassan y conduisirent le jeune couple ; ils ne purent nier que la maison avec ses poutres brisées, ses fenêtres sans vitres ne fût dans un pitoyable état, et qu'on n'eût laissé les terres dans un abandon absolu. Au lieu de rapporter quelque chose, Saulvebœuf réclamait avant tout des dépenses considérables. De là tout le monde partit pour Mirabeau, en Provence. La respectable mère du Marquis avait été loin d'approuver son mariage précipité. Cependant, pour recevoir convenablement ses hôtes, elle avait appelé maçons et menuisiers, et ordonné des réparations qui furent du goût du Marquis,

mais firent une large brèche à sa bourse. Trois mois durant, l'essaim de visiteurs fut à ses trousses. Quand enfin la maison fut « nettoyée, » pour employer son expression, il jeta un coup d'œil sur ses affaires et s'aperçut, ce qui ne fut pas sans l'étonner un peu, que le mieux était encore d'aller le plus tôt possible se réfugier à Saulvebœuf. Il se rapprochait ainsi, il est vrai, de ses beaux-parents, mais il se décida à partir en songeant à l'état de délabrement de ce domaine, qui réclamait l'œil du maître ; le désir « de connaître et d'être connu dans les provinces où il devait avoir un jour de grands établissements » ne fut pas sans influer aussi sur sa détermination. Il mit donc un régisseur à Mirabeau, le chargea de louer tout ce qu'il pourrait et d'en retirer le plus possible, vendit une partie du mobilier et s'installa avec sa femme et sa mère à Saulvebœuf. Il y travailla sans relâche pendant deux ans, jusqu'au jour où il trouva un tenancier à un prix convenable. Sans négliger de tenir un registre exact de ses droits seigneuriaux, il avait également trouvé utile de faire abattre pour 20,000 francs de bois, ce qui fit crier au vol les parents de sa femme et les révolta. Débarrassé de Saulvebœuf, il s'occupa de ses autres propriétés. Son hôtel de Paris nécessitait des réparations coûteuses et ne lui rapportait rien. Il parvint à s'en défaire, non sans perte, et en acheta un de proportions plus modestes, dans lequel il put convenablement habiter avec sa famille qui allait croissant.

Eût-il éprouvé le désir d'habiter la campagne, sans être trop éloigné de la capitale, il avait cette terre de Bignon près Nemours qu'il avait acheté avant son mariage. Mais là aussi il y avait des murs écroulés à relever, des poutres pourries à étayer, des arbres à planter, des fossés à ouvrir, et tous ces travaux, commencés avec une hâte fiévreuse, absorbèrent des sommes assez importantes. Ce ne fut point tout. Aussitôt que le Mar-

quis eut appris que le duc de Rohan désirait se défaire de son duché de Roquelaure, en Gascogne, pour la modique somme de quatre cent cinquante mille livres, il ne rêva plus que d'assurer à sa famille ce fief seigneurial, qui avait fait partie de l'ancien comté d'Armagnac, avec ses treize paroisses, ses vingt-trois métairies, ses prés et ses forêts. Sa mère, toujours raisonnable, le suppliait de ne point acheter chat en poche et de s'assurer avant tout de la valeur réelle de son duché. Mais le duc désirait que tout fût terminé promptement ; il s'engagea à remplacer au double tout ce qui, mentionné dans le contrat de vente, se trouverait manquer. Le marquis signa, demanda à son notaire, étonné de son audace, quatre-vingt mille francs pour le premier versement, et emprunta cette somme à gros intérêts. Il se dirigea ensuite vers son duché et reconnut bientôt que l'ensemble était loin de répondre à la peinture brillante qu'on lui en avait faite. La reconnaissance de ses droits seigneuriaux donna lieu à plus d'un combat, et il fut obligé de soutenir un procès coûteux contre un parent du duc de Rohan ; et, au milieu de ces soucis, il avait la consolation de savoir que ses beaux-parents disaient à qui voulait les entendre que leur gendre était un homme complètement ruiné.

Après avoir eu le plaisir de s'entendre nommer pendant huit ans duc de Roquelaure, il s'estima heureux de pouvoir céder à l'État le fief qui lui avait coûté si cher. Qu'il n'ait « rien profité » dans cette entreprise, on peut l'en croire sur sa parole. Il faut ajouter que, bien que fort économe en théorie, il aimait cependant à jouer le grand seigneur aux yeux du monde ; qu'il donna à son frère les moyens d'entrer dans l'ordre de Malte et d'y servir les intérêts de la famille ; que, pour marier brillamment sa seconde fille, il lui versa comme dot en espèces sonnantes une grosse somme d'argent. Et cependant, malgré les soucis qui, certes, ne lui man-

quaient point, la fièvre des spéculations n'était pas encore éteinte chez lui. En 1763, il fonda, pour l'exploitation d'une mine de plomb située dans le Limousin, une société par actions ; ou plutôt, car c'eût été déroger que de se livrer à un semblable trafic, il s'abrita derrière un homme de confiance, son secrétaire Garçon. Amis et amies du Marquis figuraient sur la liste des Actionnaires ; on y trouve des noms fort connus ; Turgot, alors intendant à Limoges, avait pris une action. L'entreprise ne semble pas avoir été fort heureuse : treize ans plus tard, le Marquis en parlant de sa mine de plomb convenait qu'elle ne donnait encore que « de belles apparences. »

Cependant, avec le temps, ses revenus avaient fini par augmenter. Son administration avait çà et là porté des fruits. Après la mort de son beau-père, en 1756, il obtint enfin une partie, bien minime il est vrai, de l'héritage de sa femme. Avec son consentement il se défit alors pour 80,000 livres de la terre de Saulvebœuf qui ne rapportait toujours pas autant qu'elle aurait dû rapporter. Mais comme il lui fallait à tout prix maintenir son crédit intact, une grande partie de ses revenus passait dans la poche de ses créanciers, et il continuait toujours à en changer souvent. Parfois l'optimisme qui d'ordinaire lui faisait tout voir sous un beau jour l'abandonnait entièrement. C'est dans une de ces crises qu'il écrivit à son amie, Mme de Rochefort : « Mon plus continuel et poignant souci a toujours été d'avoir de l'argent pour tout ce que j'en avais affaire, et qui, sur mon âme, ne fut jamais pour moi ; et plus je vais et traîne ma laborieuse vie, plus ce souci augmente et plus j'en vois reculer les fruits... Toute ma vie n'a été qu'un tissu de soucis poignants pour l'avenir qui, à chaque heure devient présent, et le résultat, tout en parant et en faisant face, a été de me forcer à vivre de jour en jour, méthode qui n'est pas meilleure pour vivre que

pour régner, et qui, à la fin, met en péril la nef en annihilant le pilote. »

Le Bailli n'était pas homme à laisser son frère dans l'embarras. Si celui-ci lui avait permis de devenir général des galères de Malte, il se fit un devoir de lui rendre alors, avec usure, tout ce qu'il avait déboursé pour lui. Bien plus, il lui assura une pension annuelle de 15,000 livres. Mais cela ne suffit point encore. La source des embarras financiers du Marquis était plus loin. Le Bailli l'avait bien reconnu, lorsqu'il lui écrivait : « Tes beaux plans m'ont souvent paru fondés sur les brouillards de la peine. » Il lui signale également une autre circonstance à laquelle on doit prêter attention si l'on veut comprendre comment cet utopiste, avec les meilleurs desseins du monde, devait fatalement tomber dans une situation précaire. « Tu étais fait pour être à la tête d'une grande machine, et tu as été à la tête d'une petite que tu as voulu mener en grand. Je te dirai un paradoxe incroyable et qui est cependant très avant dans ma tête, c'est qu'un homme juste mène plus facilement un État qu'une maison, parce que, dans un État, il choisit ses outils, dans une maison il n'a que ceux qu'on lui donne. Un roi peut changer de premier ministre, un mari ne peut pas changer de femme, et quiconque en a une destructrice travaillera en vain à faire une maison, quelque habile qu'il soit. Or, depuis la création du monde, on ne vit pas une femme de l'espèce de celle que Dieu t'a donnée, ni des enfants de l'espèce des tiens. »

III

LE PÈRE DE MIRABEAU COMME ÉCRIVAIN

« Il me paraît que les grâces et le bon goût sont bannis de France et ont cédé la place à la métaphysique embrouillée, à la politique des cerveaux creux, à des discussions énormes sur les finances, sur le commerce, sur la population, qui ne mettront jamais dans l'État ni un écu ni un homme de plus [1]. » Telles étaient les plaintes que faisait entendre Voltaire en 1759, alors qu'il était depuis longtemps déjà parvenu au comble de sa renommée. Si nous laissons de côté le ton satirique du passage, on ne peut mettre en doute qu'il ne contienne une vérité. Beaucoup d'autres témoignages s'accordent sur ce point avec celui de Voltaire. Les gens cultivés se lassaient de parler de questions esthétiques et d'œuvres artistiques. On se mit dans les salons de Paris à discuter sur la réforme de l'impôt et sur la circulation des céréales avec la même passion qu'auparavant sur une nouvelle tragédie ou un nouvel opéra. Le marquis de Mirabeau pouvait se vanter d'avoir beaucoup fait pour ce changement dans l'esprit de la société.

Dans sa vieillesse, il écrivait : « Si ma main était de

[1] Voltaire à Mme du Bocage, 2 fév. 1759, xL, 26.

bronze, il y a longtemps qu'elle serait usée. » Et, de fait, on ne peut que s'étonner de sa prodigieuse fécondité littéraire, même si on laisse de côté tous les écrits qui ne se rapportent point à des questions sociales. Depuis longtemps déjà, longtemps encore avant de songer à livrer au public le fruit de ses méditations, il s'était habitué à traiter ces sujets avec le sérieux d'un connaisseur. Parmi ses manuscrits il s'en trouve un qui porte le titre prétentieux de « Testament politique. » C'est dans cet écrit qu'à trente-deux ans, il pose, à l'usage de sa postérité actuelle et future, les bases du système d'après lequel son état, c'est-à-dire sa maison, est gouvernée par lui, et doit continuer à être gouvernée durant les générations suivantes. Il y parle un langage quelque peu ambitieux et qui convient mieux à Richelieu qu'au marquis de Mirabeau. Son idée favorite, que les Mirabeau sont destinés à se mettre, par leurs possessions et leur influence, au premier rang de la noblesse du pays, en forme le fond. Il ose même présenter les Guise en exemple à ses enfants et petits-enfants.

Avec des sentiments aussi aristocratiques, il devait être nécessairement l'implacable ennemi des intendants et subdélégués, dans la personne desquels l'autorité puissante de l'administration centrale se rendait de plus en plus sensible aux seigneurs féodaux, malgré leurs résistances, et sans cependant porter atteinte à leurs privilèges de classe. Il enjoint à ses descendants « d'entretenir une guerre sourde et cachée contre les préposés de la cour. » Il donne quelques instructions sur la conduite à tenir envers les gens de cette « clique, » sur la façon dont on doit les traiter dans certaines occasions données, et les prendre par leurs côtés faibles. Le droit de justice du propriétaire noble et ses droits féodaux doivent être maintenus intacts ; rien ne lui semble plus naturel, si ce n'est peut-être le privilège qu'a la noblesse de ne point payer l'impôt. En revanche, il s'atta-

che à rappeler à sa postérité que la formule « Noblesse oblige » n'est point un vain mot. « La plupart des seigneurs, dit-il, même les plus soigneux, se bornent à deux points : à rechercher tous leurs droits, les bien établir et faire valoir leurs fonds. Il ne faut que cela pour faire un bon fermier, mais quant à un seigneur, il oublie la plus noble et la plus indispensable partie de ses devoirs quand il néglige de prendre soin de ses vassaux et sujets. Usez-en autrement ; commencez d'ailleurs par bien établir votre autorité, car vous trouverez cent fois plus d'opposition à faire le bien autorisé que le mal : mais cette autorité une fois en train servez-vous-en pour corriger les abus et multiplier les avantages. »

On reconnaît dans le marquis de Mirabeau l'élève docile de son père. Le marquis Jean-Antoine, ce gentilhomme de l'ancienne école, aurait pu souscrire à ces réflexions et aux sorties contre les « préposés de la cour. » Ce qui marque la différence des temps, c'est que le père se contentait d'agir d'après ces principes, et que le fils y trouve matière à des considérations philosophiques.

Trois ans plus tard, en 1750, il publia son premier ouvrage, un petit opuscule très substantiel, intitulé « Mémoire sur l'utilité des États provinciaux. » Dans cet écrit, encore anonyme, ses idées politiques ont fait un progrès considérable. On y retrouve, il est vrai, les mêmes sentiments aristocratiques que dans son « Testament. » Il faut qu'un prince soit aveugle pour vouloir que « tous ses sujets soient égaux devant lui. » Dans toute monarchie bien ordonnée, il doit exister des distinctions de classe, fondées principalement sur la naissance ; et le souverain devrait laisser aux notables de chaque province le soin de veiller au bon ordre et rendre la justice [1]. Mais s'il refuse d'admettre l'égalité de tous

[1] Partie II, sect. II. Hiérarchie de l'autorité, Éd. de 1759.

les citoyens, ce n'est pas qu'il soit seulement aveuglé par l'intérêt et l'esprit de classe, c'est aussi qu'il pense que si l'on considère le peuple comme un troupeau où tout le monde est égal, le gouvernement ne tarde pas à se centraliser. Une fois établie cette centralisation, dont les agents sont les fonctionnaires salariés, toute vie disparaît des provinces : « Tout le sang de l'État se porte à la Capitale. » On s'accoutume à vivre dans le voisinage de la Cour, source de tous les biens.

Le contrepoids le plus efficace à cette tendance funeste dans le développement de la nation est, suivant le Marquis, l'existence d'États provinciaux. Les nobles, retenus dans les provinces par leur participation à ces assemblées, habitués dès la jeunesse à se considérer comme citoyens et à ne point dédaigner les moindres détails qui peuvent « servir à l'utilité de leur patrie » n'y jouent point le rôle d'arbitres, mais de membres à droits égaux. Près d'eux siègent les représentants du clergé, « qui enseignent chaque jour l'obéissance » et ceux du Tiers-État, « destiné à porter le principal poids des charges. » Dans une assemblée ainsi composée règne l'harmonie ; elle offre « un tableau distinct de l'état intérieur d'une province ; » l'autorité royale n'a rien à craindre d'elle ; les États provinciaux ne peuvent qu'être utiles à ses intérêts. Car plus les sujets sont gouvernés par des règles invariables d'équité plus ils reconnaissent le pouvoir qui veille à leurs intérêts. Au moment où écrivait le père de Mirabeau il n'y avait plus d'États provinciaux, exception faite de quelques petits districts, que dans quatre grandes provinces. Ceux de Languedoc avaient incontestablement le plus d'importance. Ces provinces portaient le nom de pays d'états, en opposition au pays d'élections, dont le nom, avec le temps, était devenu une simple ironie, car depuis longtemps déjà la commission élue pour la répartition des impôts s'était transformée en une administra-

tion nommée par l'État. Le dessein du marquis de Mirabeau était non seulement de défendre les assemblées des pays d'États contre les entreprises des bureaucrates, mais encore d'étendre cette institution à toute la monarchie et de la faire revivre dans toutes les provinces. La description qu'il fait de l'état actuel du royaume, quoique très courte, montre qu'il connaît la question dont il s'occupe ; et il a gardé assez de liberté d'esprit pour reconnaître les défauts des institutions provinciales encore existantes. Ses projets de réforme n'exigent point qu'on modifie trop profondément l'état du royaume, tel que l'histoire l'a fait. Dans un langage éloquent il montre combien le système employé pour *recueillir* les impôts est plus juste et plus salutaire dans les pays d'états que dans les pays d'élection ; quel plaisir ressent l'homme, « avec son amour naturel pour la liberté » à travailler à ses propres affaires, à être taxé par ses égaux au lieu d'aller porter « à un préposé avide et intéressé une taxe arbitraire. »

Avec non moins d'ardeur il accumule les preuves pour démontrer que les pays d'états ne paient point, comme on le leur reproche, moins d'impôts que les pays d'élection. Ses exemples sont surtout empruntés à la Provence dont il connaissait bien les affaires, à laquelle il avait même rendu de grands services en servant d'intermédiaire entre la noblesse et les deux autres classes [1]. Dans les pays d'élection, dit-il, « les hommes vivent comme des troupeaux sans pasteurs, dont le loup ravit tantôt l'un tantôt l'autre. Dans les pays d'états règnent la sécurité et le bonheur. Dans les grandes crises, ceux-ci mettent leur crédit au service de l'État. Personne ne refuse de venir au secours du roi, car tout le monde le bénit ; chacun se regarde comme libre si on lui laisse

[1] Arch. nat. k. 692. État de Provence. Correspondance avec le marquis de Mirabeau 1759-60. Cf. Méjan, I, 45.

quelque part au gouvernement. Il n'y
craindre de la « représentation du pe
les princes soient toujours en garde co
jamais contre leurs peuples. » — « Malh
tres qui veulent séparer l'intérêt du Princ
sujets, rien n'est plus irréparable de sa
ne peut mieux éclaircir la vérité et la f
ques au trône que ce rapport, cette rel
des sujets au souverain. »

Les idées que le marquis de Mirabeau
pées dans ce mémoire se rattachaient à ce
antérieurs. Il rappelait tantôt Vauban, ta
lebert et Fénelon. Mais jamais on n'avait
avec tant d'énergie le principe de la déce
ministrative. Deux ans auparavant Mon
dans son *Esprit des Lois*, effleuré en p
traité par M. de Mirabeau. On crut — le n
vait s'attendre à plus grand honneur — r
l'ouvrage anonyme qu'il venait de faire
de son illustre ami. Depuis la publica
moire jusqu'à la Révolution la questio
vinciaux reste constamment à l'ordre d
quis fut encore témoin d'essais de réfo
geaient avec beaucoup d'autres le grave
trop tard. Un des premiers écrivains p
France ait eus dans notre siècle, ap
termes, sans le nommer, l'idée fonda
opuscule : « Une partie de la persévéra
que les princes ont mis à abolir ou à dé
provinciaux, auraient suffi pour les p
cette façon et pour les adapter tous aux nécessités de la civilisation moderne, si ces princes avaient voulu autre chose que devenir et rester les maîtres [2]. »

[1] « Est-ce d'un tel peuple que les représentants sont à éviter ? » p. 172. Il ne s'agit ici que des états provinciaux.

[2] De Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*. (Œuvres iv, 327).

Le petit mémoire sur les états provinciaux fut bientôt suivi par une œuvre de dimensions plus considérables qui fit connaître au grand public le marquis de Mirabeau. En 1756 parut à Avignon. « L'Ami des hommes ou traité de la population. » Le titre était heureusement choisi. Il était conforme aux tendances humanitaires de l'époque, et indiquait nettement la thèse soutenue dans l'ouvrage. Celui qui pourrait apprendre aux hommes comment le précepte de la Bible : « Croissez et multipliez, » doit être observé pour le salut et non pour la perte des enfants des hommes, celui-là aurait le droit de se dire le plus grand de leurs amis. A un titre semblable le marquis de Mirabeau croyait pouvoir élever quelques prétentions. Il posait en principe qu'un pays est d'autant plus riche qu'il nourrit plus d'habitants, et trouvait qu'en France on faisait juste le contraire de ce qu'il eût fallu faire pour rendre la vie supportable à un maximum d'individus. Le mémoire sur les États provinciaux contenait déjà quelques allusions à ce sujet, il le développa complètement dans son nouvel ouvrage. « L'État, dit-il en se servant d'une comparaison souvent répétée, est un arbre; les racines sont l'agriculture, le tronc est la population, les branches sont l'industrie, les feuilles sont le commerce proprement dit et les arts. C'est de ses racines que l'arbre tire le suc nourricier [1]. » Or, les racines sont malades et l'arbre menace de périr si l'on ne se hâte d'y apporter remède. On doit éviter tout ce qui peut empêcher le développement de l'agriculture, et faire tout ce qui peut le stimuler. « Les gros brochets dépeuplent les étangs, les grands propriétaires étouffent les petits. » Il faudrait s'appliquer à accroître et à fortifier la classe moyenne rurale, tandis

[1] Partie II, Ch. I, p. 176 de l'édition publiée, dans la *Collection des Économistes et publicistes modernes*. Paris Guillaumin, 1883, avec introduction de Rouxel. Il y est démontré p. I, et II, que Mirabeau doit avoir travaillé à cet ouvrage dès 1755.

qu'au contraire tout semble en France concourir à la déprimer. Le cultivateur est écrasé de corvées et d'impôts. Il grandit dans la misère et la grossièreté. Les routes, sauf les voies principales, sont dans l'abandon. Le travail des champs, le plus noble qui existe, est un objet de mépris, et les douanes rendent impossible la libre circulation des produits du sol.

Partant de là, l'ami des hommes s'élève jusqu'à une critique du système alors régnant du mercantilisme. L'or ne constitue pas la richesse d'un peuple; accumuler le métal précieux et l'attirer dans le pays n'est point augmenter le bien-être de la nation. Il voudrait que le commerce fût délivré « de tant d'édits, de déclarations, de règlements et d'inspecteurs. » Il demande qu'on laisse voler de leurs propres ailes « les arts mercenaires du frivole et de la vanité. » Il voit peu l'utilité des colonies qui « au lieu de franciser les sauvages ont sauvagisé les Français. » Les droits de douane, au moyen desquels un pays cherche à renchérir sur l'autre, lui semblent le produit d'une « absurde et scélérate science. » C'est seulement en établissant la liberté du commerce entre tous les peuples que l'on parviendra à étouffer dans leur germe des guerres terribles et éternelles.

Ainsi, avant d'avoir pu subir l'influence de Quesnay ou de Gournay, le marquis exprime un grand nombre des idées qu'on leur attribue communément en propre. L'ouvrage de Cantillon « Essai sur la nature du commerce, » qu'il connut en manuscrit longtemps avant sa publication, a puissamment influé sur le développement de ses idées. Il connut peut-être de la même manière quelques-unes des opinions de d'Argenson qui n'ont été livrées au public que beaucoup plus tard [1]. Mais la plus grande par-

[1] Rousseau. Ses amis et ses ennemis. Correspondance publiée par Streckaiseu-Moultou 1865. II, 365. — *Mémoire et journal du Marquis d'Argenson*, 1857, I. p. CXVIII.

tie de l'ouvrage est due à ses propres réflexions et à une observation pénétrante de l'état de choses environnant. Il est clair que son frère lui avait aussi fourni de nombreux renseignements sur les points qu'il connaissait particulièrement. Entraîné par son sujet, il laisse courir fort librement sa plume. Admirateur de Montesquieu, il n'avait point un enthousiasme sans réserve pour *l'Esprit des Lois ;* il l'a cependant imité ; dans son livre, comme Montesquieu dans le sien, il déroule devant les yeux du lecteur un tableau presque sans fin, composé de petits tableaux qui se rattachent l'un à l'autre, et où malheureusement bien des erreurs se sont glissées dans les chiffres [1]. « Tout est ici-bas, dit-il, lié par des chaînes nécessaires, et un bon traité de l'agriculture en grand pourrait porter le titre de la thèse de Pic de Mirandole : *De omni re scibili*, à plus forte raison un traité de la population. » D'après ce principe, il s'étend sur les cloîtres et les maisons d'enfants trouvés, l'ivrognerie et la charité, les prisons et les hôpitaux, la navigation et la canalisation, le système d'impôts et le crédit public, l'administration de la justice et la police, la marine militaire et l'armée de terre, et mille autre sujets qu'il parvient à relier à son sujet principal. Le domaine moral n'est point étranger à ses méditations. Il est un de ces économistes qui cherchent avant tout et surtout à démontrer l'étroite liaison des intérêts matériels et des intérêts moraux. Un chapitre tout entier est consacré aux mœurs. Lorsqu'elles sont en décadence dans la maison et dans la famille, la nation court à sa ruine. « Elles sont les cordes de l'instrument politique, dont les lois ne sont que les sons. » Mais là « comme partout d'ailleurs, la contrainte est le plus détestable expédient de l'autorité. » Rien n'est plus efficace que le bon exemple, c'est avant tout à la noblesse de le donner.

[1] Baudrillart, La question de la population en France au xviii[e] siècle. (*Journal des Économistes*, 1885, xxx, 173).

Ici se place un panégyrique du bon vieux temps tout à fait digne de Caton. L'auteur compare le luxe du temps présent et la simplicité antique, l'autorité patriarcale des seigneurs de la vieille roche, qui habitaient en province, dans les châteaux de leurs ancêtres, et la vie frivole, la prodigalité de leurs rejetons qui ne trouvent de plaisir qu'à respirer l'air énervant de la cour de Versailles, qu'à vivre dans l'atmosphère enivrante de la capitale et au milieu de ses séductions. Au portrait qu'il fait du seigneur des anciens temps, fier, vaillant, désintéressé, il est facile de reconnaître que son père lui a servi de modèle, comme du reste il le dit lui-même expressément. Son indignation contre la bureaucratie, ses traits satiriques contre « les gens de plume et d'écritoire, » et surtout ses malédictions contre « l'or, corrupteur dans toutes les professions » sont dignes du marquis Jean-Antoine de Mirabeau. Celui-ci n'aurait pas moins approuvé les plaintes de son fils sur l'hypertrophie énorme de la capitale et les privilèges de toute sorte qu'on lui accorde, et le souhait qu'il forme de lui voir pratiquer « une forte saignée » au profit des provinces.

Malheureusement, on ne peut le nier, les théories de l'Ami des hommes sont souvent en désaccord avec ses actions. Il méprisait l'or, mais il n'en savait point supporter l'absence. S'il quittait quelquefois le voisinage de Paris, c'était moins par goût que par nécessité. Et quant à la pureté des mœurs, il ne pouvait pas non plus passer pour un modèle. En général, on sent dans sa façon de penser deux courants opposés. Au fond il reste aristocrate, mais les tendances démocratiques du jour l'ont entraîné, et c'est à cela que son livre dut une grande part de son succès. Expliquait-il que, suivant lui, les différences de classe sont absolument indispensables pour le bonheur d'une nation, on passait sur la page sans y attacher d'importance. On s'en tenait à sa

défense chaleureuse des « petits qui suent sous le faix, » aux portraits idéalisés qu'il traçait du laboureur, menant une existence idyllique au milieu de ses troupeaux, aux avertissements sévères qu'il adressait aux princes, de faire en sorte que dans leur faveur « les derniers soient les premiers. » Il paraissait peut-être inexplicable à certains de ses lecteurs, formés par les ouvrages de Voltaire et de Diderot, qu'il ne condamnât point comme eux les monastères et les moines. Mais si l'Ami des hommes n'avait point contre l'Église la haine des « esprits forts » il n'en désirait pas moins voir les serviteurs de l'Église « imiter leur divin instituteur, toujours et partout miséricordieux. » S'il regardait la tolérance religieuse comme « le pire des inconvénients » lorsqu'elle était poussée jusqu'à l'indifférence, il ne voulait pas non plus reconnaître comme religion ce qui ne respirait pas « l'esprit de douceur et de charité. » Ajoutons à cela que, royaliste fidèle, il se permet de glisser à l'adresse de Louis XV quelques conseils pleins de liberté ; qu'excellent patriote, il met devant les yeux de sa nation la possibilité de lourdes épreuves ; souvenons-nous qu'il a flétri l'esclavage, qu'il a quasi prophétisé la Révolution, qu'il a critiqué avec amertume le mot fameux : « Après moi le déluge, » et nous comprendrons que de tels accents devaient trouver un écho tout prêt à vibrer dans les cœurs des contemporains.

Le style dans lequel *L'Ami des hommes* avait exprimé ses nobles et parfois paradoxales idées n'est point inférieur aux idées mêmes. Il n'est rien moins que classique, mais il est passionnant au plus haut degré. L'auteur se livre au public dans son ouvrage comme il se livre dans ses lettres à ses amis ; il est parfois diffus ; il passe capricieusement d'un sujet à l'autre, mais il reste toujours piquant et spirituel, et on sent qu'il est toujours de bonne foi. Il aimait, comme il écrivait longtemps plus tard à son fidèle élève, l'économiste italien Longo

« les proverbes, *les marotismes* et les mots forgés. Mais, ajoutait-il, au fond, dans tout mon jargon rustique vous trouverez du vrai. » Qu'il se livre à des considérations sentimentales ou qu'il trace des portraits satiriques, le lecteur ne doute point un instant qu'il ne parle de son sujet sérieusement et avec la conviction la plus profonde.

Les éloges les plus enthousiastes lui furent prodigués. Un critique affirma que l'auteur de l'Ami des hommes « écrivait comme Montaigne et pensait comme Montesquieu. » Grimm, dans sa correspondance littéraire, se tient sagement éloigné de semblables hyperboles. Il juge même trop durement le style de l'ouvrage, qu'il trouve « bas et trivial. » Mais il avoue que l'œuvre fait également honneur au cœur et à l'esprit de l'Ami des hommes. Il est possible, comme il l'affirme, que la circulation du livre ait été interdite ; en ce cas on arriva, comme d'ordinaire, au résultat opposé. En quatre ans, il en parut au moins quatre éditions, et l'ouvrage se répandit bien au-delà des frontières françaises. A Paris, le Marquis fut accablé d'honneurs. Il fut fêté par toute la société parisienne ; son portrait fut exposé au salon et on en publia une réduction en taille-douce. Mais l'événement le plus important de sa lune de miel littéraire fut sa liaison avec François Quesnay, qui trouvait dans l'ouvrage du Marquis la plupart de ses idées, quoiqu'il tînt pour faux le point de départ de ses raisonnements. Ce fut peut-être encore pour Quesnay un bonheur plus grand de rencontrer le marquis de Mirabeau que pour le Marquis de rencontrer Quesnay. Ce Messie d'un nouvel Évangile venait en effet de trouver le plus ardent des apôtres.

Le médecin de Louis « le Bien-aimé » et de la Pompadour était loin d'avoir alors la renommée universelle qu'il eut plus tard. En France même, sauf parmi les médecins de la Capitale, son nom était encore presque in-

connu. Ceux qui vivaient sous le même toit que lui, Mme du Hausset par exemple, la camérière de la belle pêcheresse sa patiente, pressentaient quelque chose de sa valeur intellectuelle, sans être capables de suivre ses audacieuses spéculations. Louis XV lui accorda des lettres de noblesse et l'appelait familièrement « son penseur. » Petit, de chétive apparence, avec une « figure de singe » que ses admirateurs comparèrent plus tard « à la tête de Socrate », il était l'objet des plaisanteries des courtisans. Ils se moquaient de ce vieil original qui passait des heures dans son cabinet de travail à couvrir d'innombrables feuilles de chiffres et de raisonnements incompréhensibles, tandis que, dans le salon voisin, Mme de Pompadour discutait les plus graves affaires de l'État, de cet homme qui ne demandait jamais aucune faveur et se contentait de faire de temps en temps quelque remarque caustique sur les personnes et les choses au milieu desquelles il vivait. En 1756 Quesnay fit paraître dans l'Encyclopédie, le grand arsenal de tous les champions de la philosophie du XVIIIe siècle, les articles *Fermiers* et *Grains*. C'était le premier fruit de ses méditations sur l'économie politique. Ce qu'il y disait de la triste condition de l'agriculture en France, de la diminution de la population depuis le règne de Louis XIV, et les réformes qu'il proposait, tout cela était d'accord avec de nombreux passages de *L'Ami des hommes*, mais Qesnay se rendait coupable d'exagérations beaucoup plus fortes. Il systématisa ses idées sur l'économie politique dans son *Tableau économique* qui fut imprimé en 1758 sous les yeux et pour l'usage du roi. Deux ans plus tard, on fit une nouvelle édition qu'on ne tira qu'à trois exemplaires. Le seul exemplaire tout-à-fait oublié jusqu'à nos jours a été trouvé, joint au manuscrit de la première édition, parmi les papiers du père de Mirabeau [1].

[1] Arch. nat. M. 784, Cf. Stephan Bauer : Zur Entstehung der

On ne connaissait jusque-là que d'après des travaux postérieurs l'Évangile de la nouvelle école économique à laquelle, d'après le titre d'un ouvrage de Dupont, on donna le nom d'école des *Physiocrates*. A la simple inspection d'une série de chiffres et de lignes il devait apparaître clairement que toute nation se divise en trois classes : la classe productive, c'est-à-dire celle des laboureurs ; la classe des propriétaires dans le sens strict, c'est-à-dire des propriétaires fonciers ; la classe stérile, qui comprend les commerçants et les industriels, et tous les citoyens qui n'appartiennent point aux deux premières classes. De là découlaient une foule de conséquences, tendant généralement à démontrer que le commerce et l'industrie étaient en France injustement traités en enfants gâtés, tandis qu'on traitait l'agriculture en marâtre. C'était en somme une protestation raisonnée contre le système du mercantilisme ; mais les allusions menaçantes aux classes stériles qui s'y rencontraient faisaient craindre que l'on ne se servît de Béelzebuth pour chasser le diable.

Quesnay n'ignorait pas lui-même combien la dureté et l'obscurité de son style faisait perdre de valeur à ses découvertes. Dans ses *Maximes générales du gouvernement économique d'un royaume agricole*, qui sont une mine inépuisable d'idées révolutionnaires, il s'efforça de parler un langage plus clair et plus modéré. Mais pour le marquis de Mirabeau le *Tableau économique* demeura le compendium des découvertes de Quesnay. Il le considère comme « la grande invention qui fait la gloire du XVIII[e] siècle ; » il complète l'invention de l'écriture et celle de la monnaie qui l'ont précédé, et qui, de concert avec lui, « donnent aux sociétés politiques leur principale solidité. »

Physiokratie. Auf Grund ungedruckter Schriften François Quesnay's. (*Conrad's Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, Nouvelle Série. vol. XXI, 1890, p. 115, 131).

Un an et demi avant l'apparition du *Tableau* économique, Quesnay avait fait déjà la plus grande de ses conquêtes, celle de *L'Ami des hommes*. Il le fit prier de venir au château de Versailles, pour discuter avec lui sur le point le plus faible d'un système dont les conclusions étaient au demeurant d'accord avec les siennes. Il lui expliqua qu'il « avait mis la charrue avant les bœufs » ; qu'il avait regardé la population comme la source de la richesse publique, tandis qu'au contraire, le nombre des habitants dépendait de la richesse publique. Celle-ci, d'après Quesnay, dérivait de la prédominance de l'agriculture. Le Marquis se refusa longtemps à donner raison à l'inflexible docteur. A la fin, il se décida « à courber le front » : David, comme il disait plus tard, avait vaincu Goliath. Se regardait-il comme à jamais vaincu, telle est la question. On a remarqué que du renversement de sa proposition fondamentale, il ne tira jamais les conclusions où est arrivé Malthus [1].

Dans le reste de ses ouvrages, il laissa de côté le point sur lequel Quesnay et lui différaient d'opinion. Toute la construction économique, politique et morale qu'il avait élevée dans l'*Ami des hommes* demeurait debout, quelque fondement qu'on lui donnât. Une chose est certaine, c'est qu'à partir de ce jour, fêté dans les *Annales des Physiocrates* à l'instar de Paul converti sur le chemin de Damas, Quesnay n'eut point de sectateur plus ardent que l'auteur de *L'Ami des hommes*. Il lui arriva ce qui arrive souvent aux hommes d'esprit, passionnés et de forte originalité. Ils ne peuvent se soustraire à l'imposante impression que fait sur eux un beau système, et ils mettent son à service tous leurs

[1] L. Lavergne, *Les économistes français au* XVIII[e] *siècle*, Paris, 1870, a dit de Quesnay en parlant de la 26[e] des *Maximes générales* : « Toute la doctrine de Malthus est d'avance contenue en cette maxime et en des termes moins susceptibles de mauvaises interprétations. »

talents, au risque même de perdre par là beaucoup de qualités propres et le meilleur de leur génie. Tel fut le sort qu'eut, ainsi que maint autre, le marquis de Mirabeau. On le regarda d'ordinaire comme un simple disciple de Quesnay, tandis qu'il s'était frayé sa voie, avant que ce dernier eût rien écrit. Il n'échappa même pas au péril de remplacer la libre observation de l'état social par des dogmes dont la seule énonciation doit faire la félicité d'un peuple, et de porter dans une lutte entreprise pour la propagation de vérités scientifiques quelque chose de l'intolérance d'une propagande religieuse.

C'est ce qu'il montra surtout par l'ardeur avec laquelle il défendit la doctrine fondamentale de Quesnay, la doctrine du *produit net*. A en croire l'auteur du *Tableau économique*, l'agriculture seule pouvait donner un produit net, un produit supérieur aux frais qu'exigeait la main-d'œuvre. Plus ce produit net était élevé, et plus la nation était riche. Quesnay se chargeait même d'indiquer quelle portion de ce produit net les propriétaires devaient abandonner à la classe productive, pour assurer une nouvelle récolte, combien ils devaient en donner à la classe stérile, pour l'achat de marchandises, objets manufacturés, etc., combien ceux-ci, de leur côté, pour se procurer les choses nécessaires à la vie, devaient rendre aux agriculteurs ; il promettait que dans un état ainsi réglé régnerait l'harmonie la plus complète, et que le bien-être de la nation ne subirait aucune vicissitude. Mais tous les calculs de Quesnay reposaient sur des hypothèses arbitraires. Ne considérer comme valeurs que les produits agricoles, est une idée insoutenable et d'une simplicité grossière. C'est ne penser qu'au producteur et négliger totalement le consommateur. Mais la domination du mercantilisme était devenue si intolérable que beaucoup d'hommes d'un esprit fort distingué et pleins

d'excellentes intentions ne furent point fâchés de voir la balance pencher de l'autre côté, et accueillirent la théorie du produit net comme un Évangile libérateur.

Aux yeux du marquis de Mirabeau, qui avait toujours regardé la condition économique et la condition morale comme intimement unies, cet Évangile, appliqué à la vie pratique, paraissait presque plus important encore que les préceptes de la religion. Comme il essayait, mais en vain, d'amener Rousseau à la physiocratie, il lui écrivait : « Tout l'avantage physique et moral des sociétés se résume en un point : un accroissement de produit net : Tout attentat contre la société se détermine par ce fait[1].» Après la mort de Quesnay, adressant en présence d'une réunion de fidèles fort émus quelques mots d'admiration et de regret à la mémoire de ce moderne « Moïse » et de ce nouveau « Confucius, » il s'exprimait ainsi : « Socrate, dit-on, fit descendre du ciel la morale, notre maître la fit germer sur la terre. La morale du ciel ne rassasie que les âmes privilégiées, celle du produit net procure d'abord la subsistance aux enfants des hommes, empêche qu'on ne la leur ravisse par violence ou par fraude, énonce sa distribution, assure sa reproduction et, nous mettant à l'abri des gênes de la nature impérieuse, nous oblige au culte d'obéissance par le travail et nous amène au culte d'amour et de reconnaissance par ses succès [2]. »

Quelles que puissent être les conséquences morales d'une doctrine comme la théorie du produit net, une chose était certaine : c'est que pour la réaliser d'une

[1] J.-J. Rousseau. *Ses amis et ses ennemis*. Correspondance publiée par M. G. Streckeisen-Moultou, p. 361. Là figurent aussi les autres lettres du Marquis à Rousseau. Les lettres de Rousseau se trouvent dans le tome IV des œuvres de Rousseau, 1852. V. l'index.

[2] Éloge funèbre de Quesnay, réimprimé dans les *Œuvres de Quesnay* publ. par A. Oncken, 1888.

manière complète il fallait profondément modifier l'ancien régime. Elle l'atteignait en effet dans l'un des points les plus vulnérables, son système d'imposition. En ce royaume de France, où le poids des impôts directs tombait presque tout entier sur le tiers-état, pendant que la famille la plus pauvre gémissait sous le fardeau d'impôts indirects de toute nature, les revenus publics ne devaient plus avoir, à l'avenir, qu'une source unique, le produit net de la terre. L'impôt foncier reposerait sur le produit net; il monterait ou descendrait avec lui. Mais une objection se présentait immédiatement. Les physiocrates voulaient porter secours au petit propriétaire foncier et, au contraire, augmentaient des charges en supprimant tout impôt, sauf l'impôt sur le produit net. Cette objection, Voltaire la présenta avec beaucoup d'esprit dans son dialogue satirique de « l'homme aux quarante écus. » Les physiocrates y répondirent par deux remarques. En premier lieu, il allait de soi que tous les privilèges des propriétaires nobles et ecclésiastiques disparaîtraient. Le marquis de Mirabeau qui jusqu'à ce jour avait trouvé tout naturel le droit de la noblesse à ne point payer d'impôts, se décida, après quelque hésitation, à sacrifier également au principe nouveau les privilèges de sa classe [1]. Les disciples de Quesnay ajoutaient que, d'après leurs calculs, le petit propriétaire gagnerait plus qu'il ne perdrait au nouvel impôt, si on lui donnait en même temps la possibilité d'acheter et de céder à de meilleures conditions beaucoup d'objets que le système d'impôts indirects en vigueur les empêchait d'acquérir et de vendre.

[1] STOURM (*Les finances de l'ancien régime*, etc, 115) a tort d'en douter. En 1761 dans sa *Théorie de l'impôt* (p. 136) le marquis est encore pour l'exemption. Mais il sacrifie les privilèges de la noblesse dans les *Lettres sur la législation*, II, 402, 782, et dans le discours d'ouverture de la société des économistes, en 1777 (Arch. nat. M. 780) : « Les privilèges de la noblesse sont gauches, » etc.

Les impôts sur le sel et sur les boissons, les douanes extérieures et intérieures, et tant d'autres impôts indirects qui faisaient souffrir principalement les classes inférieures de la population, auraient été par eux-mêmes fort difficiles à supporter. Mais ce qui les faisait exécrer bien davantage encore c'est que l'État en affermait le revenu, c'est qu'il livrait les particuliers aux tracasseries incessantes et aux exactions des gens d'affaire qui ne cherchaient qu'à retirer de leur bail le plus de profit possible, pénétraient dans la salle à manger, goûtaient au sel, et quand ils le trouvaient de trop bonne qualité dressaient un procès-verbal pour contrebande, attendu que le sel de la ferme était ordinairement mêlé de gravois. Le collecteur de l'accise descendait à la cave, dressait une liste de ce qu'elle contenait, et percevait la somme qui lui était due. Un autre surveillait la route que devait prendre un chargement de vin pour se rendre à la ville. Toute une armée d'employés était occupée autour des stations douanières. De Pontarlier à Lyon il fallait payer vingt-cinq fois [1] et il restait encore à passer l'octroi de la ville.

Les grandes compagnies des fermiers généraux, en échange des avances à gros intérêts qu'ils faisaient à l'État, remplissaient leurs escarcelles ainsi que celles de leurs illustres protecteurs et protectrices et s'appropriaient une partie considérable du revenu public. Comment les pauvres diables qu'on livrait à leur rapacité n'auraient-ils pas été tentés d'avoir recours à la contrebande, de cacher leur sel et leur argent, d'exercer en un mot leur droit de légitime défense ? Entre opprimés et oppresseurs se livrait chaque année une lutte terrible, et chaque année l'État arrachait au peuple des millions, tandis que des centaines de

[1] Taine, L'Ancien Régime 470, 472.

misérables mouraient de faim, fuyaient leur patrie, ou s'en allaient ramer sur les galères du roi.

Tel était le déplorable état de choses que le marquis de Mirabeau mit en pleine lumière, quand, sur les instances de Quesnay, il se décida à publier en 1760 sa *Théorie de l'impôt.* La guerre de Sept ans avait entièrement épuisé la France, mais au château de Versailles régnaient le luxe et la prodigalité. Comme autrefois dans *L'Ami des hommes* le Marquis osait, dans son nouvel ouvrage, s'en prendre directement au roi. Il avait eu cependant la précaution de se placer deux générations en arrière et c'est à Louis XIV qu'en apparence il adressait ses conseils. Il rappelle au roi qu'il n'est que « le premier des employés de ses états », et que son devoir le plus sacré est de travailler au bien public de toutes ses forces et de toute son âme. Il lui rappelle que l'impôt n'est point une sorte de butin que le roi conquiert sur ses sujets, et que ni la répartition ni la perception n'en devrait être faite sans le concours des États de chaque province. Un impôt foncier, complété, si l'on ne veut point qu'il soit unique, par une contribution personnelle portant sur tous les citoyens, l'abolition des impôts sur les objets de consommation, réserve faite des octrois communaux, la liberté du commerce, surtout et en premier lieu l'abolition de la ferme des impôts, telles étaient les réformes qu'il réclamait, sans se dissimuler d'ailleurs qu'il mettait la main dans un guêpier. Sans cesse son indignation éclate contre les fermiers généraux, ces « vampires, » qui ont « acheté du prince la nation » pour arriver enfin, au moment où le gouvernement n'espère plus rien des hommes et où les hommes n'espèrent plus rien du gouvernement, à détruire la nation, le prince et eux-mêmes. Il allait jusqu'à prétendre que de 600 millions que le peuple payait, il en entrait à peine 250 dans les caisses de l'État.

La fureur des fermiers généraux et des financiers leurs amis ne connut pas de bornes. Ils obtinrent du roi, sans grande peine, une lettre de cachet en vertu de laquelle le Marquis fut enfermé au château de Vincennes. Traité avec toutes sortes d'égards et flatté de la popularité qu'il avait conquise, il supporta d'autant plus aisément son martyre peu pénible qu'il dura tout juste une semaine. Quesnay représenta à la marquise de Pompadour que son ami « aimait le peuple et le roi, » la toute-puissante maîtresse joignit ses prières à celle de son médecin, et le 24 décembre 1760, le Marquis fut remis en liberté. Il lui était interdit de résider dans la capitale. Il devait se rendre, jusqu'à nouvel ordre, dans sa terre de Bignon, séjour qui, au cœur de l'hiver, n'était point sans quelque désagrément. Mais les attentions de ses amis et de ses amies, et la gloire que ses souffrances lui attiraient [1], compensèrent largement d'abord ces légers inconvénients. Cependant, il arriva bientôt un temps où son exil lui devint insupportable. Tantôt il essayait de décider sa mère malade à se rendre auprès du roi pour demander son rappel, tantôt il menaçait de partir lui-même, sans permission, si on le poussait à bout, afin de se faire rendre justice, et c'est avec peine que son frère parvint à lui persuader de continuer à supporter son malheur avec dignité. Il n'avait plus d'ailleurs longtemps à attendre. Le Bailli, Quesnay et diverses autres personnes, influentes auprès de la maîtresse du roi, travaillaient à l'envi en sa faveur. Au bout de quelques semaines finit cet exil qui, comme dit ironiquement Mirabeau, fut « dans les fastes de la secte des économistes comme l'hégire du prophète » dans celle des mahométans [2].

[1] Il eut un jour à payer 27 francs de port pour les lettres qu'on lui remit. V. L. De Loménie, *La comtesse de Rochefort et ses amis*. Paris, C. Lévy, 1879, p. 104.

[2] *Lettres de Vincennes* I, 183. Zerboni, grand admirateur de *L'Ami*

Le Marquis était en effet le prophète d'un nouvel Évangile; les physiocrates le considérèrent comme un martyr d'un courage héroïque ; ses écrits, ses paroles, son exemple n'avaient pour but que la propagation de l'Évangile physiocratique. Avant son hégire, il avait essayé déjà d'amener aux idées de Quesnay la société économique de Berne, qui venait alors de se fonder; il avait envoyé dans ce dessein à un concours organisé par cette société un mémoire « sur la nécessité de la culture des céréales [1]. » Ses *Lettres sur les corvées* avaient, quelque temps après, dévoilé les vices d'une institution qui pour l'entretien des routes faisait souffrir les paysans français. Dans sa *Philosophie rurale* il avait entrepris de faire connaître à tous l'ordre immuable des lois physiques et morales qui assurent le bien des États. Il serait trop long d'énumérer les innombrables livres et publications de l'infatigable L. D. H. (L'Ami des hommes) ; et si son ton devenait toujours plus dogmatique, sa manière plus prolixe, ces défauts ne diminuaient aucunement l'estime dans laquelle le tenaient Français et étrangers. Personne, après Quesnay, n'a travaillé plus ardemment que lui à la formation de cette école, que rendirent tout d'abord célèbre l'abbé Baudeau, Dupont (de Nemours), Mercier de la Rivière et Le Trosne. Personne ne savait comme L'Ami des hommes célébrer la maxime fameuse : Laissez faire et laissez passer, pour laquelle on se croyait en droit d'invoquer l'autorité de l'intendant du commerce Gournay. Tous les mardis se réunissaient à sa table les ennemis jurés du mercantilisme. Après le dessert, on discutait les

des hommes, croit que c'est l'avènement de Louis XVI qui a ouvert au marquis de Mirabeau les portes de « la Bastille. » (*Einige Gedanken über das Bildungsgeschäft von Südpreussen* 1800, p. 147).

[1] A. Oncken, *Der ältere Mirabeau und die ökonomische Gesellschaft in Bern*. Bern, Wyss 1886. L'original de ce mémoire se trouve avec plusieurs autres aux Arch. nat. M. 783.

plans d'attaque et de défense, et l'on parlait de ce que contiendrait le prochain numéro des *Ephémérides*. Mais cette feuille qui était le journal officiel de la physiocratie, disparut, après une lutte des plus vives, au temps du ministère de Terray.

Les essais pratiques du Marquis en matière de physiocratie ne pouvaient aller aussi vite que ses ouvrages théoriques. Il était fier cependant d'avoir, sur l'une de ses terres, pratiqué une innovation vraiment digne d'un Ami des hommes. Son ami, l'abbé Baudeau, avait inventé une nouvelle manière de moudre le blé et de cuire le pain qui devait permettre de donner de meilleur pain à meilleur compte. Le Marquis en fit l'essai à Fleury, près Meudon, où il avait acheté une petite propriété pour sa mère et où Rousseau fut pendant quelque temps son hôte. A la grande colère des meuniers et des boulangers cet essai réussit au-delà de toute espérance. Il n'y eut pas que les pauvres gens du voisinage à venir chercher le pain de Fleury ; ce pain, comme dit le Marquis dans ses lettres, fut « à la mode. » Le duc de Choiseul et Mme du Deffand en firent demander pour leur table, et l'enthousiaste Ami des hommes voyait déjà en rêve disparaître dans tout le royaume « le criant monopole des règlements de la police alimentaire. » L'approbation que donnaient à ses efforts et à ses travaux de hauts personnages étrangers l'encourageait à ne point abandonner la cause qu'il avait entrepris de défendre.

Le succès qu'obtenait au-delà des frontières la propagande physiocratique pouvait consoler les physiocrates des attaques auxquelles ils étaient en butte dans leur propre patrie. Léopold, grand-duc de Toscane, acceptait la dédicace d'un des ouvrages du Marquis et lui demandait des conseils. Gustave III de Suède lui envoyait un des ordres qu'il avait fondés, avec une lettre élogieuse. Charles-Frédéric de Bade était le plus docile de ses disciples et se faisait expliquer par Charles de Butré la

« loi divine » qu'avait annoncée l'Ami des hommes [1].

L'ardente espérance qu'avait le Marquis de voir la face du monde renouvelée par la physiocratie parvint au comble quand le jeune Louis XVI appela Turgot au contrôle général des finances. Le marquis de Mirabeau avait, il est vrai, espéré pouvoir travailler lui-même à la réalisation de ses idées dans un poste officiel. Il avait autrefois eu de semblables ambitions, quand après la publication de *L'Ami des hommes* le bruit s'était répandu que l'auteur allait être mis à la tête des finances du royaume. Il écrivait à son frère que ce n'était qu'un bruit, mais il n'en développait pas moins tout le programme de gouvernement que le cas échéant, il voulait présenter à l'approbation du roi. Le Bailli aurait eu, naturellement, le ministère de la marine. Mais toute illusion de ce genre avait depuis longtemps disparu. C'était assez de voir Turgot qui, comme intendant de Limoges, s'était déjà fait connaître par d'importants travaux, arriver au ministère et faire rendre justice à cette école dans laquelle il s'était formé, mais dont il était loin de partager toutes les exagérations. Jamais encore l'école physiocratique n'avait assisté à pareil triomphe : malgré toutes les attaques, Turgot, en un court espace de temps, lança à travers la France une multitude d'édits réformateurs. Liberté du commerce des céréales et des farines à l'intérieur du royaume, abolition des corvées, suppression des corporations,

[1] R. Reuss. Charles de Butré, *Un physiocrate Tourangeau en Alsace et dans le margraviat de Bade*. Paris, Fischbacher 1887. Cet intéressant travail contient beaucoup de lettres du marquis de Mirabeau. Sur sa correspondance avec Charles Frédéric de Bade, qui se trouve à la bibliothèque de Carlsruhe, v. Emminghaus : K. F. von Baden physiocratische Verbindungen, (*Hildebrands und Conrads Jahrbücher für Nationalökonomie*, 1872. Tome XIX). Elle a été publiée par la Commission historique du Grand-duché de Bade. C. Knies : Karl Friedrichs von Baden brieflicher Verkehr mit Mirabeau und Du Pont, Heidelberg. Winter, 2 vol. 1892.

abolition du droit de banvin, telle était une partie des réformes du nouveau ministre. Le système d'impôts était amélioré sur beaucoup de points, et l'on essayait d'adoucir autant que possible les inégalités existantes ; les fermiers généraux ne se dissimulaient point que leur heure sonnerait aussitôt que leur bail serait fini.

L'Ami des hommes triomphait. Il avait des critiques à adresser à la personnalité de Turgot, et à ses idées même, où il trouvait trop sensible l'influence des encyclopédistes. Mais en somme, un ministre qui pensait que le premier devoir du gouvernement était de « regarder l'agriculture comme la vraie base, le vrai fondement des richesses et du bonheur de la nation [1] » était sûr de sa plus haute estime.

A toutes ses autres réformes, qui modifiaient si profondément l'ancien régime, Turgot voulait joindre une réforme de la constitution bien faite pour intéresser au plus haut point le marquis de Mirabeau. Pour celui-ci, comme pour la plupart des premiers physiocrates, l'idéal politique d'une « société agricole » était la monarchie, et une monarchie « sans autres limites que celles de la loi. » Il a, il est vrai, dans une certaine mesure, le même désir que Rousseau, le désir d'échapper à une civilisation corruptrice pour retourner à la nature. Il se sert fréquemment du vocabulaire de Rousseau, il parle des « clauses du contrat d'association, » et des « droits naturels » qu'ont tous les membres d'une société. Mais le *Contrat social* du citoyen de Genève demeure pour lui le livre scellé des sept sceaux de l'Ecriture. Il est aussi loin d'ailleurs de partager les idées de Montesquieu, quelle qu'ait été sur lui l'influence de cet écrivain. C'est avec une sorte de colère qu'il s'élève contre tout « gouvernement mixte, » contre tout essai tendant à établir des « contre-forces » dans l'État, bref, contre

[1] DAIRE, œuvres de Turgot II, 287.

tout ce qui peut ressembler à une « séparation des pouvoirs. » On ne peut arriver par là qu'à la guerre civile. L'histoire de l'Angleterre dont la constitution était alors fort admirée en France, — plus admirée que comprise — lui paraissait d'accord avec ses idées. Il lui arrive de comparer la constitution anglaise et la constitution polonaise ; la constitution anglaise doit mener à l'anarchie comme le *liberum veto*. Suivant lui, « la constitution d'un bon gouvernement ne consiste que dans les lois naturelles qui préserveront la société des méchants et des voleurs », c'est-à-dire dans « les préceptes très simples du Tableau économique. » A la tête du gouvernement sera un seul homme, à la fois « chef de guerre et juge de paix, » un monarque héréditaire, « seul représentant de l'autorité, » possédant « tous les droits de la souveraineté, » « déclaré co-propriétaire universel des revenus des terres de la société, afin que son intérêt soit inséparablement uni à l'intérêt des propriétés, » afin qu'il trouve lui-même son profit à rendre le produit net aussi élevé que possible. Il gouvernera prince parmi les physiocrates et physiocrate parmi les princes, et sa force sera « cet instrument de fer qui est moins coupable que l'épée, » comme l'heureux devineur d'énigmes appelle la charrue dans la Turandot de Schiller.

On trouve chez le père de Mirabeau, comme chez Quesnay et beaucoup de ses disciples, cette admiration pour une Chine idéalisée qui nous frappe dans la société du XVIIIe siècle, comme l'admiration pour la chevalerie et les corporations dans la société du XIXe. En un mot, le Marquis, ainsi que maint esprit de la même époque, voit le salut dans un système de gouvernement que Mercier de la Rivière appelait le « despotisme légal, » en opposition au despotisme arbitraire. D'un tel gouvernement l'on n'aura rien à craindre, selon l'avis du marquis de Mirabeau, si les idées physiocratiques s'imposent au profit de la nation.

Il n'existe point de bornes au désir qu'il a de laisser à son « roi-pasteur » toute liberté pour faire le bien, dans le sens de la doctrine du produit net, bien entendu, et pour assurer aux brebis qu'il paît le loisir de laisser pousser leur laine. Il va jusqu'à dire qu'il est dans l'intérêt d'un peuple agricole que « le moins de citoyens possible s'occupent des affaires de l'État ». « Il importe que chacun soit le plus possible garanti de la nécessité de se mêler des affaires publiques [1]. » Il est facile d'expliquer pourquoi le père de Mirabeau et plusieurs de ses amis, quoiqu'ils n'eussent point été les derniers à faire entendre le mot magique de liberté, se faisaient les panégyristes du despotisme légal, forme de gouvernement que Turgot, et après lui Du Pont, repoussaient avec énergie. Dans le monde d'égoïsme et d'injustice où ils voulaient rétablir « l'ordre naturel des choses » le péril leur paraissait venir de la faiblesse plutôt que de l'omnipotence des gouvernants. Parmi les hordes sauvages de l'Afrique, dans les sérails de l'Orient pouvaient, disait le marquis de Mirabeau, régner des princes devant lesquels chacun pourrait craindre pour soi. Mais dans l'Europe civilisée, « où tout le territoire est hérissé de privilèges, de corps, d'ordres, » où tout privilégié cherche à se soustraire autant que possible aux charges qui pèsent sur la nation, « où la multitude des torts compose la raison d'État, » ce serait folie que de se tourmenter l'esprit de semblables images [2].

S'il la voulait éclairée, le marquis de Mirabeau voulait aussi la royauté toute-puissante. Avait-il donc oublié les discours qu'il tenait autrefois en faveur des États provinciaux ? Assurément non.

[1] *Lettres sur la législation*, III, 541, 537. Comment accorder cela avec cet autre passage : Plus le gouvernement a l'air de vouloir pourvoir à tout, plus chaque citoyen se désintéresse (II, 703) ?

[2] *Lettres sur la législation*, II, 775-777.

Il revient souvent sur cette idée et dément même la phrase imprévoyante dans laquelle il avait conseillé d'éloigner le plus possible les citoyens des affaires publiques. Seulement, le physiocrate de 1775 n'entend plus par États provinciaux la même chose que le jeune hobereau de 1750. Il conseillait alors des réunions d'États où auraient siégé les trois ordres séparés. Maintenant il ne connaît plus que des propriétaires fonciers qui doivent se réunir, soit en personne, soit par leurs mandataires. Il se sert pour désigner les assemblées du mot de *municipalités*, qui n'a plus pour lui son ancienne signification. C'est à ces municipalités de faire connaître au souverain les besoins de chaque province et son revenu net. C'est à elles qu'il faut confier la perception de l'impôt unique. C'est à elles également qu'il faut laisser tout le détail de l'administration provinciale, le soin des travaux publics, de l'amélioration des routes, etc. On leur confiera, à cet effet, une partie du revenu de la province [1]. Ainsi l'idéal politique de l'Ami des hommes lui permet encore cet important essai de décentralisation.

Vinrent alors les réformes de Turgot. Le Marquis dut connaître dès la première heure les projets du ministre, car c'était Du Pont qui tenait la plume au nom de Turgot. Or Du Pont était le « premier disciple » du Marquis ; c'est sous les yeux du Marquis qu'il avait gagné ses éperons dans la lutte pour les théories nouvelles. Il venait de quitter la cour de Stanislas Poniatowski pour rentrer dans sa patrie et être l'homme de confiance de Turgot. Dans le célèbre mémoire qu'il rédigea et dont les principes étaient aussi ceux de Turgot, il est question, comme dans l'ouvrage du Marquis, de « munici-

[1] Lettres sur la législation II, 675-683. *Lois municipales.* Schelle : Du-Pont, p. 197, passe sous silence le progrès des idées du marquis de Mirabeau sur la question des Etats provinciaux.

palités » dans un sens qui s'écarte de l'acception commune. Il y est question d'assemblées de propriétaires fonciers ou de leurs députés ; et comme chez le Marquis ces assemblées doivent donner leurs conseils à l'administration s'occuper des pauvres, des travaux publics, etc. et de la répartition de l'impôt. Comme dans le système du Marquis de Mirabeau, toutes les différences de classes, tous les privilèges s'évanouissent pour faire place à la propriété foncière. Il faut du reste un certain revenu pour que l'on puisse jouir de tous les droits de citoyen. L'auteur du mémoire ne va pas cependant aussi loin que le Marquis et ne prétend pas rayer du nombre des propriétaires fonciers les possesseurs de maisons. En outre, il admet toute une série de municipalités. Les municipalités d'arrondissement sortent des municipalités de paroisses et de villes ; les municipalités de province sortent des municipalités d'arrondissement ; et le système est couronné par la municipalité du royaume. On serait ainsi arrivé, par une suite d'étages successifs, à une sorte d'assemblée générale qui, à la vérité, n'aurait été, dans l'idée de Du Pont, qu'un Parlement de propriétaires fonciers, privé du droit de voter l'impôt et de faire des lois. On peut douter à bon droit que le Marquis ait approuvé cette dernière partie du plan de Turgot. Les « diètes nationales, » les « assemblées des représentants ou députés des différentes provinces du royaume, » les « États assemblés » lui semblaient des obstacles à l'action bienfaisante du pouvoir central, et jamais on ne le voit proposer l'institution d'assemblées de cette espèce[1].

Le plan de Turgot ne fut jamais réalisé ni soumis à l'opinion publique. Le ministre tomba, et avec lui tomba presque tout ce qu'il avait construit. Le Marquis

[1] *Lettres sur la législation*, II, 658 662, 668, 776.

avait depuis longtemps prévu cet événement. Il avouait que Turgot aurait dû être autre qu'il n'était pour arriver à triompher des puissants ennemis qui lui faisaient une guerre acharnée. Cependant, cette chute le toucha gravement, c'était la défaite de la physiocratie. Et, à ce moment même, un orage domestique qui le menaçait depuis longtemps, allait se déchaîner avec furie contre lui.

CHAPITRE IV

GUERRE ENTRE LES PARENTS DE MIRABEAU

Pendant des années, le marquis et la marquise de Mirabeau vécurent ensemble, sans qu'on eût pu entrevoir le moindre symptôme de la grande tragédie de famille qui, plus tard, les sépara pour toujours. Leur postérité grandit : onze enfants leur étaient nés ; six d'entre eux, il est vrai, moururent jeunes. Les douleurs et les joies, le fardeau d'un grand train de maison, les soucis et les agréments du séjour qu'ils faisaient alternativement à la ville et à la campagne, tout paraissait avoir été partagé de bon cœur par les deux époux. Le Marquis, qu'on s'est accoutumé à regarder comme le type de l'époux tyrannique, se montre, au contraire, à nous, comme un homme qui tente patiemment de s'accommoder à sa situation et d'éviter tout conflit sérieux. Quand il vante lui-même sa « bonhomie » connue, on ne peut, à la vérité, considérer sa parole comme un témoignage suffisant [1]. Mais quand son frère lui reproche de tarder « à prendre chez lui la place qui lui convient », on se demande avec surprise : où donc est le tyran ? Le noble chevalier de Malte, en tout cas, éprouvait pour sa

[1] L. de Loménie, *La comtesse de Rochefort*, p. 86.

belle-sœur une vive antipathie dont il faisait remonter l'origine au début de leur connaissance. Le bavardage et le manque de tact étaient les moindres défauts qu'il lui reprochait. Dix ans plus tard, il trouvait que « sans avoir aucun agrément de son sexe » elle en avait « tous les vices et ceux du nôtre [1]. » Peut-être, ne faut-il pas prendre ces mots tout à fait à la lettre. Du moins, il existe un portrait au pastel de la mère de Mirabeau dans sa jeunesse où ses traits, défigurés cependant par une expression assez grossière, nous paraissent toutefois assez éloignés de la laideur. Quoi qu'il en soit, personne n'envia au Marquis la possession de sa femme. Auprès de ses amis, elle passait pour « une des plus ridicules créatures qu'il y eût au monde. » Sa mère, si rigide, était toujours en guerre avec elle ; seul, le Marquis paraissait aveugle. Il ne se plaignait même pas à son frère ; tout au plus, parlait-il sur un ton moitié plaisant, moitié sérieux « des petits désagréments domestiques qui sont partout ».

Il y avait déjà trente ans qu'il était marié lorsqu'il employait ces expressions modérées et on doit lui faire honneur d'avoir défendu si longtemps sa femme contre les attaques de ses parents. Peut-être était-ce par orgueil qu'il se gardait d'avouer que son mariage précipité avait été une faute irrémédiable. Des observateurs pénétrants ne s'y sont point trompés [2].

Avec le temps, il devint impossible au Marquis lui-même de s'abuser, alors même qu'il n'en laissait rien paraître encore aux yeux du monde. Plus tard, les premières impressions de sa vie conjugale s'effacèrent si complètement qu'elle lui apparut dès ses débuts, pour employer ses propres paroles, comme une continuelle

[1] De Loménie, II, 439, note.
[2] Cf. « Les défauts et les vices de ta femme. » Le bailli au marquis, 22 février 1783. De Loménie, II, 441.

« colique néphrétique ». Que ces mots soient une énorme exagération due à l'amertume et à l'aigreur de la vieillesse, personne n'en doute; sinon, comment aurait-il pu être père de onze enfants? Il suffit de même d'un coup d'œil pour s'apercevoir combien est exagéré le portrait que le Marquis, dans un écrit détaillé, faisait de la mère de ses enfants. Il était alors déjà vieux et la rupture était consommée depuis longtemps. Il est à propos de dire, pour caractériser l'époque et les personnes, qu'il destinait ce portrait à l'édification d'une de ses filles, Caroline, marquise du Saillant [1]. Elle vivait alors chez lui, avec son mari et ses enfants, et dans la guerre que le Marquis soutenait contre sa mère et deux de ses frères, elle avait pris résolument son parti. Mais où en était-on venu, pour qu'un père se crût permis afin de mettre sa fille en garde contre les prédispositions héréditaires, de lui parler de sa mère comme il en parlait dans cet ouvrage. Elle avait reçu « la plus pestilentielle et la plus impudente éducation » ; c'était là cependant la moindre des choses. Ce n'était pas sa faute et le vieux Mirabeau espérait, en meilleur éducateur, pouvoir détourner de sa fille l'héritage moral de « la furieuse race » maternelle. La marquise se conduisit toujours comme un enfant capricieux, tantôt d'une apathie invincible, tantôt d'un babil perpétuel insupportable, constamment en lutte avec ses domestiques, impropre à tout travail sérieux, incapable de s'habituer à un train de maison régulier. Le soir, aussitôt après le repas, elle s'endormait et c'est à peine si le jeu triomphait de ce sommeil. Avant tout, i lui manquait le « plus beau joyau de la femme ». Elle n'avait « nulle trace de pudeur ». Dans sa jeunesse, quiconque la voyait et l'entendait, concluait de son attitude et de sa conversation que la nature lui avait absolument

[1] 22 juin 1776, cf. — De Loménie, II, 451, 454.

refusé ce sentiment. Les tendresses mêmes dont elle obsédait alors à tout propos son mari avaient en soi quelque chose d'inconvenant; elle lui faisait une scène quand il s'éloignait seulement de deux lieues de la maison. Sa chambre à coucher restait toujours ouverte à tout le monde, que la Marquise fût au lit ou non. Elle se laissait voir à demi-vêtue par des étrangers, des ouvriers, des fournisseurs et des domestiques. Elle avait l'air « d'une fille de joie ». Le narrateur impitoyable, dont la plume rivalise avec le pinceau d'Hogarth, paraît avoir encore des réticences. Il ne veut dépeindre à sa fille que les « attitudes et les mœurs extérieures » de sa mère et il se réserve de lui fournir les preuves du reste. Enfin, il résume tout dans ces mots : « un monstre de folie effrénée dans tous les genres ».

Peu de temps après que ce repoussant portrait de la mère de Mirabeau eût été confié au papier, Mirabeau lui-même, dans ses lettres de la prison de Vincennes, eut plusieurs fois à parler d'elle. Il trouvait alors en elle une alliée et si son jugement était entaché de partialité, il ne pouvait l'être qu'en sa faveur. Mais lui aussi, parle de la violence de ses transports, de « cette nature fougueuse et enflammée » qui l'entraînait à des indiscrétions et à des imprudences. Il en vient, chose curieuse, à rappeler le souvenir de Ninon de Lenclos qui, chaque soir, rendait grâce à Dieu de l'intelligence qu'il lui avait donnée et tous les matins le priait de la préserver des égarements de son cœur. Mirabeau pense ouvertement que sa mère n'est pas en droit de remercier le créateur de son intelligence et qu'un tel gardien ne pourrait préserver son cœur d'aucun égarement. Les années n'ont apporté aucune amélioration. Il se contente de déclarer que, dans la jeunesse, les ravages de l'imagination trouvent une diversion du côté des sens, mais qu'une fois la vieillesse venue, ils aigrissent le caractère ; en sorte que, chez certaines femmes, comme la

malheureuse qu'il plaint, ils finissent par causer des « excès de déraison [1] ».

Qu'on réunisse tout ce qu'on vient de lire, les jugements émanés du chevalier de Malte et du Marquis à des époques différentes, les allusions du fils, qu'on pèse soigneusement les mots, qu'on détermine le degré de partialité des juges, qu'on cherche, en un mot, à pénétrer ce problème psychologique avec le moins de prévention possible : on se refusera néanmoins toujours à juger aussi mal de la mère de Mirabeau. Une jeune fille mal élevée, sans dot, d'un sang bouillant, devient à dix-sept ans la femme d'un homme qui, pour le moins (nous pouvons l'induire d'un portrait caractéristique de son ami Vauvenargues) n'était pas facile à vivre ; elle s'attache à lui avec une passion souvent importune [2] ; il ne sait pas utiliser ce levier unique, mais si puissant, pour faire au moins son éducation extérieure ; elle ne peut pas le suivre dans ses préoccupations intellectuelles ; au lieu du secours attendu, elle ne lui apporte guère dans ses spéculations que de nouvelles entraves. Elle est antipathique à sa belle-mère qui vit sous le même toit. Est-il étonnant, dès lors, que l'abîme, loin de se combler, se soit élargi d'année en année ? Dès 1758, les choses en étaient venues à ce point que le Marquis proposa un jour à sa femme une séparation à l'amiable. Elle aurait demeuré chez sa mère, et une partie seulement de sa fortune aurait été retenue pour l'éducation et l'entretien des enfants. Mais pour cette fois, on en resta là. L'internement à Bignon qui frappa l'auteur de l'*Ami des hommes* à la fin de 1760, après un court emprisonnement, donna même à sa femme l'occasion de se montrer la compa-

[1] *Lettres de Vincennes*, I, 130-134 et III, 257 : « Ma mère a couru à sa perte » etc.

[2] « La sorte d'attachement turbulent dont vous me faites enrager depuis dix ans. » Extrait d'une lettre du marquis à la marquise du 29 août 1752, citée par DE LOMÉNIE, II, 457.

que de ses douleurs et de partager son exil. Deux ans après, on revenait cependant à l'idée de la séparation.

En mars 1762, la Marquise se rendit dans la province de Limousin, chez sa mère, dont la santé chancelante paraissait réclamer sa présence. Le voyage se fit sans bruit et le Marquis même avait promis de lui rendre visite prochainement. Aussitôt arrivée dans le Limousin, elle conjura son mari, en termes fort tendres, à ne point la laisser languir trop longtemps dans l'absence. Le Marquis ne se laissa pas toucher par le ton de cette lettre. Lorsqu'il arriva, quelque temps après, il revint à sa vieille idée d'une séparation à l'amiable. La mère, aussi bien que la fille, s'y opposèrent résolument et le Marquis serait difficilement arrivé à un résultat si, bientôt après, le hasard ne lui avait mis dans les mains quelques papiers qui confirmèrent son jugement sur « le monstre de folie effrénée ». Ces papiers paraissent avoir disparu. Le Marquis, du reste, ne voulut jamais se décider à les produire comme pièces à conviction dans les procès qu'il eut à soutenir. C'étaient, comme le disait un jour son fils, des armes dont il ne voulait pas se servir en justice [1]. Mais les allusions de la correspondance du Marquis avec son frère nous éclairent sur le contenu de ces papiers. Non seulement la Marquise s'était livrée à un officier du régiment du Dauphin, mais elle avait donné sa signature à ce viveur pour attester le fait. On est tenté de croire à un accès de démence et il y a encore dans la vie ultérieure de la Marquise des moments où, comme son fils lui-même le donne à entendre, elle tombait dans « des excès de déraison » d'un caractère morbide. En 1771, comme il l'engageait à se réconcilier avec son père, elle lui tira un coup de pistolet [2].

Le Marquis, en possession de ces « infâmes papiers »,

[1] *Lettres de Vincennes*, I, 38.
[2] De Loménie, II, 478.



avait dès lors une arme irrésistible entre les mains. Il interdit à sa femme de revenir à Paris. La Marquise résista ; elle exprima en termes pressants le désir de voir sa fille aînée Marie qui était sur le point d'entrer au couvent, pour la détourner de ce projet. Les lettres demeurèrent sans réponse. Elle s'adressa encore une fois à son mari dans une lettre longue et confuse du 3 février 1763 ; ce n'était rien moins que le cri douloureux d'une âme innocente qui se sent mortellement blessée. Elle se défendait assez froidement contre « les rumeurs déshonorantes ». Un peu plus tard, un de ses avocats interprétait le document mentionné plus haut, si gros de conséquences, comme « une plaisanterie de société » ; de même elle prétendit que tout ce qu'on pouvait lui reprocher était de « la facilité et du bon cœur ». Au début de sa lettre, elle proteste encore contre la sommation du Marquis ; un peu plus loin, elle s'y résigne fort tranquillement et semble uniquement préoccupée de s'assurer une pension. Elle promet de ne jamais retourner à Paris, « à la condition qu'on lui paiera 1.500 livres par trimestre. » Tout en faisant par moments du pathétique, elle n'oubliait pas de rappeler en terminant qu'elle ne pourrait s'en tirer avec ces 6.000 livres annuelles que durant la vie de sa mère. Le Marquis accepta tout ; il accorda même le paiement mensuel de la somme demandée. En août 1763, sa belle-mère fit une apparition à Paris pour conférer plus amplement avec lui. Il ne lui fit aucune difficulté. Il s'engagea à porter, après sa mort, la pension viagère de sa fille à 10.000 livres ; mais il se garda bien de livrer les papiers accusateurs. Le résultat des pourparlers, au point de vue pécuniaire, était rien moins qu'avantageux pour lui. Il devait payer, et sans savoir s'il reviendrait un jour quelque chose de la fortune de sa belle-mère à ses enfants. Tout le fardeau semblait retomber sur ses épaules. Mais ce qu'il désirait depuis

si longtemps semblait à la veille de se réaliser : la séparation à l'amiable, sans scandale public.

Le Marquis, cependant, avait-il dans cette affaire gardé une conscience parfaitement pure ? Quelques phrases de la lettre mentionnée plus haut permettent d'en douter : « Dites vos griefs, Monsieur, faites-les valoir, je dirai les miens en réponse et si j'ai quelques torts, ils sont tous émanés des vôtres. » Quel est l'objet de ces menaces, que signifie un peu plus loin cette allusion aux « étrangers » que l'on trouve plus capables et plus dignes qu'elle de donner les soins à ses enfants?

Depuis l'année 1757 le Marquis entretenait une correspondance avec une dame qui possédait les qualités attrayantes dont la Marquise était privée, et en qui elle pouvait craindre une rivale. Avant même qu'elle le fût, Mme de Pailly, de son nom de jeune fille Marie de Malvieux (« la belle Genevoise ») ainsi que l'appelle dans un poème le bailli de Mirabeau, était originaire du pays de Vaud où avaient émigré ses ancêtres, des protestants français. Sa famille avait cependant des [illegible] avec la France. Le père était [illegible] dans un des régiments suisses au service de ce pays. Elle-même était mariée à Paris. Mme de Pailly elle-même avait épousé un homme plus âgé qu'elle [illegible] officier dans [illegible] de France. Mais, dès les premières années de [illegible] séparée de son mari [illegible] de ce dernier. [illegible] elle-même. [illegible] à Lausanne [illegible] visiter [illegible] belles-sœurs. [illegible] conserva [illegible] de sa personne [illegible] n'était. [illegible] elle avait

une préférence marquée pour le noir qui relevait son teint éblouissant. Sa présence était agréable, sa conversation attachante; dans ses lettres, elle savait unir le sentiment à la finesse, non sans sacrifier à l'esprit du temps par une ombre de sentimentalité. La meilleure société se faisait une joie de la recevoir et des esprits distingués lui prodiguaient leurs louanges. La comtesse de Rochefort s'accordait avec le duc de Nivernois pour admirer son amie. Rousseau l'appelait « sa bonne et belle compatriote ». Le Trosne la vantait comme « une femme vraiment philosophe ». Mirabeau lui-même qui, ailleurs, a dit d'elle un mal incroyable, avouait dans une lettre intime : « Mme de Pailly a de l'élévation, de la souplesse et de l'activité dans l'esprit, de sorte qu'elle est capable de saisir et de jouer un rôle de générosité, quoique son cœur ne la produise pas [1] ». Ce témoignage a d'autant plus de valeur qu'il émane du prisonnier de Vincennes; or, à ses yeux, Mme de Pailly était responsable des tortures qu'il eut à endurer. En tout cas, ce qui est certain, c'est qu'elle resta fidèlement aux côtés du Marquis, lorsque, vieux, délaissé, accablé de soucis et de peines, il n'avait guère à lui offrir que des privations. Elle lui sacrifia sa fortune, afin de le délivrer de ses embarras d'argent. Elle avait, quand il mourut, une créance de plus de 40.000 livres qui fut perdue.

Comme on le voit, s'il est une dénomination qui convienne mal à Mme de Pailly, c'est bien celle de vulgaire courtisane que Mirabeau trouvait bon de lui appliquer. Seulement, étant donnée la situation réciproque de son ami et de la marquise, elle en vint peu à peu à occuper une position qui n'était pas des plus rares au

[1] *Lettres de Vincennes*, III, 200. Quelques lettres de Mme de Pailly, où elle apparaît comme intermédiaire dans la conclusion d'un mariage distingué, ont été publiées dans l'ouvrage de Perey, *Histoire d'une grande dame au* XVIIIe *siècle*, 1887. Paris, C. Lévy.

XVIIIme siècle, mais malgré la finesse de son esprit et la supériorité de son caractère, il était difficile qu'elle n'exerçàt pas une influence fatale sur son entourage.

Pendant le court internement à Bignon, les rapports du Marquis et de la « belle Bernoise » prirent dès le début un caractère plus intime. Mme de Pailly séjourna quelque temps comme visiteuse dans le petit domaine des Mirabeau et sa présence communiqua un si grand charme à ce lieu solitaire et glacial que l'exilé ne pouvait en parler sans enthousiasme. Son amie, la comtesse de Rochefort, ne connaissait pas encore Mme de Pailly à cette époque ; il la lui dépeignit comme « une des personnes de son sexe qui lui fait le plus honneur pour l'étendue et la solidité de son esprit et par la bonté de son cœur. » Dans une lettre à son frère le chevalier[1], il exaltait chez son amie les qualités supérieures de l'intelligence et du cœur. « Il y a longtemps que tu as jugé cette digne femme ; mais il faut la voir en société privée et avec des *gens difficiles*, pour bien connaître ce que c'est. » Pourtant ce n'étaient pas seulement les qualités morales de son amie qui embellissaient son exil. Vingt-cinq ans plus tard, retraçant cette époque de sa vie à un de ses jeunes admirateurs, l'économiste italien Longo, il parlait d'une amie « belle comme le jour » qui n'est autre que la marquise de Pailly. Elle avait alors trente ans. Or, comme au nombre des « gens difficiles » dont parle le Marquis, il faut indubitablement compter sa femme, la joie que fit éprouver à la Marquise cette dangereuse visite, ne fut pas longue à se calmer. Il fallut alors que la marquise de Pailly abrégea son séjour à Bignon, parce que son mari revenait de l'armée. Dès que son départ fut imminent, le séjour de Bignon parut insupportable au Marquis. De là le brusque changement de ton que nous avons mentionné plus haut. Le

[1] Cf. Loménie, II, 232.

sage bailli ne savait pas bien pourquoi son frère trouvait subitement que, dans un arrêt juridique, l'exil n'était plus compatible avec son honneur, lui qui, auparavant, avait si stoïquement supporté son martyre. L'éloignement de Mme de Pailly expliquait tout. De son côté, celle-ci ne laissa pas d'agir en sa faveur à Paris et elle paraît avoir joué un rôle capital dans son retour en grâce.

A mesure que, dans la suite, ses liens avec son mari se relâchèrent, elle devint de plus en plus l'hôtesse de son spirituel ami. La Marquise, s'était déjà rendue en Limousin, se sentant coupable, et s'était déclarée prête, moyennant une transaction pécuniaire, à demeurer loin de son mari et de ses enfants. Le train de maison du Marquis était dirigé par sa digne mère qui avait à ses côtés, pour la seconder, la veuve de son dernier fils, l'aimable et douce Allemande. Dans ces conditions, il n'y avait rien d'inconvenant à ce que la belle Bernoise passât des semaines entières sous le même toit que son ami. Elle sut gagner la bienveillance de presque toute la famille ; les descriptions de scènes de famille et de divertissements champêtres qui échappent au Marquis dans sa correspondance, montrent qu'on la regardait absolument comme étant de la maison. A Paris, ils n'habitèrent jamais ensemble. Cependant Mme de Pailly prit part, comme si elle eût été la maîtresse de la maison, aux banquets des économistes et aux réunions du mardi. A l'âge de 70 ans, le Marquis cherchait encore avec le plus grand soin à sauvegarder le décor et l'appareil extérieur. Il passa la dernière partie de sa vie, après qu'il eût été forcé de vendre Bignon, dans une propriété qu'il avait louée à Argenteuil. Mme de Pailly l'y suivit et fut la compagne fidèle du vieillard accablé par les soucis et les souffrances physiques ; mais leurs appartements étaient séparés par une cour.

Les relations du Marquis avec Mme de Pailly dépassèrent-elles les bornes de l'amitié, au temps où la Marquise ne vivait pas encore séparée de lui ? Cela est peu vraisemblable. S'il en était autrement, celle-ci, dans les reproches qu'elle lui adressait le 3 février 1763, se serait exprimée plus clairement. Néanmoins, il y avait là une tentation et le Marquis ne fit rien pour s'y soustraire. Quand il succomba, il pouvait fournir du moins de meilleurs sujets d'excuse que bien des membres contaminés de cette société pourrie. Assurément, il était dur, pour une vieille catholique de mœurs austères comme sa mère, d'avoir à fermer les yeux. Mais la calviniste insinuante et dévouée qui, devant le monde, était seulement l'amie de son fils, avait tout à gagner à être comparée avec la Marquise, qui, pendant des années, avait assombri sa vie. Régulièrement, une réconciliation suivait des explications violentes et la force de l'habitude finissait par l'emporter. Le bailli lui-même, qui n'avait pas de mot trop dur pour sa belle-sœur, évita longtemps de reprocher à son frère une relation dont le véritable caractère ne pouvait vraiment lui échapper. L'habile étrangère avait su faire de lui son obligé. C'était elle qui, en 1763, avait avancé au Marquis 20.000 livres sur sa fortune pour qu'il pût donner au chevalier de Malte les moyens immédiats d'entrer en possession de la charge de général des galères. Lorsque, près de vingt ans plus tard, il eut un échange de lettres très-vif avec le Marquis au sujet de Mme de Pailly, il n'agissait pas tout à fait spontanément. Même alors il était prêt à reconnaître volontiers les bonnes qualités de l'amie de son frère et il se résignait, comme à un fait accompli, à la voir devenue pour lui plus qu'une amie. Mais il était d'avis qu'elle oubliait sa place dans cette maison : « Elle est femme, osait-il dire à son frère, et conséquemment veut commander ; elle suit mécaniquement et sans malice ce penchant ».

Mme de Pailly sentait combien sa situation était fausse et délicate. Elle savait que la Marquise la poursuivait de sa haine, et celle-ci, avec le temps, trouva des alliés dans plusieurs de ses enfants. Parfois aussi, des scrupules l'assaillaient et elle se demandait comment le monde jugerait sa conduite. Elle avait ses jours de mélancolie et d'humeur ; il fallait alors que le Marquis mît beaucoup de complaisance à l'apaiser et à la consoler. Plusieurs fois, elle partit tout à coup et refusa pendant quelque temps de revenir. Mais elle n'avait pas la force de s'arracher pour longtemps à ce commerce équivoque. L'orgueil, flatté par l'inclination d'un homme qui portait un si grand nom, la conscience qu'elle était la cause d'un bonheur nouveau pour lui, et, plus tard, le sentiment qu'il ne pouvait plus se passer d'elle, accablé comme il l'était de peines et de soucis, toutes ces forces la maintenaient solidement dans le cercle où elle avait pénétré sans titre légitime. Pendant ce temps, la Marquise, dont une étrangère avait usurpé la place, menait une vie décousue, jouant, faisant des dettes, anticipant sur la pension que son mari devait lui payer tous les mois et très irritée quand celui-ci, pressé de son côté par les créanciers, lui en retenait à dessein des quartiers. Sa mère, malgré tout son désir de prendre le parti de sa fille, ne put endurer longtemps sa société. Elle se retira chez une de ses petites-filles, cette même marquise du Saillant qui, plus tard, vécut avec les siens chez son père et à qui celui-ci ne rougissait pas de dépeindre son mariage sous des couleurs si sombres. Il y avait longtemps que la marquise de Mirabeau s'était brouillée avec les du Saillant. Ils refusèrent de l'accueillir sous leur toit, quand elle le demanda à son gendre. Provisoirement, elle vivait comme pensionnaire dans un couvent de Limoges. Le marquis de Mirabeau éprouvait un vif désir de l'y maintenir par force d'une façon durable. Indépendamment des embarras financiers qui

menaçaient de l'engloutir, si elle pouvait continuer à vivre à sa guise, une raison particulière existait encore pour lui inspirer ce désir. Si elle restait libre, la femme qui portait son nom pouvait aisément tomber de plus en plus bas. On lui apprit qu'elle entretenait des relations scandaleuses avec un garde du corps. Après l'expérience qu'il avait faite déjà, il n'y avait pas là de quoi s'étonner: mais il ne pouvait même manquer de redouter de fréquentes récidives. Dans cette pressante nécessité, il recourut à un remède désastreux dont il avait reconnu auparavant le danger par son expérience personnelle, et qu'il avait alors dénoncé comme un grand abus [1]. Il ne voulait aucun déni de justice par la sollicitation d'une lettre de cachet. Mais la commodité de la pratique triompha de cette belle théorie.

A supposer que, dans un procès, les affaires de la famille Mirabeau fussent étalées au grand jour, on ne pouvait pas dire à l'avance si la Marquise ne rendrait pas à son accusateur accusation pour accusation. Si, au contraire, elle disparaissait derrière les murs d'un cloître, peut-être sa voix serait-elle réduite au silence. Comme l'avenir le prouva, c'était un faux calcul. L'amertume qu'elle ressentit de l'acte arbitraire dont elle avait été la victime, fit de la Marquise, sitôt qu'elle recouvra sa liberté, une ennemie plus dangereuse encore. Mais le père de Mirabeau préféra assurer son repos et sa sécurité présente plutôt que de parer à un avenir encore incertain. Il sut obtenir du ministre Bertin, un parent de sa femme cependant, un mandat d'arrêt contre celle-ci. Au terme de cet acte, elle était tenue à ne pas quitter le couvent de Limoges où elle habitait. Elle entra dans la plus violente colère et la digne supérieure de cette pieuse maison eut toutes les peines du monde à se défendre contre elle. Peu de temps après, en juillet 1766,

[1] Cf. De Loménie, II, 473.

un contrat authentique et en bonne forme fut établi entre les deux époux, et, pour plus de sûreté, une copie en fut déposée entre les mains d'un collègue de Bertin. La marquise s'engageait à établir son domicile dans un couvent quelconque de Limoges et à ne le quitter que pour faire en ville des visites de convenance. Pour toute autre visite, ou pour un voyage, le Marquis se réservait le droit de donner son assentiment. En retour, il promettait le retrait de la lettre de cachet et le paiement régulier de la pension.

Les choses en restèrent quelque temps à ce compromis. La Marquise se tenait à Limoges ; puis elle obtint la permission de séjourner dans la bourgade de Saint-Junien. Mais elle couvait sa vengeance et elle trouva l'occasion d'assouvir son ressentiment à la fin de 1770, après la mort de sa mère. Celle ci, bien que surveillée par les Du Saillant et finalement tombée dans l'enfance, avait encore pu cependant faire un testament régulier qui préparait au marquis de Mirabeau la plus pénible déception. Il avait espéré que la mort de cette belle-mère « éternelle », ainsi que ses amis appelaient Mme de Vassan, réaliserait enfin la spéculation qu'il avait faite en se mariant. Il comptait sur des dédommagements pour les sacrifices qu'il s'était imposés et sur des secours pécuniaires qui lui permettraient de doter ses enfants. C'étaient là de purs châteaux en Espagne. Mme de Vassan se prévalut de son droit à disposer librement d'une grande partie de ses biens pour léguer à sa fille l'usufruit exclusif d'une rente annuelle sur le domaine de Brie, dont le montant était de 8000 livres. Là-dessus la Marquise exigea de son mari, outre la pension qui devait s'élever à 10000 livres après la mort de sa mère, 8000 livres de plus et elle prétendit qu'il s'en tirait encore à très bon marché puisque, par suite de la communauté des biens, il touchait lui-même au moins le triple, sinon plus, comme rentes de sa propre fortune.

Le Marquis trouva cette estimation fort exagérée et fit remarquer que, pendant de longues années, il n'avait presque rien reçu d'elle, alors qu'il avait dépensé de grosses sommes pour sa famille : il alla jusqu'à refuser d'augmenter, comme il l'avait promis, la pension annuelle de sa femme.

Aussitôt celle-ci commença à plaider contre lui et il ne manqua pas alors d'avocats pour l'exciter à continuer la lutte, dans l'espoir d'un riche butin. Le Marquis ne s'expliquait pas où sa femme, de plus en plus endettée, pouvait bien prendre l'argent nécessaire au procès. C'est seulement plus tard qu'il découvrit avec effroi que dans cette guerre contraire à la nature, sa plus jeune fille Louise livrait sans relâche de nouvelles armes à sa mère. Cette fille d'une rare beauté, chérie de son père, s'était montrée très difficile vis-à-vis des partis qu'on lui présentait. Lorsqu'elle épousa vers la fin de 1769 le marquis de Cabris, elle reçut de son père, comme sa sœur aînée Caroline, une dot de 80 000 livres, somme qui dut être empruntée. A cette époque, la grand'mère vivait encore. Mais on ne put la décider à donner quelque chose de son bien, bien qu'elle ne s'y fût pas refusée lors du mariage de Caroline. Depuis lors, la belle Louise poursuivit d'une haine furieuse non seulement sa sœur, mais encore son père. Le Marquis pourtant désirait vivement qu'elle ne fût pas plus pauvre que son aînée. Cabris n'était qu'une poupée dans la main de sa femme et la laissait disposer à sa fantaisie de sa dot. C'est pourquoi, lorsque sa mère entra en lutte avec le Marquis, elle mit 20 000 livres à sa disposition et obtint d'elle en retour la promesse d'un legs triple dans son testament. Ainsi « l'Ami des hommes », sans s'en douter, se trouvait payé de la plus vive ingratitude et l'argent qu'il avait rassemblé à grand'peine pour un de ses enfants fut employé à sa ruine.

Sûre de l'aide pécuniaire de sa fille, la Marquise

n'hésita pas à frapper un grand coup. Violant le compromis de 1766 elle apparut soudain à Paris, au commencement de décembre 1773, accompagnée d'un avoué et d'un abbé. Le Marquis ne se contenta pas de requérir l'aide du ministre qui détenait une copie du contrat et qui s'était porté garant de l'exécution ; il s'éloigna le plus vite possible de la capitale pour éviter toute entrevue. Mais il voulait enlever à sa femme le droit de considérer sa propre maison comme étant le domicile conjugal. Profitant de la présence de son frère le bailli, son allié toujours fidèle, il le laissa chez lui comme locataire à sa place. Le bailli réussit en effet à repousser l'attaque et la Marquise, intimidée, négligea de faire ce que son mari redoutait le plus, une plainte en séparation de corps en attendant une plainte en séparation de biens. Elle s'en tint à une demande de paiement pour les sommes qui lui étaient dues. Le jugement lui adjugea l'usufruit à venir du domaine de Brie, mais allégea notablement les charges du Marquis qui ne devait plus payer que 4 000 livres de pension par an. Cependant comme il lui importait avant tout d'éviter de nouveaux ennuis, il fit quelque chose de plus. Il s'engagea à de nouveaux sacrifices pécuniaires et promit d'orner confortablement le château de Brie, si elle retournait pour toujours dans la province de Limousin. Cette fois encore le ministre Bertin s'interposa et fit conclure un deuxième contrat.

Le calme ne dura pas longtemps. La Marquise, pressée par des créanciers et des agents d'affaires, reparut bientôt sur le champ de bataille. Elle prétendit que son mari n'avait pas satisfait à ses engagements et réclama à tout prix une séparation de biens. Rien n'eût été plus efficace pour atteindre ce but que de démontrer tout d'abord qu'on avait refusé de la recevoir sous le toit de son mari. Il importait donc fort d'attaquer le Marquis à l'improviste et de l'entraîner à une action irréfléchie. Le Marquis était encore dans sa chambre à coucher lorsque

le 20 mai 1775, au matin, flanquée de deux notaires elle fit irruption dans le salon de son hôtel. Le domestique lui dit que son maître n'était plus le possesseur de la maison et la ramena à l'antichambre. Sur ces entrefaites, sa fille, Mme Du Saillant, arriva et tenta de la calmer. Mais elle ne quitta la place qu'après avoir rédigé devant ses deux témoins une protestation écrite contre ce refus de l'accueillir. Pendant ce temps le Marquis n'était pas resté absolument invisible et le fait fut consigné au procès-verbal. L'affaire n'était pas bonne pour lui, malgré l'insouciance avec laquelle il affecta de dépeindre l'aventure au bailli. Il ne voulait plus de la vie en commun avec sa femme et il ne voulait pas non plus être séparé d'elle. Dans cette affaire, la séparation pécuniaire était encore le moindre des dangers qu'il eût à craindre. Il voulait seulement quelque chose pour ses enfants et se déclarait prêt à de grands sacrifices personnels, pourvu qu'il se pût épargner la honte et l'ennui d'interminables débats publics. Mais la Marquise passa outre à ces considérations ; d'ailleurs, ainsi qu'un démon malfaisant, sa fille Louise de Cabris se tenait derrière elle. Elle intenta une demande en séparation de corps le 4 janvier 1776, et sur ce point elle eut gain de cause en première instance. Le Marquis en appela au Parlement, mais un homme qui, comme lui, partageait les idées de Turgot ne pouvait compter sur les sympathies de cette Cour de justice. Or, Turgot tomba en mai 1776 ; l'étoile des Physiocrates pâlissait et l'auteur de « l'*Ami des hommes* » ne pouvait pas espérer non plus que l'opinion publique lui serait favorable. On profita de l'occasion pour traîner son nom dans la boue à la face du monde entier.

En septembre de la même année, un écrit diffamatoire fut répandu à Paris, signé en toutes lettres de la marquise de Mirabeau et contre-signé par un de ses avocats. Il affectait la forme d'un « factum » ou d'un

mémoire d'avocat; ce n'était qu'un tissu des accusations les plus redoutables à l'adresse du Marquis. Les libelles de ce genre jouent un trop grand rôle dans l'histoire de la maison de Mirabeau pour qu'on néglige de rappeler qu'ils jouissaient d'un privilège particulier dans ce temps où la censure était si puissante. Ils pouvaient librement être portés à l'imprimerie par les parties en procès pourvu qu'un avocat eût prêté son nom. A la vérité, une déclaration de 1774, survenue peut-être à la suite du scandale soulevé par les « Mémoires » de Beaumarchais en interdisait la vente avant le prononcé du jugement et même un certain temps après. Mais elle n'était pas sévèrement appliquée et même, dans la suite, des plaintes élevées contre l'abus d'une liberté qui souvent compromettait sans pudeur « l'honneur d'une famille », demeurèrent sans effet. On trouvait dans cette liberté le seul correctif possible aux lacunes juridiques. Un avocat qui rendait d'excellents services à Mirabeau et à sa mère se permettait, en 1784, d'écrire : « Si quelque chose peut nous rapprocher de la constitution anglaise où le particulier le plus faible, lésé de sa personne et de sa propriété, est sûr de faire condamner le citoyen le plus riche et le plus accrédité, c'est la liberté que tout sujet a de donner en France de la publicité à sa cause. Malheur à celui qui osera porter atteinte à ce beau privilège ! »

La Marquise sut à merveille tirer parti du beau privilège. On pouvait croire que Mme de Pailly figurerait parmi ses plus vifs sujets de plainte. Or, elle est simplement désignée, sans être nommée, comme « la personne qui paraît avoir fixé l'inconstance du

[1] Guyot, Répertoire universel et raisonné de jurisprudence (1784) s. v. *Mémoire*. *Encyclopédie méthodique*. Jurisprudence, Paris, 1784. Pankoucke, tome IV, p. 457-460 s. v. *Factum* signé M. de la Croix, avocat.

Marquise ». [illegible] des termes plus [illegible]. [illegible] La Marquise [illegible] son mari [illegible] elle [illegible] sans une [illegible] que cette maladie [illegible] de [illegible] » Elle [illegible] à sa propre santé [illegible] de son mari, elle exprime l'espoir que [illegible] de leur part ne sera pas une source de [illegible] pour ses enfants. Après une [illegible] tous les [illegible] il y eut des gens qui [illegible] avec curiosité et [illegible] sans une maligne joie ; mais les adversaires eux-mêmes de « l'Ami des hommes » trouvèrent la forme de ce factum trop grossière. Lui-même jugea au-dessous de sa dignité de donner à ces paroles malpropres une réponse qui, pensait-il, ne ferait que susciter « de nouveaux mensonges ». Plus tard on eut beau le couvrir d'autres ordures, il ne se laissa pas écarter de cette ligne de conduite. Un seul reproche le toucha, celui d'avoir mal administré sa maison. En janvier 1777, dans un mémoire fort étendu, il chercha à le réfuter. Ses amis et ses admirateurs, nombreux encore, même hors des limites de la France, s'étonnaient de son silence. Son frère le pressait de riposter. Il s'opiniâtra cependant « à supporter seul le poids de ses chagrins domestiques. »

S'il dédaignait de descendre lui-même dans l'arène, il lui restait toujours la possibilité de se faire entendre en justice. Des écrits de la main de sa femme, tels que ceux qu'il possédait, l'auraient certainement anéantie. Il se refusa à entrer dans cette voie, sans doute par égard pour son amie dont il eut été bien difficile que le nom ne fût pas prononcé en pareille circonstance. C'était là le point le plus vulnérable. Une fois de plus il chercha

son salut dans un appel à la violence sans bornes qui se moque des formes juridiques ; il n'y eut pas recours seulement contre sa femme et sa fille ; son fils aîné s'était déclaré leur allié. Le futur tribun de la Constituante était alors le mandataire de son indigne mère, et c'était son père, d'ailleurs peu exempt de reproches, qu'il avait choisi pour être l'objet de ses attaques passionnées.

CHAPITRE V

LA JEUNESSE DE MIRABEAU JUSQU'A L'ÉPOQUE DE SON MARIAGE

9 mars 1749 — 22 juin 1772.

La joie fut grande à Bignon, le 9 mars 1749, lorsque le marquis de Mirabeau eut un fils : c'était le deuxième enfant mâle. Le premier, à l'âge de quatre ans à peine, s'était empoisonné en buvant le contenu d'un encrier qui lui était tombé sous la main dans cette maison où l'on avait la rage d'écrire. Il y avait deux filles ; mais elles ne pouvaient pas suppléer à l'absence d'un futur chef de famille. Les paysans du pays manifestèrent leur joie et déclarèrent que si le fils ressemblait au père, ils ne seraient pas forcés, comme leurs voisins l'année précédente, de vivre de glands. Cependant, si l'on jugeait le caractère par l'extérieur, on n'avait pas de bonnes raisons pour croire à la ressemblance du père et du fils. Avant même que le Marquis eût vu le nouveau-né, il avait entendu sortir de la chambre de l'accouchée ces mots alarmants : « Ne vous effrayez pas. » L'enfant avait une jambe tordue et la tête paraissait démesurément grosse.

La petite vérole, dont le petit Gabriel-Honoré fut atteint

dans sa troisième année et que sa mère traita avec des pommades de son choix, ne rendit guère son visage plus beau. Il était, au jugement de son père, « laid comme Satan. » En revanche, tant qu'il s'agissait de développement intellectuel, il pouvait défier tous les enfants de son âge. A cinq ans, il dévorait tous les imprimés qui lui tombaient sous la main. Quatre ans après, un jour qu'on lui expliquait, à l'occasion de sa confirmation, que Dieu ne pouvait rien faire de contradictoire, comme par exemple un bâton qui n'eût qu'un seul bout, il scandalisa sa grand'mère dévote en lui demandant si un miracle n'était pas un « bâton qui n'eût qu'un bout. »

Le Marquis lui donna comme précepteur un certain Poisson, homme très habile aussi comme intendant, dont il vante sans restrictions la fidélité et envers lequel Mirabeau se montra plus tard reconnaissant. Il était difficile pour Poisson de suffire à sa tâche dans une famille qui manquait des conditions essentielles du bonheur et de la paix. C'était chose très délicate de gagner la confiance du fils sans perdre celle du père. Le Marquis ne voyait qu'une chose, c'était la difficulté extrême qu'il y aurait à faire un homme ordinaire de ce « petit monstre qu'il avait dû engendrer. » Il loue, il est vrai, son esprit, sa mémoire, son amour-propre, son bon cœur. Mais presque chacune des qualités de l'enfant était à son avis accouplée à un défaut. La vivacité de son intelligence le disposait au bavardage, sa puissance d'assimilation à la paresse, sa fierté à la vantardise. Le jeune homme allait tout-à-fait contre le système de « l'Ami des hommes », lorsque, à l'exemple de sa mère, il glissait une pièce d'argent dans la main de tous les mendiants et arrivait ainsi à « faire des pauvres au lieu d'en soulager. » Tout autre père eût peut-être vu avec joie ce penchant de son fils ; le Marquis le trouva subversif. A tout prendre, il croyait pouvoir

esquisser ainsi le portrait de l'enfant à douze ans. « C'est un esprit de travers, fantasque, fougueux, incommode, penchant vers le mal avant de le connaître et d'en être capable. »

Ce qui contrariait surtout le Marquis, c'était la ressemblance du caractère du fils et de la mère, qui lui paraissait s'accentuer tous les jours. La Marquise avait déjà quitté depuis un an sa maison, quand il avouait au bailli combien cette ressemblance l'effrayait ; il croyait pouvoir prédire que le sang des Vassan finirait un jour par la folie manifeste. Sa mère l'entretenait dans ces craintes. Quant à Poisson, le père trouvait qu'il ne tenait pas assez sévèrement les guides. Sigrais, un vieil ami de la maison, qui avait renoncé au métier militaire, dut accepter le rôle de Mentor et se chargea de réparer « ce détraquement de tète incurable. » Le père lui-même, très occupé comme chef des physiocrates, n'en avait pas le temps. Sigrais habitait alors Versailles, où sa femme était femme de chambre de la Dauphine. Le jeune Mirabeau n'était pas plutôt installé dans la maison de son nouveau maître qu'il l'avait déjà ensorcelé. « Il vante, écrit le père peu édifié au bailli, cette mémoire qui absorbe tout, sans vouloir comprendre que le sable aussi reçoit toutes les empreintes et qu'il ne s'agit pas de recevoir, mais qu'il faut retenir et garder ; il magnifie sa bonté de cœur qui n'est que flasque et banale débonnaireté envers les petites gens.... il loue son esprit de perroquet, enfin il me l'achève, et j'y vais pourvoir. » Il semble que tout ne se passa pas sans encombre. Si l'on ajoute foi au témoignage postérieur du Marquis, l'honnête couple des Sigrais lui aurait déclaré au bout de deux mois, en pleurant, qu'ils ne pouvaient être pour son fils que des geôliers et l'aurait prié de les délivrer de ce lourd fardeau[1].

[1] Mémoire de 1776. *Arch. nat.* k. 164. Cf. la reproduction dans l'appendice III.

Le jeune homme, à quinze ans, fut soumis à une discipline plus sévère et entra dans la pension de l'abbé Choquart, à Paris. Le Marquis lui-même désignait l'institution Choquart comme une « école de correction. » Le nom de Mirabeau ne devait pas figurer sur les registres de l'institution ; c'était au nouveau pensionnaire à le « gagner. » Il fut inscrit sous celui de Pierre Buffière, nom d'une terre importante de sa mère, qui devait un jour revenir au Marquis. Sous le toit de l'abbé Choquart, les choses n'allèrent pas aussi mal qu'on aurait pu s'y attendre. Mirabeau rencontra même beaucoup de camarades appartenant aux meilleures familles et se lia notamment avec deux jeunes écossais, Gilbert et Hugh Elliot, fils du baron de Minto [1]. Il apprit avec eux les langues anciennes et modernes, le dessin, la musique, les mathématiques. La rapidité avec laquelle il résolvait les problèmes de mathématiques était, bien des années après, attestée publiquement par un de ses professeurs [2]. C'est devant le même maître que le jeune homme, à qui il avait donné à lire *l'Essai sur l'entendement humain* de Locke, s'écria, enthousiasmé par sa lecture : « C'est le livre qu'il me faut. » Les exercices physiques n'étaient pas négligés dans l'institution et l'on attachait une importance toute particulière aux exercices militaires à la prussienne. Il y avait même un cours d'économie politique dont le programme avait été rédigé par « l'Ami des hommes. »

Bientôt l'abbé Choquart put annoncer au père qu'il avait « dompté et ramené plus qu'à demi

[1] Cf. Life and letters of Sir Gilbert Elliot, London 1874 (on y voit même erronément figurer le comte de La Marck comme camarade des Elliot et de Mirabeau) et A memoir of Hugh Elliot ed. by the countess of Minto. Edinburgh, 1868.

[2] *Journal de Paris*, 22 avril 1791, n° 112, *Anecdote*, signée LE CARPENTIER. Celui-ci prétend qu' « une satire qu'il avait composée contre une amie de son père (Mme de Pailly) l'avait fait... reléguer dans la pension de l'abbé Choquart. »

M. Pierre Buffière. » Il apprenait avec facilité ; à l'équitation, à l'escrime, à la natation, à la danse, il surpassait ses camarades ; sa conduite était irréprochable. Il prononça un *Éloge du prince de Condé mis en parallèle avec Scipion l'Africain* dont quelques journaux de l'époque firent mention. Le Marquis eût été au comble du bonheur s'il n'avait appris que le jeune homme recevait en cachette de l'argent de sa mère : tout était donc encore gâté. On intercepta toute correspondance de Mirabeau et l'idée de l'envoyer à l'étranger se fit jour. Le père se laissa cependant fléchir une fois de plus et même, peu de temps après, il exprima l'espoir de « sauver » encore son fils aîné ; mais il revint bientôt à son projet d'éloigner le plus possible ce « fléau » de son existence.

On cherche en vain ce que ce fils avait commis d'assez grave pour trouver dans son père un juge aussi sévère. Le souvenir des années orageuses de sa propre jeunesse peut avoir hanté l'esprit du Marquis ; mais ce n'est pas une raison suffisante pour expliquer sa dureté. Il a obéi à une répulsion instinctive et peut-être à un sentiment de crainte. Cette crainte n'était pas tout-à-fait dénuée de fondement. Un jeune homme comme Mirabeau devait avoir remarqué de très bonne heure que tout n'était pas pour le mieux dans la maison paternelle. Lorsque la mère avait quitté la place, il était naturellement disposé à se ranger de son parti, d'autant plus que le père le tenait à court d'argent. En quoi Mme de Pailly contribua-t-elle à augmenter les soupçons du Marquis, on ne saurait le dire. Il lui confiait que tous ses soucis n'étaient rien auprès de la crainte de voir son fils se liguer avec sa mère contre lui. Voilà pourquoi, de bonne heure, il lui tint rigueur. Son jeune fils lui aussi, André-Boniface-Louis, né cinq ans après Gabriel, lui causa plus tard beaucoup de chagrin ; le marquis a peint sous les couleurs les plus sombres le

caractère sauvage de cette tête chaude que l'on appela Mirabeau-Tonneau à l'époque de la Révolution. Mais jamais il ne montra à son égard des sentiments aussi proches de la haine qu'à l'égard de l'aîné ; il pressentait en lui le complice futur de la femme abjecte qui portait son nom pour le déshonorer. Les amis de la maison exprimaient tout haut leurs prévisions. Plusieurs années après, l'un d'eux écrivait dans ses mémoires : « Je l'avais dit souvent qu'ils en feraient un grand scélérat, pouvant en faire un grand homme. Il est devenu l'un et l'autre [1]. »

Le Marquis croyait qu'il n'y avait pas de meilleure éducation pour son fils que la vie militaire, sans compter qu'il acquérait ainsi la possibilité de l'éloigner de la maison. Il le fit entrer comme volontaire dans le régiment de cavalerie du marquis de Lambert, officier fort distingué qui tenait garnison à Saintes. Ce Lambert était l'homme qu'il fallait au père de Mirabeau ; il était « redouté comme le grand-prévôt ». Il se recommandait de plus au Marquis comme un de ses disciples en économie politique. Il promit de placer le nouveau venu sous la surveillance particulière de son adjudant, connu pour sa sévérité, et pour que rien n'y manquât, le marquis de Mirabeau chargea un vieux serviteur de sa maison, un rusé compère, qui avait déjà fait le métier d'espion, d'accompagner le jeune homme dans sa garnison. Lorsque le bailli apprit plus tard à connaître l'homme de confiance de son frère, il déclara qu'il n'était ni capable ni digne de remplir la mission qui lui avait été donnée. En juillet 1767, ils arrivèrent dans la petite ville, où, pour un caractère ardent comme celui de Mirabeau et pour cette nature tourmentée par les désirs sensuels, la seule chose qui devait avoir de

[1] *Souvenirs de C. H. Baron de Gleichen*. Paris, Techener, 1868, p. 116.

l'importance était l'heure ponctuelle du service. De fait, l'épreuve ne réussit guère. Le jeune volontaire passa une partie de sa première année de service à la prison du régiment. Un peu plus tard, le Marquis apprit que son fils avait fait au jeu une dette de 80 louis. « Le voilà bien moulé sur le type de sa race maternelle, qui mangerait vingt héritages et douze royaumes, si on les lui mettait sous la main ! Mais de celui-là du moins, je n'endurerai qu'autant que je voudrai, et une geôle bien fraîche et bien close va modérer son appétit et amincir sa taille. » Le jeu n'avait pas été le seul passe-temps de Mirabeau dans cette petite ville sans distraction d'aucune sorte. Son cœur brûlant sut bientôt se faire écouter d'une jolie jeune fille. A en croire Mirabeau, le colonel Lambert aurait été son rival et aurait cherché à l'humilier par des procédés condamnables. En tout cas le jeune homme trouva sa position insupportable et s'enfuit de sa garnison.

Un beau jour il se présenta à Paris chez le duc de Nivernois et lui fit un tableau pathétique des souffrances imméritées qu'il avait eu à supporter. Le protecteur qu'il avait choisi n'était certes pas des plus mauvais [1]. « L'Anacréon de la politique », moins célèbre par les services diplomatiques qu'il avait rendus à Rome, à Berlin ou à Londres que par ses agréables jeux d'esprit en vers ou en prose, successeur de Massillon à l'Académie dès l'âge de 26 ans, en possession d'un nom glorieux et s'efforçant d'unir la noblesse et la culture, la dignité et l'amabilité, faisait partie du cercle des amis les plus intimes et les plus influents du Marquis de Mirabeau. Celui que Lord Chesterfield désignait à son fils comme le modèle accompli de l'homme de bonne compagnie ne se laissa pas séduire par le roman

[1] L. Perey, *Un petit-neveu de Mazarin, duc de Nivernois. La fin du* XVIII[e] *siècle*. Paris, C. Lévy, 1890-1891.

dont il entendit le récit. Il confia Mirabeau à son beau-frère du Saillant pour le ramener à Saintes. Mais le jeune homme ne pouvait guère y rester longtemps après l'aventure qui lui était arrivée. Il semblait en fin de compte que le meilleur parti fût de l'envoyer outre-mer. Le bailli lui aussi était tout-à-fait indisposé contre son neveu par les rapports qu'on lui avait faits : « Vois, écrivait-il au Marquis, si les excès de ce misérable méritent qu'il soit à jamais exclu de la société ; et, dans ce cas, l'envoi aux colonies hollandaises est, comme tu le dis, le meilleur de tous : on a la sûreté de ne voir jamais reparaître sur l'horizon un malheureux né pour faire le chagrin de ses parents et la honte de sa race. » Cependant un autre moyen parut préférable : on n'avait qu'à remplir un de ces mandats d'arrêt délivrés en blanc, pourvus de la signature du roi et de l'empreinte de son petit sceau, que dans les temps les plus mauvais les ministres vendaient même à prix d'argent.

« Une lettre sans cachet appelée de cachet », c'est ainsi que Beaumarchais définissait dans une plaisanterie amère cette lettre de cachet à laquelle il avait dû son emprisonnement à Fort-l'Evêque, « une résidence bien aérée, munie de solides jalousies, bien fermée de tous côtés, meublée économiquement et admirablement à l'abri des voleurs. » Le jeune Mirabeau ne disposait pas de la même provision de bonne humeur que l'auteur de *Figaro* quand il éprouva pour la première fois la réalité de cet instrument de l'Ancien Régime, détesté surtout parce qu'il servait non seulement au gouvernement contre la liberté individuelle, mais encore à un membre d'une famille contre un autre, sans aucun motif politique. Il s'agissait toutefois dans ce cas d'un châtiment militaire bien mérité. Le colonel de Lambert l'avait réclamé et c'était du ministre de la guerre que la lettre de cachet émanait. Pour éviter tout bruit, il était entendu entre lui et le marquis de Mirabeau que l'on

enverrait Pierre Buffière avec une lettre à la Rochelle, auprès du maréchal de Senneterre. Le maréchal, déjà prévenu, fit arrêter le porteur de cette missive et le fit conduire dans l'île de Ré. Il y était depuis deux mois à peine qu'il avait gagné à sa cause le commandant de la place. Celui-ci lui permit de circuler librement et s'interposa pour faire retirer la lettre de cachet.

Le Marquis consentit : il entrevoyait une nouvelle issue. En Corse, précisément à la même époque, le parti national dirigé par Paoli faisait tous ses efforts pour échapper à la domination française menaçante. D'un autre côté Choiseul cherchait à s'appuyer sur le traité qu'il avait arraché aux Gênois, pour opérer une prise de possession complète de l'île. Au printemps de 1769, une armée française importante avait été concentrée dans le pays ; le fils du marquis de Mirabeau, alors âgé de vingt ans, fut attaché comme sous-lieutenant à la suite à la légion de Lorraine. Il a, en 1789, exprimé du haut de la tribune ses regrets d'avoir « souillé sa jeunesse » par sa participation à cette guerre contre un peuple amoureux de la liberté. Mais à cette époque de de sa vie ce sentiment lui était étranger. Il donna tant de preuves de bravoure et de prudence, il gagna si vite l'affection de ses officiers et de ses camarades qu'il arracha à son père même des paroles d'étonnement. En même temps il employait ses loisirs à rassembler des matériaux pour une histoire et une description de l'île. Il avait pour collaborateur un nommé Buttafuoco, partisan de la France. Les aventures galantes avec les filles ardentes du pays des Bonaparte ne firent pas non plus défaut. Quand le jeune homme, qui n'était plus un novice à l'école de la vie, revint après l'achèvement de la campagne, en mai 1770, il alla surprendre en Provence son oncle le chevalier de Malte, qui n'avait pas voulu le recevoir sans la permission du Marquis, et il en fit rapidement la conquête. Ce brave soldat ne trouve

pas d'expressions assez vives pour dépeindre à son frère combien son neveu se repent sincèrement de ses péchés de jeunesse et combien il paraît promettre pour l'avenir : « S'il n'est pas pire que Néron, il sera meilleur que Marc-Aurèle... Il me parut avoir le cœur sensible. Pour de l'esprit, je t'en ai parlé, et le diable n'en a pas tant... ou c'est le plus habile persifleur de l'univers, ou ce sera le plus grand sujet de l'Europe pour être pape, ministre, général de terre ou de mer, chancelier et peut-être agriculteur. » Le pointilleux chapelain du château lui-même était absolument ravi du fils de la maison, qu'il avait pu considérer, par ouï-dire, comme un garçon perdu.

Quant au père méfiant, il tenait pour légèrement suspecte cette brusque conversion. Il ne voulait pas encore revoir Pierre Buffière. Il l'engagea fortement à se préparer avant tout par l'étude des physiocrates à faire un bon agriculteur. A la vérité, ce n'était guère dans les idées du fils qui se croyait né pour le métier militaire. Dans le cas où il ne réussirait pas à faire un général célèbre, il voulait essayer de la marine. Mais le Marquis qui lui-même s'était dégoûté de bonne heure de la carrière militaire, ne voulait pas entendre parler de ces « rêveries romanesques. » Il avait refusé l'offre d'une compagnie de cavalerie accordée par M. de Choiseul, ne voulant ni « désœuvrer » son fils ni le voir encore « camarade dans un nouveau corps. » Il désirait aussi éviter la dépense qu'entraînait l'achat d'une compagnie. Il ne demandait pour lui qu'une commission de capitaine à la suite et il mit beaucoup d'insistance dans ses sollicitations. Avant tout il désirait que le jeune homme se familiarisât sous la direction du bailli avec « sa science », l'économie politique, et ce n'était pas un simple amour-propre d'auteur qui lui inspirait ce vœu. Il se plaignait que le mal général en France fût la « résistance au travail » et la chasse aux « brevets » et aux « rubans ». Quiconque s'attribuait la

propriété du sol devait s'habituer à considérer ses tenanciers comme « ses frères » et non comme des « éponges à presser pour aller à l'opéra et avoir des roues dorées sur le pavé de Paris. » Sous cet aspect, le fils pouvait aisément finir par goûter la science paternelle. L'enthousiasme pour la fraternité des grands et des petits était à la mode. Mais en général, Mirabeau trouvait les discussions théoriques des « Ephémérides » fort ennuyeuses et les travaux pratiques auxquels son oncle le dressait assez peu réjouissants. Il travaillait cependant en se faisant violence, « comme un forçat, » faisait de l'arpentage, des calculs, des plans, songeait aux mesures de protection contre les inondations de la Durance, notait par écrit tout ce qu'il apprenait de nouveau et usait « en huit jours » les fournitures de papier que le bailli lui donnait pour « huit mois. » Celui-ci comparait sa tête à un « moulin à pensées et idées, » à un « fourneau très chaud » et trouvait qu'en dépit de sa vanité, on pouvait très bien le conduire par la douceur et la raison.

Le père se décida à la fin à revoir son fils pour lui pardonner. Pierre Buffière dut se rendre dans le Limousin où le marquis avait alors affaire, pendant l'automne de 1770 et, par l'entremise de du Saillant, il recouvra son nom de famille. Le père si rigoureux trouva que son attente avait été surpassée. Il espérait qu'en traitant convenablement ce moût aigre, on pourrait en faire un bon vin. C'est avec surprise qu'il constata la puissance de travail de son fils, le zèle infatigable dont il faisait preuve aux champs ou à son bureau, la promptitude avec laquelle il aida les paysans pendant une famine et l'habileté qu'il apportait en toutes choses. « Il réduirait le diable, » écrivait-il à son frère. « C'est le démon de la chose impossible. Que diable fera-t-on de cette exubérance intellectuelle et sanguine?... Je ne connais que l'impératrice de Russie avec laquelle cet homme peut

être encore bon à marier. » Si jadis l'alliance de son aîné avec sa mère l'avait indigné et inquiété, il se tranquillisait maintenant en remarquant que son fils embrassait son parti dans les querelles de famille. C'était l'époque où la marquise, après la mort de sa belle-mère, entamait la guerre contre lui, à propos de la question de succession. Mirabeau revit sa mère, fut le témoin oculaire et auriculaire de ses explosions de colère, mais se garda bien de se brouiller de nouveau avec son père.

Celui-ci lui accordait de plus en plus sa confiance et cherchait à l'associer aux expériences multiples qu'il faisait sur ses terres. L'une des plus remarquables était l'institution d'un tribunal de conciliation pour les tenanciers de cette propriété dont Mirabeau avait dû porter un moment le nom. Des arbitres nommés à l'élection devaient rendre gratuitement des décisions équitables. Au cas où ils n'auraient pas réussi à concilier les parties, le marquis s'engageait à supporter les frais de la défense devant les tribunaux de la partie qui aurait accepté la sentence des prud'hommes. Le jeune Mirabeau prit fort à cœur cette tentative heureuse, mais peu durable, il chercha à agir par les curés sur leurs paroissiens, à les gagner à ses idées, et après une messe solennelle il ouvrit le nouveau tribunal des « élus du peuple » dans le château d'Aigueperse. Il lut à cette occasion un discours de l'« Ami des hommes » alors absent, dans lequel les arbitres étaient très flattés d'apprendre qu'ils donneraient l'exemple de l' « équité, de la bonté, des lumières » et il ne manqua pas de faire savoir à l'auteur que l'émotion avait presque étouffé sa voix.

Une conduite aussi bonne méritait une récompense. Le marquis surmonta les doutes pénibles qu'il avait eus et dans les premiers jours de 1771 il fit venir l' « ouragan » à Paris, où il s'établissait alors. Le brevet de-

mandé avait été expédié : Mirabeau était nommé capitaine de dragons, attaché à la légion de Lorraine. Le jeune officier se présenta à la cour. A Versailles tout le monde, de l'aveu même du père, ne tarissait pas d'éloges sur la tenue et l'entrain de ce jeune homme bouillant dont le visage, pour être marqué de la petite vérole, n'en avait pas moins quelque chose d'attrayant et dont l'allure lourde était cependant imposante. Dans les dîners, les soupers, les chasses et les promenades, il étudia ce monde d'apparence séduisante, qui cachait la pourriture sous une enveloppe brillante. Il trouva accès auprès des princes et des ducs et toutes les portes s'ouvrirent à lui sans qu'il parût trop importun. En même temps il visitait les bibliothèques de la capitale, questionnait les doctes amis de son père et acquérait ainsi à la hâte une foule de connaissances superficielles qui, de l'avis du marquis, formaient dans sa tête un « chaos inextricable. » Celui-ci trouvait surtout, à mesure qu'il étudiait son fils, qu'il était plus que jamais prudent de ne pas trop lui abandonner les rênes et parfois il se disait qu'un élève aussi présomptueux, aussi bavard et aussi dépourvu de tact était de taille à tenir en haleine trente surveillants.

Toutefois le père et le fils semblaient encore en bons termes. Pendant l'été de 1771, le marquis relevant d'une grave maladie, le « diable d'homme » organisa en son honneur une fête rustique avec Te Deum, banquet, feu d'artifice, illuminations : le héros de la fête en fait une description plaisante à une de ses amies. L'hiver suivant, on envoya Mirabeau en Provence pour faire rentrer dans l'obéissance les vassaux révoltés du château de Mirabeau, avec lesquels on avait des démêlés au sujet des droits de ban et de l'exploitation des forêts. « L'Ami des hommes » se montra cette fois sous un autre jour que naguère dans ses entreprises généreuses du Limousin. Le jeune homme crut agir

tout à fait selon ses idées en affectant des airs de seigneur hautain qui usait des injures, des menaces et même des coups de bâton où la bienveillance ne permettait pas de trancher le conflit. Mais l'affaire se compliqua par suite de la résistance des vassaux et le marquis eut à se plaindre maintes fois de son envoyé. Quelques espiègleries coûteuses que son fils avait faites pendant son voyage dans le midi augmentèrent encore sa mauvaise humeur. Mirabeau de son côté brûlait de se rendre indépendant et il ne fit que suivre l'exemple donné malheureusement par le marquis lui-même dans sa jeunesse, en cherchant à parvenir à ses fins par un mariage avec une jeune fille riche.

Ce qu'il souhaitait, il le trouva contre son attente à Aix où il passa le printemps de l'année 1772 ; d'ailleurs il faut avouer qu'il ne fut guère plus heureux que ne l'avait été jadis son père. Parmi les dames les plus distinguées de la ville se trouvait Marie-Émilie de Covet, âgée de dix-huit ans, fille du marquis de Marignane, très recherchée depuis quelque temps, comme étant une des plus riches héritières de la Provence. On savait qu'un jour il lui reviendrait des terres d'une valeur d'au moins un demi-million de livres. Cette circonstance dorait tous les défauts qui l'empêchaient d'être une femme idéale. Commune de visage et nonchalante d'allure, elle manquait de finesse d'esprit, mais savait raconter avec agrément une foule d'anecdotes graveleuses, observant en cela le ton de la société du temps ; toutefois ce talent ne plaidait pas en faveur de sa pureté. Cependant des yeux noirs et vifs, une chevelure abondante, une belle voix, un naturel gai étaient autant d'appoints agréables aux brillantes espérances attachées à sa main. La jeune fille était toute prête à en disposer ; car elle aspirait elle aussi à sortir d'une situation intolérable. Son père vivait séparé de sa femme, tout comme le père de Mirabeau. Il avait confié sa fille à la garde

d'une grand'mère revêche tandis que lui se divertissait dans le château d'un parent, le comte de Valbelle, au milieu d'une société dissolue qui se parait du nom de « cour d'amour » emprunté au Moyen Age. Dans ce cercle, d'aucuns spéculaient sur la main de la jeune fille, pendant que d'autres prétendants cherchaient ailleurs un appui. La jeune héritière était ainsi devenue une proie que les partis se disputaient, lorsque Mirabeau parut le dernier sur la scène.

Son extérieur peu favorisé de la nature, sa situation de fortune inférieure à celle de tous les autres prétendants, le firent éconduire par le marquis de Marignane. Ce refus l'irrita d'abord au plus haut degré et dès lors il s'appliqua à battre un rival qui était sur le point d'arriver à ses fins. Il se servit d'un moyen peu noble pour gagner la victoire. Il l'avoua lui-même plus tard. Il avait compromis la jeune fille de manière à faire croire à tout le monde qu'elle avait donné au fougueux amant ce qu'un fiancé même n'aurait jamais osé demander[1]. En réalité, le calcul l'emportait chez lui sur la passion. La jeune fille d'ailleurs se laissa facilement conquérir, une partie des membres de sa famille maternelle se mit du côté du prétendant, le marquis de Marignane, fidèle à l'axiome « vivre et laisser vivre » donna son consentement et, dès le 23 juin 1772, le mariage fut célébré en grande pompe.

Le marquis de Mirabeau, à qui naguère l'impératrice de toutes les Russies avait paru être le seul parti conve-

1. « Mlle de Marignane était essentiellement compromise. Je l'aimais, je me croyais aimé, je résolus d'en finir. » Mirabeau à [illegible], [illegible] de Loménie, [illegible] 84-85. Dans son « mémoire [illegible] au moment même de sa [illegible]... » [illegible] Mirabeau a [illegible] [illegible] dans ses *Souvenirs sur Mirabeau*, p. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Mirabeau avouait dans sa lettre à Malesherbes.

nable pour son fils, avait prévenu les Marignane. Il leur avait déclaré qu'un père de famille ne devait pas se laisser prendre aussitôt aux menées d'un jeune étourdi, et qu'il était prudent d'observer encore quelque temps ses faits et gestes dans la petite ville. Mais à la fin, comme on ne lâchait pas prise, il avait envoyé d'un ton aigre-doux sa bénédiction [1]. Une fois résolu à laisser les choses suivre leur cours, il ne lésina pas sur la question financière. Mirabeau lui a reproché plus tard fort injustement d'avoir donné des sommes insignifiantes. Mais si l'on songe au mauvais état dans lequel se trouvaient les finances de l'économiste prodigue, on est forcé d'avouer qu'il agit assez largement. Il affecta les revenus des fermes de la terre de Mirabeau au paiement d'une pension annuelle de 6 000 livres à son fils, pension qui, à partir de 1773, devait augmenter chaque année de 500 livres jusqu'au chiffre de 8 500. Il lui donna au détriment de son second fils, en le nommant aux substitutions de sa maison, des droits irrévocables à la plus grande partie de ses propriétés de Provence. Il fit cadeau à sa bru de diamants d'une valeur de 12 000 livres et d'autres objets précieux. Le bon bailli se chargea de la corbeille. De son côté le riche Marignane avait laissé entrevoir au jeune couple une simple pension de 3 000 livres. De sa mère, Mirabeau n'avait rien à attendre. Au contraire, profondément indignée de voir le fils se ranger dans le parti du père, elle laissa sans réponse la lettre lui annonçant les fiançailles et ne voulut pas être représentée à la signature du contrat. Le chevalier de Malte a toujours regretté de n'avoir pas été près de son neveu quand son mariage s'était décidé. Il se flattait que sa présence en Provence lui aurait épargné pour la suite plus d'un malheur. Mais il redoutait un long voyage au moment

[1] Le marquis de Mirabeau au ministre Bertin, 1er juin 1772. *Arch. nat.*, k. 164.

où il venait de se rendre auprès du marquis son frère. Celui-ci n'était toujours pas partisan de l'affaire. Il prévoyait qu'il aurait à se repentir d'avoir dit « oui et amen », et il n'eut pas longtemps à attendre pour voir se vérifier ses prévisions.

CHAPITRE VI

DIFFICULTÉS DOMESTIQUES. EMPRISONNEMENT A MANOSQUE, A IF. A JOUX.

1772 1776.

La vie de Mirabeau, alors âgé de 23 ans, paraissait être entrée dans une période de calme. S'il eût voulu se contenter de l'existence paisible d'un gentilhomme campagnard, il aurait pu partager ses journées entre le séjour au château de sa famille sur les bords de la Durance et la résidence dans la petite ville voisine d'Aix. Il avait là à sa disposition et sans grandes dépenses la demeure, la cuisine et la cave de la vieille marquise de Marignane. Ses revenus, pour n'être pas considérables, n'en étaient pas moins suffisants pour permettre un train de maison convenable. En octobre 1773, le jeune couple eut un fils, on le nomma Victor, du nom du grand-père paternel ; et le parrain absent ne manqua pas de faire célébrer par des fêtes sur ses terres de Bignon cet heureux événement. C'était précisément l'époque où le ciel commençait à s'assombrir pour le père du nouveau-né.

Mirabeau était entré en ménage avec des dettes. De son beau-père et de son père, il n'avait aucun secours

à attendre [1]. Sa mère, avec qui il se serait volontiers réconcilié, opposait à ses lettres un silence obstiné. Pressé par ses anciens créanciers, d'une incurie extraordinaire en matière de finances, encouragé par sa femme jeune et frivole dans son penchant naturel à la dissipation, il ne trouvait pas d'autre remède à cette situation que de contracter de nouvelles dettes et d'en payer les intérêts, non en argent comptant, mais avec des injures et des coups de bâton. Plus il écoutait son désir de jouer au grand seigneur et plus la situation empirait. Au début de l'année 1774, la totalité de ses dettes s'élevait d'après la plus faible estimation à 188 000 livres, d'après la plus forte à 220 000. Les diamants et les vêtements de prix étaient engagés ou vendus. Une grande partie des revenus de l'année suivante avait été confisquée. Les autorités judiciaires commençaient à s'en mêler et le dissipateur était déjà presque en état de guerre avec ceux qu'il considérait comme des créatures arbitraires du chancelier Maupeou. Le président du nouveau Parlement de Provence, d'Albertas, irrité en outre de ce que son fils avait été au nombre des prétendants éconduits, écrivit une lettre pathétique au père de Mirabeau en même temps que le marquis de Marignane le fatiguait de ses plaintes. On lui donnait l'assurance que le débiteur poursuivi par ses créanciers était prêt à solliciter de son père une lettre de cachet, afin d'être à l'abri de leurs poursuites dans le château d'If ou dans tout autre endroit.

On voit ici encore à combien d'usages différents pouvait servir cet instrument du despotisme. Alors même que l'intérêt de l'État ne se trouvait nullement engagé, il y avait des intérêts de famille très divers auxquels il

[1] Le marquis de Mirabeau écrit à son intendant de Brie, 9 août 1772 : « qu'il a bien fait de refuser de payer les dettes de son fils sans son ordre. » *Arch. nat.*, M. 783.

donnait satisfaction. La même feuille de papier qui donnait le pouvoir d'enfermer dans un couvent une femme adultère ou folle, un fils spadassin ou une fille déchue pouvait aussi dérober fort aisément un mineur aux poursuites de ses créanciers. Ceux-ci étaient en droit de se plaindre en voyant leur débiteur passer « sous la main du roi, » comme on s'exprimait alors. Quant au pécheur, il devait s'estimer heureux si, comme Mirabeau, on l'internait non pas dans une place forte, mais dans l'enceinte bien connue de lui du vieux château de ses aïeux, où il restait ainsi à l'abri de ses créanciers. Aussi ne fit-il aucune difficulté pour se soumettre à l'ordre que le père avait obtenu du roi pour « arrêter les délires de jeunesse d'un fou. » Le marquis aurait pu l'abandonner à son sort. Mais il avait à cœur de « sauver l'honneur compromis de sa maison » et de s'entendre avec les créanciers [1].

Deux mois s'étaient à peine écoulés qu'il demandait une modification de la lettre de cachet, parce que le château de Mirabeau ne lui convenait pas comme lieu d'internement pour son fils. Il apprit que tout y était bouleversé : les forêts avaient été coupées, le mobilier vendu, les intendants contrariés dans tous leurs mouvements. Ces renseignements, fort exagérés il est vrai, eurent pour effet de faire assigner pour résidence à Mirabeau la petite ville de Manosque. En même temps son père prit d'autres mesures préventives. En mars 1774 son fils devint majeur : pour l'empêcher de se ruiner complètement, lui et les siens, sur la proposition d'un conseil de famille, le tribunal du Châtelet de Paris le plaça comme dissipateur sous la curatelle de son père ; on ne lui accorda pour son entretien et pour sa maison qu'une pension de 3 000 livres ; le reste de ses revenus

[1] Le marquis de Mirabeau au duc de la Vrillière, 13 décembre 1773, à Sénac de Meilhan, 22 décembre 1773. *Arch. nat.* K. 164.

devait servir à amortir ses dettes. Cette condition était dure et déshonorante ; mais, comme le bienveillant bailli s'était prononcé dans ce sens au conseil de famille, on n'a pas le droit de critiquer cette extrême rigueur. Quant au déshonneur, Mirabeau eut à en souffrir même comme membre de la Constituante. Il devait rester littéralement incapable jusqu'à sa mort de contracter des engagements financiers. Il semble qu'il se soit quelquefois même retranché derrière ce prétexte quand il était pressé par de nouvelles dettes. Cependant, au premier abord, il trouva la mesure très dure et rédigea une protestation éloquente mêlée de promesses d'obéissance filiale contre la sentence du Châtelet, dont il croyait pouvoir contester la compétence.

Presque en même temps il venait de faire une découverte qui dut être encore plus pénible pour lui que la détermination énergique de son père. Sa femme l'avait suivi à Manosque et avait été accueillie dans la maison d'une famille amie, celle des Gassaud [1]. Le fils de la maison, un jeune mousquetaire d'extérieur agréable qui s'était arrêté en passant dans son pays natal, chercha à consoler à sa façon la pauvre comtesse et ne la trouva rien moins que farouche. Mirabeau acquit une preuve si évidente du fait qu'aucun doute ne lui était permis. Son orgueil en fut blessé plus profondément encore que son affection. Mais bientôt il résolut de suivre le conseil d'une vieille amie, qui avait l'expérience du monde, de ne voir dans l'infidèle que la mère de son fils et de songer « combien il est peu dans la nature que ce qui est permis à l'homme soit si rigoureusement puni chez la femme, qui ne fait souvent que suivre l'exemple que son mari lui a donné ! » Il pardonna à sa femme quand elle eut avoué, dissimula sa honte, et la força seulement à écrire sous sa dictée à son séducteur une

[1] Voy. sur les Gassaud : Lettres inédites du marquis et du comte de Mirabeau pub. par Ch. de Ribbe (*Mémoires de l'Académie d'Aix*, 1861).

lettre de rupture qui devait revenir dans ses mains. Il fit savoir au mousquetaire qu'il lui rendait la vie par égard pour sa famille, mais que s'il avait l'audace de se représenter devant lui, sa mort était certaine. Cela ne l'empêcha pas d'ailleurs, deux mois plus tard, de quitter Manosque pour rendre un service à l'homme même qui lui avait volé son honneur. Antérieurement, il avait été question d'un mariage entre le jeune Gassaud et une fille du Marquis de Tourrettes. L'affaire menaçait de se rompre lorsque soudain Mirabeau arriva à cheval au château de Tourrettes, non loin de Nice, et renoua les fils rompus. Ce soi-disant élan de générosité chevaleresque n'était en réalité qu'un plan bien calculé, car tant que le dangereux adorateur de la comtesse ne serait pas retenu par d'autres liens, une rechute était assurément à craindre. L'acte de contrition que la coupable avait fait ne présentait aucune garantie pour l'avenir. Aussi était-il survenu entre les époux de nouvelles scènes violentes qui ne faisaient présager rien de bon.

Si Mirabeau avait pu, sans bruit, retourner dans l'endroit où il était interné, son escapade audacieuse n'aurait pas eu vraisemblablement de mauvaises suites pour lui. Mais, à son retour, il se laissa engager dans une aventure qui ne fut qu'une source de malheurs interminables. Il était de passage dans la petite ville de Grasse, où demeurait sa sœur Louise de Cabris, cette femme diabolique dont la beauté et l'esprit ont été dépeints plus tard par lui dans des termes si brillants et dont il avouait cependant que le « moindre vice » était « d'être une prostituée [1]. » Mais à l'époque où nous sommes ils ne formaient encore qu'un cœur et qu'une âme. Leurs rapports étaient si intimes qu'ils paraissaient même scandaleux. Jeune et fraîche « comme

[1] *Lettres de Vincennes*, III, 298, IV, 135.

Hébé », avec une grâce charmante, une imagination ardente, une sensibilité désordonnée, la sœur exerçait une influence irrésistible sur le frère. Ce n'était qu'à son retour de Corse, qu'il avait fait sa connaissance intime. Elle était devenue la confidente de ses amours, avait assisté à son mariage et entretenait avec lui une correspondance très suivie. De son côté Mirabeau fut mêlé à sa vie et aux aventures qu'elle eut à Grasse plus qu'il ne convenait à un frère. Elle était, dans cette ville, devenue en peu de temps l'héroïne du jour. Encore à moitié enfant, quand elle était sortie d'une pension qui n'avait d'un couvent que le nom, liée à la personne d'un homme qui était passé de la débauche à la folie, elle avait bouleversé complètement la petite ville où elle était obligée de vivre. Son père commençait déjà à revenir de la bonne opinion qu'il avait eu d'elle auparavant, sans se douter encore qu'elle donnerait à sa mère les moyens de soutenir la guerre contre lui.

Quelques mois avant que Mirabeau vînt la voir à Grasse, plusieurs dames des plus distinguées de la petite ville avaient été insultées dans des placards infâmes dont on attribuait l'origine à la maison des Cabris. L'affaire fit une impression d'autant plus pénible que l'on répandit des copies de ces placards imprimés dans toute la Provence. Bien que le coupable fût évidemment Monsieur de Cabris, la conduite de sa femme avait donné déjà trop souvent prise aux reproches pour que, dans ce moment d'indignation générale, elle n'eût pas à en souffrir. On censurait la vie plus que libre qu'elle menait et le nom même de son frère était mêlé aux commérages de la petite ville. Au premier rang des diffamateurs se trouvait le baron de Villeneuve-Mouans contre lequel Mirabeau garda depuis une violente rancune. Le hasard voulut qu'il lui tombât sous les mains pendant son séjour à Grasse. Mirabeau faisait une promenade avec sa sœur,

qui, selon son habitude, portait des habits d'homme et s'était fait accompagner d'un officier du nom de Briançon, son amant du jour. Le joyeux trio reçut l'hospitalité chez une belle-sœur du baron de Villeneuve, qui vivait dans de très mauvais termes avec lui. La scène se passa dans la maison de campagne, au milieu d'un bosquet d'oliviers. Après un gai repas on aperçut l'ennemi commun Villeneuve dans la propriété voisine. Mirabeau ne sut pas résister à une occasion aussi favorable. Se précipiter sur cet homme alourdi par l'âge, lui arracher son parapluie, se livrer sur lui à des voies de fait et le faire rouler avec lui du haut d'un petit monticule, ce fut l'affaire de quelques instants. Pendant ce temps Briançon empêchait de s'approcher deux femmes que le bruit avait attirées tandis que Louise et son amie peu charitable riaient à gorge déployée. D'ailleurs, étant donné les mœurs du temps, il n'y avait là rien d'extraordinaire. On ne pouvait pas non plus en vouloir à la victime de recourir au bras de la justice pour obtenir satisfaction. Par contre, on trouva excessifs les termes de la plainte d'après laquelle il s'agissait d'une tentative d'assassinat. Bien que Mirabeau fût peu fondé à vanter la « valeur » et la « droiture » dont il prétendait avoir fait preuve à l'égard de Villeneuve, il était ridicule de vouloir le représenter comme un Cartouche.

La perspective de ce procès, dont l'histoire nous découvre tout un côté de l'ancienne France [1], ne pouvait guère inspirer des craintes sérieuses à Mirabeau de retour à Manosque. Il était protégé provisoirement contre le mandat d'arrêt du tribunal de Grasse par le fait qu'il se trouvait comme interné « sous la main du roi. » Mais il avait précisément interrompu son séjour forcé à Manosque par son dernier voyage. Ce qu'il avait osé

[1] M. A. Joly, *Les procès de Mirabeau en Provence*, d'après des documents inédits. Paris, Durand, 1863.

[illegible] avec les conséquences [illegible] pour [illegible] de surveillance [illegible] nouveaux [illegible] considérations [illegible]

[illegible]

fils au château d'If. Il s'excusait d'être assez « malheureux pour n'avoir à solliciter que des grâces de ce genre, » mais il faisait valoir ses droits de père à être le « premier juge » du coupable. Cette expression montre que son intention était avant tout d'arrêter le procès de Grasse ; sur ce point, il était aussi secondé par le bailli. Leurs efforts furent couronnés de succès.

Il était entré dans les usages de l'ancien Régime que l'on pût interrompre le cours régulier de la justice en faisant valoir que le coupable était déjà puni par une voie irrégulière. A peine le ministre avait-il porté à la connaissance du procureur général du Parlement de Provence la nouvelle destination de Mirabeau que ce magistrat fort accommodant s'employa à étouffer le procès soulevé par le baron de Villeneuve. Il n'y réussit pas complètement, mais l'affaire n'en fut pas moins écartée pour quelque temps. Dans l'intervalle, les anciens Parlements revinrent et deux années entières s'écoulèrent avant que la sagesse des juges prononçât à Grasse son verdict.

Mirabeau de son côté ne faisait aucunement mine de vouloir s'opposer à son éloignement de Manosque, bien qu'à ce moment même, dans un écrit prêt à être imprimé, il se fût élevé contre la « tyrannie des lettres de cachet. » Le « Traité sur le Despotisme », composé peu de temps après la mort de Louis XV, mais publié beaucoup plus tard, c'est la première des œuvres de Mirabeau que nous connaissions. Ses procédés d'écrivain s'y manifestent déjà très nettement : la tendance à piller les autres non sans habileté, le plaisir qu'il éprouve à ramasser des citations tirées de la littérature et des preuves empruntées à l'histoire de tous les temps et de tous les peuples, un ton déclamatoire qui fait oublier sans peine à un lecteur superficiel le manque d'originalité. En revanche, le feu de la passion, qui jamais ne s'est éteint chez lui, qu'il prît la plume pour

une cause personnelle ou étrangère, brûle déjà dans cette œuvre précipitée de sa jeunesse, mais consume plutôt qu'il n'échauffe. Dès ce moment, de même que pendant le restant de sa vie, c'est le despotisme auquel il déclare la guerre : l'ennemi commun de l'humanité, un régime « contre l'état naturel » avec lequel toute société organisée est incompatible. En appliquant à la France des lieux communs de ce genre, il se rattache aux idées des physiocrates,qui « dans la science simple et profonde qu'on appelle de nos jours économique,ont démontré enfin ces principes si longtemps ignorés. » Il se réclame de « l'immortel Quesnay. » Dans ses notes, il se réfère à « l'Ami des hommes, » mais beaucoup plus rarement qu'il ne conviendrait. Son éloge d'Henri IV, qu'il oppose à Louis XIV, la façon dont il blâme l'abandon des provinces par les seigneurs, sa définition du monarque « un salarié de l'Etat » et de la monarchie « destinée à défendre chaque propriété particulière, » ses plaintes sur « l'oppression terrible de la fiscalité et des déprédations en tout genre de finances, » sur la concentration de la France entière à Paris, sur la manie des ministres « de s'entourer de scribes, » toutes ces récriminations sont des emprunts à l'arsenal des arguments que le Marquis de Mirabeau et ses amis avaient amassés avec une ardeur infatigable.

On voit sans peine comment l'étude des œuvres du père avait éveillé une foule d'idées dans l'esprit du fils. L'enseignement aride de « sa science » avait porté ses fruits. La dédicace au Dauphin et les conseils que Mirabeau lui donne, l'apostrophe hardie qu'il adresse en passant à tous les princes, rappellent des passages du même genre de « l'Ami des hommes. » Le passé avait été gros de conflits et l'avenir pouvait cacher bien des surprises : malgré tout, le jeune Mirabeau restait vis-à-vis de son père dans une dépendance d'idées dont il ne pouvait s'affranchir. Il marchait encore

sur ses traces quand il prophétisait une révolution violente. Cependant chez lui il est manifestement question d'une constitution démocratique. « La nation finit toujours par être plus puissante que le tyran, lorsque le pouvoir arbitraire parvenu à son dernier délire a dissous tous les liens de l'opinion et épuisé les ressources que la terre offre à ceux qui la cultivent en liberté, ainsi les hommes se vengent tôt ou tard. » Ce sont là, il faut l'avouer, des paroles de vieillard dans la bouche d'un jeune homme de vingt-cinq ans. Dans l'éloge touchant qu'il fait du « bonheur domestique » et du « respect filial, ce nœud sacré » comme étant les fondements les plus solides d'une société encore pure, on sent plutôt les résultats des lectures que l'expérience de la vie. Mais à tout prendre, qu'au milieu des soucis de tous genres qui l'accablaient, il ait pris le temps et le goût de composer cet écrit, ce n'en est pas moins une preuve de son énergie.

A la fin de septembre 1774, Mirabeau arriva au château d'If, situé sur un rocher désert dans la rade de Marseille. Naguère encore il avait lui-même jeté les yeux sur cette forteresse battue de tous côtés par la mer comme sur un abri où il pourrait se dérober à ses créanciers. Mais aujourd'hui il se trouvait, dans la double prison des murs et des flots, absolument séparé du monde extérieur. Selon la volonté de son père, il ne devait, en effet, correspondre par lettre avec personne, sauf avec la jeune comtesse, et le commandant du fort avait même été averti par le Marquis du « caractère dangereux » de son prisonnier[1]. Sans aucun doute, son désir principal était de rompre tout lien entre Mirabeau et sa sœur Mme de Cabris, dont le caractère méchant se révélait chaque jour plus clairement. Tant qu'elle conserverait quelque

[1] D'ALLÈGRE (commandant d'If) au duc de la Vrillière (?) s. d. Copie. *Arch. nat.*, K. 164.

influence sur son frère, il ne fallait pas espérer qu'elle le guiderait dans la bonne voie. Le Marquis n'atteignit pas cependant son but. Le commandant permit à son nouvel hôte de correspondre avec qui il voudrait. Il lui donna l'autorisation de se mouvoir librement dans l'enceinte de la forteresse. Plus il observait son prisonnier, plus il se sentait pris lui-même de sympathie pour lui. Aussi le frère de Mirabeau, qui avait appris à Malte, où il servait alors, le sort de son aîné, put-il avoir accès auprès de lui. Il était convaincu de son innocence et aurait de bon cœur fait sentir d'une manière palpable au baron de Villeneuve toute son indignation.

Il est cependant permis de croire que Mirabeau devait commencer à s'apercevoir que sa femme se jouait de lui. Le ton de ses lettres témoignait de son irritation. Il lui demandait, puisqu'elle n'obtenait rien du Marquis, de venir à la hâte près de lui à If ou au moins dans le voisinage, à Aix. Les subterfuges auxquels sa femme avait recours finirent par l'aigrir, la correspondance des époux en souffrit et le tutoiement de l'intimité disparut. Les affaires se gâtèrent complètement le jour où sur son rocher le prisonnier apprit, au mois d'avril 1775, que Gassaud menaçait de se rapprocher de nouveau de sa femme. Le jeune mousquetaire devait retourner avec son régiment à Paris où se préparait une fête en l'honneur du nouveau roi Louis XVI. Tourmenté par la jalousie, Mirabeau conjura la comtesse « par son fils, par elle-même qu'il avait toujours aimée, de fuir un danger qui l'avait trouvée trop faible. » Si son voyage en Provence était impossible, elle n'avait qu'à se retirer dans un couvent sous un prétexte quelconque. La destinataire de cette lettre y répondit par un faux-fuyant et très froidement. Elle avait été déjà informée de ce que l'on racontait à If sur les relations que l'auteur de ces épîtres morales entretenait avec la cantinière du fort. Le mari trompé s'était plaint à elle-même de son infor-

tune dans une lettre touchante. Dans ces conditions, la femme de Mirabeau se croyait en droit de s'estimer très vertueuse, en confessant que jusqu'alors elle n'avait vu « que deux fois » le redouté Gassaud. Il était donc certain que de son côté l'on ne devait attendre aucune démarche auprès du père en faveur du prisonnier.

Cependant au bout de sept mois, le vieillard jugea qu'il était temps de donner à son fils un peu plus de liberté. En même temps qu'il cherchait par l'intermédiaire de son gendre du Saillant à conclure un accord avec les créanciers de Provence, il songea à mettre Mirabeau « à de nouvelles épreuves[1]. » Le commandant du château d'If envoyait sur lui les témoignages les plus favorables. Le chevalier de Malte pria son frère de ne pas donner plus longtemps au monde le spectacle d'une sévérité poussée aussi loin. D'un autre côté, on lui demandait s'il n'était pas prudent d'éloigner le jeune homme « d'une province où il avait trop de rapports et d'un lieu qui avait des communications journalières avec Marseille. » Ce fut peut-être cette dernière considération qui décida du sort de Mirabeau. Dans sa lutte avec sa femme, le marquis n'avait rien tant à redouter que de voir son ingrate fille enrôler le prisonnier d'If dans le parti de sa mère. Il importait grandement de séparer encore plus le frère et la sœur. Ainsi vint au père l'idée de faire transférer son fils dans la forteresse escarpée de Joux, non loin de Pontarlier, en Franche-Comté. « Sans être à portée d'une grande ville où il pouvait exercer d'une manière nuisible son esprit fertile en ressources, il pourrait éprouver quelques condescendances de la part du commandant, s'il s'en rendait digne. » De cette décision devaient dépendre tous les événements qui suivirent. Une demande adressée au ministre suffit ; le

[1] « Le mettre à de nouvelles épreuves. » Mémoire. *Arch. nat.*, K. 164. J'utilise cette pièce aussi pour la suite du récit.

25 mai 1775 Mirabeau arrivait dans sa nouvelle résidence. De procédure régulière, il n'en était pas plus question qu'auparavant. La machine fonctionnait sous le nouveau roi, qui avait cependant dans son conseil un Turgot, aussi ponctuellement que sous Louis XV.

« Relégué parmi les ours du mont Jura, » comme le disait plus tard Mirabeau, dans un vrai « nid de hiboux » où il prétendait avoir trouvé, le jour de son arrivée, le sol encore couvert de neige, le prisonnier se trouva cependant beaucoup plus libre et bien moins attaché à la glèbe que jadis à If. Le gouverneur du fort, le comte de Saint-Mauris, lui donna une chambre dans son habitation particulière, lui permit d'aller à la chasse et lui prêta même son propre fusil. Il crut cependant devoir lui interdire dans les premiers temps de descendre à Pontarlier. Mais, au mois de juin, après le sacre et le couronnement du roi, quand ses sujets voulurent dans cette ville aussi témoigner leur joie par un *Te Deum*, des salves d'artillerie et des feux de joie, il se fit accompagner par son hôte distingué à ces fêtes où il était le personnage le plus important. Mirabeau se fit un plaisir d'être l'historien de cette fête en miniature et la municipalité fut si flattée de cet honneur qu'elle vint en corps adresser à l'auteur ses remerciements. Depuis cette époque, le prisonnier put rendre visite à son gré à la petite ville et dans les derniers mois de l'année 1775, il y loua même un appartement. Son nom, ses aventures, les talents lui gagnèrent des amis parmi lesquels aucun ne lui montra plus d'attachement que Michaud, le procureur du roi[1]. Occupé par les travaux que réclamaient ses domaines de Joux, Michaud était tout à fait l'homme

[1] Georges Leloir, *Mirabeau à Pontarlier*. Étude biographique contenant plusieurs documents inédits. Pontarlier, 1886. Ce travail, qui repose sur des documents nombreux, sert à contrôler les renseignements très souvent peu dignes de foi de Mirabeau et de Lucas de Montigny.

qu'il fallait pour satisfaire la curiosité insatiable de Mirabeau et pour lui permettre, grâce aux livres qu'il lui prêtait, de se familiariser avec l'histoire de la province. Pour le fils du physiocrate, les études historiques donnaient la main aux études d'économie politique. Bientôt il se mit avec acharnement à préparer un traité sur les salines du pays, ouvrage dans lequel il attaquait, suivant les idées de son père, la gabelle et « les satellites » des fermiers généraux. Il composa une série de mémoires sur ce sujet et fit avec son nouvel ami de petits voyages dans les environs pour recueillir des renseignements plus étendus. Il toucha de temps en temps le territoire suisse, arriva jusqu'à Neufchâtel, et noua des relations avec Fauche, un libraire de cette ville. Tout cela, indépendamment de son train de vie habituel, coûtait de l'argent. Or Mirabeau, depuis qu'il avait été placé en curatelle, était réduit, lui et sa famille, à une pension mensuelle de 250 livres, dont il ne lui revenait pour sa part que cent livres, c'est-à-dire moins de la moitié. Si l'on s'en rapporte à lui, cette petite somme ne lui arrivait même pas régulièrement. En tout cas, ce qu'il recevait était tout à fait insuffisant pour ses besoins. Il dut chercher des auxiliaires complaisants pour lui donner avec ou sans billets de change de l'argent comptant et il en trouva.

Si sa femme avait eu le cœur de répondre au dernier appel pressant qu'il lui adressa, il aurait eu l'espoir d'améliorer sa situation. La comtesse ne se serait pas trouvée dans la détresse et sa présence aurait peut-être conjuré un autre malheur. Mais pour toute réponse elle ne lui adressa que « quelques lignes glacées. » En relisant cette correspondance, Mirabeau s'écriait dans la suite : « Je suis couvert d'énormes souillures, mais j'ai écrit cette lettre, et vous seul savez, grand Dieu, si j'eusse été aussi coupable que je le suis, si l'on eût répondu convenablement à cette lettre. » Alors même

qu'on ne pèserait pas ces paroles, on voit que la femme de Mirabeau mérite les reproches qu'on lui a adressés. Elle contribua à faire sa destinée.

Le gouverneur du château Saint-Mauris laissait à Mirabeau pleine liberté, ce qui prouve déjà qu'il n'était pas un tyran comme nous le représentent les lettres de Vincennes et d'autres témoignages du même genre peu dignes de foi. Il avait seulement averti Michaud de ne pas trop s'engager avec le jeune comte. Le procureur compatissant n'en persista pas moins à se lier entièrement avec cet ami aussi distingué que besogneux. Il se sentait sans doute flatté de ce que Mirabeau, dès son arrivée à Pontarlier, avait adressé ses premiers hommages à sa sœur. Il vit avec joie que la première maison de Pontarlier, celle des de Monnier était devenue pour Mirabeau comme une seconde famille, et il trouva très naturel que celui-ci aimât à causer longuement de ses travaux avec le maître de la maison. Le brave Michaud se trompait grandement en pensant que ce genre d'entretien seul rendait aussi agréable à Mirabeau la société de la famille Monnier. L'aimant qui l'y attirait n'était pas le maître de la maison, vieillard de 70 ans chagrin et dévôt, mais sa jeune femme de 24 ans, jolie et pleine de gaieté.

Sophie (c'est le nom sous lequel elle est devenue célèbre) était née de Ruffey : elle avait été fiancée au Marquis de Monnier, ancien président de la Cour des comptes de Dôle, sans que sa volonté eût été consultée. C'était la seconde femme de Monnier, qui l'aurait épousée, à ce que prétendaient des médisants, pour se venger ainsi de sa fille unique mariée malgré lui avec M. de Valdahon et qui ne pourrait plus désormais compter sur son héritage[1]. Mirabeau accusa un jour ce personnage cy-

[1] V. *Correspondance litt. de Grimm.* Ed. Tourneux, s. v. Valdahon cf. Fr. De la Croix, *Une séduction au XVIIIe siècle*, (La Nouvelle Revue, 15 août, 1, 15 sept. 1891).

nique versé dans la connaissance de la Bible d'avoir confessé plus de cent fois à sa femme qu'il serait bien heureux d'avoir un fils « dût le Saint-Esprit le lui procurer. » La conduite de ce vieillard trompé ne démentirait pas ces paroles. On eût dit qu'il fermait les yeux à dessein sur les relations de cet étranger si intéressant avec sa jeune et belle femme touchée par les malheurs de Mirabeau. Les deux amants se gênaient si peu qu'ils devinrent bientôt la fable de la ville. De plus, la résistance que Sophie opposa aux derniers débordements de la passion ne fut en rien aussi héroïque que Mirabeau et la foule des biographes qui l'ont suivi, l'ont représentée dans des termes touchants. Il est difficile de trouver dans l'histoire de « Gabriel et de Sophie » cet idéal de grandeur qui appartient aux autres amants célèbres : Héro et Léandre, Héloïse et Abélard, Paolo et Francesca de Rimini. Ce qu'ils firent, tous deux assez jeunes et d'un naturel très sensuel, n'était ni plus ni moins que ce qui, dans la haute société française d'alors, en pareilles circonstances passait pour être de bon ton. Leurs amours prirent un faux air de roman le jour où la disparition subite de Mirabeau amena une longue suite d'événements qu'on ne pouvait prévoir.

Depuis le soir du 14 janvier 1775, où il avait paru comme roi de la fève dans un bal donné chez les Monnier, on avait en effet perdu sa trace. Une semaine plus tard Saint-Mauris ne sachant pas encore où il était allé, écrivit au ministre de la guerre : « Faites-moi la grâce, monsieur le Comte, de ne pas m'envoyer de prisonniers, car ma foi, je ne m'accoutume pas à être geôlier [1]. » Lorsqu'il apprit que Mirabeau se tenait caché dans la ville, il donna l'ordre de l'arrêter, mais seulement dans le cas où il se montrerait en public. Ainsi celui-ci put-il rester pendant cinq semaines, caché d'abord par Sophie dans

[1] Saint-Mauris à St-Germain, 21 janv. 1776. *Arch. nat.*, K. 164.

la chambre à coucher de sa femme de chambre, puis dans la maison d'une de ses amies ; chaque jour, dans l'une ou l'autre de ces cachettes, il recevait la visite de Sophie, qui lui apportait des livres et de la nourriture ; plus d'une fois pendant ses rendez-vous nocturnes dans la maison des Monnier, il courut le danger d'être arrêté. Une autre circonstance digne de remarque venait s'y ajouter : c'est que Michaud, le procureur du roi, faisait tous ses efforts pour soustraire son ami aux recherches du commandant de la forteresse royale.

En ce qui concerne celui-ci, Mirabeau a prétendu qu'il avait eu à redouter en lui la vengeance d'un rival éconduit jadis par Mme de Monnier et que cette crainte l'avait déterminé à se cacher. Une lettre d'adieu qu'il adressa à Saint-Mauris et qu'il copia en même temps pour son père, pour les ministres et pour Monsieur de Monnier, contenait ce passage plein de rhétorique : « Si mon séjour dans ce pays-ci déplaisait à votre vanité, si vous m'imputiez les dédains d'une femme respectable que vous avez odieusement déchirée, parce que vous n'avez pu la séduire, deviez-vous vous livrer à de tels motifs, lorsqu'il était question de sauver un gentilhomme, un homme, un infortuné ? » Peut-être était-ce simplement une ruse pour obscurcir les faits puisque six ans plus tard, confronté avec Saint-Mauris, Mirabeau déclarait se repentir sans restriction de cette lettre. Ce qu'il avait à redouter de Saint-Mauris, c'était de trouver en lui moins un rival jaloux et désireux de se venger qu'un surveillant sévère qui ne se faisait pas faute d'avertir son père de sa conduite. Saint-Mauris avait voulu déjà, avant le 14 janvier, l'obliger à résider de nouveau dans la citadelle et l'empêcher de commettre librement des folies, d'introduire par contrebande « l'Essai sur le despotisme[1] » qu'on

[1] La première édition (Londres, 1775, v. DE LOMÉNIE, V, 459) fut en vérité imprimée par Fauche à Neufchâtel.

venait d'imprimer et de faire des dettes. Il était à croire que le Marquis ne se laisserait pas jouer; il était important de prévenir sa colère par tous les moyens.

C'est alors que l'esprit inventif de Mirabeau trouva un expédient auquel il se rangea, dès qu'il eût pris la résolution de se soustraire à la surveillance de Saint-Mauris. Il était capitaine à la suite d'un régiment de dragons. Il se résolut d'implorer la protection du ministre de la guerre, le comte de Saint-Germain, en le conjurant de le mettre à l'épreuve au service. Il avait déjà avant sa disparition du bal des Monnier, adressé à Saint-Germain une lettre pathétique dans laquelle il invoquait sa conduite en Corse. Il l'avait prié de laisser ignorer pendant « quelques moments » sa retraite pour le « mettre à l'abri d'ordres que pourrait obtenir son père. » Sa mère par les mains de qui la lettre parvint au Ministre devait aussi recevoir la réponse.

Pour la première fois depuis longtemps la mère et le fils paraissent de nouveau en bons termes. Les efforts persévérants de Mme de Cabris avaient réussi à réconcilier la marquise irritée avec son fils aîné et à les réunir tous les deux pour une action commune contre le père. La marquise venait alors de triompher en première instance dans sa demande en séparation de corps. Cette victoire était un rayon d'espoir pour elle au milieu de la triste existence qu'elle menait à Paris dans le couvent des dames de la Trinité. Mais sa cause n'était pas encore gagnée, car le Marquis en appelait de ce jugement. Elle ne désirait rien tant que d'avoir près d'elle son fils et de pouvoir se servir de son appui. Étant donné la situation lamentable dans laquelle il se trouvait Mirabeau n'était que trop disposé à faire cause commune avec sa mère. Il changea une seconde fois de parti et lui écrivit : « Délivre-moi et je t'aiderai. » Tous les efforts de la marquise furent dès lors dirigés vers ce but. Elle prit sa défense dans des lettres nombreuses écri-

tes de sa main, lettres qui se distinguent par un manque absolu d'orthographe, et dans des requêtes que le fils avait composé, mais pour lesquelles la mère prêtait son nom [1]. Elle pressa de sollicitations le ministre de la guerre, le priant de « réclamer auprès de M. de Malesherbes un capitaine de dragons qui déplorait depuis si longtemps une jeunesse inutile au roi [2]. » Elle demanda à Malesherbes lui-même de laisser « toucher son cœur juste et généreux » et d'avoir pitié des supplications d'une mère affligée. Les exagérations ne manquaient pas. Elle prétendait que le père faisait expier « depuis dix ans » une peccadille facilement excusable. On lisait en propres termes que le malheureux avait parcouru « toutes les prisons d'État » de France. On apprenait que l'homme qui avait « pris le titre solennel d'ami des hommes, l'ennemi juré de sa femme et de ses enfants, cherchait à perpétuer les chaînes de son fils. »

Mirabeau lui-même n'hésita pas à faire adresser par l'intermédiaire de sa mère un mémoire au nouveau secrétaire d'État de la maison du roi, de qui dépendait la délivrance et le retrait des lettres de cachet. On savait déjà combien Malesherbes brûlait du désir de faire cesser autant que possible cet abus de l'absolutisme, s'il ne réussissait pas à extirper complètement le mal. Mirabeau attendait son salut du « ministre citoyen d'un roi citoyen. » Il gardait encore des ménagements portant plainte contre son père. « Peu de fils ont aimé leur père comme j'ai idolâtré le mien. J'en fais serment, jamais je ne m'élèverai contre celui qui m'a donné le jour ; mais si une aveugle prévention l'acharne à ma perte, je respecte

[1] Voy. une preuve dans l'appendice I et II.

[2] *Mémoire contre une lettre de cachet, signé par la mère de Mirabeau. Arch. nat.*, K. 164 ; là aussi se trouvent la plupart des pièces que j'ai utilisées dans la suite du récit.

assez son cœur pour croire que je l'obligerai si je parviens à me sauver de sa violence [1]. » Peut-être supposait-il que ces lignes tomberaient sous les yeux de son père et en concevait-il encore quelque espérance.

Le Marquis apprit, en effet, par son ami le duc de Nivernois tout le détail de ses démarches et prit ses mesures en conséquence. Il préféra écrire plutôt que de parler, craignant de rencontrer dans une audience « la femme la plus remuante et la plus menteuse qui fût en France. » Effrayé par la nouvelle alliance de sa femme avec son fils, il cherchait avant tout à empêcher que ce dernier reparût à Paris. Ce danger était menaçant puisque Malesherbes faisait mine de vouloir faire une enquête sérieuse sur le cas de Mirabeau. Le Marquis demanda donc, quelque résolution que l'on prît, de ne pas laisser revenir dans la capitale « ce fol atroce. » Il pouvait en effet y faire « quelque scène déshonorante » dont la comtesse, « une jeune femme intéressante et malheureuse » réfugiée auprès de lui, aurait particulièrement à souffrir [2]. « Le malheureux talent de mon fils pour l'escroquerie, que sa folie peut-être, qui est très réelle, lui déguise sous de chimériques espérances ou que le dérangement d'une tête qui n'a nulle suite lui fait oublier le moment d'après, ferait en peu de temps ici un ravage sans exemple et vous ne voudriez pas, Monsieur, qu'un malheureux père qui n'a jamais fait de mal à personne, en fût le témoin dans sa vieillesse et mourût de chagrin en bénissant le ciel et la nature de prévenir le jour où il verrait son nom déshonoré et son sang peut-être sur l'échafaud [3]. » D'ailleurs tout le reste lui était égal. Dans

[1] L. DE LOMÉNIE, II, 584 ; cet auteur (p. 583) signale le fait que LUCAS DE MONTIGNY, dans son dévouement pour son héros, a supprimé une phrase dans la lettre de Mirabeau à St-Germain.

[2] *Mémoire sur le comte de Mirabeau. Arch. nat.*, l. c.

[3] Le marquis de Mirabeau à Malesherbes, 15 févr. 1776. *Arch. nat.*, l. c.

deux mémoires il donnait aussi un résumé de l'histoire de son fils, non sans quelques assertions peu fondées, mais en tout cas sans altération de la vérité aussi flagrante que celle dont ses adversaires se rendaient coupables. Sa conclusion était qu'il avait cherché jusqu'alors à sauver son fils, mais qu'il abandonnait maintenant la partie et s'en remettait complètement à la sagesse du ministre. « Qu'on essaie ses talents, qu'on en tire tout le parti qu'on croira possible; je ne crois pas qu'il en manque — ma main se lasse. » Se désintéresser de la cause de ce « forcené » pourvu qu'on le tînt éloigné de Paris, tel était selon toute apparence son dernier mot.

Le Marquis informa aussi de cette résolution le procureur Michaud, qui avait plaidé la cause de son ami. De même que c'était sans doute Mirabeau qui parlait par la bouche de Michaud [1], la réponse du marquis s'adressait directement à son fils. Il lui donnait à entendre qu'il ferait très bien de quitter son pays, qu'on lui paierait chaque mois la pension qui lui avait été promise en justice, « quand on saurait le lieu où il se serait fixé » que d'ailleurs tous les ponts devaient être coupés entre le père et le fils. Une deuxième lettre de Michaud resta sans réponse.

La situation de Mirabeau était désespérée ; sa liberté, il est vrai, n'avait à redouter aucune atteinte du côté de son père. Mais si celui-ci lui lâchait complètement la main, une question restait encore dans une obscurité impénétrable : comment retrouverait-il dans la société une situation régulière ? Son unique espérance était dans une intervention des ministres ; mais pour les gagner, il fallait absolument se remettre au plus tôt sous la surveillance du commandant de Joux. Le jeu que le capitaine de dragons jouait à Pontarlier ne pouvait pré-

[1] Cf. Une lettre de Mirabeau communiquée par A. Lods dans les *Annales Francs-Comtoises*, 1891. III, p. 95-99.

venir personne en sa faveur. Mais il ne lui suffit pas d'afficher son intention de ne pas revenir dans la forteresse : il se lança encore dans une nouvelle aventure qui menaça de gâter plus encore sa cause. En présence de sa conduite, Saint-Mauris dut à la fin diriger sérieusement les poursuites. Le soir du 21 février il apprit que le fugitif était chez Michaud avec Mme de Monnier. Le lendemain, le nid était vide. Mirabeau était parti de Pontarlier à la première heure, en compagnie d'un avocat de ses amis. Le jour suivant, Sophie s'éloignait aussi pour chercher un refuge à Dijon auprès de ses parents. Mirabeau l'y suivit sous un faux nom. Était-ce le désir violent d'être réunis qui les fit agir ou bien Mirabeau espérait-il trouver à Dijon les ressources financières dont il avait un besoin pressant ? Il est difficile de le dire. Mme de Monnier avait bien songé à un enlèvement ; mais lui n'y pensait guère sérieusement ; il se serait ainsi coupé toute voie de recours auprès de Malesherbes et de Saint-Germain. En tout cas sa maladresse était insigne : et lui-même l'avoua plus tard. « Je conviens, écrivait-il à Vincennes, en parlant du voyage de Mme de Monnier à Dijon, « que ce fut moi qui lui donnai ce conseil si funeste par ses suites et je soutiens qu'il était sage et décent ; mais il n'était ni l'un ni l'autre que j'allasse me cacher dans la ville où elle se retirait, et je le fis. »

CHAPITRE VII

LA CAPTIVITÉ DE DIJON. — LA VIE DU FUGITIF. — ENLÈVEMENT DE SOPHIE EN HOLLANDE

1776-1777.

On eût dit que Mirabeau à Dijon était tombé de Charybde en Scylla. Mme de Ruffey était une mère trop sévère et trop avisée pour ne pas découvrir les relations qui existaient entre sa fille dont l'arrivée avait été si soudaine et l'étranger suspect qui l'avait suivie. Elle dénonça aussitôt le fait au grand-prévôt, M. de Montherot. Ce magistrat avait sans doute déjà vu souvent dans sa carrière des affaires de ce genre ; l'éloquence de Mirabeau fit le reste. Il ne considéra pas le cas comme grave et se contenta de placer provisoirement le prisonnier échappé de Joux sous une surveillance très douce, dans l'appartement qu'il avait loué à Dijon. « Le fils de l'ami des hommes, écrivait-il à Malesherbes, n'est pas fait pour être traduit dans les prisons. » Il passa sans rien dire sur la dénonciation de Mme de Ruffey et ne montra que plus d'empressement à intervenir auprès de Malesherbes en faveur de ce nouveau venu si intéressant, qui certainement, « quand l'effervescence de la jeunesse aurait passé, deviendrait un sujet utile à

l'État. » Dans le dessein de faire revenir de son escapade ce jeune homme plein d'espérances et de le renvoyer à la hâte à son régiment, dans la demande d'une prompte réponse, dans les récriminations sur la sévérité du père à qui l'on cachait autant que possible la dernière équipée de son fils, on n'a pas de peine à reconnaître la propre main de Mirabeau [1]. Celui-ci alla même jusqu'à adresser à Malesherbes et à Saint-Germain deux mémoires dans lesquels il leur demandait sur un ton de supplication de le rendre « à la société » et de le replacer comme soldat sous le contrôle sévère de ses supérieurs. Il ne savait expliquer sa fuite à Dijon qu'en alléguant la présence d' « amis » chez lesquels il avait cherché un refuge contre la colère de Saint-Mauris. Il pressait sa mère de se rendre aussi vite que possible à Versailles auprès de Malesherbes et d'appuyer verbalement sa requête, avant que rien ne fut arrivé aux oreilles de son père [2]. « Si je rentre dans un fort, disait-il, il est sûr que toute correspondance me sera interdite, qu'on vous cachera peut-être à vous-même où je serai, et qu'infailliblement je succomberai à tant de maux. O ma respectable et malheureuse mère, vous perdrez un fils qui voulait bien sincèrement essuyer vos larmes et adoucir vos malheurs. »

La « respectable » mère fit aussitôt agir tous les leviers. Elle ne vit pas, il est vrai, les ministres, mais elle leur écrivit : « Sauvez mon fils, exilez-le à la suite d'un corps.... c'est une mère en pleurs qui vous demande la grâce d'un fils s'étant échappé à la tyrannie d'un per (*sic*) qui est son tyran et le mien. » Cependant le père s'était décidé à sortir du rôle passif dont il voulait se contenter pour l'avenir. Les nouvelles qui lui étaient

[1] Montherot à Malesherbes, 3 mars 1776. *Arch. nat.*, K. 164.

[2] Mirabeau à sa mère, 1 mars 1776. *Arch. nat.*, l. c. et au même endroit les deux lettres de Mirabeau aux ministres.

parvenues sur les derniers événements avaient ému « sa pauvre bru. » M. de Marignane, qui avec le comte Valbelle était arrivé à Paris, et son frère le bailli lui avaient déjà reproché son inaction. Sur sa demande, Montherot reçut l'ordre de faire reconduire Mirabeau à Joux « aux frais de sa famille.[1] » S'il avait quelque chose à dire pour sa défense, disait Malesherbes, il le signifierait de sa résidence. Montherot prit cependant sur lui de laisser sans effet l'ordre du ministre. Séduit complètement par Mirabeau, « une fleur qui vient d'éclore et qui pour avoir montré quelques épines n'en deviendra pas moins précieuse » il représenta à Malesherbes que la santé du jeune homme ne permettrait pas le transport[2]. En outre il donna à entendre qu'il n'était guère prudent de replacer Mirabeau dans le voisinage immédiat de Pontarlier. C'était rendre aux Ruffey et au vieux Monnier un très mauvais service et porter à son comble la fureur de Saint-Mauris tourmenté par la jalousie. Comme exemple de la correspondance officielle du temps, on peut citer les passages suivants d'une lettre de Montherot : « La belle Hélène a causé l'incendie de Troyes, une autre a causé celle-ci (*sic*) qui fera tout le mal possible si l'on n'y met obstacle. » La belle Hélène et son Pâris n'avaient guère à se plaindre de la vigilance de ce représentant mondain de l'autorité. Le 9 mars, Montherot avait écrit à Malesherbes qu'il laissait à Mirabeau « quelque liberté apparente »[3] pour voir comment il en usait ; il trouvait d'ailleurs que vis-à-vis de la dame qui habitait la même ville, il gardait jusqu'à présent la plus grande réserve et ne faisait rien qui ne fût compatible avec « la plus grande honnêteté. » « Jeudi 14 mars, écrit Mirabeau dans ses notes, je passe la nuit avec Sophie. »

[1] Le marquis de Mirabeau à Malesherbes, 4 mars 1776. Malesherbes à Montherot, 6 mars 1776. *Arch. nat.*, l. c.

[2] « Il exagère le dérangement de ma santé » Mirabeau à sa mère, 12 mars 1776. *Arch. nat.*, l. c.

[3] *Lettres de Vincennes*, IV, 352. Lettres de Montherot à Malesherbes,

Les représentations de Montherot firent si bien que le premier ordre fut remplacé par un autre assignant à Mirabeau comme résidence le château de Dijon. A peine y était-il installé que Sophie se décida à retourner avec un frère et une sœur à Pontarlier, dans la maison de son mari. Cette résolution était en partie l'œuvre de Montherot qui se flattait de remettre les affaires en état et agissait de son initiative privée comme une sorte de providence. Mirabeau avait, en attendant, tout lieu d'être satisfait. Le commandant du château, M. de Changey, lui laissait beaucoup de liberté. Il fut aussi vite épris de lui que jadis Montherot et celui-ci lui recommanda encore en des termes pressants de le « traiter avec douceur. » C'était un malheureux qui n'avait d'autre désir que « de remplir tous ses devoirs de fils, de mari, de père et de citoyen. » « Il est plein d'honneur et de sentiment, disait Montherot, il pétille d'esprit ; tout en lui est trop sensible ; les fautes dans lesquelles il a pu tomber ne peuvent venir que de là. Il adore Monsieur son père et il n'en fait aucune plainte. C'est à regret qu'il s'est vu forcé de me dire que Monsieur son père qui ne ne lui fait qu'une pension de 1.200 livres était en arrière de trois mois. »

Dans la correspondance de Mirabeau avec Malesherbes, on trouvait de moins en moins, il faut l'avouer, le langage d'un fils qui adore son père. Il demandait une déclaration expresse des faits qui lui étaient imputés et il ajoutait : « Je serais fâché d'être forcé de tout dire : mais enfin je dois à mon fils, à mon nom, à moi, peut-être, Monsieur, oserais-je dire à la société, de me sauver d'un acharnement implacable et dont je ne suis pas la seule victime à citer de ma famille. Il est des manœuvres qu'on peut dévoiler, des illusions fa-

9 et 11 mars 1776. *Arch. nat.*, l. c. et au même endroit les pièces dont je me suis servi ci-dessous.

ciles à détruire ; mais les moyens me répugnent et je ne m'en servirai que quand j'y serai forcé pour ma légitime défense ». Un peu plus tard, il apprit par sa mère tout ce qu'on lui imputait depuis ses relations avec la cantinière d'If qu'il avait établie chez Briançon et qu'il avait aidée, au dire du moins de ses accusateurs, à voler son mari trompé, jusqu'au prétendu plan d'enlèvement de Mme de Monnier. Il se défendit dans un mémoire d'une rhétorique fort habile, mais parsemé de nouvelles sorties contre son père : « Je ne suis pas, concluait-il, la seule victime d'un plan bien noir, bien odieux, bien tramé, bien suivi. » et il renvoyait le ministre à sa mère pour avoir des explications orales [1].

Plus son incertitude sur son sort se prolongeait et plus il était décidé à rester l'allié de la femme avide de vengeance qui, au moyen des diffamations les plus violentes, cherchait à agir contre son mari sur Malesherbes et ses agents. Elle cherchait aussi à noircir son gendre du Saillant qui, à ce qu'elle prétendait, dirigeait absolument le marquis et travaillait à la perte de son fils pour s'emparer de ses biens et de sa fortune, thème sur lequel Mirabeau fit aussitôt des variantes. Et cependant ce même du Saillant s'était loyalement efforcé de rendre conciliants les créanciers de Mirabeau en Provence et Mirabeau lui-même du fond de sa prison d'If l'avait chaleureusement remercié de son zèle.

Il eût été conforme à l'usage que le ministre coupât court à l'affaire. D'un côté se trouvait une femme qui, en tout cas, n'était pas seulement guidée par l'amour maternel et un jeune homme dont le passé ne manquait certes pas de points noirs. De l'autre côté il y avait un homme célèbre comme écrivain, jouissant de l'estime générale et soutenu non seulement par les parents de sa

[1] Mirabeau à Malesherbes, 21 mars 1776. *Second mémoire*, 28 mars 1776. Arch. nat., l. c.

bru, mais encore par son frère le Chevalier de Malte. Tel que nous le connaissons, celui-ci était certainement disposé à faire parler son cœur plutôt en faveur de son neveu. Mais on trouve son nom au milieu d'un acte composé par le marquis et qui devait exprimer les vœux des deux familles. On demandait au roi d'ordonner l'emprisonnement de Mirabeau au château de Pierre-en-Scise, près de Lyon. Là toute communication avec le monde extérieur lui serait coupée et sa captivité durerait jusqu'à ce que le père demandât sa mise en liberté. Lorsque le marquis apprit que sa fille Louise de Cabris voulait à cette époque se rendre à Lyon, le château de Pierre-en-Scise lui parut être un fort mauvais choix. Il voulait empêcher à tout prix la réunion du frère et de la sœur. « C'est une tête plus froide et plus machinante que celle de son frère, écrivait-il à Malesherbes, mais (malheur à moi) qui part d'un vilain cœur, ce que son frère n'a proprement pas... S'ils se trouvent ensemble, il sortira l'enfer de ce congrès-là. » Il résolut de choisir une place éloignée comme par exemple en Alsace, et en tout cas de veiller effectivement à ce que le commandant fut un homme raisonnable et non subalterne à qui le prisonnier jetterait de la poudre aux yeux [1]».

Cependant Mirabeau continuait à soulager son cœur dans une suite de mémoires. Toute la retenue des premiers jours était maintenant oubliée. Il reprochait à son père d'avoir « mangé son bien ». Au lieu de lui savoir gré de la substitution que le marquis avait faite en sa faveur, à titre purement gratuit, il n'y trouvait qu'une occasion de redoubler ses plaintes. Il accusait son beau-frère d'avoir employé « les plus vils moyens » pour s'insinuer dans la confiance du marquis et l'exciter contre le reste

[1] Mémoire qui date certainement de la fin de mars ou du commencement d'avril 1776, signé du père de Mirabeau, de son oncle, de M. de Marignane, et de M. de Valbelle, imprimé dans l'appendice III. Le marquis de Mirabeau à Malesherbes, 6 avril 1774. *Arch. nat.*, l. c.

de la famille. Il n'épargnait pas non plus sa femme; c'est au jeune Gassaud qu'il pensait quand il parlait des « secrets domestiques » dont la découverte serait un coup de « poignard » pour son beau-père. Nous savons que, sur ce point, ses plaintes étaient fondées. Mais était-il généreux de faire ainsi allusion à un faux pas de sa femme qu'elle croyait oublié ? Au milieu de passages exprimant des sentiments aussi haineux, et qui ne pouvaient guère recommander l'auteur, il y avait aussi une phrase à laquelle les agents d'un Malesherbes devaient prêter attention : « Si j'ai mérité d'être puni, qu'on le constate légalement et que je sois légalement puni [1]. » C'était le cœur même de la question. Mirabeau luttait contre l'arbitraire du gouvernement d'alors tout en combattant contre son père. Le commissaire à qui Malesherbes avait confié le cas pour l'examiner sérieusement n'était pas bien loin de se prononcer pour la mise en liberté immédiate de Mirabeau. Mais il en vint à la décision suivante : « Les premiers écarts de jeunesse » avaient été punis en leur temps, la rupture de l'exil de Manosque expiée par l'emprisonnement qui avait suivi, la culpabilité de Mirabeau dans l'histoire de la cantinière d'If n'était pas établie ; il ne restait ainsi à punir que l'escapade de Joux. Dans ces conditions il suffisait de prolonger pendant six mois son emprisonnement. Pendant ce temps on pourrait donner satisfaction aux créanciers et arranger l'affaire du baron de Villeneuve. Prolonger plus longtemps sa détention, ce serait « nuir à l'avancement du comte de Mirabeau au service [2]. »

Le ministre paraît avoir été disposé à se décider dans ce sens. C'est du moins ce que le père de Mirabeau affirmait quelques années plus tard. « Ce Malesherbes, avec son débraillement de philanthropie et ses belles idées ré-

[1] Quatrième mémoire. *Arch. nat.* s.d. *l. c.* imprimé dans l'app. IV.
[2] Rapport, *Arch. nat. l. c.*

publicaines, ne répondit-il pas à mes reproches qu'il était tout naturel de chercher sa liberté ? » Mais déjà ébranlé dans sa position, le ministre n'osa pas user d'autorité ; il céda aux sollicitations du marquis. Plus Mirabeau demandait avec insistance d'être envoyé à Paris, si on voulait l'éloigner de Dijon, plus sa mère appuyait sa demande et plus le père réclamait l'éloignement de son fils et son emprisonnement pour un temps illimité. Le 30 avril il obtint une lettre de cachet qui assignait à Mirabeau comme résidence la citadelle de Doullens en Picardie. Les instructions données au commandant étaient, à n'en pas douter, dictées par le marquis lui-même. Elles contenaient des avertissements sur le talent du prisonnier à inventer des ruses, à intriguer, à contracter des dettes et à faire le « seigneur et l'illustre malheureux. » Le commandant devait surveiller sa correspondance et observer toutes ses démarches ; il s'agissait de savoir si cet homme méritait « de rentrer dans les droits de citoyen, de mari d'une femme estimable et de père d'un enfant héritier d'un nom estimé, » ou s'il était «incorrigible, capable uniquement de nuire et de se déshonorer ». Les assurances du commandant étaient de nature à tranquilliser le marquis. Intrigues et fatuité, écrivait-il, étaient « de pure perte » dans sa citadelle. Le prisonnier ne devait recevoir aucun argent d'emprunt ; on aurait, mais tous les trimestres seulement, et d'avance, à lui compter 300 livres qu'on lui avait promises. Au début il ne pourrait se promener que deux ou trois heures en liberté sous les yeux d'un factionnaire ; l'amélioration de son sort dépendrait de sa bonne conduite[1].

La destinée de Mirabeau paraissait ainsi arrêtée. C'est en vain que Changey fit à Paris des démarches en sa faveur. En vain Montherot fit une seconde fois appel au

[1] Le gouverneur de Doullens à Malesherbes et au marquis de Mirabeau, 8 mai 1776. Instructions pour lui. *Arch. nat.*, l. c.

témoignage des médecins pour attester la mauvaise santé de son protégé. Mirabeau lui-même avait encore demandé à Malesherbes sa mise en liberté, afin de pouvoir en personne mener à bonne fin le procès de Grasse. Le ministre bienveillant déposa précisément ce jour-là (12 mai) le lourd fardeau de ses fonctions pour faire place à Amelot, créature de Maurepas. Mirabeau a prétendu que Malesherbes, avant son départ du ministère lui avait conseillé, de fuir à l'étranger et lui avait donné cet avis comme le dernier service qu'il pût lui rendre. L'invention est, selon toute apparence, aussi grossière que l'affirmation de Mirabeau suivant laquelle on lui aurait rendu la parole qu'il avait donnée de rester à Dijon. L'idée de fuir, très excusable dans un moment aussi critique, n'appartenait sans doute qu'à lui seul. Une première tentative d'évasion échoua ; une seconde fut couronnée de succès, grâce au concours d'un officier cassé de son grade, du nom de Mâcon. Elle eut lieu dans la nuit du 24 au 25 mai. Mirabeau, une fois libre, prit aussitôt le chemin de la Suisse où il songeait à rejoindre Sophie. Il était en effet décidé à s'expatrier avec elle, obéissant ainsi, sans doute, à la passion, mais surtout à la nécessité.

Mme de Monnier était toujours restée en relation non seulement avec Louise de Cabris initiée à tous les secrets de son frère, mais encore avec Mirabeau lui-même. Malgré la surveillance sévère dont elle était l'objet depuis son retour à Pontarlier, elle sut faire parvenir à Dijon plus d'un message. Son auxiliaire principal était un certain Jeanret, contrebandier de profession. Son plus vif désir était visiblement de rompre le joug qui l'opprimait et si elle réussissait à prendre la fuite, il était convenu qu'elle ne partirait pas les mains vides. Elle était, comme elle le déclarait plus tard, habituée depuis longtemps à voler son mari. Un de ses directeurs de conscience à qui le pauvre homme avait découvert

ses soupçons avait fait des reproches à la jeune femme et s'était attiré cette réponse spirituelle que sa dot, d'après la teneur de son testament, dédommagerait le septuagénaire [1]. Sophie était donc, à double titre, un trésor pour Mirabeau ; c'est avec impatience qu'il attendait son arrivée. Mais les domestiques du vieux Monnier étaient sur leurs gardes. La dame de la maison fut arrêtée par sa propre sœur un jour qu'elle voulait partir sous des habits d'homme. Deux fois elle échoua et Mirabeau résolut, le 2 juin, de quitter le village de Verrières, dans la principauté de Neufchâtel, où il venait de s'arrêter.

Ce fut alors pendant quelques semaines une existence de vagabond qui conduisit notre homme, toujours sous un faux nom, de Verrières à Genève, de là à Thonon, puis de nouveau à Genève, à Lyon et à travers la Provence, d'une cachette à une autre. Dans ce dernier pays sa sœur et Briançon furent dès le début ses meilleurs auxiliaires. L'ardente et intrigante Louise se trouvait tout-à-fait dans son élément. Brouillée avec les parents de son mari dont la faiblesse d'esprit nécessitait une curatelle, elle menait aussi avec Briançon une vie errante et d'aventures. Déjà à Thonon et à Genève elle avait paru aux côtés de Mirabeau, habillée en homme. Elle l'exhortait à ne pas abandonner Sophie, la nommait dans ses lettres sa sœur et paraissait prête à partager son sort à l'étranger de concert avec son amant. Elle recevait de Pontarlier des paquets remplis d'effets et d'argent ; un de ces paquets qui portait l'étiquette « vieilles hardes » avait même été arrêté par M. de Monnier [2]. L'amant de Louise, Briançon, n'hésita pas à cacher pendant quelque temps Mirabeau dans ses propriétés. Il eut même un jour une entrevue avec son

[1] Leloir, p. 35.
[1] Leloir, p. 22. De Loménie, III, 271.

frère, et plus d'un ami vint en aide au fugitif dans tous ses dangers.

Chose remarquable, malgré le nombre assez considérable de personnes qui étaient au courant de sa vie, Mirabeau échappa aux limiers mis à ses trousses. Son père avait d'abord hésité à se mettre en frais pour le poursuivre et il avait songé à laisser au gouvernement le soin de reprendre le fugitif. Il était déjà assez contrarié de voir qu'on voulait le rendre responsable des dettes que le « malheureux » avait faites à Dijon. Il se plaignait que dans cette ville l'on n'eût prêté aucune attention à ses avertissements sur les dangereux penchants de cet « habile pillard » et qu'on eût laissé au prisonnier une trop grande liberté [1]. Il prétendait que son fils n'avait eu à toucher qu'une pension mensuelle de 100 livres pour son entretien et désignait comme étant le curateur assigné à Mirabeau, et dont le consentement était nécessaire pour tout acte juridique, son factotum « Garçon, citoyen de Paris, » demeurant « chez l'avocat Desjoberts. » Pendant que l'on discutait péniblement cette affaire, les vues du marquis changèrent. Il voulait faire croire à son frère qu'il était obligé d'écouter « le cri de la conscience et de l'honneur consultés dans le silence des nuits. » Mais assurément la voix de la crainte fut plus forte : le marquis ne savait pas ce que le fils pourrait comploter avec la mère et la sœur, s'il lui était permis d'errer librement. Au ministère, on n'avait pas eu jusqu'au commencement de juin le moindre renseignement sur le domicile du fugitif. Le 9 juillet seulement, Hennin, le résident français à Genève, put annoncer le passage de Mirabeau dans cette ville et le nom sous lequel il y avait séjourné. Il reçut alors la nouvelle que probablement sous peu on placerait près de lui un agent de la

[1] *Le marquis à Amelot*, 12 juin 1776. *Arch. nat.* l. c. et d'autres correspondances qui se rapportent au même sujet.

police que le père avait pris à son service[1]. En effet, et ceci était une des particularités du bon vieux temps, le gouvernement céda au marquis un inspecteur de police expérimenté et deux auxiliaires éprouvés qui devaient suivre à la trace la bête dangereuse. L' « ami des hommes » gémissait sur la dépense, 25 livres de gages par jour, sans compter les frais de poste, de récompense d'espions,etc., mais il espérait parvenir sûrement à son but. S'il réussissait à mettre la main sur le fugitif, on lui assignerait comme prison le Mont Saint-Michel sur la côte de Normandie.

Les policiers parurent à Genève, munis du signalement exact du fugitif, et le résident français ne douta pas que celui-ci ne tombât dans leurs filets. Mais il résulte de leurs rapports, qui nous sont parvenus, qu'ils durent faire, sans succès, bien des pas et démarches inutiles, que bien des fois ils trouvèrent le filet vide et qu'ils furent obligés, à bout de forces, d'avouer que le fils était encore plus rusé que le père ne l'avait dépeint. Celui-ci, furieux contre « ses gens », qui étaient des « fourbes ou des idiots », pressentait qu'il dépenserait tout son argent en pure perte. Après quelques semaines cependant, on crut que la chasse allait prendre fin et qu'on allait sonner le hallali. Mme de Cabris et Briançon, pour se dégager sans doute de toute responsabilité, dévoilèrent le secret de la marche de Mirabeau ; mais celui-ci avait déjà réussi à prévenir les sbires.

De Nice il s'était dirigé sur Turin en traversant les Alpes, était redescendu dans le Valais et était arrivé sans encombre dans son ancien cantonnement de Verrières. Cette fois aucune des puissances de la terre ne devait empêcher la fuite de Sophie. « Ne recevrai-je donc jamais le signal du départ ? » lui avait-elle écrit ; «... au-

[1] Hennin à Vergennes, 2, 9, 21 juillet 1776. Vergennes à Hennin, 12 juillet 1776. *Arch. étrangères, Genève.*

[illegible] Elle [illegible] de M. de Monnier [illegible] de la maison [illegible] on trouva des échelles de corde dont elle s'était servie pour escalader les murs du jardin, ainsi que les robes dans lesquelles elle avait caché ses vêtements d'homme. Quelques jours après, on découvrit une fausse clef destinée à ouvrir le coffre-fort de son mari, et qui avait été confectionnée en secret. Quel était le chiffre de la somme qu'elle avait dérobée et qu'elle apportait à Mirabeau, c'est ce qu'on ne peut guère établir. Il a lui-même toujours prétendu avec audace qu'elle n'avait rien emporté et l'homme de confiance qui l'avait accompagnée ajoutait : « pas même un paquet dans un mouchoir », ce qui, pris à la lettre, était peut-être exact [1]. Ils ne firent tous deux devant leurs hôtesses, deux femmes au cœur compatissant, aucun mystère sur leurs relations et sur leurs noms. Sophie disait même à dessein qu'elle n'avait jamais été en fait la femme du vieux Monnier, et elle ajoutait, non moins à dessein, que son amant ne l'avait pas enlevée, mais qu'elle était venue le retrouver de son propre mouvement.

[1] Tous ces détails sont pris de la brochure de *Leloir*. Je dois à l'obligeance de M. Pingaud, professeur à Besançon, la communication de quelques extraits des papiers du président de Vergennes qui se trouvait alors en Suisse comme envoyé extraordinaire. (*Bibliothèque de Dijon*, Ms. 430). Dans une lettre à son frère le ministre « Soleure, 2 sept. 1776, » il parle de 33,000 francs emportés par Mme de Monnier : c'est assurément une exagération.

Au premier abord, on ne comprend pas comment ils pouvaient se croire en sûreté à Verrières. Ils étaient à quatre pas de Pontarlier. Les policiers du marquis étaient parvenus à découvrir le lieu de leur résidence [1]. Aussi la mère de Sophie voulait-elle presser activement les poursuites ; M. de Monnier seul, entouré de ses directeurs de conscience se tint en repos, absolument comme si l'affaire ne le concernait en rien. Les fugitifs comptaient sur cette circonstance qu'ils ne foulaient plus le sol français ; les policiers n'osaient, en effet, rien entreprendre contre eux. Leur dernier espoir était d'obtenir l'appui des autorités de Bâle, grâce aux lettres de recommandation qu'ils allèrent solliciter à Soleure de l'envoyé extraordinaire Vergennes. Il était à présumer que Mirabeau et Sophie passeraient par Bâle. Des lettres interceptées laissaient croire qu'ils voulaient se rendre en Angleterre ; d'autres témoignages désignaient la Hollande comme étant le but de leur voyage. En tout cas s'il était certain que Mirabeau tournerait le dos à son pays, la principale raison pour laquelle le père l'avait fait poursuivre cessait dès lors d'exister. Le marquis n'avait plus à redouter son apparition subite à Paris et ses démarches personnelles en faveur de sa mère ; il pouvait s'épargner du dépit et des dépenses. C'était déjà suffisant, s'il réussissait à « débarrasser à jamais la famille de ce misérable fou. »

Aussi bien le couple romanesque put-il quitter Verrières sans être inquiété. A l'abri de toutes les poursuites, après un voyage au cours duquel il ne manqua pas « d'incidents scandaleux, » il atteignit la Hollande à la fin de sep-

[1] Le lieutenant de la maréchaussée de Dijon à Amelot, 3 sept. 1776. *Arch. nat.* Le Président Vergennes à son frère, 2 sept., l. c. Hennin à Vergennes, Genève 13 sept. 1776. Dans le dernier rapport (*Arch. franç.*), on lit sur Mirabeau ceci : « Il compliquait sa marche depuis six semaines comme le plus vieux lièvre vis-à-vis des chiens et avait mis une grande quantité de gens dans son parti. »

tembre. Après un court séjour à Rotterdam, les amants allèrent s'établir à Amsterdam et résolurent d'y demeurer sous le nom de M. et Mme de St-Mathieu, pseudonyme emprunté à un domaine de la mère de Mirabeau. Deux jours auparavant, la cour de Grasse avait enfin prononcé son verdict dans le procès ridicule qui, dans ses détails, fait songer à la caricature d'un débat judiciaire dans le « mariage de Figaro. » Dur au-delà de toute mesure, il condamnait Mirabeau à une amende de 6.000 livres destinée au baron de Villeneuve et à l'humiliation du « blâme » qui contenait implicitement la perte de ses droits de citoyen. Jamais on ne songea à exécuter cette sentence. Quand Mirabeau se mit sur les rangs pour obtenir un siège aux États-Généraux, personne ne se souvint que, quelques années auparavant, un tribunal d'une partialité évidente lui avait infligé l'humiliation du blâme.

A Pontarlier commençait précisément à cette même époque un autre procès bien autrement important. M. de Monnier, le mari délaissé et dépouillé, n'était pas très empressé à recourir à la justice. Il envoya même un homme de confiance pour s'entendre avec la femme qui avait fait de son nom un objet de railleries. Le messager réussit à parvenir jusqu'à elle, grâce à la légèreté de Mirabeau qui, dans une lettre adressée au libraire Fauche de Neufchâtel, l'éditeur de son « Essai sur le despotisme, » avait divulgué son lieu de résidence [1]. Mais la mission de cet envoyé échoua. Le flegme de M. de Monnier fut-il vaincu, ou bien céda-t-il aux excitations de sa fille du premier lit, Mme de Valdahon, désireuse d'obtenir l'héritage, et à celles de sa famille? toujours est-il qu'il adressa à la Cour de Pontarlier une plainte contre l'enlèvement de sa femme

[1] *Essai sur le Despotisme*, avec la fausse indication du lieu d'impression « Londres » MDCCLXXV.

qui donna naissance à une enquête interminable. Michaud, le procureur du roi, invoqua sa parenté avec M. de Monnier pour rester étranger aux poursuites dirigées contre son ami. Mirabeau était cependant mis au courant par lettre de tous les détails du procès. Indépendamment des dépositions de nombreux témoins parmi lesquels comparaissait l'ancien contrebandier Jeanret, personnage fort suspect, ce qui contribua le plus à charger l'accusé, ce fut une lettre écrite de sa main à Sophie et qui avait été interceptée.

Mirabeau fut prévenu à temps de la tournure grave que ce procès menaçait de prendre. Mais il se crut, comme il en faisait part à sa mère, à l'abri de toute surprise, conformément aux lois en vigueur à Amsterdam, en sa qualité de locataire fixé à demeure. La marquise très mécontente tout d'abord de ses dernières aventures, lui écrivit dans les termes les plus durs et lui demanda de renvoyer aussitôt Sophie à Pontarlier [1]. Elle avait espéré avoir son fils auprès d'elle dans sa lutte contre le marquis ; l'enlèvement de Sophie vint bouleverser ses calculs. Elle avait déjà fait paraître en septembre un libelle diffamatoire qui devait anéantir à jamais le nom de « l'ami des hommes. » Un peu plus tard, au commencement d'octobre, elle avait fait imprimer dans un mémoire les lettres adressées par son fils à Malesherbes, où le père était traité avec fort peu de respect. Le successeur de Malesherbes lui avait livré ces pièces et elle s'empressa d'en envoyer des exemplaires aux amis mêmes du marquis comme le duc de Nivernois. Sa fille, Mme de Cabris, lui vint en aide dans cette besogne. Venue à Paris, elle avait d'abord cherché à se raccommoder avec son père ; puis, voyant qu'il ne répondait pas à ses avances, elle avait embrassé

[1] La mère de Mirabeau à Amelot, 18 juillet 1776. Réponse d'Amelot, 20 juillet 1776. *Arch. nat.*, l. c. de Loménie, II, 492, 587.

avec d'autant plus d'ardeur le parti de ses adversaires [1]. La mère et la fille s'étaient tellement pressées qu'elles n'avaient même pas pris la peine d'effacer dans les lettres de Mirabeau les passages où il se défendait de songer à l'enlèvement de M[me] de Monnier. C'est une preuve suffisante que la publication avait été faite à son insu. Cependant l'entreprise une fois achevée, il ne la désavoua pas. Il n'était que trop disposé, malgré son éloignement, à offrir son concours à la « victime d'une si longue, d'une si effrénée persécution, » à venir en aide à cette « femme malheureuse et respectable » et à « arracher le masque à l'hypocrisie [2].»

Les mauvaises dispositions de la respectable mère à son égard changèrent aussitôt ; elle entra même en correspondance avec Sophie, se laissa volontiers traiter par elle de « chère maman » et fit avec elle un échange de portraits vraiment touchant. Ce que nous venons de raconter montre d'une manière frappante l'opposition qui existait entre les pensées et le langage de ce qu'on appelait alors en France la bonne société ; dans cette société les paroles les plus sentimentales pouvaient fort bien se concilier avec les actions les plus immorales.

Le marquis observait les menées de sa femme et de sa fille avec une attention qui n'était pas exempte de crainte ; mais il n'attachait aucune importance à la conduite du fils, depuis qu'il s'était lui-même fermé le chemin du retour en France. « Je suis résolu, écrivait-il au bailli, de ne plus courir après ce misérable. » Il voulait faire connaître aux créanciers de ce fou « furieux » qui l'avait « dénoncé » dans ses lettres à Malesherbes, qu'ils abandonnaient la curatelle, lui et son mandataire. Tous les ponts entre le fugitif et lui de-

[1] *Lettres de Vincennes*, IV, 136.

[2] Mirabeau à sa mère, 19 octobre 1776. Lettres inédites de Mirabeau, dont je dois la communication à la complaisance de M. DE LOMÉNIE.

vaient être à jamais coupés ; aussi de ce côté, à la condition de se tenir tranquille, Mirabeau n'avait rien à redouter.

Avant tout le principal était de savoir s'il réussirait à s'assurer des moyens d'existence. Bien des aventuriers étaient parvenus, dans des circonstances analogues, à se créer des situations lucratives. Il connaissait plus d'un exemple fait pour l'encourager. D'ailleurs, pressé par le besoin, il se mit immédiatement à l'œuvre. Les deux amants si légers de caractère n'avaient pas su conserver l'argent emporté de la maison de M. de Monnier ; mais Mirabeau avait sa plume. Il traita avec des libraires français d'Amsterdam, fit paraître une nouvelle édition augmentée de son essai anonyme sur le despotisme, traduisit des ouvrages anglais et publia en même temps un petit essai sur la musique qui, abstraction faite de l'influence de Rousseau, témoigne chez son auteur de dispositions sérieuses pour le sujet qu'il traite [1]. En fait, Mirabeau avait eu de bonne heure beaucoup de goût pour la musique ; sa compagne partageait ce goût et longtemps après il racontait avec ravissement combien, après un travail acharné, il s'était souvent senti réconforté par une heure de chant et de musique. Si l'on tient pour sincères et dignes de foi quelques-unes des déclarations qu'ils firent dans la suite, cette vie calme à l'étranger, ce partage des joies et des privations leur semblait une idylle charmante dorée d'un rayon de bonheur et de paix. Mais, s'il faut en croire d'autres témoignages, les orages et les tempêtes ne manquèrent pas. Ils n'étaient pas de nature à paraître toujours, l'un « le modèle d'un vrai amant « et l'autre la femme « d'une inaltérable douceur ». A cela venaient s'ajouter les embarras financiers et les dettes sans lesquels on ne pouvait vivre. Dans ces conditions, Mirabeau dut s'éloi-

[1] *Le lecteur y mettra le titre*, Londres, MDCCLXXVII.

gner d'Amsterdam pour chercher de nouvelles ressources. Il apprit ainsi à connaître le pays et ses habitants, agrandit l'horizon de ses connaissances et s'engagea d'une manière décisive dans la voie de la politique.

Ses écrits postérieurs montrent que ses convictions l'avaient complètement poussé du côté du parti républicain et qu'il ne voyait dans celui de la maison d'Orange qu'un soutien du despotisme. Dans un mémoire trouvé dans ses papiers et écrit de la main d'un copiste, il est question d'une réforme de la confrérie des francs-maçons : on y saisit clairement les idées qu'il avait à cette époque sur l'organisation de la société et des états. Membre de la confrérie, il était persuadé, comme ses contemporains enthousiastes, qu'elle pourrait contribuer à la chute du système de législation qui dominait alors. Il se rencontrait, sans le savoir, avec le fondateur de la secte des illuminés. Il espérait pouvoir amener ses frères les plus éclairés à réaliser l'abolition des corvées, des droits féodaux, des corporations, de la juridiction ecclésiastique, de la censure, la diminution des douanes et des impôts indirects, l'établissement de la tolérance religieuse, l'institution d'une éducation nationale saine, enfin la répression de l'arbitraire en matière de justice. La féodalité et l'absolutisme, dont l'union n'était nulle part aussi sensible qu'en France, sont signalés comme les « grands fléaux de l'humanité. » Ce mémoire contient aussi une allusion à un des faits les plus odieux de l'époque, qui portait le plus atteinte à la dignité humaine et que Mirabeau put voir de très près. C'était le commerce de soldats que faisaient les princes allemands pour l'Amérique. L'Angleterre leur devait la majeure partie des troupes qui allaient combattre ses colonies révoltées. Déjà une quantité notable d'Allemands avaient été vendus par ces princes infâmes, lorsqu'en février 1777, le prince héritier de Hesse-Cassel,

conclut avec le négociateur anglais un nouveau traité en vertu duquel il s'engageait à livrer un corps de chasseurs. Le premier convoi quitta Hanau en mars ; le reste fut embarqué sur le Mein et le Rhin au commencement d'avril. En route, il y eut, comme naguère parmi les soldats d'Anspach-Bayreuth, une compagnie qui se révolta, et les paysans hollandais prirent parti pour les soldats, dont la tentative réussit ; ce qui n'empêcha pas le gros du contingent d'être concentré à Nimègue pour le départ.

Mirabeau écrivit alors son « Avis aux Hessois et aux autres peuples de l'Allemagne, vendus par leurs princes à l'Angleterre ». Dans ces pages d'une éloquence brûlante, il conjure les braves descendants des anciens Germains, d'imiter leurs frères et de refuser obéissance à leurs seigneurs. Il leur demande de suivre le noble exemple des Américains, au lieu de jouer le rôle dégradant de sbires de la tyrannie, et il saisit l'occasion pour s'écrier : « Les hommes passent avant les princes... Laissez à d'infâmes courtisans, à d'impies blasphémateurs, le soin de vanter la prérogative royale et ses droits illimités ; mais n'oubliez pas que tous ne furent pas faits pour eux. » Mirabeau a prétendu que cet écrit avait été traduit en cinq langues, ce qui est d'autant moins croyable que l'on chercha du côté Hessois à acheter en masse tous les exemplaires. Il y eut d'ailleurs une réponse qui souleva une réplique immédiate où le futur orateur de la Constituante défendait avec plus de force encore les devoirs de « l' opposition à l'arbitraire » et le droit de « la souveraineté du peuple [1]. » Il ne recourt pas au

[1] *Avis aux Hessois et autres peuples de l'Allemagne vendus par leurs princes à l'Angleterre*, Clèves, 1777. — Il faut y rattacher les « Conseils de la raison contre l'avis aux Hessois, Amsterdam, » 1777, la réplique de Mirabeau : «*Réponse aux conseils de la raison.* » Amsterdam, 1777. Les deux écrits de Mirabeau sont réimprimés dans la 3e édition de l'*Essai sur le Despotisme*, 1792. Cf. F. KAPP : « Der Soldatenhandel

sentiment comme le poète Schiller, l'auteur de « Cabale et amour » ; mais ses axiomes politiques pleins de hardiesse sont aussi bien l'expression vivante de son indignation que les paroles émouvantes par lesquelles le vieux valet de chambre touche le cœur de Lady Milford.

Plût au ciel que Mirabeau eût mis toujours sa plume au service de causes aussi nobles! mais, pour son malheur, il en fit un autre usage fort peu digne. Il était à peine installé en Hollande qu'il demanda à sa mère des matériaux pour écrire contre son père. Il n'hésita pas non plus à lui prêter son nom, lorsqu'elle se mit à poursuivre la lutte avec des armes dignes de la bassesse de son premier mémoire imprimé. Ses relations avec la presse lui donnaient les moyens de traîner dans la boue « l'ami des hommes » au moyen d'articles anonymes. Dans le « Courrier du Bas-Rhin » une feuille alors fort en vogue et qui s'imprimait à Clèves, il fit paraître toute une série d'articles ignobles, et prit soin d'en envoyer à sa mère un grand nombre d'exemplaires destinés à être répandus. La « *Gazette littéraire* », publication d'Amsterdam, fut aussi pourvue, probablement grâce à son concours, de notices mensongères sur le procès de ses parents [1].

Un écrit séparé, plus étendu, mais du même caractère, fut suscité par une critique bienveillante que la

deütscher Fürsten nach Amerika, » 1864. Le récit de Kapp redresse des erreurs que Lucas de Montigny et après lui d'autres biographes de Mirabeau ont commises. Il ressort aussi du livre de Kapp, p. 115, que le père de Mirabeau dans des lettres citées par Lucas de Montigny (IV, 43, 44) confond le landgrave de Hesse avec le margrave d'Anspach.

[1] Le numéro de novembre 1776 contient (p. 75) dans la lettre aux éditeurs, datée de Paris, 25 oct. 1776, un article sur le procès des parents de Mirabeau, très haineux contre le marquis de Mirabeau ; Mirabeau l'a repris plus tard dans son « Anecdote à ajouter au nombreux recueil des hypocrisies philosophiques. »

même « *Gazette littéraire* » avait publié à propos de la dernière édition de l' « Essai sur le despotisme ». Mirabeau y répondit par une lettre datée soi-disant du 15 décembre 1776 et de Londres, signée aux initiales S. M. (St-Mathieu) et imprimée sous le titre « Anecdote à ajouter au nombreux recueil des hypocrisies philosophiques ». Les lecteurs y recevaient d'un prétendu parent de l'auteur des avis très importants. Mirabeau, nommé en propres termes, apparaissait sous le meilleur jour. Le tableau de sa jeunesse était présenté avec une telle partialité qu'il ne pouvait qu'attirer la sympathie. Chacun devait former les meilleurs vœux pour ce noble caractère qui, échappant au double despotisme « de son père et de son pays », s'était réfugié chez un peuple « où il se croyait libre. » Par contre on ne pouvait voir dans le père qu'un être abominable et ridicule en même temps. Ce n'était pas seulement un tyran hypocrite qui « portait toujours la vertu à la bouche » tout en maltraitant sa femme et ses enfants, mais encore un ignorant présomptueux « qui s'était érigé en législateur des rois et des agricoles », quand il ne savait pas « distinguer un grain de seigle d'un grain de froment [1] ».

Mirabeau mit le couronnement à tout l'édifice en

[1] D'après Lucas de Montigny, IV, 47, l'anecdote aurait paru aussitôt dans la *Gazette littéraire*. (Amsterdam, chez E. van Harrevelt, libraire dans le Kalverstraat). Mais les années 1776 et 1777 que j'ai pu consulter, grâce à l'obligeance des bibliothécaires de l'université d'Amsterdam, ne la contiennent pas ; dans le numéro de mars 1777, p. 61, il y a seulement une allusion à un écrit composé pour la défense de Mirabeau « cet infortuné jeune homme » avec cette phrase : « Nous attendons avec impatience, pour vous en faire part, cet ouvrage composé, à ce qu'on assure, par M. Linguet (sic) au milieu de ses courses vagabondes. » L'*Anecdote* existe en brochure, petit in-8° datée de 1777, à la Bibl. nat. (Cf. de Loménie, III, 282, V, 472). Plus tard l' « Anecdote à ajouter au nombreux recueil des hypocrisies philosophiques » a été réimprimée dans la 3e édition de l'*Essai sur le Despotisme*, 1792. Cf. Chronique de Paris, 1792, 25 juillet, n° 208.

composant de son propre mouvement pour « la malheureuse et respectable femme » un mémoire dans lequel il traitait grossièrement non seulement son frère, mais encore son beau-frère du Saillant, et, ce qui devait être le plus sensible au marquis, Mme de Pailly. 550 exemplaires de l' « anecdote » et 600 du mémoire furent expédiés à la mère sous l'adresse du ministre de Sartines en qui la marquise, dans sa légèreté, croyait trouver un protecteur digne de confiance. Mirabeau recommandait d'user de prudence en répandant ce libelle : cette mission devait être remplie très rapidement et en secret par un colporteur adroit. Il estimait qu'on provoquerait sans cela une édition contrefaite de l' « anecdote », et « vous sentez bien, ajoutait-il avec une franchise cynique, que je désire retirer au moins mes frais. » Il suivait, avec la plus grande attention, le procès de ses parents : l'affaire devait être portée très prochainement en dernière instance devant le Parlement de Paris. Il espérait que son père serait ruiné, qu'il perdrait en tout cas son hôtel de Paris et sa propriété de Bignon. « Je donnerais plusieurs années de ma vie, écrivait-il à sa mère le 28 avril 1777, pour être auprès de vous dans ces moments d'angoisses et de craintes, et pour pouvoir écrire de concert avec votre avocat, car on vous donne beau jeu, et quelque habile qu'il soit, il ne sait pas les anecdotes domestiques comme moi [1]. »

A Vincennes Mirabeau a cherché à atténuer les fautes dont il se rendit coupable par cette conduite à

[1] Tout ceci, qui permet de rectifier les renseignements de Lucas de Montigny et les récits que l'on a faits jusqu'ici, est écrit d'après les lettres de Mirabeau à sa mère du 19 oct. 11, 21 nov., 16, 23, 29 déc. 1776, 10 avril 1777, dont M. Ch. de Loménie a eu la bonté de me communiquer des extraits. (Cf. de Loménie, II, 492-496, 590-595, et les passages qui s'y rapportent dans les *Lettres de Vincennes*, III, 346, 353, 371, 400, 401, 410, 479-481, 585, qui doivent être examinés soigneusement.)

l'égard de son père. Il a prétendu avoir été exaspéré par une accusation d'inceste avec sa mère que le marquis aurait répandue sur son compte parmi les juges de Paris. Nous sommes, il est vrai, habitués aux choses les plus monstrueuses, dans l'histoire de la famille de Mirabeau. On s'étonne à peine d'apprendre que le père lui-même pouvait accuser le fils et la fille d'inceste [1]. Mais pour contrôler l'assertion du prisonnier de Vincennes, nous n'avons pas l'ombre d'une preuve. Ce qui reste incontestable, c'est qu'il versa le fiel sur son père le jour où, par sa fuite à l'étranger, il se sentit à l'abri du bras paternel. Dans l'hypothèse d'un dénouement favorable, si le procès était gagné par sa mère, il pouvait espérer qu'il partagerait avec elle. Dans le cas contraire, il pourrait attendre d'elle au moins une récompense pour sa peine.

Il ne prévoyait pas que le premier lecteur attentif de son libelle en France serait précisément celui qui aurait dû en avoir le dernier connaissance. Les ballots expédiés de Hollande ne furent pas plus tôt parvenus à Sartines que celui-ci informa le Marquis de leur contenu. N'était-il pas naturel que le marquis fût ébranlé dans sa première résolution « de ne plus courir après ce misérable » ? D'ailleurs, s'il avait encore hésité à reprendre les poursuites, son frère le bailli, si modéré d'ordinaire, aurait triomphé de ses scrupules. « Je ne crois pas, lui écrivait-il, que la plus grande rigueur vis-à-vis de cette mégère et de son indigne fils puisse jamais te donner l'air de la tyrannie. « Peu de temps après une occasion s'offrit au marquis de se rendre maître du dangereux ennemi qu'il avait en Hollande. La famille Ruffey cherchait, par l'intermédiaire du ministre des affaires étrangères, M. de Vergennes, à obtenir l'extradition de Sophie. Ses parents craignaient sans

[1] PEUCHET, I, 38, 142 415.

doute que, vu la misère croissante des deux amants, elle ne fût abandonnée par son séducteur et qu'elle ne tombât dans les bas-fonds de la société. De Bruguières, un des exempts de police qui avaient pris déjà part, mais sans succès, à la poursuite de Mirabeau, fut chargé de faire les démarches nécessaires auprès du duc de La Vauguyon, le ministre de France à la Haye, et de ramener la jeune pécheresse. Bien que l'entreprise, d'après les dernières expériences, pût être très coûteuse, la famille Ruffey étant parvenue à persuader le marquis de faire arrêter également son fils, il donna à Bruguières pleins pouvoirs d'agir pour son compte.

Les fugitifs furent avertis. Mais peut-être se croyaient-ils complètement en sûreté; peut-être aussi le manque d'argent empêcha-t-il leur fuite; ils furent donc arrêtés avec la permission des États-Généraux le 14 mai 1777[1]. Un obstacle s'opposait encore à leur transfert en France. On s'opposait à leur départ tant que leurs dettes ne seraient pas payées. Le Marquis dut faire de nécessité vertu et rembourser au ministre français la petite somme de 9.500 livres que celui-ci avait avancée. Dès le début, il avait songé pour son fils à une résidence plus sûre, telle que le château de Vincennes. Sophie devait, d'après le premier projet, être envoyée à Sainte-Pélagie, maison d'arrêt de la capitale où l'on enfermait les prostituées. Les prières, les représentations de Bruguières et des ministres, qui faisaient valoir sa condition et sa grossesse, la firent interner à Paris, dans la maison d'une certaine demoiselle Douay, où elle rencontra un grand nombre de compagnes d'infortune et fut soumise à un régime très sévère[2].

[1] Cf. Charles DE LOMÉNIE, Un mémoire inédit de Mirabeau au gouvernement Hollandais pour se défendre contre la demande d'extradition dont il était l'objet pour l'enlèvement de Mme de Monnier, *Nouvelle Revue*, 1er août 1893.

[2] Je me sers, en dehors de la littérature imprimée, et notamment

Quatre jours avant l'arrestation qui avait eu lieu à Amsterdam un jugement par contumace qui, lui aussi nous est un témoignage de l'ancienne justice criminelle, avait été rendu à Pontarlier. Reconnu coupable de « séduction et de rapt, » Mirabeau était condamné à la décapitation après le paiement d'une somme de 40.000 livres à M. de Monnier, ce qui provisoirement se réduisait à une exécution en effigie sur l'échafaud par les mains du bourreau. La femme adultère devait perdre tous les droits ressortissant du contrat de mariage et toute prétention à sa dot. Elle aurait les cheveux coupés, serait enfermée pour le reste de sa vie dans une maison religieuse de correction et là, même, elle ne recevrait qu'une pension insignifiante. Tant que les deux amants étaient en vertu de la lettre de cachet « sous la main du roi, » ils n'avaient nullement à redouter l'exécution de cet arrêt, mais il n'en subsistait pas moins comme un glaive suspendu sur leurs têtes.

Presque en même temps se décida un autre procès auquel Mirabeau avait prêté un intérêt autrement considérable[1]. Sa mère fut le 12 mai déboutée de sa plainte par le Parlement de Paris, bien que beaucoup des membres de cette cour ne fussent guère favorables à « l'apôtre de la physiocratie. » La conséquence fut que le soir même, la Marquise fit une nouvelle irruption dans la maison du Marquis et déclara ne vouloir pas quitter la place. Cette fois l'invasion fut faite avec tant de bruit et de scandale que l'autorité jugea bon de s'en mêler. Le marquis et ses amis obtinrent une lettre

des *lettres de Vincennes* qui contiennent beaucoup de renseignements suspects, d'un certain nombre de documents tirés des *Arch. nat*, K. 164 : entre autres il y a aux archives une correspondance entre Vergennes, Amelot, Lenoir, 30 avril-21 mai 1777.

[1] Voir la *Gazette littéraire* de juillet 1777, p. 45, 46 : On y mentionne le mémoire de la marquise dont Mirabeau était l'auteur, signé par son avocat M. de la Croix de Frainville.

de cachet invitant la supérieure du couvent de Saint-Michel à Paris à recevoir « la dame de Mirabeau dans sa maison et à l'y garder jusqu'à nouvel ordre de sa part au moyen de sa pension qui serait payée par M. le Marquis [1]. » Cette décision paraît avoir été prise sur la proposition de Maurepas dans un conseil de cabinet présidé par Louis XVI en personne. Le Marquis était enchanté ; mais son ennemie la plus dangereuse, Mme de Cabris, était encore à craindre. Il est vrai qu'après la découverte de certaines lettres fort compromettantes, interceptées par la mère de Sophie, elle avait complètement rompu avec Mirabeau. La haine la plus profonde avait remplacé la tendresse plus que fraternelle qu'il avait professée autrefois pour cette sœur. Il écrivit d'Amsterdam à sa mère sur le compte de Mme de Cabris : « Il m'est impossible de la mépriser et de l'abhorrer autant que je devrais. » Mais la redoutable coalition de ses trois ennemis était encore présente aux yeux du Marquis : « Tant que je ne tiendrai pas celle-ci sous clef, écrit-il dans une lettre à son frère, je ne tiendrai rien... elle est l'âme de cette ligue de brigands.... elle est du bois précis dont on fait les damnés. » Mais il espérait réussir à la rendre aussi peu nuisible que son frère. La destinée de celui-ci devait être terrible, à en croire « l'ami des hommes » : « Mon plan, écrivait-il au bailli en lui annonçant l'emprisonnement du scélérat, est que l'autorité seule et moi nous sachions où il sera, et qu'à ma mort un billet cacheté l'apprenne à mon substitut. »

[1] Lettre de cachet du 19 mai 1777. *Arch. nat.*, l. 1068, ainsi qu'une série d'autres pièces qui se rapportent au séjour de la mère de Mirabeau au couvent de St-Michel, et entre autres un permis de Le Noir (30 mai 1777) autorisant l'internée à voir sa fille « Mme de Cabry (sic) en prenant les précautions d'usage. » Cf. DE LOMÉNIE, II, 607 et suivantes.

CHAPITRE VIII

LA CAPTIVITÉ DE VINCENNES

7 juin 1777 — 13 décembre 1780.

Le château de Vincennes avec ses larges fossés, ses lourds ponts-levis, ses murs épais, ses cachots sombres et ses fenêtres grillées évoque avec la Bastille les souvenirs de la France anté-révolutionnaire, qui se sont le moins brouillés dans la mémoire de la postérité. Personne n'a plus contribué à attirer l'attention sur ce monument de l'ancien Régime que l'homme qui, chargé de graves accusations, mais condamné à une expiation encore plus dure, dut pendant trois ans et demi soupirer après sa liberté dans ce lieu si célèbre. Les quatre volumes des lettres écrites dans sa prison et imprimées un an après sa mort sont devenus un des documents les plus connus de l'histoire de la civilisation au XVIII[e] siècle. Non seulement en France, mais encore en Allemagne, goûtées par les esprits les plus divers, par Rahel et par F. L. Stolberg, elles n'ont, jusqu'à ce jour, rien perdu de leur renommée. On trouverait difficilement une autre œuvre portant le nom de Mirabeau qui ait eu un nombre de lecteurs aussi grand ; aucune ne tient dans les analyses de ses biographes une aussi large place.

Mais ces lettres soulèvent une difficulté particulière. Lorsque Manuel, procureur syndic de la commune de Paris, les livra au public, il en fit une œuvre de librairie et de spéculation et augmenta sa publication d'un tissu de mensonges. Il prétendit avoir trouvé les pièces de cette correspondance sous les décombres de la Bastille et à la mairie, ou les avoir reçues moyennant argent, en prêt ou en cadeau des amis de « Gabriel et de Sophie. » Il se réclama même d'une prétendue volonté de Mirabeau qui lui aurait donné l'autorisation de faire connaître ces trésors au monde après sa mort. Or cette affirmation se trouve en contradiction formelle avec certains passages de cette correspondance du prisonnier de Vincennes. La plume de Mirabeau dans ses entretiens épistolaires ne reculait à la vérité devant rien, mais il n'aurait voulu à aucun prix laisser découvrir au grand public beaucoup de détails qui le touchaient de près. Les membres survivants de sa famille réclamèrent donc l'appui de la justice contre Manuel, mais furent impuissants contre un homme dont l'influence était alors prépondérante.

La vérité est que Manuel avait simplement dérobé aux archives de la police ce qu'il appelait « les lettres originales du donjon de Vincennes. » Ces papiers peuvent avoir été, comme il le prétend, souvent illisibles et déchirés ; mais beaucoup de pièces n'avaient pas pris le chemin des archives de la police. Comme Manuel n'ignorait pas les nombreuses lacunes qui existaient dans ses matériaux, il chercha à les suppléer par sa propre imagination. Il ne se fit aucun scrupule de changer les noms des destinataires pour donner aux circonstances plus d'attrait et de piquant, de modifier les dates ou même de les ajouter. En un mot, suivre la vie de Mirabeau pendant ces quarante-deux mois de supplice, au moyen de cette publication de Manuel qui n'est ni complète ni digne de confiance serait une erreur

profonde. Elle a besoin d'être contrôlée par d'autres témoignages et utilisée avec une critique très circonspecte. Et de plus, quand on peut être sûr de tenir les propos mêmes de Mirabeau, on ne doit jamais oublier que c'est un prisonnier qui parle, c'est-à-dire un homme qui se met en défense, il ne faut pas jurer sur ses paroles, parce qu'il veut peut-être en imposer tout d'abord à ses gardiens. En tenant compte de tous ces avertissements, la correspondance du château de Vincennes reste un livre digne de la plus grande attention, sans lequel nous n'aurions aucun tableau précis de l'état d'âme et de la vie matérielle du prisonnier.

Les débuts furent assez tristes pour lui. Sans argent, dans un accoutrement lamentable, tourmenté d'ailleurs par des souffrances physiques, réduit à une heure de promenade par jour sous la surveillance des gardiens, il se sentait bien plus durement traité que dans toutes les résidences forcées avec lesquelles il avait fait malgré lui connaissance. Le commandant de Vincennes, M. de Rougemont, n'était pas, il est vrai, un méchant homme, mais il observait scrupuleusement les règles de son service. Ce qui parut surtout la privation la plus dure pour le prisonnier, ce fut de se sentir dans son cachot complètement isolé du monde extérieur. Il ne reçut dans les premiers temps ni livres, ni papier, ni plumes. Il ne pouvait « s'entretenir ni avec les vivants ni avec les morts. » Alors intervint le lieutenant de police Le Noir, dans le ressort duquel se trouvait la prison d'État de Vincennes. L'intérêt qu'il portait à Mirabeau est facile à comprendre, sans tenir compte de ses sentiments d'humanité. Il avait été destitué pendant « la guerre des farines » sur la demande de Turgot et par suite il était plutôt sympathique au fils persécuté de l'un des premiers physiocrates qu'au père lui-même. Mirabeau sut en profiter et dès le début il se posa comme une victime de l'opposition « à la secte, » bien qu'il se fût approprié

bien des principes de cette doctrine. Ces considérations firent-elles plus ou moins d'impression sur Le Noir : ce qu'on ne saurait nier en tout cas, c'est que bientôt il songea à adoucir le sort de Mirabeau. Il accorda au prisonnier la permission de lire et d'écrire et s'attira sa reconnaissance, exprimée d'ailleurs dans des termes immodérés.

Bientôt il dut partager les louanges de Mirabeau avec Boucher, son premier secrétaire qui, dans la correspondance de Vincennes, est désigné comme le « bon ange » et qui à tous égards fit honneur à ce titre. Doué d'une âme sensible, franc-maçon comme Mirabeau, il voua à celui-ci la plus vive sympathie. Ce qui jusqu'ici s'était presque toujours produit dans l'histoire de Mirabeau se reproduisait encore : ceux qui étaient chargés de le surveiller étaient ses bienfaiteurs et ses protecteurs. Il fallait bien qu'il y eût dans sa personne un charme qui faisait oublier toutes ses fautes. Il put dans ses relations suivies avec ces fonctionnaires se permettre même des familiarités que les rapports anormaux de la société d'alors peuvent seuls expliquer. A l'un, il esquissa parfois des portraits de ses plus proches parents avec des traits que l'on hésiterait à révéler au plus vieil ami ; quant à l'autre, il chercha de temps en temps à l'égayer en racontant sur sa propre vie des anecdotes graveleuses qu'un débauché, dans ses confidences de table, oserait à peine raconter à ses compagnons d'orgie. Cette franchise poussée aussi loin paraît cependant lui avoir plutôt servi que nui.

Aussitôt qu'il eut à sa disposition plumes, encre et papier, Mirabeau commença à épancher son cœur dans des lettres dont la majeure partie était adressée à Sophie. Ces lettres, pleines d'explosions de sentiments tour à tour farouches et tendres, d'effusions d'amour, de jalousie, de douleur, font songer sans cesse à la « Nouvelle Héloïse » qui les a précédées. Mais elles sont aussi tant de fois

souillées par des obscénités plus ou moins crues que l'on est de même toujours tenté de les rapprocher des « aventures du chevalier Faublas ». Il est rare de voir la sentimentalité et le cynisme aussi étroitement unis que dans ces confessions destinées aux yeux d'une femme et appelées à passer sous les yeux de la police, comme l'auteur le savait fort bien. Dans le cas où elle expédiait les lettres, celle-ci réclamait les originaux. Elle décidait elle-même ce qui, dans la correspondance d'un prisonnier, devait ou non parvenir à destination ; des fragments restaient ainsi en chemin sans que l'auteur s'en doutât et quand on lui délivrait une réponse, elle devait revenir selon la règle dans la main de la police. Cependant les amants séparés trouvaient le moyen de se donner de leurs nouvelles par d'autres voies. Ils se servaient de petites ruses : ils écrivaient par exemple sur les enveloppes avec du jus de citron. Leurs messagers étaient des personnes qui pouvaient visiter le prisonnier, comme le médecin qui le soignait ou ce Bruguières qui déjà à Amsterdam avait été initié aux secrets les plus intimes du couple extradé [1]. D'ailleurs des semaines s'écoulèrent souvent sans que l'un entendît parler de l'autre, jusqu'au jour où, après bien des mois, ils réussirent à établir à côté de la correspondance contrôlée une correspondance régulière et intime dans laquelle Sophie rivalisait souvent d'obscénité avec Gabriel [2].

Les lettres de Mirabeau à Sophie ont un charme particulier à l'époque qui précède et suit immédiatement la naissance de leur enfant. Les angoisses du père devant l'incertitude de l'événement futur, sa joie exubérante en apprenant l'heureuse délivrance, les mille conseils affec-

[1] *Lettres de Vincennes*, IV, 124.

[2] De Loménie, III, 186, 320-322. De cette manière furent échangées dans le cours d'une seule année entre Mirabeau et Sophie 360 lettres dont aucune ne se trouve dans le recueil du Manuel.

tueux répondant aux questions de Sophie sur les soins à donner et les précautions à prendre, les rêves sur l'éducation physique et intellectuelle du nouveau-né auxquels le père s'abandonne volontiers : il semble que tout cela s'élève comme dans un rayon d'or des profondeurs obscures de son cachot. L'enfant, une fille, fut baptisée le 8 janvier 1778, comme fille « de la femme du marquis de Monnier, » sous le nom de Sophie-Gabrielle. La mère resta encore quelques mois à Paris. En avril, elle se rendit, sur l'ordre de ses parents, au couvent des Clarisses de Gien, établissement placé sous la surveillance d'un M. de Marville, ami de la famille Ruffey. Non loin de là, à Montargis, vivait la sœur aînée de Mirabeau ; elle était religieuse, ce qui valut à sa supérieure d'être assaillie comme tout le monde de lettres et de requêtes de Sophie. L'enfant, objet de répulsion pour la famille Ruffey, pour le vieux Monnier et sa fille du premier lit, Mme de Valdahon, fut mis, selon l'usage, en pension chez une nourrice à la campagne. Les parents de Sophie détestaient le bâtard dont l'existence traversait leur projet de réconciliation. Le vieillard trompé protesta devant la justice contre une paternité qu'on lui imposait. Les Valdahon craignaient pour le riche héritage qui paraissait devoir leur revenir sûrement après la sentence du tribunal de Pontarlier. Moins que jamais Mirabeau ne pouvait donc attendre quelque bien de l'un quelconque de ces partis.

De ses propres parents il n'y avait rien non plus à espérer. Il était, il est vrai, en relations avec sa mère ; car Bruguières avait été autorisé à lui rendre visite dans son couvent aussi souvent qu'il le voudrait [1]. Plus

[1] Le Noir à la supérieure du couvent de St-Michel, 26 juin 1777, *Arch. nat.*, L 1068. Une lettre de Mirabeau à sa mère, datant de son séjour à Vincennes, se trouve dans LESCURE, *Les autographes*. Paris, 1865, p. 248.

tard même, selon toute apparence, il y eut un échange direct de lettres entre la mère et le fils. Mais si le père venait à en avoir connaissance, la situation de Mirabeau ne pouvait que s'aggraver. Il hésitait à s'adresser à son oncle dont il avait poussé la patience à bout. Il ne lui restait plus qu'un moyen, et encore était-il hasardeux d'y recourir. Il n'avait pas manqué, aussitôt qu'il en avait eu le moyen, d'écrire à sa femme et à son beau-frère et d'implorer leur pardon. Les lettres allèrent en Provence où le marquis de Marignane avait rappelé depuis longtemps sa fille. Ils avaient dû y supporter tout le scandale provoqué par Mirabeau. Exaspérés par certaines assertions de ses mémoires imprimés, dont le sens n'était que trop connu de la frivole Comtesse, et réellement épouvantés par la sentence du tribunal de Pontarlier qui semblait attacher au nom de Mirabeau une marque d'infamie ineffaçable, ils commencèrent à respirer de nouveau, quand ils surent leur homme enfermé dans un cachot en vertu d'une nouvelle lettre de cachet. Leur intention était d'introduire une plainte en séparation de corps perpétuelle. On s'imagine la colère de M. de Marignane en voyant que Le Noir avait laissé passer les « lettres éhontées de ce fol forcené. » Il s'en plaignit auprès du ministre Amelot et le sollicita vivement de renoncer à rendre le prisonnier « à la société ». C'était abonder dans les idées du père de Mirabeau : « Quand un forcené, écrivait celui-ci à sa belle-fille, dont le caractère a été tâté tant de fois, serait susceptible d'amendement, chose absolument impossible, il s'est fermé toutes les portes à une réintégration quelconque par les libelles infâmes et répétés qu'il a publiés contre son père.... Le pire, pour un tel homme, serait de devenir honnête homme ; il se pendrait de honte de lui-même. » Et le bailli, jugeant les choses de sang-froid, ajoutait : « Le con-

seil que je prendrais pour moi serait d'ajouter trois serrures et double verrou [1]. »

Dans de telles conditions, de qui Mirabeau pouvait-il attendre quelque secours ? Une lettre adressée au duc de Nivernois, l'ami du père et le beau-frère du puissant Maurepas, n'eut aucun effet. Une épître au maréchal de Noailles, parent de la mère et personnage en vue, ne fut même pas expédiée. Le Noir avait pour principe de laisser écrire les prisonniers « pour calmer leur fermentation. » Mais il se réservait de retenir ces écrits [2]. C'est ainsi qu'un gros mémoire, adressé par Mirabeau à son père, resta, conformément d'ailleurs à ses prévisions, enfoui dans les archives de la police. C'est un plaidoyer de premier ordre où les faits sont fort habilement groupés, plein d'affirmations hardies et encore plus de silences impudents, mais remarquable par un art dans la composition et une chaleur dans le style qui font prévoir le grand orateur de l'avenir. Les questions par lesquelles tout le plaidoyer se terminait étaient catégoriques : « Les lois sont-elles donc sans force en France ? Le souverain n'en est-il pas le protecteur et le gardien ? Si la justice est respectée, si les tribunaux sont ouverts pour tous, on peut me faire juger en toute sûreté, soit que je sois innocent ou coupable. » La possibilité de poser de pareilles questions était la critique la plus dure du régime existant.

[1] Le marquis de Marignane à Amelot, 28 août 1777. Le Noir à Amelot, 10 sept. 1777. *Arch. nat.* K. 164. Le marquis de Mirabeau et le bailli à la comtesse de Mirabeau, 2 sept. 18 sept. 1777, imprimé dans MÉJAN, *Recueil des causes célèbres*, VIII, 180-182.

[2] « Je garde aux dossiers les lettres que je ne juge pas devoir faire remettre soit relativement à la nature de l'affaire du prisonnier ou à l'intérêt des familles. J'ai souvent remarqué que ces permissions d'écrire étaient d'un grand secours pour calmer la fermentation des esprits échauffés par la solitude et la captivité ! » Le Noir à Amelot 10 sept. 1777. *Arch. nat.* K. 164.

Le Noir fit bien, en tout cas, de garder pour lui les déclamations de son protégé. Elles auraient fort mal réussi auprès du père de Mirabeau. Celui-ci était en lutte avec la justice au sujet des bagages de son fils, venus de Hollande, dont il voulait saisir le contenu : il se refusait de régler le compte d'apothicaire qui grossissait à Vincennes et déclarait ne vouloir pas ajouter un sou aux 600 livres qu'il payait par an au prisonnier. Les soucis et les dépenses que lui occasionnaient une femme enragée et une fille diabolique ne le disposaient guère mieux. La Marquise qui, malgré son incarcération dans le couvent de Saint-Michel, avait trouvé le moyen d'entrer en communication avec le monde extérieur, était déjà prête à recommencer son procès. Afin de l'en empêcher, on avait résolu de l'envoyer, pour être soumise à une surveillance plus étroite, à Charenton, où l'on ne recevait d'ordinaire que des fous, bien que son mari déclarât avec regret qu'elle n'était « qu'à moitié insensée. » Déjà une chambre était meublée pour elle dans sa nouvelle résidence ; on s'était mis en quête d'une femme de chambre et la pension d'un trimestre avait été payée d'avance lorsque son opposition entrava l'exécution de ce plan. Elle déclara qu'elle se laisserait mettre en morceaux plutôt que de quitter le couvent de Saint-Michel. On redoutait une scène : Maurepas décida, à la grande colère du Marquis, qu'elle resterait, et, peu de temps après, elle assiégea de nouveau le procureur royal et les conseillers du Parlement de ses plaintes et de ses mémoires. Elle ne se laissait même pas décourager par l'éloignement de sa fille Louise de Cabris. Celle-ci venait, après avoir fait par trop de scandale dans la capitale, d'être exilée à Lyon. Là elle méditait une vengeance : elle diffama non seulement son père, mais encore son oncle, indisposa contre elle toute la famille Cabris et se conduisit d'une manière si extravagante qu'une trentaine de parents, le bailli en tête,

demandèrent une lettre de cachet pour mettre fin à ses équipées. Lorsqu'elle vit l'orage arriver, elle se rapprocha de nouveau de son mari dont le cerveau était toujours malade, se plaça avec lui sous la protection du Parlement d'Aix, mais dut se laisser enlever du lit conjugal, où elle attendait les sbires, et conduire au couvent des ursulines de Sisteron. Dès lors, cette femme démoniaque ne joue plus aucun rôle dans la vie de son frère à laquelle elle avait été si intimement mêlée. Seul le jugement terrible qu'il porta plus tard sur cette sœur jadis tendrement aimée, rappela l'attention sur une existence dont la fin, longtemps après la Révolution, fut relativement paisible.

La femme et les deux enfants de l'Ami des hommes étaient donc enfermés sous les verroux, grâce à l'intervention réitérée des « ordres du roi. » L'opinion publique commençait à s'émouvoir de l'emploi si fréquent des lettres de cachet dans cette seule famille. Le Marquis, bravant l'opinion publique, se donnait d'ordinaire devant la société l'air d'un fier contempteur d'un siècle efféminé. Il se drapait volontiers dans cette austérité antique du chef de famille qui, au mépris de ses intérêts particuliers, ne songeait qu'à défendre l'ordre social. A la vérité ses confidences montrent que cette fierté n'était qu'une attitude et que sa sévérité ne reposait jamais que sur des motifs très personnels. Tout en perdant par là son caractère rigide, il nous apparaît plus humain. Nous admirons sans le comprendre un fier émule des vieux Romains; mais nous comprenons ce gentilhomme du XVIIIe siècle poursuivi par le déshonneur, par la mauvaise fortune, par le sentiment de ses propres erreurs, et qui, avec l'espérance de se reposer de tous ses tourments dans la tombe, ne crut cependant pas devoir renoncer à cette lutte forcée contre sa famille, pour sauver au moins du naufrage de sa vie les épaves qui lui étaient restées. Il calcula que pour rendre la chose pos-

sible, il fallait traverser les projets de sa femme, et à cet effet, il était, à en croire l'expérience du passé, de la plus grande importance de ne pas mettre trop tôt en liberté le prisonnier de Vincennes. La question était de savoir si le gouvernement ne se fatiguerait pas de porter la responsabilité de pareilles mesures.

Mirabeau ne laissa pas de s'adresser aux plus hauts représentants de l'autorité. Le printemps de 1778 était arrivé et il n'entrevoyait encore aucun rayon d'espoir. Alors, il composa des lettres pour Amelot, pour Maurepas, pour le roi ; il y demandait en substance qu'on le « mît en présence de ses accusateurs » et qu'un arbitre impartial comme Le Noir décidât entre lui et son père. Ces lettres ne manquaient pas de passages risqués et imprudents ; il déclarait, par exemple, au roi que son père était un avare en possession de 100 000 livres de rentes. Ailleurs, il rappelait au premier ministre la disgrâce qu'il avait subie lui-même un jour sous Louis XV. Aussi Le Noir se garda-t-il bien d'expédier ces pièces. On comprendrait que l'auteur, se voyant sans espoir de salut et n'ayant pas même de réponse pour sa demande de secours, eût complètement perdu courage. Il pouvait croire que sa vie se terminerait dans ce cachot. Ainsi s'expliqueraient ces lettres d'adieu, si souvent citées, à Sophie, à sa mère, à son père, à son frère, à Le Noir et à Boucher, qu'il confia à ce dernier pour le cas de sa mort. Il est cependant surprenant qu'il lui demandât déjà, en les lui expédiant, de les lire, comme s'il se fût proposé de produire un effet théâtral sur les fonctionnaires chargés de le surveiller [1].

Quoiqu'il en soit, les seules pensées mélancoliques n'étaient pas maîtresses de son âme. Il conservait jusque dans ces moments toutes les ressources de son esprit et son activité inépuisable conjura tous les orages. Si nous

[1] Lucas de Montigny, II, 242, 243.

rassemblons ici tout ce qui fait partie des travaux littéraires de Mirabeau pendant sa captivité à Vincennes, nous voyons que pendant cette période de sa vie, il n'a guère manqué de matière à lecture. Il obtenait en outre, non sans peine, il est vrai, l'envoi régulier de deux journaux périodiques, le « Mercure de France » et « l'Esprit des Journaux ». Personne n'éprouvait plus que lui le besoin de faire des emprunts aux œuvres ou aux récits d'autrui, pour pouvoir produire lui-même quelque chose. Même dans sa correspondance avec Sophie, on a trouvé des fragments de tragédies à la mode qui émaneraient difficilement de Manuel. Sophie elle-même s'aperçut qu'il s'ornait çà et là des « plumes du paon [1]. » Son talent consistait à lire la plume à la main, à entasser extraits sur extraits, à prendre note de mots et de citations, et quand le bon moment était arrivé de traiter quelque sujet, à sortir de son riche arsenal ce qui convenait à la situation et à fondre les morceaux en un tout au moyen de sa rhétorique. Il ne se contentait pas d'ailleurs d'une répétition. Ce qui lui avait déjà servi deux ou trois fois dans ses lettres, lui paraissait toujours assez bon pour être imprimé une quatrième fois. Il lui était ainsi facile d'en imposer à un lecteur dépourvu de critique, par une érudition et une abondance de pensées en apparence remarquables. Quiconque regarde de près ne se laisse pas éblouir et s'aperçoit de combien de vols a dû s'enrichir ce copiste infatigable. Et cependant, on ne peut lui contester certaines idées purement personnelles. On trouve aussi souvent dans les notes manuscrites qui nous sont parvenues des réflexions jetées à la hâte sous forme d'épigrammes, qu'il appelait spirituellement

[1] De Loménie, III, 326. Cf. la notice de Chuquet : Shakespeare, Klopstock et Mirabeau dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 15 janvier 1894.

« Pierres d'attente ». C'étaient les pierres fondamentales d'un édifice encore à l'état de projet, dont l'exécution était réservée à l'avenir ; mais pour l'achever, Mirabeau avait besoin d'ordinaire d'utiliser les secours d'autrui.

Cette manière de travailler qui lui était habituelle fut particulièrement favorisée par la longue captivité de Vincennes. Il avait là tout loisir de faire une ample provision de citations et d'extraits. Sa plume était d'une infatigable activité, et ce qui, au début, avait été un passe-temps indispensable devint bientôt un besoin et une nécessité pratique. La misère, en effet, l'obligea de bonne heure à spéculer sur les honoraires des éditeurs, afin de gagner quelque argent pour subvenir à ses besoins et à ceux de Sophie, aussi pauvre que lui. Plus son emprisonnement durait, et moins il se sentait gêné par ses surveillants, qui lui prêtaient, au contraire, leur appui. Les services de Boucher surtout étaient pour lui sans prix. Comment s'étonner qu'il se soit avisé d'offrir au goût raffiné d'un grand cercle de lecteurs des traductions, des imitations et des inventions obscènes, produits d'une imagination surchauffée, et qu'il ait réussi encore plus à les charmer, lorsqu'il jetait un voile léger sur ces nudités. Ce qui caractérise les mœurs et la société d'alors, c'est qu'il se plaisait à mettre au courant Sophie des progrès de la composition d'écrits obscènes tels que le roman de « Ma conversion. » Quel contraste avec le petit traité manuscrit de l'inoculation que, dans sa sollicitude paternelle, il adresse à son amante pour servir à son enfant, et dont la préparation lui avait demandé l'étude d'une foule de livres de médecine ! Une autre fois, c'est un court abrégé de grammaire française, dans lequel sa fille apprendra un jour à bien écrire la langue maternelle [1]. Ces essais n'ont pas été

[1] Cf. détails sur les deux manus. dans le *Catalogue de la Collection*... de feu M. Lucas de Montigny. Paris, 1860. p. 377, 379 et aussi sur le

imprimés à cette époque, pas plus que les considérations sur la tolérance, des esquisses d'histoire ancienne et moderne, des mémoires sur l'histoire de la littérature et de la mythologie, des traductions fragmentaires de l'Iliade d'après l'anglais de Pope, d'Ovide, de Tacite et d'autres auteurs, d'après l'original aussi. Une histoire des circonstances qui avaient jeté Sophie dans ses bras, rédigée en partie d'après des notes qu'elle composait elle-même pour lui et mise sous forme de dialogue, était destinée seulement au couple amoureux [1]. Un parallèle amer des théories et de la conduite de « l'Ami des hommes » devait servir à égayer Le Noir. Cet opuscule du prisonnier a été pour la première fois connu par la publication de Manuel. Plus tard encore, sept ans après la mort de Mirabeau, un éditeur hardi publia une traduction de Tibulle en prose, fort médiocre, que Mirabeau avait composée à Vincennes et dont les parties essentielles étaient dues au fils de son ancien maître Poisson [2].

Il nous reste encore à parler d'un ouvrage, le plus important de tous ceux qui ont été composés à Vincennes ; c'est le livre publié en 1782, après la mise en liberté de Mirabeau : « Des lettres de cachet et des prisons d'État. » L'auteur fut assez hardi pour dédier la seconde partie à « son bienfaiteur » Le Noir, et pour soumettre le manuscrit entier, alors qu'il était encore

second M. Pellet, *Variétés révolutionnaires*. Deuxième série, 1887, p. 147-153. Le « traité de l'inoculation » a été imprimé en entier dans la *Revue rétrospective*, 1835, IV, 398. 430. V, 51-93. Le « Chapitre d'Histoire Romaine » autographe inédit de Mirabeau, publié par P. Gachon dans la *Revue historique*, Tome LIV, 272-294, 1894, appartient sans doute à l'époque de la captivité de Mirabeau à Vincennes.

[1] Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*. Troisième éd. tome IV. *Mirabeau et Sophie*. Dialogues inédits. — De Loménie, III, 196-217.

[2] L'affirmation de La Chabeaussières, nom de guerre du fils de Poisson, est confirmée par Brissot, *Mémoires*, p. 378.

à Vincennes, au jugement de Boucher qui le lui renvoya d'ailleurs sans l'avoir lu. Ici, les citations ramassées à la hâte et prises indifféremment dans Hésiode, Platon, Cicéron ou dans Machiavel, Blackstone et Robertson ne représentent sans doute pas la moindre partie de l'œuvre. Mais la longue expérience de l'auteur donne au tableau qu'il nous présente de l'un des côtés sombres de l'ancien régime, une couleur originale d'une force irrésistible. Ce qu'il nous apprend sur les défauts de la police de Paris, comparée à celle d'Amsterdam, est aussi très vivant. Il renonce si peu à parler de lui que des morceaux entiers de sa correspondance et des allusions très compréhensibles à son père trouvent place dans son livre. Les violentes sorties qu'il fait contre M. de Rougemont, le commandant de Vincennes, font une fâcheuse impression. Elles ne s'accordent guère avec d'autres assertions contemporaines de la captivité de Mirabeau. Mais s'il est vrai, comme le prétend Brissot, que Mirabeau avait sû nouer des relations avec Mme de Rougemont, on pourrait s'expliquer les injures qu'il adresse au mari dans l'ouvrage imprimé postérieurement [1].

Malgré la couleur personnelle que nous trouvons dans le livre sur les lettres de cachet, son intérêt essentiel est qu'il nous permet de savoir quelle direction prenaient de plus en plus les idées du prisonnier de Vincennes, sur les questions relatives au bien public. On n'a qu'à rapprocher de cet ouvrage, pour le compléter, toute une série d'assertions ultérieures du même

[1] Lucas de Montigny, IV, 69. (Luchet) : Mémoires pour servir à l'histoire de l'année 1789, II, 97-100. Dans un mémoire collectif de 1789, dirigé contre Mirabeau, un des auteurs, Bertrand, qui prétend avoir été geôlier au donjon de Vincennes, dit : « Il semblait effectivement que M. de Rougemont fût un fermier général, M. de Mirabeau donnait ses ordres. » *Arch. nat.* Section administ. F. 7, 4343, carton 149, N°. 51.

auteur, se rapportant à cette époque ; on aura ainsi un tableau suffisamment net de ses idées politiques [1].

Ici aussi sa manière de penser reflète la puissante influence des physiocrates. Il va sans dire qu'il déteste le père dans « l'Ami des hommes ; » mais il se voit forcé, en bien des circonstances, de s'incliner devant l'écrivain. Des pages entières qui contiennent la critique la plus dure de Louis XIV, ce « sultan orgueilleux, » ne sont que la reproduction du modèle fourni par le père. Cependant Turgot et Du Pont l'ont aussi influencé. Son enthousiasme pour le projet d'une armée nationale composée des milices, montre qu'il a étudié leurs idées, de même que le rêve qu'il caresse d'une alliance entre des nations jusqu'alors ennemies, la France et l'Angleterre. Avec Turgot et Du Pont, il se prononce ouvertement contre la théorie du « despotisme légal, » à laquelle son père avait fait de grandes concessions. Il s'indigne de voir assimiler l'autorité monarchique à l'autorité patriarcale. Il se moque des « romans chinois » que produisent maintenant les écrivains politiques. Une idée qu'il soutient avec énergie, c'est qu'il faut « des contre-poids politiques dans l'État, » sans quoi l'on arriverait à la « réunion des pouvoirs » dans une seule main, c'est-à-dire à la mort de toute liberté.

On pourrait croire, d'après cela, que Mirabeau appartient à l'école de Montesquieu. Il l'a étudié et le tient en haute estime ; mais il est bien éloigné de le suivre servilement. Il le trouve trop modéré, et refuse de partager son idée « que la constitution anglaise est le chef-d'œuvre de l'esprit humain. » « Montesquieu, dit-il quelque part, compose partout avec les prêtres et les rois, et très souvent, il sacrifie le droit naturel au droit positif. » Cependant, il ne faudrait pas non plus le

[1] Fr. Decrue, Les idées politiques de Mirabeau. — *Revue historique*, 1883.

compter parmi les partisans absolus de Rousseau. Il est certain qu'à cette époque sa plume témoigne combien, en général, cet esprit a eu d'influence sur lui. Il avait connu Rousseau, et sa vie, comme sa mort, lui apparaissaient comme celles d'une âme sublime. L'axiome, « laissez faire la nature, » qui fait souvent le fond de bien des conseils qu'il adresse à Sophie comme femme et comme mère, montre que Mirabeau avait été profondément atteint par la grande révolution accomplie par l'*Émile* dans l'éducation. Il appelait plus tard l'*Émile* « le livre le plus parfait que jamais homme ait peut-être écrit[1]. » Mais il fait, au contraire, la critique du *Contrat social*. Il admet, il est vrai, sans discussion, que « le droit de la souveraineté réside uniquement et inaliénablement dans le peuple, et que le souverain n'est que le premier magistrat des peuples. » Mais la « démocratie tumultueuse » des états de l'antiquité lui est antipathique, et il se révolte contre l'idée de faire reposer la souveraineté sur l'établissement d'une religion d'État, alors même qu'elle ne consisterait que dans un ou deux articles de foi.

Passant ensuite de la théorie aux questions pratiques qui se poseront dans un avenir très proche, étant donnée la situation de son pays, il se plaint à plusieurs reprises « du manque d'une constitution » qui donnerait à la nation le droit de participer, par l'intermédiaire de représentants régulièrement et librement élus, à la confection des lois et de consentir aux impôts. Il dépasse même les vœux de Turgot et de Du Pont[2]. « Sans Cons-

[1] *De la monarchie prussienne*, etc., V, 117. — « Je l'ai connu ». *Lettres de Vincennes*, IV, 246. Cf. p. haut, Chap. III, p. 43.

[2] Les idées politiques de Du Pont avant la Révolution sont singulièrement mises en lumière dans sa longue lettre au ministre badois de Edelsheim, 11 juillet 1787. (Corresp. politique de Charles-Frédéric de Bade, publiée par ERDMANNSDÖRFFER, Heidelberg, 1888, I, 269-276). Malheureusement, Schelle, le dernier biographe de Du Pont n'a pas mis à profit ses lettres conservées dans les archives de Carlsruhe.

titution nous sommes des esclaves » s'écrie-t-il dix ans avant la réunion de la Constituante. Il sait que tout n'est pas encore fait quand on a des droits écrits et des articles de constitution. Mais il soutient que « les formes légales », en tenant compte de l'imperfection des choses humaines, constituent sous tous les rapports la meilleure garantie. Il ne méconnaît pas non plus que chez une nation « légère » comme la France, qui a perdu toute habitude de la vie politique, où « tout est mode et caprice, » l'établissement d'une constitution sera très pénible. Mais il vit dans la conviction qu'il « n'est point de servitude qui ne laisse une porte ouverte à la liberté. »

Lorsqu'il écrivait ces paroles, il ne voyait encore aucune porte ouverte pour sa propre liberté. Il se produisit, il est vrai, le 8 octobre 1778, un événement qui pouvait vraisemblablement faire espérer un retour de fortune : ce fut la mort de son fils âgé de cinq ans, le continuateur de la race des Mirabeau. Ce fut un rude coup pour lui, bien que, dans les dernières années, il n'eût guère été au courant des progrès de son enfant et bien qu'il s'en fût lui-même fort peu soucié. Mais ce ne fut pas un coup moindre pour son père qui voyait ainsi son nom s'éteindre et l'héritage des Marignane perdu pour sa maison. Aussi ne fut-il pas convaincu que les parents de la jeune Comtesse qui convoitaient ses biens ne s'étaient pas débarrassés de l'enfant. La malheureuse mère, qu'elle eût ou non partagé ces soupçons, exprima le désir de changer de résidence et d'aller demeurer chez son beau-père, ce qui fit croire au bailli qu'inévitablement elle songerait à se rapprocher de son mari. Mais son frère fit la sourde oreille et le voyage de la Comtesse n'ayant pas eu lieu, tout ce beau plan s'écroula.

L'hiver de 1778 à 1779 ne vit pas non plus s'ouvrir la porte du cachot de Mirabeau. Il écarta de lui-même

toute idée de fuite. Il se heurtait à de grosses difficultés et, eût-il réussi, que pourrait-il faire de sa liberté, dénué de ressources comme il l'était? Il revint plus souvent à l'idée de se faire enrôler dans les troupes françaises qui allaient combattre les Anglais en Amérique. Il avait eu connaissance des grands événements qui se passaient alors dans le monde : il saluait avec enthousiasme la conclusion d'un traité entre la France et les colonies anglaises, et il vit avec joie que « la liberté avait encore un asile sur la terre. » L'intérêt qu'il prenait à l'alliance franco-américaine ne fit qu'augmenter dans la suite : son frère, par son naturel sauvage, s'était rendu la vie impossible dans la vieille Europe. La guerre contre l'Angleterre devait être une école pour lui et, en effet, il se couvrit de gloire dans les combats sur terre et sur mer. Mirabeau, de son côté, était loin de sympathiser et non sans raison avec « Monsieur le chevalier. » Peu de temps avant son départ pour l'Amérique, ce frère s'avisa de composer un roman dont le sujet était une visite chez Sophie et dont il était lui-même le héros : Le prisonnier en garda longtemps rancune à l'auteur. Il se refusait aussi à reconnaître sa bravoure militaire. Son frère, pensait-il, ne ferait que se perdre avec les négresses de l'autre côté de l'océan tandis que lui aurait pu faire un officier utile. Pendant qu'il formait ces projets lointains, le séjour de son étroite prison menaçait de plus en plus de compromettre sa santé. Les gardiens s'en étaient aperçus déjà depuis longtemps, son sommeil était agité, sa vue s'affaiblissait, il avait des hémorrhagies. Par moment il éprouvait des douleurs si vives que l'on craignait pour lui la pierre. Il demanda un éclairage, du linge, des habits plus confortables, un domestique et un autre médecin que celui de la prison. Le Noir transmit quelques-uns de ces vœux au ministre Amelot[1]; mais comme pour les satisfaire il fallait faire

[1] Le Noir à Amelot. 13 janv. 1779. *Arch. nat.* k, 164.

des dépenses qui auraient été à la charge du père, on n'avait guère lieu d'espérer.

Les négociations entreprises par la famille Ruffey pour opérer une réconciliation de Sophie avec son mari paraissaient offrir plus de chances de succès. On ne peut dire ce que Mirabeau apprit de ces démarches qui ne ménageaient pas les humiliations à Sophie.Toujours est-il que les efforts de celle-ci tendirent à servir autant que possible la cause de son amant captif et à unir sa propre cause à la sienne. En tout cas elle insista sur la demande de faire casser pour tous deux à la fois l'arrêt du tribunal de Pontarlier. Cependant, quelle que fût l'issue des négociations, l'élargissement de Mirabeau ne pouvait être obtenu que par une révocation de la lettre de cachet. Il était douteux que Maurepas ou Amelot y travailleraient d'eux-mêmes ; on ne pouvait avoir confiance que dans une proposition du père. Or, celui-ci n'avait encore fait connaître par aucun indice qu'il était décidé à changer de ton. Mais depuis le printemps de 1779 était intervenu, avec le consentement tacite du vieillard, un médiateur prêt à rapprocher le père et fils.

C'était Du Pont, l'ami de la famille de Mirabeau, « le seul véritable économiste de génie » d'après le jugement du prisonnier de Vincennes. Depuis longtemps celui-ci désirait s'adresser à Du Pont dans lequel il avait grande confiance, sachant combien ce disciple de son père était en honneur auprès de son maître. Du Pont, de son côté, prit à cœur sa mission dans laquelle Boucher et Le Noir lui-même, bien qu'il fût brouillé depuis longtemps avec lui, l'assistèrent de toutes leurs forces. Ils aidèrent Mirabeau à confectionner une lettre de repentir à son père et se firent forts d'en assurer l'expédition. La fin de cette lettre était quelque peu emphatique ; mais le prisonnier disait que, quand il le fallait, il était préférable de « débiter des phrases que l'on aime à entendre que

celles que l'on n'aime pas à entendre. » Cette missive fut suivie d'une autre adressée à cet oncle dont le bon cœur lui donnait encore des espérances. Mais le morceau capital fut une lettre à la Comtesse qui devait intercéder pour son mari. C'était, selon Du Pont, le seul moyen de venir à bout de l'obstination du père. Sophie ne pouvait rien dire contre une démarche qui n'avait d'autre but que la mise en liberté de Mirabeau. Elle se mit en relations avec Du Pont et osa même écrire de sa main au père de son amant une lettre romantique.

Mais rien n'était encore fait. Le Marquis se borna à accuser réception à Le Noir des « phrases » qu'il lui avait fait parvenir, il se réjouit fort de voir « que tous les fols et folles de l'univers s'étaient donné le mot de le respecter, » et renvoya sa belle-fille aux conseils de son père. Celui-ci, sollicité à la fois par Mirabeau et Du Pont, ne manifesta pas la moindre envie de travailler à une réunion de sa fille Émilie avec « un furieux », et d'ailleurs la Comtesse elle-même se refusait à reprendre la vie commune avec l'homme qui l'avait injuriée d'une manière impardonnable dans des écrits imprimés. Après la mort de son enfant elle avait obtenu, par voie judiciaire, la dissolution de la communauté de biens entre les deux époux et elle ne considérait cette mesure que comme un acompte provisoire. Quant au bailli, il conforma strictement sa réponse à la volonté de son frère et laissa sans réponse la question de savoir si le Marquis pourrait jamais pardonner à ce fils dévoyé.

Comme on le voit, Du Pont ne trouva guère d'encouragement ni à Bignon ni en Provence. En outre, il ne récolta guère de reconnaissance à Vincennes. On ne peut s'imaginer un malheureux plus exigeant que Mirabeau. Il ne voulait pas comprendre que l'ami qui s'était dévoué pour lui pût être distrait de sa mission

par la maladie ou par ses propres affaires. Il faisait, la plupart du temps, bon marché de ses conseils avisés et mauvaise figure aux reproches sur sa vie passée qui, cependant, n'étaient que trop fondés. Il le compromettait parfois dans sa correspondance qui passait par les mains de Le Noir. Mais Du Pont était infatigable, allait d'un parti à l'autre, calmait les uns, excitait les autres, et ne perdait pas l'espoir de briser les chaînes du prisonnier dévoré par l'impatience. Celui-ci puisait aussi quelque espoir dans la correspondance qu'il poursuivait avec son oncle. Tout en faisant à son neveu des remontrances énergiques, toujours sous l'œil vigilant de son frère, le digne bailli était cependant arrivé à discuter avec Mirabeau sur les moyens d'obtenir du père le pardon et la réconciliation. A cela venaient s'ajouter les encouragements continuels de Le Noir qui, maintenant, le pressait d'écrire des lettres aux personnages les plus marquants et lui assurait que Maurepas lui-même trouvait sa détention trop longue.

Peu à peu la situation matérielle du prisonnier fut aussi notablement améliorée. On lui donna un petit coin de jardin, où dans la belle saison, il pouvait prendre le frais toute la journée. On lui permit ensuite d'évoluer à cheval dans un espace déterminé, ce qui rétablit son sommeil et ses nerfs. Le fils d'un des geôliers de la prison lui servit de secrétaire. Ses chants attiraient à leurs fenêtres les dames qui habitaient le château et il put faire plus ample connaissance avec plusieurs d'entre elles. Il put aussi, en dehors de Du Pont, recevoir d'autres visiteurs comme ce M. de Marville qui voulait utiliser l'influence de Mirabeau sur Sophie pour mettre à exécution les plans que ses parents préparaient pour elle. Il était d'une extrême importance pour eux de l'amener à déclarer que la petite Sophie-Gabrielle portait à tort le nom de Monnier.

Déjà le vieux Monnier avait été astreint, par un arrêt du tribunal de Pontarlier au paiement provisoire d'une pension alimentaire. Si la mère persistait à faire passer sa fille pour un enfant issu du mariage, toutes les tentatives de rapprochement, dont le succès était incertain, devaient nécessairement échouer. Cet obstacle disparut fort à propos en mai 1780. L'enfant qui, probablement ne recevait pas de sa nourrice tous les soins désirables, mourut en faisant ses dents. Le père n'avait vu dans sa prison que le portrait de l'enfant. Sa douleur était accrue par le souci de savoir comment Sophie supporterait cette perte. Cependant on remarque que la mort de l'enfant relâcha les liens qui l'attachaient à Mirabeau. On trouve encore, il est vrai, dans les lettres de Mirabeau, d'ardentes promesses d'amour et de fidélité éternelles et l'espérance d'un avenir plus heureux. Mais la marche des événements les rendit vaines : le prisonnier entretenait par ailleurs une correspondance galante avec une personne de condition peu relevée [1].

De son côté la Comtesse, pendant l'été de 1780, entreprit de faire auprès de son beau-père une démarche en faveur de Mirabeau. Peut-être craignait-elle que, rentré dans le monde, il ne revînt aux allusions qu'il avait faites à ses relations passées avec le jeune Gassaud. Mirabeau savait en tout cas à quoi s'en tenir sur les vrais sentiments de sa femme ; les siens étaient complètement conformes à ceux de la Comtesse. Il plaisantait sur « une lettre charmante » qu'il avait tournée pour elle et « qui pourrait faire le second volume d'Anacréon. »

Cependant la démarche de la Comtesse eut quelque

[1] De Loménie, III, 352, 353, 372. Il y a plus de trente lettres écrites à cette adresse d'octob. et de novemb. 1780. Mirabeau se vante effrontément auprès de sa correspondante d'être en faveur auprès de Mme de Lamballe !

effet sur la conduite du père ; il l'avait toujours considérée comme la condition première de la mise en liberté de son fils. Possédé de la « postéromanie » comme il l'était, suivant l'expression du bailli, il avouait que « le monde serait fini, si les fous n'engendraient pas. » Mais le désir de voir propager sa race, même par un fou, n'était pas seul à le déterminer. Une autre considération avait encore plus de poids pour lui. On voyait de jour en jour plus clairement que sa femme, dans son couvent de Saint-Michel, avait encore trouvé le moyen de faire du mal. Aucune interdiction ne l'empêchait de poursuivre la lutte en répandant des libelles diffamatoires. Aucune tentative de médiation ne pouvait l'amener à traiter à l'amiable. Assiégée par des conseillers retors qui l'excitaient et l'exploitaient, elle ne laissait pas de trêve au Marquis et dissipait autant que possible son bien. Le bailli avait à plusieurs reprises conseillé à son frère d'acheter enfin la paix en lui abandonnant ce qui lui appartenait. Mais celui-ci avait toujours opposé des objections très vives. C'est qu'avant tout, en homme qui avait parfaitement conscience de la mauvaise gestion de ses finances, il craignait, si la communauté des biens venait à être dissoute, d'être aussitôt enveloppé dans des procès interminables, au sujet de la dissipation de l'héritage des Vassan. Mais, tout compte fait, il n'apercevait d'autre issue que celle que lui indiquait le bailli. Il était prêt à consentir à la dissolution de la communauté, à la condition qu'on le rassurerait pour l'avenir. Il désirait aussi prélever quelque chose pour certains de ses enfants. On pouvait prévoir que les négociations avec la pensionnaire intraitable du couvent de Saint-Michel seraient une tâche pénible. Il fallait choisir un négociateur avisé. Et si l'on mettait le prisonnier de Vincennes au courant de cette affaire, si, pour la conduire, on lui rendait la liberté ! Il est vrai que Mirabeau dans la lutte contre le père s'était mis au service de sa

mère. Mais ce ne serait pas la première fois qu'il changerait de parti et, cette fois, il y allait de la récompense suprême.

Le vieillard était tout prêt à mettre à contribution son fils ; mais son orgueil lui défendait de faire lui-même les premiers pas. Sa fille Caroline, M[me] Du Saillant, qui demeurait chez lui, devait entamer l'affaire et Du Pont était chargé de déterminer Mirabeau à prêter son concours. On voulait lui faire croire que le père ne savait rien de la correspondance du frère et de la sœur. Si l'on songe combien de fois et dans quels termes Mirabeau avait injurié les Du Saillant, on n'aura jamais trop d'estime pour la générosité dont la sœur fit preuve. Si elle n'a pas eu la meilleure tête de tous les enfants du Marquis, c'est bien elle qui a eu le meilleur cœur. L'esprit pénétrant de Mirabeau démêla le fil de l'histoire d'autant plus facilement que Du Pont lui avait déjà montré dans un accord entre ses parents le moyen d'arriver à la liberté. Il se hâta de prendre son rôle dans cette comédie qui se déroula pendant l'été et l'automne de l'année 1780, à travers une correspondance des plus fournies. Il la jouait quelquefois avec passion, comme quand il s'écriait : « Jamais je n'ai aimé autant mon père que depuis que je n'ai plus le droit de le lui dire. » Cependant le père ne s'offensait pas du « pathos spécieux » de « cet enfant de trente-un ans. » Il se réservait de rabattre « l'orgueil de ce monsieur ». Les efforts de l'oncle, devant lequel le Marquis essayait toujours de garder sa gravité patriarcale, ceux des amis de Paris et de la Provence, les dispositions favorables de Le Noir et de Boucher, tout concourait au succès de l'affaire.

Il y eut des retards : car il fallut nécessairement remettre sur le tapis tout ce qui se trouvait sur le livre de comptes du passé. Aussi Mirabeau put craindre que les divulgations de Briançon ou les indiscrétions de la

Cabris ne lui fissent du tort. Cependant peu à peu l'affaire avança. A la fin de septembre, il était question de placer le pécheur repentant sous la surveillance provisoire de Le Franc de Pompignan, un ami éprouvé de son père ; mais le projet échoua, Le Franc étant tombé malade. Mirabeau était d'ailleurs déjà satisfait de quitter le donjon pour le château de Vincennes où son père avait eu autrefois à supporter son martyre de huit jours. Il aurait encore mieux aimé, il est vrai, qu'on lui donnât la permission de passer incognito deux semaines à Paris, sous bonne garde, afin d'arracher à sa mère les concessions qu'on voulait obtenir. Enfin le 19 novembre sa sœur Caroline put écrire à Maurepas, Amelot et Le Noir pour leur demander de donner à cette pénible comédie le dénouement que souhaitait le père. En même temps Mirabeau lui-même s'adressait au duc de Nivernois, à Maurepas et à Amelot, pour les assurer qu'il était prêt à réparer ses torts et « à aller et à rester où son père l'ordonnerait [1]. » Le Marquis trouva que son fils avait montré assez de soumission, mais il ajoutait : « Il écrit d'un ton tel que François Ier en prison n'en eût pu sortir avec plus de dignité. »

Un incident faillit se produire encore à la dernière minute. Le Marquis avait reçu à l'improviste du Parlement de Paris une assignation pour l'affaire de sa femme. Il parut croire qu'on voulait lui forcer la main par cette mesure d'intimidation et il fit dépendre toute mesure favorable au prisonnier de l'ajournement de la cause. Quand il y eut réussi, il se déclara prêt à se rendre aux prières de ses enfants et de sa belle-fille. Mais comme garant de la sûreté publique et de l'honneur de sa famille, il demandait que le roi « mît

[1] Lettre de Mirabeau à Amelot, 19 nov. 1780 (avec la note « attendre les démarches du père. ») *Arch. nat.* K. 164, imprimée dans l'app. V.

à son entière disposition » son fils repentant. Il désirait même que l'on remît entre ses mains l'original d'un ordre explicite du roi. Mais même dans ce régime de l'arbitraire il y avait des règlements. Le ministre trouva que la demande du Marquis était « contre toutes les règles. » Il transmit la lettre originale de rémission à Le Noir afin que l'autorité pût la révoquer si le père désirait plus tard un changement de résidence pour son fils [1]. Mirabeau ayant déclaré par écrit qu'il consentait à se soumettre aux ordres du roi en tout et pour tout, sa détention prit fin. Le 13 décembre 1780, Du Saillant et Du Pont allèrent le chercher. Il était, assure Du Pont, profondément ému et il tomba, sans pouvoir dire un mot, dans les bras de ce beau-frère qui avait tant à lui pardonner.

L'époque la plus triste de sa vie était terminée. Bien qu'elle n'eût pas corrigé son caractère elle avait été néanmoins une école pour son esprit. Celui qui, emprisonné par une lettre de cachet, avait eu pendant trois ans et demi le temps de réfléchir à Vincennes sur l'ancien régime et sur l'ancienne société devait en être plus tard l'ennemi le plus irréconciliable.

[1] Le marquis de Mirabeau à Le Noir, 3 déc. 1780. Le Noir à Amelot, 7 déc. 1780. Amelot au Marquis, 8 déc. 1780. *Arch. nat.* K. 164 et une série d'autres documents se rapportant à ces faits qui complètent les renseignements donnés par Lucas de Montigny.

CHAPITRE IX

PROCÈS DE PONTARLIER ET D'AIX

Mirabeau avait quitté son cachot de Vincennes ; mais il n'était pas encore son propre maître. Dans les premiers mois qui suivirent sa mise en liberté, il était à Paris sous la garde de Boucher dont la famille l'avait reçu comme pensionnaire. Son père était pour le moment inaccessible. Mirabeau ne le vit qu'une fois par hasard devant la maison de son avocat, mais ne lui adressa pas la parole ; il n'y avait même pas de correspondance établie entre eux. Parmi ses parents, ce fut son beau-frère du Saillant qui resta son mentor et c'est aussi lui qui dut s'occuper de l'habiller convenablement. Car il était, au témoignage du Marquis lui-même, « nu comme un ver » quand il était sorti de prison. Il ne put pas encore porter son vrai nom, ce nom qui, comme l'écrivait le père à Le Noir, pourrait « causer l'effroi à trois provinces, » et dont la renommée aurait des conséquences fâcheuses pour un homme condamné à plusieurs reprises. Devant le monde, il s'appela d'abord « Monsieur Honoré. « C'est sous ce nom qu'il eut aussitôt accès dans le couvent de Saint-Michel ; car sa première et sa plus grave occupation devait être la conduite des négociations entreprises avec sa mère. Il se mit à l'œu-

vre avec une ardeur qui contrastait étrangement avec les sentiments que lui avait inspirés jusqu'alors la « malheureuse et l'honorable femme. » Il avait écrit à sa sœur Caroline que seul il pouvait « faire entendre raison à sa mère. » « Je gagnerai la bataille, disait-il, ou je mourrai aux pieds de mon père. » Il y avait quelque présomption dans ces paroles. La mère « obsédée par des flagorneurs qui la pillaient, » suivant l'expression de Mirabeau, et furieuse de sa défection, resta sourde à toutes ses propositions orales et refusa même à la fin de le recevoir. Il se mit alors en quête des parents de sa mère qui avaient demandé au roi de la faire sortir du couvent, obtint d'eux un ajournement et montra tant d'ardeur à soutenir les intérêts de son père que sa conduite ne parut pas même à celui-ci très « digne ».

Toutefois, M. Honoré ne négligeait en aucune manière ses propres affaires. La question la plus importante était d'attaquer l'arrêt de la Cour de Pontarlier. Tant que cet arrêt subsistait, il n'était pas en sûreté et toute tentative de rapprochement avec la famille Marignane n'avait aucune chance de succès. Car qui aurait pu reprocher à cette famille de repousser la société d'un homme qui avait été condamné à mort pour séduction et pour enlèvement ? Le vieux Mirabeau le comprit et dès lors il se décida sérieusement à remettre à son fils « la tête sur les épaules. » Il persista encore, il est vrai, à ne pas le recevoir, mais encouragea ses démarches, s'entendit avec les Ruffey et consentit à soumettre le cas à des hommes de loi. Bon gré malgré, il dut supporter que l'on mît aussi en question les intérêts de Sophie. Il fut stupéfait de voir la désinvolture avec laquelle le prisonnier, à peine sorti de Vincennes, traitait les ministres, toujours prêt d'ailleurs en apparence à recevoir de bonnes leçons et ne désespérant jamais du succès de sa cause. S'il pouvait s'en rapporter au témoignage des Du Saillant ou

d'autres observateurs bienveillants, Mirabeau, après les longues souffrances qui l'avaient éprouvé, était un « homme fait », un « homme qui voyait comme un aigle, » et qui, malgré sa vivacité, avait quelque chose « d'imposant. » Cependant, cette bonne opinion ne dura pas longtemps. Après un examen plus attentif, le père trouva que sa tête ressemblait à une « bibliothèque renversée » et que son principal talent consistait à « éblouir par des superficies. »

Il fut cependant forcé de reconnaître l'empressement avec lequel son fils, plein de gratitude, lui prêtait contre la marquise un concours presque aussi puissant que celui qu'il avait naguère prêté à cette même mère contre lui. Celle-ci avait tant fait par ses prières qu'à la fin le Parlement de Paris avait fini par accepter une seconde plainte en séparation. Cette nouvelle phase du procès eut encore plus de retentissement que la première. Le nom de « l'Ami des hommes » à qui l'on reprochait d'être insatiable de lettres de cachet, était détesté dans beaucoup de milieux et lorsque les débats s'ouvrirent le 1er mai, ce fut devant un public nombreux et hostile au Marquis. Aucune des deux parties n'était venue en personne. Le Marquis s'était fait représenter, indépendamment de son avocat, par son gendre Du Saillant et par son fils qui, pour la première fois, put montrer au public ses dispositions oratoires. Il désavoua si impudemment le rôle qu'il avait joué autrefois, pour se mettre au service de son père, qu'il eut l'audace de s'écrier lorsque l'avocat général conclut en faveur de la Marquise : « Dites donc que c'est couronner le vice ! » Le Marquis ne dissimulait pas que la comparution devant un tribunal d'un homme décapité en effigie n'était possible que « dans ce royaume et dans ce siècle. » Ce fut lui aussi qui trouva que son nouveau partisan dépassait les bornes de la décence. Cela ne l'empêcha pas néanmoins de permettre au « fougueux Honoré » de composer un

mémoire en sa faveur et de le mettre en circulation sous le nom de son avocat. Malheureusement, jusqu'ici on n'a pas encore pu découvrir cet écrit et il est impossible de se rendre compte par une comparaison si l'auteur a voulu en faire une compensation pour les injures qu'il avait naguère adressés à son père dans des libelles du même genre.

Tous ces efforts en paroles et en écrits furent cependant inutiles. Le Parlement décida cette fois, dans sa séance du 18 mai, la séparation et, il faut le dire, d'une manière blessante et ruineuse à la fois pour le Marquis. Non seulement les frais du procès furent mis à sa charge ; mais encore on ne prit aucune mesure en faveur de ses enfants et aucun commissaire ne fut nommé pour veiller à la liquidation financière. « Ils m'ont tué le 18 mai ! » écrivait-il à son frère. Il était maintenant livré tout entier à la vengeance de sa femme qui vint se pavaner devant la porte de son ancienne maison de Paris ; elle fit dans la suite une entrée triomphale dans sa propriété du Limousin et aussitôt après entreprit contre son adversaire une nouvelle campagne destinée à empoisonner le reste de son existence. Elle lui reprochait d'avoir, pendant de longues années, mal administré et gaspillé sa fortune ; l'unique consolation du Marquis était de voir que sa femme, elle aussi, par suite de ses dettes, de sa passion pour le jeu et de l'activité des prétendus amis qui s'attachaient à elle, était réduite à une situation encore plus lamentable que la sienne [1].

[1] De Loménie, II, 630-645, en partie d'après les *Plaidoyers et œuvres diverses de M. Delamalle* (l'avocat de la Marquise) 1827. Aux *Arch. nat.* L. 1068, on trouve l'ordre du roi du 21 mai 1781 délivrant la Marquise internée au couvent de St-Michel, mais en même temps une requête de Le Noir à la supérieure du couvent, (30 déc. 1784) où il demande si elle a une chambre libre pour « une personne intéressante », sans doute pour l'ancienne pensionnaire. Cf. *Arch. nat.* M.

Les espérances que le Marquis avait fondées sur l'intervention de son fils avaient été déçues. En tout cas, on ne pouvait reprocher à Mirabeau d'avoir manqué de bonne volonté. Aussi son père n'attendit pas plus longtemps, une fois la solution de l'affaire connue, pour réclamer son fils à Boucher et le réintégrer sous son toit. Boucher lui-même lui demanda cette faveur en pleurant et se porta garant de la bonne conduite de son protégé. Après avoir été séparés pendant neuf ans et demi, le père et le fils se retrouvèrent face à face. Tous les assistants furent étonnés de voir le père relever son fils tombé à ses pieds et lui tendre amicalement la main. Le Marquis le trouva plus gros et plus fort, le front et les yeux avaient plus d'expression qu'autrefois, sa parole était moins recherchée. A quelque temps de là, quittant sa maison de Paris pour sa résidence habituelle de Bignon, il emmena son fils avec lui. Les occupations de la campagne, la chasse, la lecture et les travaux écrits remplissaient tout le temps de Mirabeau. Après des observations prolongées, le père ne manqua pas de s'apercevoir des qualités de son fils, de son esprit, de sa puissance de travail, de sa facilité d'assimilation et de son assurance dans ses rapports avec les hommes. Mais il trouva en revanche que c'était un virtuose de premier ordre pour jeter de la poudre aux yeux par ses exagérations, son aplomb imperturbable et l'art qu'il avait de nier la vérité. Cependant, il inclinait à croire que le mal avait encore moins de racines dans son âme que le bien et les plus grands défauts qu'on pût lui reprocher devaient être mis sur le compte de son tempérament fougueux.

A peine rentré dans la maison paternelle, Mirabeau

783, les papiers de l'intendant de Brie où se trouvent les comptes de la Marquise, notamment ceux des 8 et 20 oct. 1781, écrite de la main de Mirabeau.

avait donné des preuves de ce tempérament fougueux. Poursuivi par ses créanciers, il avait quitté Paris ; en route, il se résolut à rendre visite à Sophie au couvent de Gien. Depuis quelque temps déjà le ton de sa correspondance avec elle était devenu assez aigre. Quand il était encore prisonnier à Vincennes, il lui reprochait de recevoir des visites qui lui paraissaient suspectes. Il voyait avec un déplaisir particulier les assiduités de deux moines, jaloux d'ailleurs l'un de l'autre. Ses plaintes continuèrent quand l'image de Sophie fut effacée dans son cœur par d'autres. Sophie ne voyait que trop la vérité ; elle prêtait à son amant, à tort ou à raison, l'intention de vouloir amener une rupture et affectait dans ses lettres le même ton passionné que lui. Alors le médecin du couvent, le Docteur Isabeau, qui s'intéressait depuis longtemps à Sophie, se mêla de l'affaire. A son instigation Mirabeau vint secrètement à Gien : il fut conduit par lui au couvent et y eut un rendez-vous avec Sophie. Il resta deux semaines dans la ville ; mais les amants ne se réconcilièrent pas. Mirabeau resta sourd aux plaintes de sa compagne d'autrefois et quitta Gien en se déclarant complètement dégagé de tout lien avec la femme qui lui avait tout sacrifié [1]. Cela ne voulait pas dire cependant qu'il eût l'intention, en attaquant l'arrêt de Pontarlier, de séparer sa cause de la sienne. Il se faisait un point d'honneur de lui donner ainsi une sorte de satisfaction et le père ne remarquait pas sans déplaisir qu'il ne renonçait pas à « s'échauffer pour la folle qu'il ne voulait pas laisser en Contumace. »

Cependant il s'écoula des mois avant que l'on découvrît à Paris les pièces de ce procès, dont l'étude préalable paraissait indispensable à Mirabeau et aux juristes qui

[1] Cf. De Loménie, III, 384,385, où le récit de Lucas de Montigny est rectifié.

le conseillaient. Celui-ci trouvait fort ennuyeux, surtout au commencement de l'hiver, le séjour monotone de Bignon, sous l'œil paternel. Dans une lettre à un certain Vitry, employé au ministère des finances, dont il s'était fait un ami à Paris, et dont il mit alors l'obligeance à contribution en maintes circonstances, il se plaignait d'être « tourmenté de sa propre activité, » et d'être obligé de savoir s'ennuyer, avec le sentiment « qu'il n'y a rien d'impossible à l'homme qui peut et sait vouloir avec suite. » Tandis qu'il exerçait ainsi sa patience, il lui vint à l'idée que son oncle et son beau-frère devraient faire élever un monument à l' « Ami des hommes » dans le parc du château de Bignon, par le sculpteur Lucas qu'il connaissait. Il composa lui-même un projet superbe et put espérer flatter le vieux Marquis à bon marché et par un simple hommage sur le papier. En même temps il cherchait, avec le concours de ses amis, à poursuivre la publication de quelques-uns des écrits de Vincennes qui n'avaient pas encore été imprimés. C'était un moyen de garnir un peu sa cassette vide. Il reçut enfin les pièces de procédure attendues avec impatience, en fit pour lui les extraits nécessaires et put s'occuper de son voyage en Franche-Comté. Son compagnon de route était un avocat, Des Birons, sous la surveillance duquel le père le plaçait, conformément aux pleins pouvoirs qu'il avait reçus du roi et dont il possédait le texte par une copie. En chemin, à Dijon, Des Birons eut une entrevue avec la mère de Sophie, fort bien disposée d'avance pour toute démarche susceptible d'assurer l'avenir de sa fille. Le marquis de Monnier, au contraire, et sa fille, Mme de Valdahon, se tenaient tout à fait à l'écart à Pontarlier. Il n'y avait pas à espérer un accommodement de ce côté; on n'avait qu'à engager la lutte ouverte.

Rien ne montre mieux l'état de la justice dans l'ancienne France que la manière dont on put entre-

prendre cette lutte. Mirabeau, qui avait été condamné à mort par coutumace, se constitua d'abord prisonnier et eut de la peine à faire comprendre au chef de la police qu'il désirait volontairement être mis sous les verroux. Alors commencèrent les interrogatoires sur l'histoire de la séduction, plus pénibles d'ailleurs pour les accusateurs et les juges que pour l'accusé : car il se montra au courant de tous les tours et détours du métier d'avocat. Il ne se laissa pas déconcerter lorsqu'on lui mit sous les yeux la lettre où il s'accusait lui-même, lettre qui avait été saisie après l'évasion de Sophie. Il écarta, par ses dénégations impudentes, toutes les questions captieuses et par sa brusquerie il mit les témoins en déroute. Il tint de longs discours où sur un ton tantôt pathétique, tantôt ironique, il combattait les « abus » de la justice d'alors et joua un coup de matador en s'opposant à l'audition des témoins venus de Neufchatel pour déposer sur des événements qui ne s'étaient pas passés sur le territoire suisse [1]. Il se montre là comme un autre Beaumarchais ; mais chez un homme comme lui, gentilhomme par son origine et par son éducation, Figaro et Almaviva se fondent en un seul personnage. Il avait espéré être mis en liberté provisoire aussitôt après le premier interrogatoire. Mais les Valdahon réussirent à le faire garder dans la prison triste et sale de la petite ville. Ils voulaient, Mirabeau s'en doutait bien, gagner du temps, travailler contre lui à Paris, à Versailles, ou chez son père, et le rendre plus docile en prolongeant sa captivité. Quant à lui, il était résolu à ne reculer devant aucune démarche et pour le fortifier dans cette intention, il avait les conseils et les exhortations de son vieux confident, le procureur royal Michaud.

[1] Protocoles du Conseil d'État de Neufchatel, 1782 ; 4, 12, 13 mars 1, 18 avril. *Archives d'État de Neufchatel. Leloir.*

Michaud sut cette fois encore, comme pendant le procès de 1776, se tenir au fond de la scène. Il vit avec une joie maligne la façon cavalière dont le prévenu en usait avec son substitut Sombarde, de vive voix et par écrit. Rival de Beaumarchais en ceci aussi, Mirabeau prit la plume et essaya, par des mémoires piquants, de mettre de son côté l'opinion publique. Un premier mémoire, décoré d'une épigraphe pompeuse de Virgile et composé, à son dire, en une matinée, était encore relativement modéré dans la forme [1]. Mais en fait le langage en était très violent. Il montrait que l'accusation portait sur l'enlèvement d'une femme majeure venue auprès de lui d'elle-même et niait l'adultère. Mirabeau ne faisait pas valoir ici, pour prouver l'impossibilité de l'adultère, que le vieillard et Sophie n'avaient jamais vécu comme mari et femme. Mais il soutenait que pour poursuivre l'adultère, il manquait une proposition du mari. Le vieux Mirabeau était déjà très mécontent de ce mémoire et il cherchait à en empêcher la diffusion. Il est vrai que l'auteur le vantait aux yeux du public comme « le plus généreux, le plus clément et le meilleur des pères. » Mais il n'avait pu s'empêcher de toucher à certains points de son histoire dont le vieillard n'aimait pas qu'on le fît souvenir. Il était à prévoir, en outre, que plus l'affaire traînerait en longueur, plus elle coûterait d'argent et l'impression de mémoires était peut-être un mauvais moyen de concilier les partis opposés. Une seconde production du même genre, mais plus forte encore, pleine de railleries à l'adresse du personnel de la Cour de Pontarlier, augmenta encore l'irritation du Marquis. « Cela achèvera, disait-il, de lui casser le col et de piloriser cet extravagant enragé. »

[1] Les mémoires de Mirabeau qui se rapportent à ce procès se trouvent tout au long à la *Bibliothèque de Neufchatel*

Mirabeau était très mécontent des reproches et des obstacles qu'il rencontrait du côté de son père. Il croyait devoir les attribuer en partie à l'hostilité de M[me] de Pailly. Cette dame était revenue à Bignon et avait repris dans la maison sa place d'autrefois. Le Marquis lui donnait d'autant plus d'autorité qu'il lui savait un grand gré de sacrifices pécuniaires dont il ne pouvait guère alors se passer. Dans sa situation d'homme besogneux, il se sentait tout disposé à écouter ses conseils et, avant tout, à abréger le plus possible le séjour coûteux de Paris avec la nombreuse famille Du Saillant. De leur côté, les Du Saillant trouvaient de nouveau la présence de l' « amie de la maison » fort gênante. Ils cherchaient à indisposer le père contre elle. Ils étaient vigoureusement secondés dans cet office par Mirabeau et sollicitaient le concours du bailli. Le Marquis s'engagea avec ce dernier dans une des rares discussions que les deux frères eurent ensemble. Il défendit à ses enfants de revenir encore sur ce thème. M[me] de Pailly était trop avisée pour ne pas pénétrer les desseins du bailli, des Du Saillant et de Mirabeau. Mais elle ne se laissa pas entraîner à une rupture avec eux, même avec le dernier qui, cependant, l'avait naguère insultée publiquement et d'une manière si grossière. Tout au contraire, elle lui envoya des lettres de recommandation à Pontarlier et y ajouta des protestations d'amitié. Lorsqu'elle se rendit en Suisse, elle alla jusqu'à le visiter dans sa prison[1]. De son côté Mirabeau resta avec elle dans de bons termes, extérieurement du moins ; mais, intérieurement, il donna cours à sa colère. Personne, écrivait-il à Vitry qu'il chargeait de distribuer ses mémoires, ne redoutait plus son succès que cette femme. Dans des lettres à sa sœur, il la nommait la « harpie dont la bouche impure empoisonne tout. »

[1] De Loménie, II, 540-555, III, 433.

En dépit de tous ces contretemps, il gardait encore un courage imperturbable. Il avait paralysé la justice de Pontarlier par l'audace de sa tactique. Il était résolu à poursuivre la lutte même devant le Parlement de Besançon auquel, dans cette phase du procès, le parti du Monnier voulait en appeler. Là, sa situation était en tout cas fort compromise. Parmi les conseillers du Parlement, beaucoup étaient en relations étroites avec Monnier et les Valdahon. De plus, il n'était guère facile, étant donné la gravité de ces gens de robe, de recourir aux petits artifices par lesquels il en avait imposé au petit tribunal de Pontarlier. En vain Mirabeau chercha-t-il à utiliser en sa faveur l'influence et le nom de plusieurs connaissances des deux sexes. En vain eut-il recours à trois avocats célèbres. Le 4 mars la Chambre Criminelle du Parlement, à qui le cas fut soumis, renvoya l'affaire, avec un avis défavorable, à Pontarlier, devant d'autres juges, écarta sa demande de mise en liberté provisoire et ordonna la destruction de ses deux mémoires. Cette dernière partie de la sentence ne fut pas, il est vrai, approuvée par le garde des sceaux à qui Mirabeau avait fait appel. Mais le reste ne fut pas contesté.

Alors Mirabeau tira de son carquois un trait qu'il avait jusqu'alors gardé en réserve pour prouver la nullité de toute la procédure. Dans un troisième mémoire orné, pour changer, d'une épigraphe d'Ovide, il prétendit que Sombarde, le remplaçant de son ami Michaud, était allié de si près avec le marquis de Monnier qu'il n'avait pas plus de droit que l' « honorable Michaud » à prendre part à l'affaire. Il rédigea une véritable « Philippique » contre ce « prévaricateur qui exerçait son ministère en faveur de ses parents. » L' « insatiable Mme de Valdahon », Saint-Mauris et d'autres intéressés, furent aussi pris violemment à partie et cela en présence de « toute la France », « à la face de la nation », qui devait apprendre de l'auteur, combien

« la confusion des lois criminelles rend le citoyen esclave des magistrats. » Avec un adversaire, qui tenait un pareil langage, il n'y avait pas à plaisanter. Il paraissait vouloir faire réellement ce qu'il avait écrit à Vitry. « Je veux montrer, disait-il, ce que dans ce siècle d'inertie et d'esclavage un homme de courage peut encore. » Si la grand'Chambre du Parlement rejetait son pourvoi en cassation, il voulait s'adresser au conseil du roi et faire soumettre la décision à un autre Parlement.

L'audace de ses démarches produisit son effet. Les Valdahon étaient déjà depuis longtemps disposés à entrer en négociation ; mais ils désiraient écarter Mme de Monnier de cet accommodement. Mirabeau s'en était indigné et avait déclaré qu'aussi longtemps qu'il ne serait pas libre, il refuserait d'entendre toute proposition ; depuis l'impression de son troisième mémoire il était plus hautain que jamais. C'est alors que, subitement, son beau-frère Du Saillant arriva à Besançon pour travailler à un arrangement équitable. Il avait été dépêché par son beau-père fort ému de la sentence du Parlement. Mirabeau était furieux de cette intervention gratuite ; il craignait, en effet, que l'accord conclu malgré lui fût très désavantageux pour lui. A la fin les efforts de son beau-frère aboutirent à des conditions qui pouvaient le contenter lui-même aussi bien que les parents de Sophie. Il fut décidé que Sophie, séparée de son mari, perdrait tous les droits émanant de son contrat de mariage et que, pendant toute la durée de la vie de M. de Monnier, même encore après sa mort, elle resterait au couvent de Gien. La jouissance du revenu de la dot et un douaire annuel de 1200 livres lui étaient accordés. Quant à Mirabeau, en échange de son accession au traité, on renonçait à poursuivre le procès de séduction et M. de Monnier voulait bien considérer de tous points la sentence du 10 mai 1777 comme non avenue. D'après le texte même du traité, l'homme

qui naguère avait été décapité en effigie apparaissait comme ayant souffert patiemment l'emprisonnement de quelques mois pour assurer à sa complice une satisfaction. C'était un grand triomphe. « Si vous eussiez réfléchi, écrivait-il à Vitry, que Mme de Monnier avait de plus que moi : 1° une évasion de la maison de son mari bien prouvée ; — 2° la naissance d'un enfant aussi bien prouvée, après dix-neuf mois d'absence, vous trouveriez mon accommodement miraculeux [1]. »

Sophie vit bientôt tomber les lourdes chaînes que le traité lui avait imposées : car le vieux Monnier mourut le 4 mars 1783. Mais, comme elle perdit aussi sa mère, elle resta pensionnaire du couvent de Gien, fréquenta beaucoup des premières familles de la petite ville et des environs et se vit, non sans plaisir, recherchée du sexe masculin. Les relations qu'elle eut avec un certain M. de Poterat paraissaient devoir aboutir à un mariage lorsque le pauvre homme succomba à une maladie de poitrine. Sophie s'abandonna à un de ces accès de désespoir que Mirabeau lui avait déjà connus bien des fois. Le 9 septembre 1789, dans la matinée, on la trouva dans sa chambre à coucher asphyxiée par un réchaud. Mirabeau était alors, comme orateur de la Constituante, à l'apogée de sa gloire. Un de ses collègues à l'assemblée, le curé de Gien, à qui son beau-frère, le docteur Isabeau, avait fait part de la mort de Sophie, lui annonça pendant une séance comment sa compagne d'autrefois avait terminé ses jours. Il lut la lettre de malheur, pâlit, sortit tout bouleversé et, pendant deux jours, il ne reparut pas à sa place [2].

La conclusion de l'accord conclu à Pontarlier n'avait

[1] Mirabeau à Vitry. 17 juillet 1782, lettre qui manque dans le recueil de Vitry. (Lettres inédites de Mirabeau, etc. Paris, 1806). *Bibliothèque de la ville de Genève.*

[2] Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, IV, 50.

pas ouvert tout aussitôt à Mirabeau les portes de sa prison. L'acte original devait être d'abord homologué ; il y eut tellement de lenteur que Mirabeau dut patienter encore quelques semaines. Lorsqu'il fut mis en liberté, au milieu d'août 1782, il se montra triomphant pendant quelques jours dans les rues de Pontarlier et fit ensuite son apparition à Neufchatel à la stupéfaction de ses amis. C'était beaucoup oser : car il agissait à l'insu et contre le gré de son père, qui désirait le voir aussitôt que possible en Provence. Mais, selon son habitude, il se trouvait complètement à sec. Le père, tourmenté lui-même par des préoccupations financières, se refusait à lui rien prêter ou à s'obliger pour lui en dehors de ce qu'il avait déjà dépensé pour son voyage à Pontarlier. Mirabeau n'en avait pas moins, selon ses assurances, fait 12 000 livres de frais pendant ce procès coûteux, il était resté débiteur de grosses sommes envers ses amis et ses avocats ; le meilleur moyen était, à ses yeux, de chercher au plus tôt un refuge sur le territoire étranger. Le gouvernement de cette petite principauté vassale de la Prusse ne lui était pas hostile ; il avait déjà eu l'occasion de l'éprouver. Aussi avait-il lieu d'espérer que la vente de quelques manuscrits à la Société des imprimeurs de Neufchatel, Fauche et Vitel, lui procurerait un peu d'argent. Ils avaient déjà édité l'*Essai sur le despotisme* ; il pouvait maintenant leur offrir divers écrits qui avaient vu le jour à Vincennes. Il devait, il est vrai, déjà depuis 1776, 2 300 livres à Samuel Fauche, le propriétaire de l'imprimerie de la Société. Mais le créancier n'en serait que plus disposé à chercher, pour les écrits de Mirabeau, un débouché rapide et lucratif[1].

A peine arrivé à Neufchatel, il pria le « conseil d'État » de faire enregistrer dans ses procès-verbaux le

[1] DAGUET, Mirabeau et ses éditeurs Neufchatelois en 1772, Mirabeau à Neufchatel. *Musée Neufchatelois*. 1887, 1890.

traité conclu avec le vieux Monnier, « attendu qu'il importait à sa réputation dans ce pays et à la conservation de son honneur, que le résultat et la fin de ce procès fussent connus partout où les commencements avaient pu faire quelque impression [1] ». Les affaires avec son éditeur s'arrangèrent alors si bien que celui-ci accepta trois de ses manuscrits et les fit imprimer sans nom d'auteur, avec une fausse mention du lieu d'impression ou même sans cette indication. C'était un usage commun d'envoyer de Neufchatel à travers le Jura, et de faire entrer en France par contrebande, des livres prohibés. Mirabeau livra à ce genre de commerce un roman obscène « Ma conversion », l'ouvrage sur « les lettres de cachet et les prisons d'État » et enfin un ramassis d'anecdotes, de poésies et de compositions légères relatives surtout à l'histoire de la cour et du gouvernement de la France au XVIII[e] siècle. Le titre était alléchant : l' « Espion dévalisé. » Les morceaux les plus importants de ce petit volume sont un éloge de Turgot et le conseil aux Hessois (cf. plus haut, p. 137). Il y a tout lieu de croire que pour la composition de cet ouvrage décousu, Mirabeau utilisa le bien d'autrui et notamment des écrits de Baudouin, un de ses compagnons d'infortune de Vincennes [2].

Un événement plus important que ces entreprises de librairie se place à cette époque de la vie de Mirabeau; nous voulons parler du début des relations qu'il se créa à Neufchatel. La petite ville était pleine de réfugiés politiques que les querelles de partis avaient chassés de

[1] Protocoles du Conseil d'Etat. 22 août 1782. *Archives d'Etat de Neufchatel.*

[2] *Ma conversion*, 1783 *s. l.*— *Des lettres de cachet et des prisons d'Etat.* Ouvrage posthume composé en 1778. A Hambourg MDCCLXXXII. — *L'espion dévalisé.* Londres MDCCDXXXII. Cf. sur la question de l'auteur de ce dernier écrit LUCAS DE MONTIGNY, IV, 80-83. DE LOMÉNIE, V, 462 et *Biogr. universelle*, 1821, art. Mirabeau.

Genève sur son territoire. Après la longue lutte des « Représentants » et des « Négatifs » Genève avait été pendant l'été de l'année 1782 investie par les troupes de la France, de la Sardaigne et de Berne. La place se rendit et tandis que les « Négatifs » attendaient de l'appui du ministre Vergennes la réalisation de leurs plans, les chefs des « Représentants » découragés quittèrent la ville de plein gré ou par nécessité. Déjà de Pontarlier Mirabeau, dont les sympathies étaient acquises à la cause démocratique, correspondait avec eux [1]. Lorsqu'il les rencontra eux-mêmes, il se présenta à eux comme un allié. Il leur prédit que la France obtiendrait la réunion des États-Généraux et qu'il travaillerait comme député à la délivrance de leur ville natale [2]. Aucun des exilés génevois n'entra en relations plus étroites avec lui qu'Étienne Clavière. Très versé, en sa qualité de banquier, dans les affaires commerciales et financières, lancé depuis des années dans le courant de la politique, ambitieux, communicatif, serviable, Clavière avait pour Mirabeau une valeur inestimable. Leurs rapports furent troublés dans la suite assez souvent et ils échangèrent même des paroles amères. Mais ils se raccommodèrent toujours ; l'un ne pouvant se passer du grand nom de Mirabeau et l'autre des grandes connaissances de Clavière. Du Roveray lui aussi, disgracié comme procureur général de la république de Genève, entra en relations avec Mirabeau qui, certainement, ne manqua pas de s'instruire auprès d'un jurisconsulte et d'un homme d'affaires aussi distingué.

Dans cette société génevoise vivait alors un compatriote de Mirabeau, Brissot, qui, comme lui, faisait tra-

[1] Mirabeau à Th. Rilliet. Pontarlier, 19 juillet 1782 (extrait d'une lettre de Rilliet à H. B. de Saussure s. l. n. d. qui m'a été communiqué obligeamment par *M. H. Edmond Pictet* de Genève).

[2] Dumont, p. 292.

vailler les imprimeries de Neufchatel. Le monde n'apprit à bien connaître cet écrivain remuant que le jour où « Brissotins » et « Girondins » devinrent deux expressions synonymes. Mais Mirabeau éprouva, sinon à cette époque, du moins peu de temps après, combien pouvait être utile, le cas échéant, la plume de l'habile publiciste [1].

Il se forma ainsi dans ce petit coin de terre une réunion remarquable d'hommes d'un esprit éminent. Tous comptaient sur l'avenir, parce que tous étaient mécontents du présent. Mais, parmi eux, personne n'avait moins de droit que Mirabeau d'être satisfait. « J'attends tous les jours le tour de roue, écrivait-il à Vitry, et tous les jours je reçois une secousse nouvelle et souvent désagréable. » Le peu d'argent qu'il avait obtenu jusqu'alors de son éditeur avait fondu dans ses doigts. Il ne savait rien offrir à ses nombreux créanciers que de belles paroles. De son père, il n'avait à attendre que des reproches pour ses dissipations, s'il osait encore réclamer son secours, et la proposition qu'il faisait de s'expatrier sous la promesse d'une pension annuelle réussissait aussi peu que les jérémiades qu'il adressait aux Du Saillant. Alors il résolut de se tourner d'un autre côté. Il écrivit au ministre Vergennes. Celui-ci avait, il est vrai, autrefois demandé son extradition aux États-Généraux. Mais dernièrement il lui était venu en aide dans le procès de Pontarlier, comme ami de la famille Ruffey. Mirabeau lui exposa la situation et le pria de lever l'ordre royal auquel il avait dû se soumettre en quittant Vincennes. Il était complètement lié à la volonté de son père par la teneur de cet ordre. Mais l'expérience du passé lui avait suffisamment appris que celui-ci ne plaisantait guère, quand il s'agissait de dettes. S'il revenait en France, il n'était pas sûr de ne pas voir s'élever en-

[1] Brissot, *Mémoires*, p. 255 et suivantes.

core une fois entre lui et ses créanciers les murs d'une prison. « Trente-huit lettres de cachet, disait-il, avec une forte exagération, ont déjà frappé ma famille ; j'ai été la victime d'une partie de ces ordres ; je ne saurais me résoudre à l'être du trente-neuvième. » Il désirait obtenir par la réponse du Ministre l'assurance « que le souverain ne sévirait plus contre lui sans l'entendre » et il lui demandait de faire des démarches « pour amener son père à des sentiments plus justes. » La conclusion de cette épître supplicatoire était conforme à son audace habituelle : il laissait entrevoir à Vergennes, comme « premier témoignage de reconnaissance un avis important sur les affaires de Genève[1]. »

En effet, bientôt après arrivait à Paris un gros mémoire de Mirabeau, composé tout en faveur de ses amis de Genève, et malgré toutes les flatteries dont il était émaillé, si franc et si réfléchi, qu'il dut singulièrement ébranler son lecteur éminent. Le conseiller volontaire engage Vergennes à ne pas laisser l'émigration génevoise gagner d'autres pays. Il l'exhorte à rappeler les troupes qu'il a envoyées. Il lui dicte d'avance les paroles de conciliation qu'il devra prononcer. Il parle avec lui comme avec un égal, comme un homme d'État à un autre, et se transforme de suppliant en protecteur[2]. Mirabeau n'atteignit pas son but. Sous la protection des armes étrangères, l'aristocratie fut rétablie à Genève et les amis de Mirabeau restèrent exilés. Mais Vergennes ne dut pas oublier l'homme qui savait unir à tant de serviabilité un pareil don d'observation.

[1] Mirabeau à Vergennes, 29 sept. 1782. *Arch. nat.* K. 164 imprimé dans l'app. VI.

[2] Mémoire de Mirabeau à Vergennes, écrit de la main d'un copiste avec la mention autographe : « Neufchatel, 8 oct. 1782. » *Arch. étrang.* Genève, vol. 93 avec une autre préface que celle donnée par *Lucas de Montigny*, IV, 114-139. (Il y a là aussi par erreur au commencement : « 4 nov. » au lieu de « 4 oct »).

Cependant le vieux Mirabeau avait fait une petite concession formelle, non sans céder peut-être à quelque influence étrangère. Il se croyait, il est vrai, non seulement le droit, mais même le devoir « en sa qualité de père et surtout en celle de curateur institué par justice », d'attaquer toutes les obligations que son fils avait contractées depuis qu'il était placé en curatelle. Il consentit cependant à faire une exception pour deux créanciers de Pontarlier dont l'un était Michaud. Ils devaient être payés sur la part d'héritage que le débiteur recevrait un jour de lui et le père plaçait « tous ses biens » en gage. Cette combinaison ne désintéressait sans doute pas les créanciers; mais Mirabeau crut pouvoir néanmoins conclure des paroles de son père que « sa rentrée en France ne serait pas le premier pas vers une nouvelle prison. » Il annonça à Vergennes, pour enlever au marquis tout prétexte de ressentiment, qu'il partait pour la Provence; il lui demandait seulement encore une audience avant qu'on ne lançât contre lui une lettre de cachet et il se recommandait à sa protection puissante [1].

Mirabeau était sur le point de quitter Neufchatel lorsque Samuel Fauche se plaignit auprès du Conseil d'État que des sommes prêtées depuis l'année 1776 ne lui avaient pas encore été rendues. Fauche déclarait n'avoir rien pu obtenir de la femme de Mirabeau ni de ses parents et demandait la saisie des effets du débiteur. Le Conseil d'État tint compte cependant de la nature des titres produits et rejeta la demande de Fauche [2]. Une autre tempête s'éleva lorsque Mirabeau avait déjà tourné le dos à la Suisse et cette fois ce fut Le Noir, son ancien pro-

[1] Le marquis de Mirabeau à son fils, 25 sept. 1782 (Copie), Mirabeau à son père, 3 oct. 1782 (Copie, imprimée dans l'app. VII), Mirabeau à Vergennes, 3 oct. 1782. *Arch. nat.* K. 164.

[2] Protocole du Conseil d'État du 10 oct. 1782. *Archives d'Etat de Neufchatel.*

tecteur, qui la souleva. Le Noir savait peut-être bien que Mirabeau avait depuis longtemps l'intention de lui dédier la seconde partie de son livre sur les lettres de cachet et les prisons d'État. Cet hommage ne pouvait que lui déplaire, en sa qualité de chef de la police : aussi n'en mit-il que plus d'empressement à avertir le comte de Vergennes que ce livre devait être introduit en contrebande de Neufchatel en France. Il étendit sa dénonciation au roman obscène de Mirabeau « Ma conversion », passa cependant sous silence le nom de l'auteur qu'il n'ignorait pas et ajouta à la liste l'« Espion dévalisé », ouvrage écrit avec une audace « inadmissible contre la cour et les membres du Conseil. » Vergennes transmit aussitôt la plainte à l'ambassadeur de Prusse à Paris, M. de Goltz, et celui-ci, de son côté, fit donner l'ordre au Conseil d'État de Neufchatel de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher la publication de ces livres et pour détruire les manuscrits.

A Neufchatel cependant, à la suite d'une enquête, on ne trouva à la fin d'octobre « aucune trace » de l'impression des deux derniers ouvrages. Quant au livre sur les lettres de cachet, les imprimeurs Fauche, Favre et Vitel reconnurent avoir expédié déjà en septembre 9 000 exemplaires de la première partie et 4 000 de la seconde, le jour où la justice avait défendu de continuer l'impression et la vente. Sollicités de divers côtés, ils donnèrent aussi les adresses des libraires étrangers, sauf des Français, et prétendirent avoir rendu chaque fois les manuscrits au « comte Mirabeau » Que l'impression eût été poussée au mépris de la censure, ils ne pouvaient le nier. M. de Tribolet, le censeur en titre, fut effrayé de constater par une lecture tardive que « l'auteur avait tenté d'anéantir la religion en la faisant envisager comme une invention humaine et semblait, de plus, inviter les Français à mettre des bornes à l'autorité prétendue absolue de leur souverain. » L'affaire prit même la tour-

nure d'une question de haute politique, les démarches spontanées du Conseil d'État de Neufchatel devant être considérées comme une confirmation des relations amicales qui unissaient les deux cours de France et de Prusse. Aussi Frédéric-le-Grand, quand le cas vint à sa connaissance, ne manqua pas de témoigner son approbation complète par la bouche de son ministre, le comte Finkenstein. L'ambassadeur de France à Berlin, le comte d'Esterno, avouait lui-même qu'il était « impossible de parler d'une bagatelle avec plus d'importance. » Cependant le roi se déclara très satisfait de voir que la punition des imprimeurs n'était pas trop sévère. Ils s'étaient résignés à un emprisonnement de trois jours, et l'apposition des scellés sur leurs presses leur avait fait éprouver des pertes considérables. On ne devait pas leur causer un préjudice plus long. « Espérant que la punition si bien méritée » que le Conseil avait fait subir à ces imprimeurs les rendrait plus sages dans la suite, Vergennes demanda lui-même la levée des scellés et l'on se prononça à Neufchatel dans le même sens [1].

Mirabeau ne s'inquiéta guère de toute cette affaire dont il eut connaissance en Provence. Il chargea, il est vrai, le fidèle Vitry de le faire défendre à Paris par des amis sûrs auprès des ministres « contre les calomnies, » tout en laissant entrevoir, dans son amour-propre d'auteur, que l'ouvrage à sensation sur les lettres du cachet émanait de lui. Il était d'ailleurs suffisamment certain que personne ne pourrait produire la preuve authentique de cette paternité. Il comptait aussi, avec beaucoup de raison, que le ministre ne s'attaquerait pas à un homme qui était

[1] Protocoles du Conseil d'Etat de Neufchatel 1782, oct. 21, 28 nov. 4, 5, 10, 18. — Déc. 2, 23, 30, 31. — *Archives d'Etat de Neufchatel.* Le Noir à Vergennes, 11 oct. 1782. — Vergennes à Goltz, 17 oct. 1782. — Goltz à Vergennes, 19, 30 oct. 1782. — D'Esterno à Vergennes, 9 nov. 1782. — *Arch. étrang.* — Prusse Cf. Daguet l. c.

hors de sa portée. « Ils savent bien déclarait-il, effrontément, que je ne suis pas venu en Provence tout exprès pour écrire contre eux et que j'y ai quelque chose de plus utile à faire. » Ce « quelque chose de plus utile » était une tentative pour reconquérir sa femme et avec elle la perspective de la jouissance de sa fortune. Dans ce but, il s'était installé au château de Mirabeau auprès de son oncle qui, conformément à l'ordre royal du 13 décembre 1780, avait reçu du Marquis plein pouvoir de le garder chez lui.

Le brave bailli s'était longtemps défendu d'accepter la charge que son frère lui confiait. Il avait fort peu de confiance en la condescendance des Marignane. Le père Marignane, flegmatique et désireux de vivre en paix, n'avait aucun désir plus vif que celui de garder sa fille auprès de lui à Aix. Celle-ci menait alors la vie la plus joyeuse, se montrait dans les concerts, les bals et les théâtres d'amateurs et se laissait faire la cour. Elle ne songeait nullement à échanger cette existence agréable contre la vie commune avec un homme dont le passé était aussi mauvais que celui de Mirabeau. Elle se voyait fortifiée dans ces sentiments par ses parents qui ne voulaient pas laisser sortir leur fortune de la famille. Le bailli même ne pouvait pardonner à son neveu quelques-uns de ses mauvais tours. Il n'avait, lui aussi, aucun désir de le retrouver et sa présence lui faisait craindre quelque scandale. Mais quand il le revit après un aussi long temps, le sang de la famille parla en lui. Il fut heureux de voir que les gens de ses terres patrimoniales saluaient très affectueusement le fils de la maison, bien qu'il leur dût encore beaucoup d'argent. Il trouva son hôte digne de tout éloge, conciliant, tout prêt à entreprendre une nouvelle vie, et sa nature sauvage lui parut beaucoup plus que jadis domptée par la raison. Il était disposé à faire, par lettres, toutes les démarches possibles en sa faveur auprès de la Comtesse.

Malheureusement c'était peine perdue. Mirabeau avait, il est vrai, préparé assez habilement la campagne qu'il voulait mener. Déjà, dans un des mémoires qu'il avait composés à Pontarlier, il avait parlé de « l'épouse aimable, indulgente » que le « ciel lui avait donnée dans un temps où il en était peu digne. » Il avait pris soin de lui faire lire ces mots à Aix. Les premières lettres qu'il adressa du château de Mirabeau à sa femme et à son beau-père étaient écrites sur le même ton. Il avait appris par expérience « qu'il n'y a point de bonheur sans le bonheur domestique. » La Comtesse seule pouvait « embellir désormais sa vie empoisonnée par trop d'erreurs et de revers. » Cependant après un long intervalle qui s'écoula jusqu'à l'arrivée d'une réponse, les termes et la forme de cette réponse coupèrent court à la comédie. On repoussait froidement la tentative de rapprochement. Mirabeau chercha à soutenir que la fille n'agissait pas volontairement et que le père l'avait forcée à tenir son mari à l'écart. Elle menaça ensuite « de s'appuyer du secours des lois pour maintenir sa liberté. » C'est en vain qu'il s'installa à Aix en décembre. La maison des Marignane lui était fermée : ses souhaits empressés de nouvel an restèrent sans réponse ; une dernière lettre à sa femme lui fut retournée sans avoir été ouverte.

Si Mirabeau ne voulait pas avoir fait un voyage inutile, il devait tenter la voie de la justice. La famille Marignane savait combien le vieux Mirabeau s'opposait à cette entreprise. D'après les déclarations du bailli, Mme de Pailly tenait la jeune Comtesse au courant des intentions du Marquis et la fortifiait dans son opposition. Personne en effet, ne savait mieux que le Marquis ce qu'un procès coûtait d'argent et de réputation. Celui-ci menaçait d'être le couronnement de tout le passé. Selon toute probabilité, la famille Marignane se servirait avec profit des lettres qu'il avait écrites autrefois, lettres où il représentait

son fils comme noté d'infamie et perdu pour toujours et déclarait la Comtesse digne d'être enfermée dans une maison de fous si elle consentait à pardonner au misérable sans le consentement de son père. En outre, la famille Marignane, alliée par les liens du sang ou de l'amitié à toute la magistrature, trouvait dans le Parlement d'Aix un appui sérieux, et de leur côté les gens de robe avaient eu assez souvent à se plaindre de Mirabeau. Tout ce que le vieux Marquis pouvait prévoir n'était que malheur. Il se plaignait fort de « M. Honoré qui ne cherchait qu'à faire du bruit » d'autant plus que le livre sur les lettres de cachet avec les anecdotes personnelles qu'il contenait lui était tombé sous les yeux. « C'est de la folie séditieuse et déchaînée, » déclarait le père. Cependant, tous ses efforts pour amener à la conciliation sa belle-fille étaient inutiles. Le bailli le pressa d'autoriser une action judiciaire, puisqu'il ne restait plus d'autre ressource. Le père se décida enfin, mais à contre-cœur, à laisser l'affaire suivre son cours.

Mirabeau ne méconnaissait pas un seul instant la difficulté de sa tâche. Ses adversaires avaient formé contre lui une ligue puissante. Ils cherchaient à répandre dans toute la province autour de son nom tout le mal imaginable. Ils pouvaient d'ailleurs compter sur les bonnes dispositions de la justice. Quant à lui, il se trouvait presque seul, chargé des antécédents d'une vie tristement célèbre, et il se voyait à Aix tenu à l'écart comme un lépreux par ce qu'on appelait la bonne société. Il considérait cependant son échec comme impossible. Il était certain que l'on ne pourrait trouver aucun motif légitime de séparation pendant le temps qu'il avait vécu avec sa femme ; quant aux années postérieures de sa vie orageuse, il se sentait armé par l'issue du procès de Pontarlier. Des extraits faits avec soin de vieilles lettres de sa femme qu'il fit imprimer devaient montrer à tout le monde les bons termes dans

lesquels il avait vécu avec elle. En outre, il espérait en son génie, en son autorité sur les hommes, en cette éloquence irrésistible qu'il sentait en lui. Il demanda donc au lieutenant général de la sénéchaussée d'Aix d'inviter la Comtesse à rentrer dans les trois jours au domicile de son mari. La Comtesse refusa. Lorsqu'il renouvela sa demande, elle fit une plainte en séparation et demanda l'autorisation d'habiter sous le toit paternel. Sur cette question péremptoire, les débats oraux s'engagèrent. Mirabeau demandait que sa femme se retirât dans le silence d'un couvent jusqu'à la conclusion de l'affaire, si elle ne voulait pas partager provisoirement son domicile. Il réussit, dans ces débats préliminaires, à présenter l'affaire sous le jour qui lui était le plus favorable.

Le 20 mars 1783 fut, comme on l'a dit avec raison, un grand jour dans l'histoire de l'éloquence française [1]. Mirabeau, accompagné de son avocat Jaubert, qui devait être plus tard membre du Tribunat, parut devant le tribunal du sénéchal. Le discours qu'il lut émut même son beau-père présent aux débats [2]. Il jeta un trouble profond dans l'assistance. On vit dans l'orateur la victime qui, après avoir supporté patiemment le régime de l'arbitraire et de la tyrannie paternelle, défendait maintenant le bon droit de sa cause contre une coterie aristocratique. On oublia ses fautes. L'on admira la facilité avec laquelle

[1] JUSTIN SELIGMAN, *Mirabeau devant le parlement d'Aix*. Paris, Alcan-Lévy, 1884, p. 19. L'auteur se trompe quand il écrit : « C'est ce jour-là que *pour la première fois* Mirabeau a pris la parole en public. » Cf. plus haut p. 174.

[2] On ne peut pas s'en rapporter aux propres affirmations de Mirabeau, mais on a celles d'un de ses adversaires, M. de Montméyan. Cf. *Joly*. l. c. A côté du livre de Joly se placent les extraits des pièces du procès chez *Vitry*, GUIBAL, *Mirabeau et la Provence en* 1789, Paris, 1887. Première partie, MÉJAN, *Causes célèbres*, VIII, 1810. Cf. CH. FURBY, *Les plaidoyers de Mirabeau devant la sénéchaussée d'Aix et le parlement de Provence*, *Aix*, 1892.

il changeait de ton ; les paroles affectueuses et touchantes qu'il prononça sur « son Émilie si tendre, si douce, si sensible, » dominée malheureusement par une influence étrangère ; le pathétique saisissant avec lequel il évoqua l'ombre du petit Victor, leur enfant défunt, enfin l'ironie fine qui lui servit à détruire les arguments de la partie adverse. Le jeune avocat qui répondit à Mirabeau n'était rien moins que Portalis qui, quelques années après, eut une si grande part dans la rédaction du Code civil. Le hasard mit en présence ces deux hommes qui eurent le premier rang l'un dans l'œuvre de destruction de l'ancienne France, l'autre dans l'œuvre de reconstruction de la nouvelle. Portalis fut alors battu par Mirabeau. La justice reconnut la proposition de celui-ci bien fondée : la Comtesse devrait demeurer auprès de Mirabeau pendant la durée du procès si elle ne préférait pas le séjour dans un couvent où il aurait d'ailleurs accès. Le public applaudit à l'issue des débats ; peut-être le signal fut-il donné par les gens du peuple que Mirabeau avait sans doute pris à sa solde.

Mirabeau chercha encore à revenir sur ses pas, fit des propositions conciliatrices pour arrêter la marche du procès. Mais ses adversaires en appelèrent de ce jugement, en retardèrent provisoirement l'exécution, ils firent si bien que la demande en séparation vint devant le Parlement. Auparavant la lutte des deux partis s'engagea comme d'habitude par des mémoires imprimés. La Comtesse ouvrit le feu. Conseillée par six avocats parmi lesquels à côté de Portalis on remarquait des hommes comme Pascalis, Siméon père et fils, elle fit paraître un premier libelle qui souleva l'indignation du bailli lui-même et lui arracha les expressions les plus violentes. Il avait vivement sollicité sa nièce de ne pas le publier ; la forme et le contenu de l'ouvrage dépassaient tout ce qu'il aurait pu attendre de pire. Rien n'avait été oublié, ni les prétendus sévices commis dès

le premier jour du mariage jusqu'aux relations du prisonnier d'If avec la cantinière du château, jusqu'aux « calomnies » des lettres à Malesherbes. Quant à l'épisode de Pontarlier, on devine quelle ample matière il fournissait. Mais on s'était servi comme illustration de nombreuses lettres du vieux Mirabeau écrites à différentes époques. On ne pouvait dire plus nettement que le déclarait le Marquis, que Mirabeau était « un mauvais fils, un mauvais époux, un mauvais père et un sujet dangereux. »

La réponse se fit remarquer par l'insistance que Mirabeau mit, suivant sa ligne de conduite, à représenter la Comtesse comme poussée en avant et comme contrainte par une volonté étrangère. Une lettre nouvellement adressée par son père au marquis de Marignane et qu'il était en droit de communiquer devait détruire l'impression des premières. Il pouvait aussi produire le témoignage du commandant d'If et même une lettre écrite pour le décharger par cette cantinière qui était établie depuis comme hôtelière à Marseille. A tout prendre, le ton de l'accusé était très différent de celui des accusateurs. Tant qu'il ne se départait pas de son système, et qu'il opposait le calme aux intrigues fiévreuses, il était impossible de le saisir : « Il faut le piquer, disait Pascalis à ses collègues, il s'emportera comme un cheval entier et nous le tiendrons. » Dans les discussions orales qui furent entamées devant le Parlement, Portalis usa de ce moyen avec un succès qui dépassa toutes ses espérances. Accablé d'outrages en public, Mirabeau donna, quelques jours après, pendant cinq heures de suite, libre carrière à la colère qui le dévorait intérieurement [1]. Portalis perdit connais-

[1] V. dans LOMÉNIE III, p. 684-731 l'impression produite d'après le manuscrit destiné par Mirabeau à être publié.

sance et on dut l'emporter de la salle. Le public était transporté par la puissance de l'orateur. Parmi les juges plusieurs n'avaient plus d'autre désir que de voir l'affaire se terminer au plus tôt ; les Marignane eux-mêmes demandaient la paix.

Mirabeau s'était fait fort de terrifier avec eux toute la haute société. Pour prouver tout ce qu'il avait à pardonner à sa femme et tout ce qu'il avait réellement pardonné, il avait lu cette lettre écrite de sa main dans laquelle, neuf ans auparavant, elle avait donné congé au jeune Gassaud. Il avait menacé de mettre de côté toute considération, de demander l'internement de la coupable dans un couvent et de produire, s'il était nécessaire, encore d'autres pièces compromettantes. Personne ne pouvait prévoir qui serait mêlé à tout ce scandale. On crut possible de traiter à l'amiable : la séparation aurait été consentie pour un temps déterminé pendant lequel la Comtesse se retirerait dans une résidence religieuse. Mirabeau prit une attitude en conséquence, observa plus de modération et chercha à atténuer tout ce que la dernière manœuvre pouvait avoir de blessant.

Mais ses adversaires reprirent courage. Ils comptaient que ses menaces ne se réaliseraient pas. Ils espéraient le battre avec ses propres armes devant des juges partiaux. Les avocats de la Comtesse considéraient la publication de la lettre à Gassaud comme l'acte de « diffamation » le plus indigne dont un conjoint pût se rendre coupable envers l'autre et ajoutaient ce nouvel argument aux autres pour demander la séparation. Les efforts de Mirabeau pour parer le coup furent inutiles. En vain il eut recours à la plume de Jaubert et à celle d'un jeune juriste fort distingué Jean-Joachim Pellenc ; son dernier plaidoyer oral fut même inutile. Le Parlement prononça, le 5 juillet 1783, la séparation de corps sans même mettre la Comtesse dans l'obligation d'habiter telle ou telle résidence. D'après les renseignements que nous

a transmis un membre du tribunal, c'était la « diffamation » qui avait décidé de la sentence.

Mirabeau avait perdu son procès devant la justice ; devant l'opinion publique il l'avait gagné. Pour l'entendre, la foule avait brisé les portes, fenêtres et barrières. Pour le voir, les hommes étaient montés sur les toits. D'illustres voyageurs, comme l'archiduc Ferdinand d'Autriche et sa femme, ne voulurent pas perdre le spectacle de son entrée. Il était devenu, comme le bailli l'écrivait à Mme Du Saillant, l' « idole du pays. » Un petit épisode du procès, son duel avec le comte Galiffet, un partisan des plus ardents de la victorieuse Émilie, ne fit aucun tort à sa réputation. Il est vrai que tout cela n'avançait pas ses affaires. Un seul moyen de gagner du terrain s'offrait à lui : c'était d'obtenir la cassation de ce jugement, que le conseil du roi pouvait prononcer. Son oncle, ses amis et lui-même ne mettaient pas en doute la possibilité de réussir.

Mais ici il se heurta à l'opposition de son père. Le Marquis voyait tout son plan détruit et n'avait gagné que du ridicule et du préjudice. Il était profondément mécontent et amèrement déçu. Pendant le procès, il avait réclamé en vain ses lettres, notamment auprès du bailli, et s'était refusé à fournir à son fils d'autres documents. Les flatteries dont celui-ci l'accablait dans ses plaidoyers et ses mémoires ne le touchaient guère. La rhétorique de M. Honoré lui paraissait être celle d'« un saltimbanque » et la scène sur laquelle il se faisait entendre un « théâtre de marionnettes. » Son frère faisait de bon gré des sacrifices pour lui et consentait à payer la majeure partie des frais ; mais il n'en resta pas moins une somme à son compte, au moment même où sa femme voulait faire saisir son mobilier. Sa patience était à bout. Il défendit à Mirabeau de venir à Paris pour poursuivre son affaire et le menaça, s'il ne lui obéissait pas, de lui montrer la porte. Lorsque Mirabeau parut,

il dégagea de toutes les façons sa cause de la sienne. Il fit remise au gouvernement de la lettre qui, à la sortie de Vincennes, avait mis son fils à sa pleine et entière disposition. « Ses voies ne sont pas les miennes, écrivait-il au ministre Amelot ; je renonce désormais à le servir à ma manière, ainsi qu'à toute autorité sur lui. Il a trente-quatre ans passés, il a été marié ; je lui ai fait la part, dans mes biens, que la fortune m'a permis. Je l'avais puni quand j'ai cru qu'il le méritait, je lui ai pardonné quand j'ai espéré qu'il rentrerait dans l'ordre de ses devoirs. Je l'ai tiré des malheureuses affaires dont il était enveloppé ; je l'avais mis à même de se rejoindre avec sa femme et à portée de regagner l'estime de la province où il aura un jour des possessions ; je l'ai réuni avec tous les membres sains de la famille. Ma tâche est faite et remplie ; c'est à lui à prendre désormais les partis qu'il jugera lui être les plus avantageux : je ne peux plus le servir, ni le guider ni en répondre [1]. »

Abandonné par son père, Mirabeau chercha, pendant l'automne et l'hiver de 1783, tout en luttant avec les embarras financiers et les intrigues des Marignane, à poursuivre son affaire jusqu'au bout. Il sut gagner des juristes distingués de Paris, à la tête desquels se trouvait un homme connu depuis comme ministre, Duport-Dutertre. Il fit, avec leur concours, imprimer sur sa cause un mémoire volumineux qu'il commença à répandre parmi les membres du conseil. Comme on s'opposait à la diffusion de ce mémoire, il eut une explication orale avec le garde des sceaux, et s'adressa directement à Louis XVI. En définitive il se vit forcé de

[1] Le marquis de Mirabeau à Amelot. 19 sept. 1783 (imprimé en entier dans PEUCHET, II, 249-251. Cf. l. c. une lettre qui s'y rapporte de Leblanc de Castillon à Le Noir, 20 oct. 1783). Amelot à Le Noir. — Le Noir à Amelot, 26 sept. 1783. *Arch. nat.* K, 164.

faire réimprimer à Maestricht les parties essentielles de son mémoire et d'en introduire par contrebande les exemplaires à Paris[1]. Ses amis, entre autres Vitry, lui facilitèrent si bien la tâche qu'en très peu de temps, les personnages les plus haut placés purent avoir connaissance de l'ouvrage. Lorsque le grand chancelier reçut l'exemplaire qui lui était destiné et lorsqu'il put lire en guise de préface un compte rendu détaillé de ses entretiens avec l'auteur, des centaines d'exemplaires avaient déjà été distribuées. L'ouvrage ne pouvait laisser froid aucun lecteur. On dut être singulièrement étonné, il est vrai, d'entendre vanter par la bouche de Mirabeau la sainteté du lien conjugal et de le voir féliciter Louis XVI dont « l'avènement au trône avait paru le signal de la restauration des mœurs. » Mais quand cette même bouche se plaignait de la décomposition des lois, de la mauvaise justice, du gouvernement de l'arbitraire, quand il disait aux puissances du jour qu'on « méprisait un vizir trop profondément pour le craindre, » quand il proclamait devant tous les citoyens que la cause d'un seul homme, quand il s'agissait de la violation du droit, était la cause de toute la masse, on pouvait prévoir que ces paroles trouveraient un écho. Le but prochain de Mirabeau était manqué, puisque son pourvoi en cassation avait été rejeté, mais on n'oublia pas son attitude audacieuse, surtout chez ces Provençaux qui avaient écouté ses discours enflammés. Lorsque vint l'heure solennelle de l'élection aux États-Généraux, c'est au milieu de l'enthousiasme général qu'ils l'élevèrent sur le pavois.

[1] Un exemplaire de ce *Mémoire*, s. l. 1784 se trouve à la bibliothèque de Neufchatel, n° 22651. On y trouve la conversation avec le grand chancelier dont il existe une édition séparée : *Conversation du comte de Mirabeau avec monsieur le garde-des-sceaux de France... suivi du Testament de M. l'Abbé Pommier*. A Paris, MDCCLXXXIV.

CHAPITRE X

MIRABEAU EN ANGLETERRE ET AU SERVICE DE CALONNE

1784-1785.

« Ce n'est pas au milieu des orages, lisons-nous dans une lettre de Mirabeau à Chamfort, qu'on peut suivre une route déterminée. » Mirabeau avait 35 ans lorsqu'il écrivait ces mots ; il était déjà depuis longtemps sorti de la jeunesse, mais il restait encore plus éloigné du port que jamais. Son père s'en était débarrassé : c'était le parti le plus commode et d'après ce que l'on sait du passé, cette résolution n'était pas tout à fait inattendue. Ruiné dans sa fortune personnelle, il ne voulait pas encore se charger des dettes de ce « forcené ». Il y avait en outre trop de souvenirs amers et trop de différence de caractère et d'opinion entre ces deux hommes pour rendre possible une vie paisible en commun. Le cœur du Marquis inclinait davantage, en dépit de toutes ses fautes, vers son fils cadet qui, couvert de gloire et de cicatrices, avait reçu du roi, au retour de la guerre, le commandement du régiment de Touraine. Avec l'aîné, il se laissa entraîner dans un procès relatif à la pension alimentaire qui devait lui être payée sur ses revenus, tant

que ceux-ci ne reviendraient pas aux créanciers. Après des discussions très âpres, le montant de cette pension fut, dans l'été de 1784, fixé par décision judiciaire à 250 livres par mois : le nouveau tuteur désigné, Vignon, procureur au Parlement de Paris, était chargé de servir cette somme à son pupille. Mais, outre que 250 livres par mois se réduisaient pour ainsi dire à rien aux yeux d'un Mirabeau, le paiement régulier de cette pension donna lieu à des difficultés et provoqua des réclamations de la part du père. Quand Mirabeau cherchait à recouvrer quelque argent de ses tenanciers ou de ses vassaux, le Marquis les mettait en garde contre « les pièges du furieux [1]. » Mirabeau déclarait un jour que son père, qui ne cherchait certainement pas à en faire un voleur de grand chemin, voulait le faire mourir de faim. De son oncle il n'avait plus rien à espérer non plus, la caisse et la patience du brave bailli n'étant pas inépuisables. Il se tourna donc de nouveau du côté de sa mère.

On ne pouvait guère croire qu'une nouvelle alliance fût possible entre eux. Il s'était détaché de son parti et posé en adversaire. Pendant le procès d'Aix, elle n'avait

[1] Le Marquis à l'intendant de Brie, 2 mars 1784 : « qu'on dit son fils parti pour le Limousin, que pour garantir les honnêtes gens et vassaux des pièges d'un tel furieux, il croit devoir lui mander qu'il est interdit, réduit à 2400 livres de pension alimentaire, que, loin de lui devoir, il est en avance avec lui, » 13 janv. 1784, « que l'homme aux rodomontades ne fera jamais du mal qu'à soi-même, à ses amis et à ses dupes. » *Arch. nat.* M. 783. Si l'on veut savoir sur quel ton Mirabeau, dans le courant de ces affaires, parlait de son père, on peut le juger d'après la lettre suivante à l'un de ses curateurs, lettre que j'emprunte à la collection d'autographes de feue Mme Hagenbuch à Zurich : « Il me semble que M. Gérard de Melcy devrait avoir quelque chose à me dire ou à m'apprendre. Je le prie de penser que j'ai le plus grand besoin d'être jugé et que ma pension alimentaire est le seul revenu sur lequel je puisse encore compter. S'il faut un nouveau coup de collier, je le donnerai. Je salue bien sincèrement M. Gérard de Melcy. Mirabeau fils, mardi, 21 juin 1785 ».

négligé aucune occasion de lui faire du tort ; et cependant ils se retrouvèrent réunis. On peut conjecturer seulement que la cause de cette réconciliation fut leur hostilité commune contre le Marquis. Il est en tout cas certain qu'un célèbre banquier alsacien, décoré du titre de baron, cédant aux sollicitations de Mirabeau, avança à la Marquise une somme dont une partie devait revenir au fils même. Cependant le profit que celui-ci avait espéré fut maigre et cette amitié avec une femme tarée et à moitié folle reçut bientôt une nouvelle atteinte. Le voyage de Mirabeau à Bruxelles et à Maestricht où il préparait la nouvelle édition du mémoire interdit, avait été aussi un moyen de fuir la « fureur» de la mère qui excitait contre lui le baron alsacien et poussait un autre personnage, le Marquis de S. O., « à lui faire couper la gorge en duel [1] ».

Comme d'ordinaire, ses bons amis devaient le tirer d'embarras. Vitry et Du Pont n'étaient pas les seuls sur lesquels il comptait. Ce qui prouve une fois de plus le charme irrésistible de son naturel, il sut affirmer ses relations avec des gens qui avaient fait une triste épreuve de son amitié et même en ajouter de nouvelles à ses anciennes. Parmi les personnages en vue qui étaient récemment revenus de la guerre d'Amérique, il rencontra le duc de Lauzun, connu par les mémoires publiés sous son nom comme le virtuose des roués de l'époque, et qui mourut sur l'échafaud sous le nom de duc de Biron. Ils avaient été dans leur jeunesse compagnons d'armes en Corse et depuis, chacun de son côté, ils avaient pu faire dans la vie des expériences qu'ils pouvaient échanger et qui les prédisposaient à s'entendre.

Les salons qui leur étaient ouverts étaient fréquentés

[1] De Loménie, II, 643-649. *Lettres de Mirabeau à Chamfort*. An V de la République Française, p. 4. Sainte-Beuve dans ses *Causeries du lundi*, IV.

par Talleyrand ; non pas alors le Talleyrand blasé, au sourire sardonique, plein de mépris pour l'humanité, mais l'abbé fin, aimable, aussi détaché, à trente ans, que Mirabeau des principes de la morale vulgaire, mais plus froid, plus circonspect et préoccupé de cacher ses passions sous les formes conventionnelles. Les relations qu'il noua avec cet homme du monde, riche ecclésiastique à qui sa position d'agent général du clergé donnait aussi de l'influence politique, durent être d'un grand prix pour un homme perdu de réputation et chargé de dettes comme l'était le comte de Mirabeau ; Talleyrand, de son côté, était trop perspicace pour ne pas deviner bien vite en lui un homme d'un talent extraordinaire. Tous deux, tourmentés par l'ambition, prévoyaient la venue d'une nouvelle ère qui assurerait la ruine de l'ancien état de choses et les placerait au premier rang de l'action et de la fortune. Cette communauté d'ambition fut, on peut le dire, le principal but qui réunit ces deux personnages en étroite amitié peu de temps avant la Révolution.

Ainsi s'explique aussi la sympathie qui, à cette époque, attira vivement l'un vers l'autre Mirabeau et Chamfort. Le célèbre poète et académicien, déchiré par ses passions, aigri contre la haute société de l'époque qui, cependant, l'avait gâté, offrant dans sa conversation une abondance d'observations fines et de remarques sarcastiques, où Mirabeau pouvait puiser à l'envi, fut un de ses meilleurs associés. On peut ne pas prendre tout à fait à la lettre l'éloge que Mirabeau lui adresse, charmantes protestations d'amitié que, quand il le voulait, il distribuait avec prodigalité dans ses lettres. Mais il savait ce qu'il devait à Chamfort et ne vantait pas sans raison cette « tête électrique » d'où il était si facile de faire jaillir des étincelles.

Un des travaux littéraires que Chamfort l'aida à composer fut, à ce qu'il paraît, provoqué par Benjamin Franklin. Le vieil ambassadeur des États-Unis à

la cour de France avait vu, avec un vif déplaisir, se fonder une société qui s'était recrutée parmi les officiers de l'armée américaine, à la fin de la guerre de l'indépendance. Prenant le nom de Cincinnatus, parce que, comme le héros romain, ils voulaient changer l'épée pour la charrue, ses membres n'auraient été exposés à aucune attaque dans la poursuite de leurs projets humanitaires et patriotiques, si le principe de l'hérédité, proclamé par leurs statuts, n'avait vivement choqué les amis de la démocratie. Franklin désirait voir traduire en français un pamphlet relatif à ce sujet qui avait paru à Philadelphie ; Mirabeau prit un intérêt d'autant plus grand à la chose que son frère, comme tous les officiers supérieurs des troupes auxiliaires françaises, avait été reçu dans cette société. Avec l'appui de Chamfort, il ne fit pas seulement une traduction, mais un remaniement complet de l'original américain. Lorsque les deux amis lurent à Franklin leur manuscrit, à Passy, celui-ci trouva que c'était « surtout une satire dirigée contre la noblesse[1]. » C'était tout à fait dans le goût de l'époque. En faisant la satire de son ordre, un écrivain d'origine aristocratique pouvait espérer allécher beaucoup d'acheteurs. Le rejeton de la noblesse provençale avait été amené à de tels expédients par son extrême misère. Son père avait répandu beaucoup d'encre, dans la pensée qu'il était destiné à enseigner au monde la nouvelle doctrine d'économie politique. Le fils aussi eut, dès sa première jeunesse, le désir de se procurer la gloire d'un auteur. Mais d'autres motifs présidaient à ses productions littéraires et bientôt elles dégénérèrent en métier.

[1] Journal de Franklin, 11 juillet 1784. (*Memoirs of the Life of Franklin.* London, 1833, II, 153), cf. Franklin à sa fille, 26 janv. 1784, (un morceau entier de cette lettre est reproduit par Mirabeau dans l'écrit sur l'ordre de Cincinnatus), et à Vaughan, 7 sept. 1784, l. c. II, 128-136, 168.

C'était pour gagner sa vie qu'il était devenu écrivain et sans cesse il dut calculer, lui et ses confrères, ce que les entreprises de librairie pourraient rapporter de sommes assez rondes.

Pour Mirabeau l'argent était d'autant moins une chimère qu'il était incapable de dompter ses goûts luxueux, et de se détacher des doux liens qui le tinrent captif à toutes les époques de sa vie : « Je suis, déclarait-il un jour à Chamfort, le plus faible des hommes avec les femmes, celui qui les a tant idolâtrées et dont le moral, moins que le physique, s'il est possible, ne peut pas se passer d'une compagne. » « De l'aveu même des médecins, écrivait-il de Vincennes à Sophie, le célibat est un de mes plus grands maux. » Était-ce un héritage de son père ou de sa mère? Il resta toute sa vie en proie à des instincts que l'on a considérés avec raison comme anormaux et comme poussés jusqu'à la satyriasis. Mais depuis le printemps de 1784, au milieu de tant d'aventures galantes dont il fut le héros après sa sortie de prison, une passion parut l'enchaîner d'une façon plus durable : nous voulons parler de son amour pour une jeune Hollandaise, Henriette de Haren.

Elle était la fille illégitime d'un personnage en vue de ce nom ; après la mort de son père, elle avait été confiée à son frère, connu comme politique et comme poète, et lorsqu'elle perdit ce bienfaiteur, elle reçut une petite rente et entra comme pensionnaire à Paris dans un couvent. Elle y vivait sous le nom de Mme de Nehra, anagramme du nom de Haren qu'elle n'avait pas le droit de porter. C'est là qu'elle vit Mirabeau qui avait déjà eu des relations avec son oncle à Amsterdam. Dans un fragment d'une esquisse autobiographique du plus haut intérêt, Mme de Nehra a raconté l'origine de ses rapports avec Mirabeau [1]. On ne peut rien imaginer

[1] De Loménie, *Mirabeau et Mme de Néhra*. Esquisses, p. I-38.

de plus romanesque. Il la pria de donner asile à une dame de sa connaissance, la femme du marquis de St-O... qui, pour plaire à Mirabeau, s'était enfuie à Paris. Elle refusa, mais consentit, jusqu'à l'arrivée du mari trompé, à habiter avec elle dans un hôtel garni. Plus Mirabeau la fréquenta, plus il vit s'effacer en elle le sentiment de répulsion qu'elle avait éprouvé en le voyant pour la première fois. Sans être prise pour lui d'une passion profonde, elle se sentait attirée vers lui et admirait avec une sorte de compassion ce génie déparé par tant de taches. De son côté Mirabeau, fut très vite séduit par cette jeune fille de 19 ans, charmante et encore innocente; la marquise de St-O... ne fut pas sans s'en apercevoir. Henriette, bien éloignée de vouloir détourner un amant de cette femme, se retira de nouveau dans son couvent. Mais Mirabeau rompit à cause d'elle avec la Marquise jalouse et haineuse. Il persuada à Henriette de l'accompagner dans ce voyage en Belgique et en Hollande où il s'agissait aussi de régler certaines questions financières dans l'intérêt de la jeune fille. Il la ramena avec lui à Paris et elle contribua, par son adresse, à introduire son mémoire en contrebande. Il lui laissa prendre une autorité que jamais jusqu'alors une femme n'avait exercée sur lui, et ne se lassa pas de vanter sa douceur, son énergie, sa grâce, en reconnaissant qu'il était indigne de cette créature élevée.

Henriette mit à profit de la meilleure façon l'autorité qu'elle avait conscience d'avoir conquise. Elle s'opposa autant qu'elle le put aux dépenses extravagantes dont Mirabeau était coutumier, renvoya cochers et domestiques, rendit au joaillier les cadeaux coûteux, perles et pierres précieuses, qu'il avait achetées pour elle à crédit, et lui fit serment de « n'exister que pour lui, de le suivre partout, de s'exposer à tout pour l'aider dans la bonne, comme dans la mauvaise fortune. » « Je sacrifiai, a-t-

elle écrit, une vie tranquille pour m'associer aux périls qui environnaient sa carrière orageuse ». Rien ne pourrait témoigner plus clairement de la puissance magique de sa nature que cet aveu d'un cœur de femme qui ne se laissa jamais aller à l'ardeur sauvage et sensuelle d'une Sophie et qui lui pardonna tant de fois ses nombreuses infidélités. L'occasion de mettre à une nouvelle épreuve le dévouement d'Henriette ne se fit pas longtemps attendre. Le sol de Paris brûlait les pieds de Mirabeau. Abandonné par son père, brouillé avec sa mère, il se croyait à tort menacé, après la publication de son mémoire, d'une nouvelle lettre de cachet. En août 1784, il résolut de chercher avec Henriette un refuge provisoire en Angleterre. Après une traversée périlleuse, il arriva à Londres.

Mirabeau, en traversant le détroit, suivait l'exemple de plusieurs de ses compatriotes qui avaient étudié Montesquieu et Voltaire. Les relations, d'ailleurs, ne lui manquaient pas dans ce pays. Franklin le recommanda à son ami, l'habile commerçant Benjamin Vaughan, avec la prière d'activer l'impression du mémoire sur la Société de Cincinnatus. Brissot l'avait précédé en Angleterre ; il était alors préoccupé de projets littéraires très lointains qui auraient pu être utiles à son compatriote remuant, s'il était resté en Angleterre. Par l'intermédiaire de ces connaissances, Mirabeau s'était, un an auparavant, rappelé au souvenir de ses anciens camarades de pension, les frères Elliot. Le plus jeune, Hugh, était alors ministre d'Angleterre à Copenhague ; il avait reçu par un ami de Brissot, le livre sur les lettres de cachet et s'était informé avec intérêt du sort de l'auteur. Lorsqu'il offrit un asile à Mirabeau, celui-ci, dans son enthousiasme, crut qu'il s'agissait de lui confier quelque mission diplomatique auprès d'une cour du Nord, ce qui, à la vérité, n'était ni dans les intentions ni dans les moyens de l'ambassadeur. Si Mirabeau devait renoncer à espérer le concours de

Hugh Elliot, il pouvait, en revanche, compter sur son frère aînéGilbert. Celui-ci, en sa qualité de membre du dernier Parlement, était lié avec Fox, Burke et d'autres têtes du parti Whig. C'était tout à fait l'homme qu'il fallait pour initier un étranger curieux de s'instruire du mécanisme de la politique anglaise, pour laquelle une nouvelle ère venait de s'ouvrir quelques mois auparavant avec la formation du ministère Pitt.

Gilbert Elliot, en effet, s'occupa activement de l'ami d'enfance chez lequel il reconnaissait tous les traits dont il avait gardé le souvenir depuis son dé part de la pension de l'abbé Choquart [1]. « Il est encore, écrivait-il à son frère, toujours aussi arrogant dans ses propos, aussi gauche, aussi difforme, aussi contrefait et aussi épris de lui-même. » Il trouvait cependant que ses talents avaient « remarquablement mûri. » Ce qu'il disait de Mme de Nehra qui se présentait comme la « comtesse » n'était pas aussi catégorique. Il ne pouvait comprendre qu'elle restât fidèle à « un des hommes les plus laids et les plus pauvres d'Europe » et encore plus que dans sa situation douteuse, elle sût garder tant de « discrétion, de finesse et de vertu. » Il hésita à la présenter dans sa famille. Il fut, en revanche, obligé d'inviter Mirabeau à lui rendre visite à Bath où il fit, il faut l'avouer, des expériences qui lui donnèrent à réfléchir. Son hôte impétueux poursuivit sa belle-sœur de déclarations si pressantes, il embarrassa tellement sa femme qui ne comprenait pas un mot de français, et l'accapara avec tant de sans-gêne « depuis le déjeûner

[1] La date 1783, dans « *Life and letters of Sir Gilbert Elliot*, I, 87, » repose sur une erreur. Cf. pour l'histoire du séjour de Mirabeau en Angleterre indépendamment de *Brissot*, la correspondance avec Chamfort, *Life of Sir Samuel Romilly*, (avec des lettres), 3e Edition, 1840. (RENÉ DES GENETTES) : Souvenirs de la fin du XVIIIe siècle, etc. 1835, p. 36. Voy. encore sur Vaughan : *Mémoires de Morellet*, I, 274 et la correspondance de Franklin.

jusqu'au dîner » que l'on éprouva un soulagement véritable à lui donner congé en bonne forme. Lorsque, deux mois plus tard, Mirabeau exprima le désir de visiter Minto, résidence d'Elliot en Écosse, Lady Elliot déclara « qu'aucune puissance de la terre ne la déciderait à le recevoir sous son toit » et qu'il devrait se contenter de deux chambres chez le forestier. D'ailleurs, sa conduite fut quelquefois choquante d'autre façon encore. Introduit auprès d'hommes distingués comme le comte de Shelburne, il manqua de tact en maintes circonstances. Il tînt un jour contre Wilkes, à la table d'un autre ami de son hôte, des propos si blessants que l'on craignit un moment que l'affaire n'en restât pas seulement aux paroles. Cependant on était plein d'indulgence pour cet étranger bruyant et on lui fournissait l'occasion de saisir au vol les côtés les plus divers de la vie anglaise.

Un coup d'œil lui avait suffi pour apercevoir les contrastes évidents de l'existence de ce peuple avec celle des Français. En approchant de Londres, il avait admiré le bien-être, dans ces campagnes où il voyait le « respect de la propriété, la nature améliorée et non forcée. » Dans la puissante cité, il s'extasiait devant « l'esprit d'organisation, la méthode, le calcul. » A la vue des trottoirs, il s'écriait avec La Condamine : « Béni soit Dieu ! Voici un pays où l'on s'occupe des gens à pied. » Il éprouvait bien une certaine répugnance pour la vie affairée et la physionomie glaciale des Anglais et il trouvait que les nombreux préjugés de ce peuple et les grands défauts de sa constitution en faisaient « un des moins libres. » Il ne se laissa donc pas gagner par l'anglomanie comme beaucoup de ses compatriotes. Il était d'autant moins suspect de partialité quand il recommandait à l'attention des autres nations les formes de la constitution anglaise, en dépit de toutes les améliorations qu'elle lui semblait réclamer. « Rien de par-

fait, écrivait-il à Chamfort, ne saurait sortir de la main de l'homme ; mais il y a du moins mauvais et beaucoup moins en Angleterre que partout ailleurs, où des esclaves, les fers aux pieds et aux mains, se moquent des dangers que courent les voltigeurs. » Le Parlement n'avait pas été convoqué dans les premiers mois de son séjour à Londres. Mais il resta assez longtemps pour pouvoir assister, le 25 janvier 1785, à l'ouverture de la deuxième session. La solennité de rentrée fut pour lui, suivant l'aveu qu'il en fit à Elliot, gâtée par la vue de la toilette somptueuse que portait la femme de Warren Hastings. Comme s'il pressentait son rôle futur, il communiqua à Burke un passage de Pline que l'on pouvait utiliser dans un discours pour atteindre le gouverneur général des Indes orientales lui-même dans la personne de sa femme. Il eut le grand regret de ne pouvoir assister aux derniers débats dans lesquels Burke se distingua par un de ses discours les plus pathétiques sur les événements des Indes.

Tout en faisant à la hâte des études sur le pays et les habitants, tantôt plongé dans la lecture d'Adam Smith, tantôt occupé à visiter les hôpitaux et les maisons d'enfants trouvés, Mirabeau n'avait pas négligé les travaux littéraires dont il croyait pouvoir espérer le succès sur la terre libre d'Angleterre. La société de Cincinnatus avait, il est vrai, lors de la révision de ses statuts, effacé la clause relative à l'hérédité. Mais Mirabeau jugea quand même à propos de faire paraître l'ouvrage qu'il avait préparé avec Chamfort. Pour la première fois il se montrait en public avec ce nom que son père, comme il le déclarait avec un certain sentiment d'orgueil dans sa préface, avait rendu « si difficile à porter. » A la vérité son nom, ici comme dans toutes ses publications, cachait beaucoup d'emprunts faits à autrui. Indépendamment de ce que Chamfort avait le premier fourni, se trouvaient aussi, parmi d'autres documents, une lettre de Was-

hington avec commentaire, une lettre de Turgot à un ami de la liberté, le Dr Price, dont Mirabeau fit la connaissance, un écrit du même Price sur le soulèvement des Américains, sans compter une série de remarques dues à la plume du célèbre jurisconsulte Target qui résidait alors à Londres[1]. Il était difficile que cette réunion de morceaux si divers sous le titre de « Considérations sur l'ordre de Cincinnatus » donnât aux lecteurs l'impression de l'unité. Mais les saillies de l'auteur sur « le mal épidémique de la noblesse », dont le tout était assaisonné, convenaient à merveille au siècle des lumières. Une traduction en allemand suivit trois ans plus tard : c'était l'œuvre d'un jeune homme de Kœnigsberg, Jean Brahl. Une autre en anglais fut aussitôt entreprise par Samuel Romilly qui avait fait chez d'Ivernois, un banni de Genève, la connaissance de Mirabeau. Entre Mirabeau et Romilly, qui donnait déjà de brillantes promesses comme avocat, se nouèrent ainsi des relations qui ne furent rompues que par la mort du premier.

Si l'on s'en rapporte aux affirmations de Romilly, il faudrait attribuer à Benjamin Vaughan l'œuvre la plus importante qui ait suivi, et qui parut sous le nom de Mirabeau à Londres[2]. Cependant, il suffit de lire avec quelque attention cet écrit pour se convaincre que la plus grosse part du travail revient à Mirabeau. Avec les « Doutes sur la liberté de l'Escaut » (tel est le titre du livre) il osait pour la première fois prendre la parole dans une question de haute politique[3]. Le

[1] *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus ou l'imitation d'un Pamphlet Anglo-Américain*. Par le COMTE DE MIRABEAU, etc. A Londres. Chez J. Johnson MDCCLXXXIV.

[2] D'après DUMONT, p. 16, ce fut une lettre de Chauvet, un des exilés Génevois qui vivait à Kensington, (Cf. Plan, p. 33), qui donna la première idée.

[3] *Doutes sur la liberté de l'Escaut réclamée par l'Empereur*, etc... par le *comte de Mirabeau*. *A Londres*, chez *G. Faden*, (préface du 28 déc. 1784).

monde entier suivait avec une attention extraordinaire le conflit élevé entre les Hollandais et Joseph II, dont Mirabeau avait pu voir les débuts au printemps sur le terrain même du litige. Déjà à cette époque, il s'était prononcé très spirituellement sur le « pasteur autrichien » qui avait besoin d'un Sancho Pança pour lui rappeler entre-temps le conseil « qui trop embrasse mal étreint. » C'est qu'en effet les projets de Joseph se trouvaient contrariés de plus en plus. La nouvelle alliance avec la tzarine était dirigée contre la Turquie. Le plan suivant lequel les provinces belges devaient être échangées contre la Bavière devait ébranler le système de l'empire allemand. Quant aux propositions que Joseph faisait aux États-Généraux, il s'agissait avant tout de lever le blocus de l'Escaut proclamé par les traités, blocus qui entravait le commerce d'Anvers en faveur d'Amsterdam et de Rotterdam. Si naturelle que fût cette demande, elle n'était pas cependant la seule fin poursuivie par l'Autriche. En songeant à unir la question de la Bavière à celle de la Hollande, l'empereur espérait pouvoir briser l'opposition de la France à ses projets d'échange. La pression qu'il exerçait sur les Hollandais devait avoir son effet sur la cour de Versailles prête à conclure une alliance avec les États-Généraux. Mais les Hollandais se mirent sur la défensive avec une énergie inattendue, tirèrent sur un vaisseau autrichien qui voulait forcer la sortie de l'Escaut et forcèrent l'empereur à faire des préparatifs de guerre. En même temps le gouvernement français, auquel on demandait sa médiation, s'emporta en menaces. Le plan d'échange des Pays-Bas contre la Bavière ne fut défendu chaudement que par Marie-Antoinette. Vergennes y joignit des conditions, tous les ministres de la France demandèrent une entente préalable et formelle avec le roi de Prusse.

Ces intrigues diplomatiques étaient connues seule-

ment en partie du public au moment où Mirabeau prit la parole sur un ton d'hostilité prononcée contre Joseph et ses alliés de Russie. Ce n'est pas seulement l'ami de la République Néerlandaise qui demande à être entendu. Il se fait aussi l'apôtre d'une politique étrangère énergique et désintéressée. Exaspéré de voir un de ses compatriotes célèbres, le publiciste Linguet, entreprendre la défense de Joseph, il demandait avec d'autant plus d'ardeur à Vergennes de renoncer à l'alliance des Bourbons et de la maison des Habsbourg. Le libérateur d'Amérique, c'est ainsi qu'il l'avait déjà nommé dans son mémoire de Pontarlier en faveur des Génevois, « ne désertera pas lâchement la cause de la Hollande. » Il ne doit pas inspirer à son excellent roi « de fausses idées de gloire » et suivre l'exemple de Louis XIV dont la grandeur prétendue a « déshonoré l'humanité ». Il n'est qu'une gloire pour un roi de France, c'est de faire le bonheur de sa nation et de maintenir la paix du monde. Qu'il cultive, qu'il peuple un royaume ; qu'il rende aux sujets leurs droits politiques et civils.... qu'il défie toutes les puissances de la terre, ou plutôt qu'il en soit l'arbitre et le modérateur révéré. Car le seul but du déploiement de forces que l'on prépare doit être « d'établir une paix durable, fondée sur l'intérêt de tous. »

On reconnaît dans ces considérations l'écho des propos que tenaient alors en France tous les hauts personnages. C'est, comme on l'a dit, « l'esprit de 1789 dans la politique étrangère [1]. » Cependant aucun fonctionnaire ou dignitaire n'avait osé avec la même liberté que l'auteur, mettre en doute que la France fut assez forte pour « ce noble rôle. » Mirabeau n'eut pas peur de le faire. Lui qui ne connaissait que trop les vices de l'ancien régime, posait hardiment ces questions : « Est-ce que la France peut compter sur dix an-

[1] Sorel, I, 316.

nées d'un gouvernement prospère? Qui peut promettre qu'elle se régénérera? Qu'a-t-on à lui donner à la place de la routine qui prolonge et protège sa décadence? » Poser ces questions, n'était-ce pas y répondre négativement? Aussi lui paraissait-il d'autant plus nécessaire de chercher l'appui d'une autre grande puissance. Il croyait pouvoir trouver ce concours dans l'Angleterre, sans s'embarrasser le moins du monde de l'argument que ce serait contre toutes les traditions. Il proposait, comme base d'une « alliance solide, sincère, éternelle » des deux puissances de l'ouest, la conclusion d'un traité de commerce destiné à « faire disparaître à jamais les jalousies nationales. » Comme projet d'avenir, il faisait entrevoir la constitution des Pays-Bas Autrichiens en un Etat indépendant dont l'existence serait précieuse non seulement pour la France et l'Angleterre, mais encore pour la Prusse. Selon son avis un État indépendant Belge pourrait obtenir facilement des Hollandais ce que ceux-ci refusaient à l'Empereur. Mirabeau pressentait les événements de l'avenir, et il se trompait seulement en se représentant cet Etat belge sous la forme d'une République fédérative. « Des Républiques, disait-il, telle est la frontière qui convient aux monarchies, si l'on ne veut pas en faire de vastes prisons... ces Républiques, quand elles ne feraient qu'écarter la guerre qui serait leur ruine, ne peuvent qu'ajouter à la prospérité de leurs voisins. » Ses tendances humanitaires et cosmopolites s'unissaient aux idées physiocratiques et libre-échangistes que le fils de l' « Ami des hommes » s'était appropriées et qu'il avait développées au contact de ses amis d'Angleterre. Ces principes d'origines diverses le dirigèrent toujours dans les jugements qu'il porta sur les questions de politique étrangère.

Les « Doutes sur la liberté de l'Escaut » firent quelque bruit. Mais les plaintes de Mirabeau nous font supposer

que l'ouvrage ne fut pas bien lucratif pour l'auteur. S'il ne rougissait pas de faire la cour au fameux Morande, un vrai bandit littéraire [1], celui-ci en revanche ne le tirait guère d'affaire. Il échoua également dans son projet d'entreprendre, pour s'assurer des revenus fixes, la rédaction d'une revue d'économie politique qui paraîtrait à la fois en anglais et en français. Une indisposition de Mme de Nehra lui avait imposé des dépenses inattendues. Sa pension n'arrivait pas de Paris. On ne s'étonne donc pas de le voir songer à un retour en France. Récemment encore, au commencement de mars 1785, il avait envoyé en avant son amie pour sonder le terrain à Paris et à Versailles et pour se mettre en relation avec ses hommes d'affaires. Mais l'éloignement d'Henriette était une nouvelle cause de soucis. Pour comble, au même moment, il eut avec son dernier secrétaire, un nommé Hardy, une affaire qui menaçait encore d'avoir pour lui de fâcheuses conséquences. Mirabeau l'accusa d'avoir détourné diverses pièces parmi lesquelles des lettres importantes et des manuscrits et le fit emprisonner. Hardy répondit en réclamant l'arrière de ses gages et prétendit que l'accusation de Mirabeau était une pure calomnie. L'affaire dégénéra en procès auquel assistaient plusieurs personnes de la connaissance de Mirabeau, mais aussi Linguet, alors domicilié à Londres et qu'il avait si fortement maltraité dans les « Doutes sur la liberté de l'Escaut. » Comme on ne put établir contre Hardy aucun grief formel, Elliot fut d'avis de mettre en garde le public par un article de journal contre un jugement que l'on pouvait mal interpréter. Mirabeau rédigea lui-même un article dans ce sens, avec le concours de Romilly et de son ami Baynes, et le fit insérer dans le « Public Advertiser. » Mais presque en même temps Hardy répan-

[1] L. DE LOMÉNIE, *Beaumarchais*, II, 374.

dit contre lui un libelle qui, d'après l'opinion de Baynes, était traduit du français de Linguet ; pendant longtemps encore les adversaires de Mirabeau devaient emprunter leurs armes à l'arsenal d'accusations et de calomnies de Hardy.

Mme de Nehra s'était cependant assurée que son ami pouvait revenir en France sans avoir à craindre la Bastille ou Vincennes. Ce qu'il redoutait par-dessus tout, c'était de voir son père se servir de l'ordre accordé par le roi le 13 décembre 1780 qui le mettait à son entière disposition. Ou il ignorait que le marquis l'avait rendu, ou il croyait qu'il pourrait facilement se le faire délivrer de nouveau. Il fit savoir au ministre de Breteuil qu'il était à la vérité réconcilié avec sa famille, mais que « comme il avait à réclamer quelques droits et à demander les comptes de sa tutelle, cet état de paix pouvait être détruit et sa liberté être menacée contre les intentions du gouvernement. » Sur ce point il reçut des ministres des déclarations propres à le rassurer. Mirabeau se mit en route aussitôt après et le 4 avril il se présenta chez son ancien ami Le Noir pour lui demander des explications orales [1].

Mme de Nehra lui conseillait de se retirer à la campagne, par exemple au château de Mirabeau en Provence, où l'on pouvait vivre à peu de frais, et d'y écrire un grand ouvrage digne de lui. Cependant il ne fallait songer pour le moment à un pareil voyage. En premier lieu, on devait avoir égard à la santé d'un garçon de trois ans récemment vacciné, que l'on désignait par le sobriquet de Coco. On le croyait le fils du sculpteur Lucas ; en réalité c'était l'en-

[1] Mme de Nehra à Breteuil. s. d. Breteuil à Le Noir, 24 mars 1785, (imprimé dans PEUCHET, II, 315). Mémoire pour Breteuil, s. d. Le Noir à Breteuil, 4 avril 1785. *Arch. nat.* K. 164.

fant de Mirabeau, Madame de Nehra se chargea de son éducation et lui consacra tous les soins d'une mère. D'ailleurs Mirabeau ne goûtait guère l'idée de se retirer en province pour y mener la vie d'un hobereau ; il préférait rester à Paris où, selon les assurances de Breteuil, il n'« avait rien à craindre. » Il entra aussitôt dans des cercles qui le possédèrent pendant quelque temps et où il se livra à un genre de littérature qui lui promettait en même temps la gloire et l'argent. Subitement alors il révéla, au grand étonnement du public, comme un écrivain financier ingénieux, érudit, entreprenant et en sept mois il mit en circulation une série de travaux relatifs à des questions de finances, travaux dont plusieurs étaient assez étendus. Cette rapidité de production et la complexité des sujets que Mirabeau traitait laissent soupçonner qu'il avait ici encore à sa disposition de puissants auxiliaires. On peut dire en effet que si son nom servait pour ainsi dire de drapeau dans ces combats, les meilleurs coups étaient portés par d'autres.

En première ligne, c'était Clavière qui lui fournissait des idées. Brissot, qui fréquentait alors beaucoup Clavière, en parle comme « d'une mine intarissable de diamants bruts auxquels il fallait un metteur en œuvre. » Trois ans à peine s'étaient écoulés depuis que Mirabeau avait fait à Neufchatel la connaissance de ce proscrit de Genève. Dans cet intervalle, après une tentative infructueuse pour fonder en Irlande une nouvelle Genève, Clavière s'était fixé à Paris. Il s'y était occupé d'affaires d'argent et avait noué des relations étroites avec un compatriote qui jouissait, depuis longtemps déjà, d'une grande réputation comme banquier, comme conseiller officiel des administrateurs du trésor public et comme autorité en matière de finance. C'était Panchaud, homme « d'une éloquence entraînante, » selon le témoignage de Mollien dans ses mémoires, « versé

dans tous les genres de spéculations qui se font sur les places de Londres et d'Amsterdam. » « Les hommes de cour, les abbés, les nouveaux magistrats couraient chez lui apprendre la haute science de la finance. » Ils le nommaient leur « maître » et ce genre d'enseignement paraissait être bien plus agréable pour lui qu'un métier où il pouvait par moment gagner beaucoup d'argent, mais aussi parfois en perdre encore davantage. Introduit chez Panchaud par Clavière, Mirabeau y retrouva d'anciennes connaissances comme Talleyrand et Lauzun. Le comte Narbonne, un jeune homme plein d'avenir avec lequel il était en relation par l'intermédiaire de Chamfort, était aussi un habitué de la maison. Un autre hôte était le comte d'Antraigues, encore très libéral à cette époque, le mari futur de Mme St-Huberti, la célèbre chanteuse qui fit l'admiration de Mirabeau [1]. Mais personne n'attira Mirabeau autant que Panchaud. Celui-ci déclarait que « personne ne savait aussi bien parler de ce qu'il ne savait pas ; » mais le comte ne lui en gardait pas rancune. Il vantait au contraire son « coup d'œil d'aigle » et jusqu'à sa mort il montra à son égard un attachement extraordinaire.

Mirabeau dut à cet homme remarquable non seulement de bonnes leçons, mais encore son entrée chez Calonne qui dirigeait alors les finances de la France. Ainsi, se trouvèrent mis en relation deux hommes qui paraissaient se convenir assez bien. Le successeur de

[1] V. *Brissot*, p. 377, *Guibal*, Vol. I, p. 93. A la Constituante, Mirabeau et d'Antraigues étaient connus comme étant deux adversaires. Cependant Mirabeau se défendait d'avoir écrit une lettre mordante qu'on lui attribuait : « Lettre du comte de Mirabeau à M. le comte d'Antraigues. » Cf. *Journal de Paris*, 6 juillet 1789. V. PINGAUD : *Un agent secret sous la Révolution et sous l'Empire*. Le comte d'Antraigues, 1893. M. PELLET, *Variétés révolutionnaires*, (1885), I,200, tient encore la « Lettre... » pour une œuvre de Mirabeau.

Necker, de Joly de Fleury et de d'Ormesson, l'homme mondain, frivole, prodigue, le contrôleur général riche en expédients qui, en affichant la confiance cherchait à donner le change aux esprits sur les périls imminents, tombait sur un homme tout aussi charlatan, aussi audacieux et aussi enthousiaste, prêt à offrir son concours et ses lumières pour trouver un champ libre où ses forces pourraient se développer à leur aise. Mais si Mirabeau travailla pendant quelque temps au service de Calonne, il se garda bien de lui sacrifier son indépendance. Il rejetait plus tard l'accusation d'avoir été « payé » par Calonne. Il ne voulait de même avoir reçu de ses « amis » que des « secours » sous la forme de prêts, mais il prétendait n'avoir jamais reçu de cadeaux et n'avoir jamais participé au bénéfice des spéculations. Il est permis d'être un peu sceptique sur ces affirmations, on peut aussi considérer comme équivalant à des cadeaux les prêts d'argent que reçut Mirabeau. Ce qui reste en tout cas certain, c'est que sa plume ne fut jamais « vénale, » en ce sens qu'il n'écrivait jamais contre ses propres convictions. Lorsqu'il vit que Calonne entrait dans une voie pleine de dangers pour la France, il se sépara de lui pour devenir son adversaire irréconciliable. Et même, lorsqu'en compagnie de Panchaud, de Clavière et d'autres, il travaillait pour lui, il fit avec une entière franchise, soit en son nom, soit en s'appropriant les griefs d'autrui, la critique de chacune des fautes du Ministre des finances. Une preuve de cette sincérité nous est fournie par le premier de ses écrits financiers, le travail sur la Caisse d'Escompte.

Cette institution qui a eu avant et pendant la Révolution une si grande influence sur le rôle de Mirabeau mérite d'attirer l'attention. La Caisse d'Escompte était la plus importante des banques de l'époque ; les papiers qu'elle émettait avaient leur place à la Bourse de Paris

à côté des fonds d'État. Fondée en l'année 1776 sous les auspices de Turgot et surtout avec le concours de Panchaud, sous la forme d'une société en commandite par actions, elle s'était gardée des erreurs qui avaient fait échouer l'entreprise de Law et très rapidement elle avait acquis une prospérité extraordinaire. Son but était d'escompter les effets de commerce, d'acheter et de vendre des métaux précieux et d'exécuter des paiements. Un an après sa fondation, on l'autorisa à admettre des billets de caisse. Cependant cette émission, entreprise sans limitation réglée par les statuts et sans une réserve métallique suffisante, s'accrut outre mesure et fit courir à la banque les plus grands dangers. La crise éclata lorsque vers la fin de 1783, le contrôleur général d'Ormesson pressé par la nécessité lui emprunta 6 millions de livres. Cet emprunt fut ébruité; tout le monde se précipita pour échanger les billets contre de l'argent monnayé. La caisse ne put résister à cet assaut et d'Ormesson ne trouva pas d'autre moyen de sauver la banque que de l'autoriser provisoirement par un arrêt du conseil à ne rembourser ses effets qu'en billets de change. Il donna, en outre, pour le même temps à ses billets cours forcé dans toutes les caisses de Paris. Calonne, en arrivant aux affaires, commença par rapporter ces mesures : il remboursa les sommes empruntées et ratifia les statuts révisés et améliorés. La Banque reprit un nouvel essor. Le capital en actions était monté de 12 à 15 millions de livres, les bénéfices arrivaient à 13 %, les actions émises au cours de 3.000 livres atteignaient celui de 8.000 livres. Les hommes de la haute finance qui avaient la parole dans le conseil d'administration de la Caisse d'Escompte favorisèrent cette hausse par tous les moyens et l'espoir chimérique que le public avait de réaliser des bénéfices illimités amena un agiotage des plus actifs, notamment à propos des dividendes.

L'esprit de spéculation, réveillé par les emprunts prodigieux que la guerre d'Amérique avait nécessités, trouva aussi d'autres moyens de s'exercer. Parmi les banques se trouvait celle de St-Charles, fondée en Espagne par le Français Cabarrus et désignée par le nom du roi Charles III ; elle avait comme annexe la compagnie privilégiée de commerce colonial dite compagnie des Philippines. Toutes deux reposaient sur des bases peu solides ; mais les actions de la banque St-Charles, qui se trouvaient en majeure partie entre des mains françaises montèrent rapidement, et à Paris encore plus qu'à Madrid. Fort à propos pour la banque de St-Charles, la Caisse d'Escompte soutenait ses opérations. Elle fut particulièrement secondée par Coulteux de la Noraye, un grand banquier parisien qui avait la plus grande influence sur le conseil d'administration de la Caisse d'Escompte.

Une entreprise d'un genre tout différent était la compagnie privilégiée des eaux de Paris. Cette compagnie avait pour but d'utiliser la vapeur, chose dont on n'avait pas encore vu en France d'exemple aussi remarquable, et de fournir à Paris de l'eau de source filtrée. Les actions montèrent en quelques années de 1.200 à 3.600 livres. On pourrait citer encore d'autres sociétés industrielles et financières dont le papier était alors recherché. On n'avait jamais vu les actions monter ainsi ni les capitalistes leur confier aussi volontiers leur argent.

Calonne trouva que ces sociétés prospéraient au détriment des fonds publics. En 1785, il pouvait craindre que cette concurrence ne l'empêchât de couvrir son dernier emprunt de 125 millions, malgré les conditions alléchantes. Aussi tous ceux qui luttaient contre ce mouvement de hausse (et il n'en manquait pas), étaient ses alliés naturels. En ce qui concernait particulièrement la Caisse d'Escompte, Panchaud, qui n'avait plus

rien à faire avec l'administration et Clavière étaient de ceux qui jouaient à la baisse. L'intérêt de la banque et le souci du bien public leur servaient de prétextes. Au début de l'année 1785, on vit dans l'assemblée générale des actionnaires et à la Bourse les deux partis en venir aux scènes les plus violentes. Clavière se laissa même un jour aller jusqu'à des voies de fait [1]. En même temps commençait une campagne active de mémoires où les injures et les offenses à l'honneur ne faisaient pas défaut. L'intervention du gouvernement n'avait pas peu contribué à aigrir les adversaires. Tout d'abord Calonne avait averti les spéculateurs à la hausse par un arrêt du conseil à la date du 16 janvier 1785 ; il demandait que dans la répartition des dividendes entre les actionnaires, on ne fît entrer que les bénéfices des six derniers mois, et que l'on fixât les fonds de réserve à une somme déterminée. Mais voyant que ceux qui spéculaient à la baisse étaient sur le point d'en profiter, le ministre, cédant à la pression d'adversaires influents s'était laissé entraîner à annuler, par

[1] J'emprunte ces détails à une correspondance instructive de Limon avec Vergennes. *Arch. étrangères.* Mss. France, n° 1399, ainsi qu'à une série de brochures rares, appartenant à la bibliothèque de Neufchatel, rassemblées sous le titre de « Recueil sur les finances, » n° 22618 et suivants, comme celle-ci de *Panchaud :* « Un mot de réponse au mot de l'énigme et autres libelles », 1785, 14 février, 22 p. celle de *Cazenove :* (C'est celui pour lequel Mirabeau intervenait plus tard auprès de Frédéric le Grand dans une lettre du 18 fév. 1786. Cf. *Œuvres de Frédéric le Grand*, XXV, 326 et suivantes). « Lettre de M. Théophile Cazenove d'Amsterdam, à M. J. J. Pallard de Marseille », à Amsterdam 1785, 77 p. On y trouve aussi au complet tous les écrits de Mirabeau qui se rapportent à cette question ainsi que les réponses qu'ils ont suscitées. D'ailleurs, cf. DE LOMÉNIE, III, 601-670, qui s'est servi des travaux très importants pour l'histoire de la caisse d'Escompte de *Léon Say* (Extrait du Bulletin de l'Académie de Reims, 1849), de L. DE LAVERGNE, *Les économistes français du* XVIII[e] *siècle*, p. 475-495, ainsi que les *Mémoires d'un ministre du trésor public*, 1780-1815. Paris, 1845, (de Mollien).

un second arrêt du conseil à la date du 24 janvier, tous les marchés à prime ou à termes antérieurs, malgré les protestations des joueurs à la baisse.

Mirabeau prétend dans la préface de son mémoire sur la Caisse d'Escompte qu'il avait déjà eu à Londres l'occasion de s'occuper de ces incidents. Mais les matériaux de son ouvrage lui furent fournis seulement par ses amis de Paris. Brissot raconte que le sixième et le huitième chapitre étaient de lui, un autre de Du Pont, le reste de Clavière. Quoi qu'il en soit, la mise en œuvre des « diamants » appartient à Mirabeau. On reconnaît évidemment sa rhétorique poussée jusqu'au pathétique quand il condamne l'arrêt du conseil du 24 janvier : « Dieu même, s'écrie-t-il, ne peut pas faire qu'une loi rétroactive soit une loi juste ! » « Malheur à celui qui croit pouvoir redresser la morale avec des règlements ! » Il demande une surveillance constante ; mais il proteste contre une intervention partiale du gouvernement. Calonne se sera laissé surprendre « par l'immensité de ses occupations : » c'est la seule explication qu'il trouve. D'ailleurs tout ce qui avait trait à la Caisse d'Escompte, à l' « égoïsme et à la cupidité » des administrateurs, aux « manœuvres » déloyales entreprises « pour faire monter le prix des actions » était tout à fait conforme aux idées de Calonne. Il en était de même de l'éloge des papiers d'État, comme étant le placement le plus sûr de l'argent, et la condamnation de cette « fureur contagieuse de mépriser le certain pour l'incertain ».

Mirabeau cependant crut prudent de faire imprimer cet écrit ailleurs qu'à Paris. Il partit donc en mai avec Mme de Nehra pour Bouillon, la petite capitale du duché du même nom, où il rencontra le prince de Rohan-Guéménée, exilé à la suite d'une banqueroute frauduleuse. Il s'en fallut de peu qu'il ne se fît le défenseur de cette victime de sa légèreté et des fraudes d'autrui ;

mais les amis du prince avaient encore plus à craindre qu'à espérer de la langue d'un pareil avocat. Mirabeau trouva d'ailleurs d'un autre côté tant de travail qu'il ne put plus consacrer une minute à ce prince insolvable. Lorsque son livre, décoré d'une belle épigraphe de Perse et d'une préface violente, fut introduit en contrebande à Paris, et qu'il tomba sous les yeux de Calonne, celui-ci exprima le vœu de voir faire quelques coupures, afin d'adoucir la critique acerbe de l'arrêt du 24 janvier. Mirabeau prétend avoir repoussé cette demande avec fierté : « Je poursuivrai, dit-il, jusqu'au tombeau toute loi rétroactive. » Et il ajoute que la victoire lui resta et que la vente du mémoire fut autorisée officiellement [1].

En tout cas, le ministre fit cette fois l'expérience que l'homme qui portait le titre de comte et ses auxiliaires de la bourgeoisie n'étaient pas à mépriser. Il le chargea d'ouvrir le feu contre cette banque de Saint-Charles qui le gênait si fort, lui fournit des matériaux et couvrit les frais. Au dire de Mirabeau, dix jours lui suffirent pour composer un in-octavo assez gros [2]. Il n'y a là rien d'impossible : car Brissot raconte dans ses mémoires que le travail avait été commencé depuis longtemps par Clavière et lui, et même, que quatre à cinq feuilles étaient déjà imprimées. Mirabeau en aurait eu connaissance, il aurait fait prier les auteurs par Calonne de lui confier leur ouvrage, aurait mis l'argent

[1] *De la Caisse d'Escompte par le comte de Mirabeau*, Londres, MDCCLXXXV.

[2] *De la Banque d'Espagne, dite de Saint-Charles par le comte de Mirabeau*, 1785. Dans son écrit dirigé contre Beaumarchais, Mirabeau dit lui-même (p. 10) : « M. Clavière est l'auteur d'un mémoire sur la Banque de Saint-Charles qui a servi de base à mon ouvrage sur cet important sujet. » Cf. sur la banque de Saint-Charles le livre de *Baumgarten* : Geschichte Spaniens zur Zeit der französischen Revolution, p. 381 et suivantes.

dans sa poche et Clavière se serait vu forcé de payer les frais d'impression. D'après ces renseignements, à part quelques-unes de ces sorties dont il avait le secret et le choix de l'épigraphe, tirée cette fois de Juvénal, la part personnelle de Mirabeau n'était pas très considérable. Personne n'ignorait d'ailleurs que sous son nom se cachaient d'autres collaborateurs. On nommait Panchaud parmi ceux qui l'avaient aidé dans son travail sur la Caisse d'Escompte. Il avait, déclare Mirabeau dans l'avertissement du nouveau livre, prêté souvent sa plume, mais jamais son nom. Cette phrase même était, d'après les déclarations de Brissot, la propriété de Clavière à qui la préface entière aurait appartenu. Avec ses sorties impétueuses contre « le monstre dévorant des monopoles », auquel avait abouti cette banque entre les mains de Cabarrus, le « nouveau Law », et avec ses considérations sur l'avenir incertain de cette institution, le livre produisit à Paris une impression si profonde que les actions de la banque de Saint-Charles baissèrent presque de moitié. Il y avait, il est vrai, une sérieuse contradiction, à conjurer dans cet ouvrage « les gouvernements éclairés » de « hâter la grande révolution de la liberté du commerce » et d'autre part à les engager à ne point souffrir « les spéculations tendant à précipiter les capitaux des nations dans une banque étrangère. » Mais pour Calonne il s'agissait uniquement du résultat pratique.

Il ne voulait pas cependant paraître aux yeux du monde favoriser les adversaires de la banque de Saint-Charles, d'autant plus que le mémoire de Mirabeau avait été interdit en Espagne et que l'ambassadeur d'Espagne à Paris avait déposé auprès de Vergennes une plainte contre l'auteur [1]. Les administrateurs de la

[1] Cela ressort du *Tableau raisonné de l'état actuel de la Banque de Saint-Charles*. Amsterdam, 1786, p. 5.

Caisse d'Escompte se sentaient aussi partiellement atteints, notamment ce Le Coulteux de la Noraye qui agissait comme agent de la banque de Saint-Charles. Déjà ce dernier avait laissé échapper contre Mirabeau des paroles aigres qui lui attirèrent une réponse empreinte de dédain et d'ironie, où l'auteur adressait à la Caisse d'Escompte même de nouveaux reproches [1]. Deux jours après, le livre commandé par Calonne sur la banque de Saint-Charles fut interdit par arrêté du conseil comme « étant l'ouvrage de l'un de ces particuliers qui se hasardent à écrire sur des matières importantes, dont ils ne sont pas assez instruits pour procurer au public des connaissances utiles. » Calonne ne voulait cependant pas rompre ses relations secrètes avec « ce particulier ». Il lui assura, si l'ambassadeur d'Autriche était bien renseigné, une indemnité de 6000 livres et traita avec lui pour la composition d'un nouveau travail qui aurait pour sujet les emprunts d'État. Mais la lettre à Le Coulteux de la Noraye fut aussi condamnée par un arrêt du conseil du 24 août, bien que les épreuves eussent été vues de Calonne et corrigées selon ses désirs.

Mirabeau était furieux de la manière dont on le traitait. Cependant il ne désirait pas lui non plus rompre avec Calonne, dont l'amabilité à son égard lui laissait toujours espérer pour l'avenir une récompense durable, quelque poste qui répondît à son ambition. Avec le temps il put s'apercevoir qu'on le berçait simplement de belles paroles. En outre il condamna conformément à

[1] *Lettre du comte de Mirabeau à M. Le Coulteux de la Noraye sur la Banque de Saint-Charles et sur la Caisse d'Escompte.* A Bruxelles 1785. Le P. S. est daté « Paris, 15 juillet 1785. » La lettre est donc antérieure à la première décision du conseil contre Mirabeau ; ou on devrait admettre qu'il l'avait antidatée. J'emprunte quelques détails à la dépêche de Mercy à Kaunitz du 12 août 1785. *Archives de Vienne.*

ses principes une nouvelle immixtion du gouvernement dans les affaires de bourse projetée par Calonne. Enfin, à la suite de la dernière campagne littéraire de cette année 1785, il se heurta si violemment avec Calonne que l'union des deux hommes se rompit pour quelque temps complètement. Cette fois il s'agissait de la Compagnie privilégiée des eaux de Paris. Clavière, peut-être aussi Panchaud, avait un intérêt capital à la baisse de ses actions. Que le premier ait de nouveau prêté sa plume à Mirabeau, c'est à peu près certain. Mais Panchaud et Clavière n'étaient déjà plus en bons termes avec Calonne; celui-ci effrayé par les attaques de ses adversaires de la haute finance, voulait se réconcilier avec eux. En outre, il souhaitait personnellement la hausse, lui et beaucoup de courtisans possesseurs d'un assez grand nombre d'actions de cette société. Mirabeau tomba donc dans un guêpier, lorsqu'en automne, dans un écrit soi-disant imprimé à Londres et intitulé « Sur les actions de la Compagnie des eaux de Paris », il dissuadait « le père de famille crédule » de croire que « l'or du Pactole » roulerait dans ces canaux destinés à distribuer de l'eau dans Paris [1].

Calonne se tourna tout d'abord vers Clavière et le fit prévenir par le lieutenant de police. Lorsque Mirabeau revendiqua la paternité de l'ouvrage, il lui fit savoir par le duc de Lauzun qu'il avait blessé de grands et très hauts personnages et que s'il péchait encore, il devait s'attendre à une punition sévère. Mirabeau eut encore une entrevue avec lui; mais l'issue ne fut pas de nature à le satisfaire; il fit en conséquence des préparatifs pour exécuter un plan qu'il nourrissait depuis

[1] *Sur les Actions de la Compagnie des eaux de Paris. Par M. le comte de Mirabeau.* A Londres 1785. L'exemplaire de la bibliothèque de Neufchatel contient des corrections manuscrites qui me paraissent émaner de la main de Mirabeau.

longtemps déjà ; il s'agissait de quitter Paris et dans un nouveau voyage d'apprendre à connaître les cours du nord de l'Europe. Son premier but de voyage était la résidence de Frédéric ; il voulait, comme il le disait plus tard, s'épargner le regret « d'avoir été le contemporain d'un si grand homme sans l'avoir connu. » Cependant, avant de se mettre en route, il fit imprimer encore un écrit où il attaquait un des principaux actionnaires et un défenseur de la Compagnie des eaux et de son organisation. Ce n'était rien moins que Beaumarchais, déjà arrivé au faîte de la renommée comme publiciste, comme poète et comme homme d'affaires. Ils n'étaient pas étrangers l'un pour l'autre. Mirabeau avait tout dernièrement demandé à l'aimable millionnaire de lui prêter 12 000 livres, ce que celui-ci avait, il est vrai, refusé dans les termes les plus courtois. Lorsque l'auteur du *Figaro* entreprit de réfuter l'ouvrage sur la compagnie des eaux, beaucoup de points faibles ne lui avaient pas échappé dans la brochure de Mirabeau. Il avait formulé sur l'avenir de cette entreprise d'utilité publique des pronostics de pure imagination il est vrai, mais bien plus exacts cependant que ceux de Mirabeau. Il ne s'était pas fait faute de suspecter les desseins de Mirabeau en le représentant comme un écrivain à la solde des joueurs à la baisse et de faire sur son nom de mauvaises plaisanteries, au milieu desquelles s'intercalait tant bien que mal un éloge à moitié ironique de son style. C'était à la vérité plutôt le style de Clavière. Si Beaumarchais avait avec sa bonne humeur habituelle donné quelques coups de battoir, Mirabeau lui répondit par des coups de massue. On le voit ici fidèle à l'épigraphe tirée de Tacite, prendre le ton d'un moraliste indigné et signaler les points noirs de l'existence antérieure de « ce chevalier d'industrie, » reprocher ses détours à « maître renard » et arracher à l'intrigant de cour « la palme des martyrs. » Il maltraite aussi le

poète qui « change la scène comique en école de mauvaises mœurs, outrage tous les ordres de l'État, toutes les bienséances. » Quant à lui, il s'enveloppe dans la toge du patriote qui détourne ses concitoyens d'encourager de folles spéculations. Il se présente comme le défenseur de ces classes populaires, nombreuses et sans ressources qui ne pourront payer l'eau que les actionnaires privilégiés et cupides leur vendent si cher. Son principal but est d'être « l'apôtre de la vérité pour faire oublier ainsi les erreurs de sa jeunesse. » Au milieu de toutes ces tirades, rien ne devait être plus comique pour les initiés que de voir l'auteur reprocher à son adversaire son amitié et ses relations épistolaires avec le libelliste Morande. C'était ce même Morande que Mirabeau avait à Londres invité si cordialement à dîner[1].

Le grand public qui se réjouissait manifestement de ce duel de deux célèbres champions fut un peu étonné de voir Beaumarchais abandonner le dernier mot à son adversaire. Beaumarchais pressentait sans doute dans le puissant orateur une force supérieure : le renard était trop prudent pour lutter ouvertement avec le lion. Plus tard tous deux se rencontrèrent sans que la moindre rancune subsistât. Lorsque pendant la Révolution le couvent des Carmes de Vincennes fut mis en vente et que tous deux eurent des vues sur lui, ils échangèrent quelques lettres amicales. Mais dans les derniers jours de l'année 1785, Mirabeau était tout

[1] *Réponse du comte de Mirabeau à l'écrivain des Administrateurs de la Compagnie des Eaux de Paris.* A Bruxelles, 1785. Cf. L. DE LOMÉNIE : *Beaumarchais et son temps*, II, 375 et suivantes, et A. BETTELHEIM, *Beaumarchais*, Francfort 1886, p. 514-519. Dans un extrait d'une lettre de Beaumarchais à Vitry, de l'année 1790, que M. A. Bettelheim a eu l'obligeance de nous communiquer (extraits de la collection particulière de Charavay à Paris), nous lisons : « Nous avons été plus divisés de sentiments que d'opinions. Il revint à moi et il y revint avec grâce ». — Sur Morande, cf. suprap... note 1.

fier de sa victoire. Il pouvait considérer comme un triomphe qu'aucun des membres du conseil d'administration pour lequel Beaumarchais avait écrit n'eût osé le poursuivre en dépit des sollicitations de son adversaire. « J'espère, avait-il écrit avec ironie dans la préface de son dernier écrit, qu'ils ne demanderont pas de ma bonté de sacrifice trop long de mes intérêts et de mon plan de voyage. » Et sur cette sortie brillante, il disparut pour quelques mois de la scène.

CHAPITRE XI

VOYAGE EN ALLEMAGNE. — MISSION SECRÈTE A BERLIN

L'année 1785 tirait à sa fin, lorsque Mirabeau, muni des recommandations du ministre Vergennes, accompagné de « sa horde » comme il disait, prit la route d'Allemagne. Il emmenait avec lui Mme de Nehra, le petit Lucas, un petit chien et les domestiques nécessaires. D'après les apparences on aurait dit un voyageur aisé : en réalité, c'était un pauvre hère habitué, par nécessité, à vivre sur les poches d'autrui. Le voyage fut rempli d'aventures. On souffrit d'un froid intense et l'on essuya deux coups de pistolet tirés dans l'ombre, apparemment par une troupe de brigands, entre Toul et Verdun. Après de courts arrêts à Nancy, Francfort et Leipsic, les voyageurs arrivèrent le 20 janvier 1786 à Berlin et s'installèrent à la « Ville de Paris. » Mirabeau était déjà une personnalité trop connue pour que sa disparition de la capitale française n'eût pas fait sensation. L'ambassadeur d'Autriche à Berlin jugea nécessaire d'en référer à Kaunitz : « Quoique le but de ce voyage soit secret, il ne devait pas, pensait-il, rester longtemps caché [1] ». L'ambassadeur de France à Berlin

[1] Mercy à Kaunitz, 4 janvier 1786. *Archives de Vienne.*

prit la chose avec moins de sang-froid. Il ne fut nullement satisfait de l'arrivée de Mirabeau, pas plus que des recommandations apportées. La plupart des Français qui arrivaient lui donnaient sujet de mécontentement. Ou bien ils se laissaient aller, dans leur admiration pour tout ce qui était prussien, à décrier l'organisation militaire française ; ou bien, inversement, ils injuriaient les Berlinois de telle façon « que des caractères moins flegmatiques, disait-il, ne l'endureraient pas. » Il craignait aussi que Mirabeau ne lui préparât de grands désagréments en faisant des dettes. Lorsqu'il entendit dire qu'au printemps le fils cadet de l' « Ami des hommes » viendrait pour prendre part aux manœuvres, cette nouvelle lui arracha un cri de douleur : « C'est bien assez du premier [1]. »

L'ambassadeur ne put cependant empêcher Mirabeau d'obtenir ses entrées chez le prince royal et chez le comte Hertzberg ; il put s'assurer que le prince Henri trouvait de l'agrément à son entretien et que même le grand roi, par une lettre amicale, lui avait accordé une audience. Mirabeau avait joint à sa demande d'audience un paquet d'imprimés, comprenant sans doute ses écrits politiques et financiers des deux dernières années. Si, plus tard, il soutint que le roi l'avait appelé auprès de lui de son propre mouvement, ce fut une de ses exagérations habituelles.

Ni comme homme, ni comme écrivain, Mirabeau n'était un étranger pour Frédéric. Les écarts et les souffrances de sa jeunesse étaient devenus célèbres dans toute l'Europe. Si peu que le prisonnier de Vincennes méritât d'être mis en parallèle avec le prisonnier de Küstrin, on devait forcément se rappeler

[1] D'Esterno à Vergennes, 24 janv. 1786. Réponse de Vergennes, 8 fév. 1786. *Arch. étrang.* Pour la suite je me sers encore des rapports de d'Esterno du 2 mars et du 18 avril 1786.

que, dans l'un comme dans l'autre cas, la main brutale d'un père sévère s'était appesantie sur la vie du fils. D'autre part, Frédéric comme souverain de Neuchatel avait dû quelques années auparavant s'occuper des écrits de Mirabeau. Il se rappelait la plainte que le gouvernement français avait alors élevée contre l'impression par Fauche et Cie d'œuvres offensantes. C'est pourquoi il ne négligea pas, par prudence, de faire rechercher par Formey, le secrétaire de son académie, quel était le but que poursuivait dans son voyage l'auteur du livre sur les « Lettres de cachet ». Mais Frédéric avait l'âme trop grande pour se laisser attarder longtemps à ces souvenirs. Le 25 janvier 1786 le roi reçut Mirabeau à Potsdam. Ces deux hommes qui en quelque sorte incarnaient deux siècles en eux se rencontrèrent dans un des salons rococo de Sans-Souci. Mirabeau fut tellement enchanté de l'audience, qu'il osa faire au roi des confidences sur ses projets d'avenir, projets qui, vrais ou faux, étaient adroitement combinés. Pendant l'audience il n'avait pu s'exprimer librement devant des témoins. Ce qu'il voulait dire, il le confia le lendemain au monarque dans une lettre[1]. « Mon intention est, je l'avoue à vous seul, d'aller chercher de l'emploi dans le pays que je connaisse qui ait le plus besoin des étrangers. Je pousserai donc en Russie ; et certes je n'aurais pas été chercher cette nation ébauchée, et cette contrée sauvage, s'il ne me paraissait que votre gouvernement est trop complètement organisé pour que je puisse me flatter de devenir utile à votre Majesté. La servir et non pas siéger oiseusement dans des Académies eût, sans doute, été la première de mes ambitions, Sire. Mais les orages de ma première jeunesse, et les déceptions de mon pays ont

[1] La correspondance de Mirabeau et du Grand Frédéric se trouve dans les Œuvres de Frédéric, t. XXV, p. 321-328.

trop longtemps détourné mes idées de ce beau dessein, et je crains bien qu'il ne soit trop tard. »

Mirabeau n'eût pas parlé autrement s'il eût désiré qu'on lui fît violence pour le retenir. Mais le vieux Fritz ne tomba pas dans le piège. Il répondit par de simples compliments, exprimant l'espérance de voir Mirabeau encore plus souvent. Celui-ci commençait à s'accoutumer à Berlin. Les cercles de la diplomatie et du haut fonctionnariat furent les premiers à s'ouvrir devant le voyageur qui recevait bon accueil à la cour. Mme de Nehra parle dans son journal des festins de cérémonie où il était convié, repas qui pour lui n'étaient pas dépourvus d'attraits. Déjà il rencontrait des hommes d'esprit et des savants dont il utilisa les relations autant qu'il put : c'étaient le secrétaire de l'ambassade d'Angleterre, Ewart, et le distingué Dohm, attaché aux affaires étrangères. Dohm était apte mieux que personne à lui éclaircir les préliminaires de la ligue des princes, le dernier grand succès de la politique de Frédéric. Il ne pouvait assez admirer comme ce Français s'était rapidement dépouillé de ses préjugés, quels immenses progrès il avait faits dans l'étude de la langue allemande et comme il s'était efforcé de s'instruire par les livres et par ses relations avec des hommes de tout état, artisans aussi bien que ministres. « Il possédait, dit-il, l'art de questionner à un tel degré, qu'il est difficile d'en donner une idée à quelqu'un qui n'a pas été habitué à sa conversation [1]. » Mirabeau dut aussi maint renseignement aux nombreux membres de la colonie française de Berlin. Le poète Louis Tieck se souvenait de l'avoir vu, étant encore enfant, dans cette compagnie, alors qu'il visitait une taverne au-

[1] Dohm sur Mirabeau, abstraction faite de ses Mémoires, dans ses lettres à Bertuch, éditées par L. Geiger dans les « Academische Blätter. » I, 13, 14.

dessous du Kreuzberg, surnommée la « cave sombre[1]. » Le spirituel Erman remplit Mirabeau d'enthousiasme pour les actes du Grand Électeur[2]. Le Marquis de Luchet, qui sur les recommandations de Voltaire avait reçu la place de bibliothécaire et directeur de théâtre à la cour du Landgrave de Hesse-Cassel, et qui avait passé ensuite au service du prince Henri, lui demeura depuis cette époque dévoué de cœur et toujours prêt à lui venir en aide. Chez le prince Henri, qui pendant un court séjour à Paris quelques années auparavant avait reçu les hommages des Français, Mirabeau se comportait comme un habitué de la maison ; il réjouissait le prince par le dénombrement exagéré des « cinquante-quatre lettres de cachet » dont avait usé sa famille et lui dépeignait, au grand désespoir de d'Esterno, le triste état des finances françaises.

Mirabeau ne rencontra aucune difficulté pour pénétrer auprès des savants et des écrivains. Il sut profiter de ces relations pour corriger ses notions particulièrement défectueuses sur les affaires prussiennes. De même que Dohm, Nicolaï devint un de ses guides et conseillers. L' « Allgemeine deutsche Bibliothek » fut en tout cas pour Mirabeau, si apte à tout saisir, une vraie mine, bien plus encore que la « Berlinische Monatsschrift. » Il put puiser à l'aise dans les descriptions de pays et de voyages de Nicolaï. Il examina l'état de la littérature d'alors avec les yeux du chef de chœur des rationalistes de Berlin. De là provint sa haute appréciation de Lessing. Malgré quelques légères réserves, il fit de celui-ci un brillant éloge comme il avait été rarement donné à l'auteur de la Dramaturgie de Hambourg d'en

[1] Cf. l'article de Guido Weiss, d'après le récit de Tieck dans la *Gazette de Francfort*, 1890, nº 180. Köpke, *Tieck*, I, 93.

[2] Erman, Sur le projet d'une ville savante dans le Brandebourg, présenté à Frédéric Guillaume le Grand, 1792. Introduction.

recevoir de la bouche d'un compatriote de Voltaire. De là provint aussi son jugement contradictoire sur Kant qu'il proclamait un jour l' « un des plus grands penseurs de l'Europe, » pour soutenir à un autre moment qu' « il s'était perdu dans les spéculations de la métaphysique la plus abstruse et que souvent il ne se comprenait pas lui-même ; » de là enfin son erreur complète sur le caractère puissant de la période du « Sturm et Drang » de la littérature allemande, dont il ose dire que « ses fleurs se sont fanées avant d'être épanouies. »

Personne ne pouvait mieux que Nicolaï renseigner Mirabeau sur les tendances d'esprit de Moses Mendelssohn [1]. Cet homme célèbre était mort un peu avant son arrivée. Mais l'élément juif de la société berlinoise avait tiré déjà trop de gloire de Mendelssohn, pour que Mirabeau n'eût pas à s'en occuper. Il lui arriva d'entendre une de ces leçons de physique de Marcus Herz où se pressait la haute société. Il fit une apparition dans le salon de la charmante femme de Herz, laquelle disait, bien des années après, qu' « elle n'avait jamais entendu parler personne d'une façon aussi ravissante », et Rahel, encore dans l'adolescence, reçut une extraordinaire impression de cet homme au visage couturé par la petite vérole, corpulent mais constamment en mouvement, dont les yeux sombres étincelaient comme des charbons ; de cet homme qui paraissait « avoir beaucoup souffert et beaucoup discuté. »

On remarque, dans le seul écrit que Mirabeau ait fait imprimer pendant son séjour à Berlin, l'influence de ceux qui de tous côtés lui donnaient des renseignements. Cet écrit traitait de Cagliostro, qui, mêlé au procès du collier de la reine et emprisonné, occupait au plus

[1] Sur Moses Mendelssohn, p. 14-16, 41. *De la Mon. prussienne*, V. 192, 165.

haut point l'attention du public parisien, ainsi que de Lavater, auquel les Berlinois et ceux qui partageaient leurs doctrines rationalistes n'avaient pas ménagé les attaques [1]. La malice du libelle de Mirabeau consistait en ce qu'il gardait encore beaucoup de mesure dans l'expression de son jugement sur Cagliostro, lequel lui paraît être un simple extravagant, tandis que sur le compte de son admirateur Zurichois il s'exprimait en termes assez crus : « Ce Lavater, doué sous les glaces du nord des plus bouillantes extases du midi, composé bizarre d'instruction et d'ignorance, de superstition et d'impiété, d'esprit et de démence ; dévot et magicien ; galant et rigoriste ; voluptueux et mystique ; intrigant et studieux » est gratifié d'une foule de remarques pleines de fiel, comme Mirabeau pouvait en emprunter aux journaux et aux pamphlets allemands qui lui étaient accessibles. Ce qu'il rapportait des relations de Lavater et de Sailer était dû à l'information directe de Dohm et de Nicolaï [2]. La vérité se trouvait çà et là complètement altérée. L'enthousiasme du « célèbre docteur évangélique » pour les cures merveilleuses de Gassner et de Mesmer inspirait à Mirabeau le ridicule soupçon qu'il était un instrument secret des jésuites.

[1] Lettre du comte de Mirabeau à M... sur MM. Cagliostro et Lavater. A Berlin chez F. de la Garde, 1786 (terminé le 25 mars 1786). Cf. la traduction allemande dans *l'Allgemeine deutsche Bibliothek*. Appendice au volume 53-86, III[e] partie, p. 1608 ; voir p. 1607-1608, une critique. Une autre de Meister se trouve Corresp. litt. XIV, 395-400. Réfutation : Lettre à M. le comte de Mirabeau au sujet d'une brochure contre M. Lavater à Francfort, 1786 (deux traductions allemandes. — Francfort, Streng, 1786. — Brême, 1787, bibliothèque municipale de Zurich), et Schreiben an den Grafen von Mirabeau, von Johann Friedrich Reichardt, Königl. Preuss. Capellmeister. In Commission bei B. G. Hoffmann in Hamburg und bei Mazdorf in Berlin. (Préface : Berlin 6 sept. 1786).

[2] V. Une lettre de Dohm à Nicolaï, 21 mars 1786, Bibliothèque de Berlin. Papiers de Nicolaï, Vol. XV (je dois cette communication à mon ami L. Geiger).

Mirabeau termina son écrit en réclamant une tolérance générale aussi bien pour les « misérables charlatans et aventuriers » qui se pressent autour des princes pour distraire par leurs jongleries leur attention « des véritables sources de la prospérité publique », que pour les amis de la lumière qui cherchent à les démasquer et à contrarier leur honteux manège.

La brochure de Mirabeau fut traduite en allemand, mais le traducteur sans en rien dire atténua l'exagération de quelques phrases, de celle par exemple où Mirabeau parlait des « glaces du nord » au milieu desquelles il avait placé Zurich. Comme l'ouvrage de Mirabeau, grâce à la traduction, fut beaucoup remarqué, les partisans de Lavater crurent devoir faire quelque chose pour sa défense. Dans le courant de l'année 1786 parurent deux réponses à Mirabeau : L'une du Landgrave de Hesse-Hombourg, l'autre de Reichardt, qui troqua volontiers le bâton de chef d'orchestre contre la plume d'écrivain. Reichardt a prétendu que la véritable raison de la rancune invétérée de Mirabeau contre Lavater était que celui-ci, pressé à plusieurs reprises de donner au Français une recommandation pour Charles-Auguste de Weimar, aurait renvoyé enfin un billet avec la suscription « lettre de transport pour le comte de Mirabeau ». Ce qu'il raconte plus loin d'un séjour de Mirabeau à Weimar est de pure invention. De même le fond de l'histoire racontée par Reichardt pourrait paraître contestable. Cependant Mirabeau a lui-même déclaré que par un Suisse de ses amis, qui connaissait son désir d'approcher de Gœthe, il avait obtenu à Berlin une lettre de Lavater pour le souverain de ce ministre. Seulement ce fait ne se serait produit que longtemps après qu'il eût écrit son ouvrage et la lettre aurait été renvoyée par lui « parce qu'il n'était pas assez modeste pour croire que son nom avait besoin de la recommandation d'un Lavater. » Quant à Lavater ce fut

plus tard qu'il épancha son cœur dans l'appréciation physionomiste qu'il fit de Mirabeau d'après le masque du grand orateur moulé après sa mort.

Si Mirabeau n'avait pas écouté de sages conseils, la brochure sur Cagliostro et Lavater eût été suivie d'un ouvrage d'un tout autre genre. Depuis son départ de France, Mirabeau s'était occupé à dresser, sous forme de lettre publique adressée à Calonne, toute une liste d'accusations contre ce ministre. A un récit de ses relations personnelles avec Calonne était étroitement mêlée l'histoire de l'administration des finances. Il jetait à la face du ministre les plus violents reproches, il lui déclarait la guerre et se targuait de le dévoiler de telle sorte devant le roi et la nation, qu'il dût ignominieusement abandonner son poste[1]. Le manuscrit du pamphlet avait été envoyé par Mirabeau à ses amis de Paris. Ceux-ci, Talleyrand, Lauzun, d'Antraigues, Narbonne étaient sur un si bon pied avec Calonne, qu'ils empêchèrent l'impression, dans l'intérêt de Mirabeau. En même temps ils firent comprendre au ministre qu'il avait tout à gagner au silence d'un écrivain aussi hardi et aussi habile. « M. de Calonne, comme l'écrivit plus tard Mirabeau à son père, trouva qu'il était plus sûr de m'employer, seule manière de me museler. » Le ministre des finances s'entendit sur les moyens de l'utiliser avec Vergennes, qui ne voyait aucun inconvénient à tolérer un surveillant secret à côté du représentant officiel de la France à Berlin. Le prince Henri venait précisément d'exprimer le désir de voir « dans un moment critique représenter la France à Berlin par un homme doué de plus d'énergie et de plus d'habileté que d'Esterno. » Le prince, à vrai dire, était

[1] L'original de la « Lettre du comte de Mirabeau à M. de Calonne, » dont Lucas de Montigny avait fait imprimer une partie, se trouve maintenant parmi les papiers de Mirabeau aux *Arch. étrang.*

bien loin de penser à Mirabeau[1]. Calonne néanmoins saisit l'occasion aux cheveux. Mirabeau fut rappelé à Paris pour recevoir de nouvelles instructions ; il considérait son prochain retour à Berlin comme si certain qu'il laissa sa « horde » dans cette ville.

Avant son départ pour la France, Mirabeau désira prendre congé du vieux souverain dont les jours, il ne pouvait en douter, étaient comptés. Frédéric, il est vrai, ne fut pas agréablement touché par ses importunités. Lorsque Mirabeau osa le prier d'intervenir en justice pour un banquier qu'il connaissait, le roi prescrivit à son secrétaire de répondre. « Cela n'est point faisable : je ne puis me mêler de cette affaire ». Le comte d'Esterno rapporta que Mirabeau n'avait pu obtenir une seconde audience à Sans-Souci vers la fin de février. Il prétendait aussi savoir que Frédéric dans une conversation de table, devant le ministre Heinitz, avait laissé tomber quelques paroles désagréables, à l'adresse de son frère le prince Henri, à qui d'ailleurs, ajoutait l'ambassadeur, la conduite effrontée de l'étranger devenait à charge. Cependant lorsque Mirabeau fut prêt à partir, le roi lui accorda, lors de son passage à Potsdam, le 17 avril, une longue audience de congé. Mirabeau trouva Frédéric très souffrant, assis dans un fauteuil, et accablé par des suffocations. Frédéric ne parlait plus qu'avec difficulté, mais le charme de son entretien ravit et étonna son interlocuteur. La conversation roula surtout sur la question de la situation des Juifs et sur la Tolérance. Le sujet intéressait Mirabeau, car la brochure de Dohm « sur la réforme civile des juifs » avait fait une profonde impression dans son esprit. Il s'en était déjà servi dans son travail sur Cagliostro et Lavater, et il projetait d'écrire quelque chose

[1] Dieudonné Thiébault, *Mes souvenirs de vingt ans de séjour à Berlin*, Paris, an XII, Vol. II, p. 193 et Vol. III, p. 276.

sur Moses Mendelssohn et sur ses coreligionnaires. « Je ne conseille pas aux fanatiques de se frotter là, » disait-il en songeant à l'opinion exprimée par Frédéric. Un autre sujet sur lequel s'engagea la conversation était analogue à celui que Schiller a traité dans les vers magnifiques dédiés au génie de la muse allemande. « Pourquoi, demanda Mirabeau au roi, pourquoi le César des Germains n'en a-t-il pas été l'Auguste? Pourquoi Frédéric le Grand n'a-t-il pas daigné s'associer à la gloire de la révolution littéraire, opérée de son temps, la hâter, la féconder, au feu de son génie, de sa puissance? — Mais, répondit Frédéric, qu'aurais-je pu faire aux gens de lettres allemands, qui leur valût le bien que je leur ai fait en ne m'occupant pas d'eux? » Plus tard Mirabeau ajouta dans son ouvrage sur la monarchie prussienne. « En comparaison d'un tel bien, je regarde comme très petit le malheur que la littérature allemande ait été dépourvue de l'appui des grands et des souverains. Il en est des lettres comme du commerce; elles haïssent la gêne et la gêne est la compagnie inséparable des grands. »

Mirabeau se sépara du philosophe de Sans-Souci avec le sentiment qu'il ne le reverrait plus. Il lui avait rendu hommage dans son premier ouvrage « l'Essai sur le Despotisme; » après cet entretien il garda dans son esprit une impression ineffaçable du plus grand représentant de l'ancienne organisation de l'état. Dans un court séjour à Brunswick, Mirabeau éprouva une désillusion : il n'y rencontra pas le duc Charles Guillaume Ferdinand, qui s'était couvert de gloire dans la paix et dans les combats. Toutefois il fit dans cette ville une connaissance dont il tira les plus grands profits. C'était celle d'un ami de Dohm, nommé Mauvillon. Mauvillon remplissait les fonctions de major dans le corps des ingénieurs et celles de professeur de tactique au collège Carolinum. Ses ancêtres étaient originaires

de France, son père même était natif de la Provence : toutes circonstances intéressantes pour Mirabeau. Ce fut aussi pour lui une heureuse surprise lorsqu'il connut les multiples efforts intellectuels de son nouvel ami. Mauvillon, à côté de ses travaux concernant la science militaire, avait étudié à fond dans sa jeunesse l'économie politique et, soit comme auteur, soit comme traducteur, avait propagé les enseignements des physiocrates. A ces idées se rattachait étroitement sa polémique contre les armées permanentes. Mirabeau partageait l'enthousiasme de Mauvillon pour une monarchie dotée d'une constitution modérée, pour la liberté de penser et pour un rapprochement pacifique de tous les peuples ; Mauvillon, avec son bagage d'expérience et de connaissances acquises en dehors de Brunswick et dans différentes situations, devenait comme Clavière, Chamfort, Dohm et tant d'autres une sorte de dépôt d'archives où se satisfaisait l'incessant désir de s'instruire de Mirabeau. Leur « mariage d'âmes, » comme Mirabeau nomma un jour ces relations, devint bientôt très favorable à une production littéraire. Les lettres de Mirabeau à Mauvillon, qui furent éditées après la mort du grand orateur par leur destinataire, en sont la meilleure preuve [1].

Arrivé à Paris, Mirabeau trouva toute la ville en effervescence pour le procès du « Collier de la reine ». Il fut témoin de la joie avec laquelle le peuple accueillit la sentence du Parlement et put apprécier l'importance du désastre que l'autorité monarchique venait d'éprouver. Dans ses rapports avec Calonne, il cacha très sagement au ministre tout ce qu'il avait eu précédemment sur le cœur contre lui. Le ministre, de son côté, se garda bien de lui faire mauvais visage. Il paraît même hors de doute que dans leur conversation, il

[1] Lettres du comte de Mirabeau à un de ses amis en Allemagne, MDCCXCII.

fut question de ces plans de réformes auxquels Calonne songeait alors et qui, six mois plus tard, devaient se faire jour à l'Assemblée des Notables. A ces plans se rattachait une organisation d'assemblées provinciales dans toutes les parties du royaume non pourvues d'états. Une heureuse expérience en avait été faite par Necker dans le Berry et la Haute-Guyenne, et il s'agissait de généraliser avec des modifications, les mesures déjà prises. Aux assemblées provinciales devaient être adjointes des assemblées de districts pour concourir, de degré en degré, à la répartition de l'impôt.

Mirabeau se souvint qu'il avait en sa possession un document dont le contenu se rapportait à ce sujet. C'était le mémoire composé par Du Pont pour Turgot, mémoire qui n'avait pu être utilisé (cf. p. 55). Mirabeau l'avait obtenu à Vincennes de Du Pont en même temps que nombre d'autres pièces et, selon son habitude, l'avait copié. Il n'hésita pas à présenter au ministre la copie comme son œuvre personnelle, ce qui, à vrai dire, lui réussit assez mal. Car Du Pont n'eut pas de difficulté à prouver sa qualité d'auteur, et Brissot voulut à la même époque faire imprimer le fameux document qu'il avait su obtenir de Clavière, à qui l'oublieux Mirabeau lui-même l'avait communiqué à Neuchatel. Tout cela eut pour résultat d'amener de violentes querelles entre les bons amis. L'auteur des « Lettres de cachet » se laissa emporter jusqu'à menacer Brissot et Clavière de la Bastille. De retour en Allemagne il adressa encore à Talleyrand une lettre très violente au sujet de cette affaire [1]. D'autres projets furent agités entre Mirabeau et Calonne ; plus tard

[1] Cf. Une lettre de Mirabeau à Talleyrand, datée du 31 juillet (une partie de cette lettre est citée dans l'*Histoire secrète*, I, 70). *Arch. étrang.* V. cette lettre dans l'appendice VII, Brissot, *Mémoires* Ed. Lescure, 378-386. Schelle, *Du Pont*, 192-200.

dans ses rapports de Berlin, Mirabeau y fit allusion ; ils songèrent entre autres choses à fonder une banque d'Etat, pour laquelle on espérait obtenir l'argent prussien. Mais comme il était probable que dans sa mission secrète Mirabeau donnerait ses avis moins sur les questions financières que sur les sujets de politique générale, on estima prudent de lui demander tout d'abord à titre d'essai, un mémoire sur ces questions. C'est pourquoi il écrivit l'esquisse, datée du 2 juin 1786, « sur la situation actuelle de l'Europe » qui devint la préface des rapports diplomatiques qu'il fit imprimer plus tard.

On trouve dans ces quelques pages une sorte de supplément à la brochure de Mirabeau « sur la liberté de l'Escaut ». De même que dans ce premier ouvrage, il y expose que les intérêts de la France et de la paix universelle seront sauvegardés en imposant une digue aux ambitions de Joseph et de Catherine II. Il croit aussi qu'une alliance franco-anglaise, ayant pour préliminaires un traité de commerce, ne doit pas être mise au rang des choses impossibles. Ayant apprécié la situation à Berlin et convaincu d'y trouver Frédéric Guillaume II à la place de Frédéric, il se demande si le nouveau souverain ne va pas se voir obligé comme son prédécesseur de prendre position contre les projets d'agrandissement de la puissance impériale. Le fantôme d'une triple alliance franco-anglo-prussienne se présentait à l'imagination de Mirabeau, dont le but devait être de garantir à chaque puissance l'intégrité de son territoire. Mais si en 1784 la faiblesse intérieure de la France avait pu lui inspirer les plus fâcheux pronostics, en 1786 l'horizon lui apparaissait encore bien plus noir. Il voyait sa patrie, malgré la richesse de ses ressources naturelles, réduite à une telle faiblesse par la ruine des finances de l'Etat et par le mécontentement du peuple qu'elle n'était plus « ni propre à maintenir

la paix ni prête à soutenir la guerre. » L'issue de la querelle entre l'empereur et les Pays-Bas avait, quelques mois auparavant, montré cette faiblesse de la France, la puissance médiatrice qui avait réglé le différend. L'Escaut restait fermé, il est vrai, mais Joseph obtenait, outre d'autres concessions, une indemnité de dix millions de florins, dont la France paya de sa poche presque la moitié. Ce dur sacrifice était l'une des clauses du traité d'alliance qui fut conclu entre la France et les États-Généraux de Hollande : restait à savoir, si une telle alliance n'allait pas préparer à la France, privée de forces comme elle l'était, de nouveaux désagréments. L'Angleterre se sentit aussitôt atteinte par cette alliance. L'ambassadeur anglais à La Haye, Harris, prit, conformément aux vues de son pays, comme ligne de conduite, de défendre la cause du stathouder avec encore plus de zèle qu'auparavant contre le parti gouvernant des « Patriotes : » en agissant ainsi il pouvait compter sur l'approbation complète de son gouvernement.

Mais déjà la tension entre le parti orangiste et le parti patriote était telle qu'elle paraissait rendre presqu'inévitable l'explosion de la guerre civile. Rien ne pouvait faire évanouir d'une façon plus cruelle le rêve de Mirabeau touchant une alliance anglo-française, que l'accroissement de ces discordes qui menaçaient de forcer les deux puissances de l'ouest à une intervention dans un sens opposé. On devait craindre aussi que la Prusse ne fût poussée dans le camp antifrançais précisément par ces troubles de la Hollande. L'épouse de l'héritier du stathouder, pour laquelle le parti des patriotes avait la haine la plus violente, était la nièce du grand Frédéric. Tant que Frédéric vivrait, la paix ne risquerait pas d'être rompue, mais on se demandait si son successeur, qui était en même temps le frère de la princesse, saurait se montrer aussi modéré que son vieil oncle. Mirabeau

apercevait de sombres nuages à l'horizon. Il groupa toutes les raisons qui pouvaient pousser le futur monarque prussien à une entreprise belliqueuse : la conscience de sa propre puissance ; la possession du « plus grand général connu » le duc de Brunswick, « peut-être pressé de cueillir des lauriers pour son compte » ; un sentiment d'irritation contre les machinations de la France ; les sollicitations auxquelles il serait soumis de la part de l'Angleterre. Pour beaucoup de raisons il était donc évident que, de toutes les questions de politique extérieure, l'affaire hollandaise était celle qui exigerait de Mirabeau la plus minutieuse attention.

Toutefois, dès la première ville allemande ou il s'arrêta quelque peu, Mirabeau crut pouvoir donner des nouvelles moins inquiétantes. Il était alors à Brunswick où cette fois il rencontra le duc. L'accueil que le fameux prince lui fit ne l'enchanta pas médiocrement, aussi traça-t-il du duc un portrait plutôt flatté. Il voyait en lui le seul homme capable de « prendre le timon » après la mort de Frédéric et souhaitait ardemment qu'il pût bientôt réussir à gagner sur le successeur du grand roi une influence modératrice. Dans une conversation confidentielle le duc l'avait en effet convaincu qu'il était lui-même animé de pensées très pacifiques. Mirabeau avait été complètement surpris lorsque le duc lui avait demandé s'il estimait possible une alliance entre la France et l'Angleterre, alliance dont le but serait d'assurer les possessions territoriales de chaque Etat en Europe. Mirabeau fut tout heureux d'entendre ses propres paroles répétées sans qu'il s'en doutât par le duc, qui l'assura encore que dans l'âme de l'héritier de Frédéric ne vibrait pas la moindre fibre guerrière. Enchanté de son séjour à Brunswick, Mirabeau se remit en route pour Berlin.

Arrivé à sa destination le 21 juillet, il eut à communiquer des nouvelles relatives à la santé de Frédéric. Il

crut que le roi vivrait encore jusqu'à l'automne et il se rendit, au commencement d'août, à une invitation du prince Henri, qui se trouvait à Rheinsberg. Mais dès le 17 août il avait à mander : « L'événement est consommé : Frédéric-Guillaume règne, et l'un des plus grands caractères qui aient occupé le trône est brisé avec un des plus beaux moules que la nature ait jamais organisés. » Sa douleur fut plus profonde que celle du grand public. Il accusa même celui-ci de trop peu ressentir l'importance de cette perte, et d'éprouver même un sentiment de soulagement. « C'est donc là qu'aboutissent tant de batailles gagnées, tant de gloire, un règne de près d'un demi-siècle rempli de tant de hauts faits[1] ! » Mirabeau a plus tard supprimé ces mots dans l'édition de ses rapports de Berlin, ayant inséré la phrase dans son gros ouvrage sur la Monarchie prussienne de Frédéric. Il avait déjà esquissé le plan de cet ouvrage et en avait causé avec Mauvillon. Avec l'aide de cet ami instruit, à qui il envoyait lettre sur lettre pour qu'il se hâtât, l'ouvrage fut bientôt entrepris, et dans un court délai une partie s'en trouva achevée.

Ce dont Mirabeau se préoccupait surtout, ce n'était pas de l'ancien mais bien du nouveau roi. Il osa s'offrir en Mentor avec une audace, comme il ne pouvait y en avoir que dans le siècle enthousiaste qui vit créer la figure idéale du marquis de Posa. Tout à fait à la manière de « l'Ami des hommes », il adressa au jeune roi un discours plein d'avertissements et d'exhortations. Ce qui jusqu'alors n'avait été que fiction dans les ouvrages du père et du fils devint de la réalité. « La Lettre à Frédéric Guillaume, » programme de réformes aussi

[1] Brouillon original des dépêches de Mirabeau, *Arch. étrang.* à insérer dans l'*Histoire secrète* imprimée, I, 99. Cf. MIRABEAU : *De la monarchie prussienne*. La même phrase revient dans une lettre à Mauvillon : c'est un exemple de ces cas innombrables, où Mirabeau s'est copié lui-même.

bizarre par le fond que par la forme, fut remise au nouveau monarque, « le jour de son avènement à la couronne. » La réponse de Frédéric-Guillaume datée du 20 août, qui en accuse réception et qui en remercie l'auteur d'une façon flatteuse, est un témoignage irrécusable. Mais comme ce discours sous forme de lettre contient 62 pages dans l'édition imprimée plus tard, il est évident qu'il était achevé depuis déjà longtemps et recopié bien soigneusement au net pour le moment opportun. On ne se trompera guère en supposant que lorsque Mirabeau quitta Paris le manuscrit était presque terminé, et l'affirmation d'un bon juge, selon laquelle Clavière aurait aidé l'auteur, n'est pas sans valeur[1].

L'audacieux donneur de conseils mettait à profit, en première ligne, tout ce qu'il avait vu, lu ou recueilli lui-même dans ses voyages en Allemagne. Un ouvrage inédit qui ne manque pas de valeur, celui de Hertzberg, semble lui avoir été fort utile[2]. Tous les matériaux qu'il eut à sa disposition, il les coula avec la virtuosité qui lui était propre dans le moule de con-

[1] Lettre remise à Frédéric-Guillaume, roi régnant de Prusse, le jour de son avènement au trône par le comte de Mirabeau, Berlin, 1787. Dumont, p. 19 : « Clavière lui avait donné *le fond* de sa lettre au nouveau roi de Prusse », ce qui cependant est sans doute exagéré. Réfutations : Der Brief des Grafen von Mirabeau an des jetzt regierenden Königs von Preussen Majestät, nach der, von dem Herrn von Grossing (*Staaten-Journal* 1787, August), bekannt gemachten teutschen Ubersetzung etc. mit Bemerkungen eines märkischen Patrioten. (Magnus Wilhelm von Arnim, conseil de la noblesse de l'Ukermark et du cercle de Stolpe), Prenzlau, 1788. 143 pages in-12°. Verteidigung Friedrichs des Grossen gegen den Grafen von Mirabeau, etc. von dem Ritter von Zimmermann. Hannover, 1788.

[2] Je conclus ainsi d'après le passage de la Lettre, p. 22, 23 et suivantes. Ranke est du même avis : *Die deutschen Mächte und der Fürstenbund*. (Cf. Œuvres, XXXI, XXXII, p. 22, 197). Philippson, *Geschichte des preussischen Staatswesens vom Tode Friedrichs des Grossen*, I, 88, 89. Lehmann, *Scharnhorst*, II, 75, 76.

sidérations à moitié oratoires, à moitié didactiques, et dans la fierté de sa franchise, il les déposa sur les marches du trône. « Ah ! cela me vaut mieux, devait penser, suivant Mirabeau, le nouveau monarque, cela me vaut mieux que l'encens vénal dont me suffoquent les faiseurs de vers et les panégyriques d'Académie. Je suis homme avant d'être roi. Pourquoi m'offenserais-je parce que l'on me traite en homme ? parce qu'un étranger, qui ne me demande rien, qui bientôt quittera ma cour pour ne me revoir jamais, me parlera sans fard ? » On ne pouvait juger, d'une façon plus sévère que Mirabeau ne le faisait, de nombreuses institutions de l'Etat prussien, ni réclamer avec plus d'instance des changements de la plus grande importance. Mirabeau s'est défendu d'avoir voulu faire de sa brochure une satire contre Frédéric le Grand, et c'est avec raison. Mais il n'y a aucun motif de ne pas admettre qu'il reprochait au système de Frédéric de n'être plus en rapport avec son époque. Or Mirabeau n'examinait ni les conditions du temps passé ni la cohérence intérieure du système, il embrouillait les projets réalisables et les chimères ; il esquissait en quelques traits le tableau d'un nouveau monde tel qu'il était absolument impossible qu'aucun des hommes d'Etat prussiens du temps put se le représenter dans l'esprit, tel encore qu'il ne put être réalisé après Iéna qu'avec de fortes modifications.

Métamorphoser l'armée permanente, sujet d'oppression pour le pays et qu'il nomme « esclavage militaire, » en une milice nationale, dans laquelle la présence sous les drapeaux serait courte et qui n'admettrait point dans ses rangs de soldats recrutés à l'étranger ; permettre l'émigration ; affranchir par une mesure générale les serfs ; accorder les mêmes droits aux fonctionnaires civils qu'aux officiers ; supprimer la censure ; proclamer une tolérance illimitée ; améliorer les écoles des campagnes ; mettre fin au « fléau dévo-

rant du loto; » substituer graduellement à la douane et aux impôts indirects un impôt foncier direct ; renoncer à accumuler l'or et l'argent ; détruire le monopole et favoriser le commerce de transit : Voilà, en résumé, tous les conseils qui venaient s'abattre sur la tête du nouveau souverain. « Ne pas trop gouverner », se « garder contre la manie de réglementer », « et laisser jouir chacun en paix de son travail » : telle est la substance des préceptes de Mirabeau. C'est, comme on le remarque, un très physiocratique marquis de Posa qui voudrait faire du bien sans y être invité. Mirabeau se vante, dans ses mémoires secrets, que le roi, après l'envoi de sa lettre, l'aurait fait sonder, comme autrefois le Prince Henri, pour savoir s'il n'aurait aucun déplaisir à entrer au service de la Prusse [1]. Cette affirmation s'accorde mal, il est vrai, avec le rapport de d'Esterno qui, sans doute mal disposé par les tromperies de Mirabeau, soutient que le ton morigéneur de cet intempestif donneur de conseils a désagréablement affecté et a « nui à la Nation. » Le prince Henri, ajoute-t-il, s'est plaint à lui de Mirabeau et a trouvé qu'il serait « fort à propos de le faire partir des Etats de Prusse ». D'ailleurs il est certain que le prince se gardait d'être trop confidentiel vis-à-vis d'un homme dont les agissements importuns le gênaient.

Après le changement de scène, comme un tout autre air soufflait d'en haut, il y eut encore moins d'obstacles à la curiosité de Mirabeau. D'ailleurs il s'aperçut avec douleur de tout ce qu'il y avait d'équivoque dans sa situation. Il n'était qu'un « bas-officier en diplomatie, » nulle part estimé, et soupçonné par beaucoup d'être employé, « à l'espionnage subalterne des valets,

[1] Mirabeau à Talleyrand, 22 août 1786. *Arch. étrang.* (à intercaler dans l'édition de l'*Histoire secrète*, I, 115). Comte d'Esterno à Vergennes, 2 sept. 1786. *Arch. étrang.*

des courtisans, des secrétaires. » Quoi qu'il en soit, il fit tout ce qu'il put. Chez les ministres et les ambassadeurs, à la cérémonie funèbre en l'honneur de Frédéric, aux exercices des troupes et à la parade : il se trouva partout et partout cherchant quel horoscope on pourrait tirer du nouveau gouvernement, au point de vue bien entendu des intérêts de la France. A une revue d'artillerie qui eut lieu dans la première semaine de septembre, il trouva de nouveau l'occasion de parler au duc de Brunswick. Mirabeau était toujours fermement persuadé que le duc « serait bientôt le maître des affaires » et que Hertzberg, en qui il haïssait et craignait l'adversaire d'une alliance avec la France et le promoteur d'une action décisive en faveur de la maison d'Orange, serait dépossédé du pouvoir. Il attendait moins du prince Henri. Dans sa lettre il avait, il est vrai, chaleureusement recommandé au roi le patron des manières françaises comme aide et conseil. Mais s'il l'y avait nommé « un mélange d'héroïsme et de sagesse » il le nommait aussi un peu plus tard dans ses rapports confidentiels un « mélange d'exaltation et de rodomontades. »

En attendant, Berlin ne restait pas son seul champ d'observations. Il profita du temps où la cour se rendit à Königsberg, pour faire un voyage à Dresde. Il prit part pendant deux semaines à des manœuvres près de Magdebourg, puis il se rendit en hâte à Brunswick pour y passer deux jours. Ce n'était pas seulement le duc, qu'il avait pu admirer à la tête des troupes, qui l'attirait ; il avait aussi à parler avec Mauvillon de beaucoup de choses difficiles à régler par lettre. Il devait de bien chaleureux remerciements à cet ami infatigable et sans prétentions. L'officier, à l'esprit délicat, dont il se servait pour la propagation de ses écrits, l'aidait en outre à la préparation de son grand ouvrage sur le gouvernement de Frédéric ; il dressait des ta-

bleaux statistiques relatifs à la Prusse, à la Saxe et au Brunswick ; il compilait enfin des notices de toute sorte, politiques, militaires, économiques, avec lesquelles Mirabeau désirait rentrer à Paris.

Le petit livre « sur Moses Mendelssohn et sur la réforme politique des Juifs » que Mirabeau se préparait à faire imprimer, eut aussi besoin de l'aide de Mauvillon [1]. Le projet de consacrer sa plume à ce sujet n'était pas nouveau chez Mirabeau. Mais il ne vint à maturité, que lorsqu'on apprit que les Juifs se flattaient de l'espérance d'obtenir de la main de Frédéric-Guillaume les adoucissements depuis longtemps souhaités. Si le roi, dans son instruction pour le directoire général, « recommandait instamment de faire fort attention à ce que la nation juive déjà opprimée sans cela fût soulagée autant que possible et n'eût pas tant à souffrir du procureur fiscal général », Mirabeau avait de son côté réclamé dans son grand mémoire qu'on accordât aux Juifs « toute liberté civile. » Son nouvel ouvrage poursuivait le but pratique d'appuyer cette réclamation et de soutenir dans leur lutte les « Juifs si cruellement torturés. » En outre, l'occasion s'offrait à lui de faire connaître la vie et l'activité de Moses Mendelssohn à ses compatriotes, de profiter du récit des relations de Mendelssohn avec Bonnet et Lavater pour lancer contre celui-ci un

[1] « Sur Moses Mendelssohn, sur la réforme politique des Juifs, et en particulier sur la révolution tentée en leur faveur en 1753, dans la Grande-Bretagne. » Par le comte de Mirabeau. A Londres, 1757. Traduction allemande. Berlin, Maurer, 1787, voir *Allgemeine Deutsche Bibliothek*. Appendice au volume 53-86. Troisième partie, p. 1459. Le critique pense, contrairement à l'opinion de Dohm, qui est bien renseigné, que Mirabeau ne pouvait « ni lire ni comprendre un livre allemand. » Voir sur les plans et les espérances de la même époque au sujet de l'amélioration de la situation des Juifs : Ranke l. c. p. 563, Philippson l. c. H. I, 165, 373 et suivantes, II, 352, L. Geiger, *Geschichte der Juden in Berlin*, I, 13', II, 159 et suivantes, supplément dans la *Zeitschrift für die Geschichte der Juden in Deutschland*, 1889.

dernier trait, de montrer les dents aux défenseurs du prophète de Zurich et surtout de détourner à son profit l'œuvre de Dohm « sur la réforme civile des Juifs ». Il ne pouvait plus obtenir de conseils de la bouche de Dohm, l'excellent homme avait été chargé du poste diplomatique de Cologne ; lorsqu'il s'arrêta en passant à Berlin, il évita de voir Mirabeau, craignant de s'abandonner trop avec lui [1]. Outre le livre de Dohm, Mirabeau s'aida aussi particulièrement des articles de Nicolaï et d'Engel. Il inséra dans son ouvrage un petit opuscule, qu'il dut à deux amis d'Outre-Manche, sur l'essai législatif, tenté en 1753, de naturaliser les Juifs en Angleterre par un Arrêt du Parlement. La coopération de Mauvillon resta assurée à l'ensemble de l'œuvre : il put d'ailleurs donner des renseignements à Mirabeau sur les manuscrits de Mendelssohn qui étaient en la possession du duc de Brunswick. Comme on le voit, le travail personnel de l'auteur dans cette petite brochure se réduisit à fort peu de chose. La partie la plus originale de l'œuvre consiste dans les épigrammes personnelles et dans l'éloquence pleine de feu avec laquelle est défendue par Mirabeau la cause de l'humanité, dans le désintéressement national, qui lui fait recommander très chaudement aux Français l'étude des littératures étrangères, de l'allemande en particulier.

Un tout autre caractère est celui des écrits qui forment le résultat le plus important du séjour de Mirabeau en Allemagne : je veux parler de ces dépêches qui, quelques années plus tard, furent publiées mutilées, sous le titre « d'Histoire secrète de la cour de Berlin », De toutes les productions de l'esprit de Mirabeau il n'y en a pas une qui porte d'une manière plus visible sa marque personnelle. Là on a lui-même et on n'a que lui avec son esprit d'investigation, son don d'ob-

[1] GRONAU : *C. W. von Dohm*, page 126.

servation, sa hardiesse de pensée et de parole, son ambition et sa soif de gloire. Cependant, pour le suivre pas à pas, il faut retourner aux brouillons originaux écrits de sa main, et qui, par bonheur, nous ont été conservés. A l'exception de trois rapports qui furent adressés au duc de Lauzun, tous les autres messages chiffrés furent envoyés à Talleyrand. Celui-ci les déchiffrait et les faisait parvenir à Calonne, non sans les avoir au préalable arrangés selon ses propres vues ; cette mesure lui paraissait d'autant plus sage que Louis XVI lisait lui-même les lettres de Mirabeau[1]. Il y a un grand intérêt psychologique et littéraire à examiner comment le prudent et délicat abbé atténue, raccourcit certaines phrases blessantes et malséantes de son ami ou bien même les supprime complètement. Malheureusement cette comparaison ne peut être faite qu'aussi longtemps que les rapports passèrent sous les yeux de Vergennes pour être ensuite incorporés avec les dépêches de d'Esterno dans les dossiers de son ministère. Or, dès le commencement de septembre, Vergennes semble avoir cessé d'honorer d'un coup d'œil les communications du « bas officier en diplomatie, » probablement parce que le jugement de d'Esterno sur sa conduite à Berlin l'avait rendu méfiant[2]. En échange, Calonne et le roi continuèrent à se délecter à cette piquante lecture qu'ils trouvaient, assure Talleyrand, beaucoup plus savoureuse que celle des dépêches de l'ambassadeur accrédité.

Si on jette un coup d'œil sur l'ensemble de la correspondance secrète de Mirabeau, il faut admirer tout d'abord l'application qu'il y mit. Abstraction faite des

[1] Talleyrand à Mirabeau, 4 sept., 3 déc. 1786. *Arch.étrang.* (Papiers de Mirabeau). Il y a en tout cinq lettres de Talleyrand à Mirabeau V. l'impression chez De Loménie, V, 404-410.

[2] Voir pour les détails, De Loménie, IV, 18 seq.

écrits séparés, des tableaux de statistique et autres choses de cet ordre, il envoya à ses correspondants, pendant les six mois de sa mission, près de soixante lettres pour la plupart très longues. Il avait, il est vrai, deux secrétaires, dont l'un, le baron de Nolde, jeune noble courlandais au service de la France, montra de grandes capacités. Souvent aussi, pour arriver à bout de toutes ses écritures, il était obligé d'y employer les nuits. Parfois, comme le raconte Mme de Nehra, il se couchait à une heure du matin pour être de nouveau debout à cinq ; il éveillait ses gens pour qu'on lui fît du feu et était le premier à se remettre au travail. Cependant ses rapports ne sentent point du tout la lampe. On y remarque, il est vrai, des pages pleines de vie, puisées souvent à ces sphères impures où les commérages et la perverse médisance s'exercent avec avantage. La chronique scandaleuse prédomine. La vie privée du roi, si pleine de désordres, surtout sa liaison avec Mlle de Voss, occupe la plus large place. Toutes les nouvelles ne sont pas authentiques, toutes les personnalités ne sont pas exactement saisies ; celui qui est le plus maltraité c'est peut-être Charles Auguste, duc de Weimar, personnage odieux à Mirabeau pour ses opinions politiques, et qu'il compte sans hésitation au nombre des adeptes de la « secte des visionnaires. » En général, Mirabeau ne sait pas dominer son penchant à exagérer, ce qui nuit sensiblement à la justesse de ses observations.

L'opinion trop avantageuse de lui-même qui ressort aussi des rapports de Mirabeau ne fait pas, non plus, bonne impression. Que le roi, à une soirée, ait échangé avec lui quelques mots indifférents, que le ministre Struensee l'ait questionné sur les plans financiers de Calonne, le fait est aussitôt raconté sous des proportions exagérées. En même temps Mirabeau ne néglige aucune occasion d'accuser l'ambassadeur d'Esterno de

maladresse et de négligence[1]. Si cependant on réfléchit à tous les détours qui furent imposés à Mirabeau par son incognito politique on sera étonné de la masse des informations qu'il recueillit et l'on comprendra son orgueil en présence des résultats obtenus par son activité infatigable. Il prévoit avec perspicacité la lutte des partis et le jeu des passions qui troublèrent les six premiers mois du gouvernement de Frédéric Guillaume II. Il tire, de quelques faits séparés qu'il observe, des inductions justes pour l'avenir. « La fluctuation des plans, d'ordres, de volontés » en haut lieu, jointe « à la disette de forces et de moyens » ne lui échappe pas. Il pressent la toute-puissance future des « Woellner » et des « Bischoffswerder. » « Quel sera le sort du pays que vont se partager les prêtres, les visionnaires et les catins? » « Pourriture avant maturité » telle est la devise qu'il croit pouvoir donner à cette puissance qui s'écroulera vingt ans plus tard pour ressusciter de nouveau plus noble après s'être épurée.

On serait presque tenté de penser que Mirabeau avait prévu sous le sceptre de quel monarque cette épuration devait s'accomplir : Il dit un jour de celui qui devait être plus tard Frédéric Guillaume III : « Peut-être ce jeune homme a-t-il de grandes destinées ; et quand il serait le pivot de quelque révolution mémorable, les hommes qui voient de loin n'en seraient pas surpris. » Le portrait de ce prince est un des rares qui ne soient pas poussés au noir.

[1] Au chapitre de la présomption appartient la page suivante empruntée à la lettre du 2 août 1786 (d'après les brouillons originaux de Mirabeau. *Arch. étrang.* à insérer dans l'*Histoire secrète*, I, 77) : « Le comte de Mirabeau sera président de l'Académie — il aura la direction des arts. Non : de l'instruction publique ? Eh — non, c'est la place de De Launay (les accises et douanes), voilà le bruit de Berlin et pas un mot qui avertira la vérité. Ils veulent absolument que je sois brouillé avec le gouvernement de France. »

De jour en jour Mirabeau critiquait les personnes et les choses avec plus d'amertume. L'adversaire du système mercantile dut, il est vrai, saluer avec joie des réformes telles que l'abolition de la régie, la suppression des monopoles du café et du tabac, et l'allégement des charges du commerce de transit. Mais il s'aperçut de l'absence complète d'un plan coordonné et put ne pas se déclarer satisfait de cette sorte d'acompte qu'on lui offrait sur les réformes qu'il avait réclamées dans sa lettre si prétentieuse. Il se sentait aussi froissé du mouvement d'opposition croissant qui se manifestait à l'égard de tout ce qui était français, et particulièrement à l'égard de De Launay, qui jusqu'ici avait dirigé en chef l'administration de la régie. Quoiqu'il fût un adversaire de ses vues d'économie politique, il ne manqua pas d'intervenir en faveur du malheureux. Il chercha à attirer en France un homme dont le nom était des plus célèbres, Lagrange, que Frédéric avait nommé à l'académie de Berlin comme successeur d'Euler. Il ne s'agissait là que d'une question d'argent, vu que depuis longtemps déjà Lagrange était dégoûté de son séjour à Berlin. Sur la sollicitation de Mirabeau, d'Esterno s'employa aussi en sa faveur et leurs démarches faites de concert réussirent à souhait. Alors que des « traces de l'antique barbarie » choquaient partout encore en Allemagne la vue de l'atrabilaire observateur, il crut pouvoir glorifier sa France comme le seul pays où l' « on honora d'une manière durable le génie de la science et des arts [1]. »

Ce qui augmentait encore la mauvaise humeur de Mirabeau, c'était la crainte toujours croissante de voir

[1] D'Esterno à Vergennes, 9 déc. 1786. *Arch. étrang.* comme complément à l'*Histoire secrète*, II, 173-177, 234, et aux lettres à Mauvillon, p. 172, 185. Le passage imprimé l. c. page 143 avait été copié par Mirabeau, mot pour mot, d'une lettre adressée par lui auparavant fév. 1786) à Clavière. V. *Patriote Français*, 1791, 19 avril, p. 421.

surgir de la question hollandaise un conflit où la France se trouverait isolée en face de la Prusse et de l'Angleterre. Il se complait encore, il est vrai, dans « l'idée lumineuse » que la France et l'Angleterre unies pourraient conserver « la liberté et la paix des deux mondes » en « faisant disparaître non pas les rivalités de commerce mais leurs inimitiés absurdes et sanglantes qu'elles font naître. » Il avait même eu avec l'ambassadeur anglais et son secrétaire une conversation « philosophique » sur ce sujet. « Il n'y a qu'un grand plan, écrivit-il au duc de Lauzun qui, sur ce point, avait des vues identiques aux siennes, pour tout embrasser, pour tout concilier, pour tout terminer, c'est le vôtre. » Tout récemment venait d'être conclu entre les deux pays un traité de commerce, que les économistes de l'école de Quesnay et de Gournay purent considérer comme une victoire décisive ; ç'avait été en grande partie l'œuvre de Du Pont, l'ami de Mirabeau.

Mais la vieille « rivalité » subsistait toujours aussi violente que jamais, et avec elle le danger de nouveaux combats. Mirabeau ne pouvait se le dissimuler, et c'est le motif pour lequel, dans sa lettre à Lauzun, il admettait que l' « idée lumineuse » pût être qualifiée de « romantique, » de « chapitre de Gulliver », de magnifique « illusion [1]. » Il craignait aussi que les intérêts anglais n'obtinssent à la cour de Berlin la prépondérance sur ceux de la France. Moins on devait compter sur l'influence du prince Henri, plus Mirabeau parlait de lui avec dédain. Il crut même remarquer que le prince

[1] Mirabeau à Lauzun, 25 juillet, 12 novembre 1786. *Arch. étrang.* la première lettre qui manque dans l'*Histoire secrète*, est reproduite : dans l'appendice IX ; la partie manquante de la deuxième, à insérer dans l'*Histoire secrète*, II, 110, avait été déjà textuellement mise à profit par Mirabeau lui-même dans son ouvrage intitulé : *De la Monarchie Prussienne*, Vol. IV Partie 2, 315.

commençait déjà à « se dégallomaniser. » Il pensait cependant que, vu sa perfidie notoire, cela ne lui servirait de rien. Il fondait sa dernière espérance sur le duc de Brunswick, qu'il croyait incapable d'une conduite antifrançaise à propos des affaires hollandaises. En outre, il lui vint un instant à l'esprit une idée tout à fait digne des temps passés. Il s'agissait d'une jeune « sirène » française, Mme Joly de Fleury, la nièce du ministre du même nom : elle s'était mis dans la tête « de conquérir » le sensible roi de Prusse, avec l'intention louable de venir en aide à la France. C'était, au jugement de Mirabeau, un vrai connaisseur, « un démon de séduction » bien propre à supplanter « sous beaucoup de rapports, son physique et même son moral convenant au roi, » Mlle de Voss, à laquelle il attribuait de fortes sympathies anglaises. Mirabeau sut, au grand étonnement de d'Esterno, amener le prince Henri à croire que Mme de Fleury serait la « maîtresse » convenable pour son neveu : ce projet n'eut cependant pas de suite [1].

Dans cette correspondance piquante se mêlaient ainsi des anecdotes équivoques, apprises de côté et d'autre, de mordants jugements sur des compatriotes passant à Berlin, comme par exemple sur l'aîné des Custine, des communications sur la situation de la Courlande, où Mirabeau avait envoyé aux informations un de ses secrétaires, le baron de Nolde [2]. Mirabeau se donnait beaucoup de peine pour recueillir des nouvelles de toute sorte et cependant sa grande activité ne lui semblait être qu'une sorte « d'activité oiseuse. » Talleyrand pouvait

[1] D'Esterno à Vergennes, 2 déc. 1786, *Arch. étrang.* comme supplément à l'*Histoire secrète*, II, 112 suivantes, 141 et suivantes.

[2] Instructions données par le comte de Mirabeau au baron de Nolde et lettres adressées par celui-ci au comte de Mirabeau. *Arch. étrang.* Papiers de Mirabeau. Cf. TITUS, *Mirabeau's Kurlaendisches Project. Preussische Jahrbücher*, 1895, Vol. 81.

bien l'assurer chaleureusement qu'on était très content de lui : Mirabeau aurait voulu autre chose que des paroles louangeuses. Il faisait à son ami le compte des dépenses que lui occasionnait, pour le service de l'État, son état-major de collaborateurs ; il ajoutait que la somme qu'on lui donnait « pour seize à dix-sept heures de travail par jour et d'ennui pire que le travail » n'était pas suffisante, et que nécessairement il se voyait obligé de contracter des dettes dont il réclamait le paiement. Il se plaignait amèrement qu'on le laissât des semaines sans nouvelles, comme s'il s'agissait « d'un employé subalterne », et qu'on ne pensât pas à le récompenser en lui accordant une position officielle en rapport avec ses services. « Deux cents pistoles chaque mois, mon cher maître, écrivit-il un jour à Talleyrand, et un avenir ou mon rappel, c'est mon dernier mot... je ne suis pas fait pour être marchandé. Ceci ne peut plus durer : je ne puis, ni ne le veux souffrir ; la nécessité des choses ordonne que cela change ; et n'y fût-elle pas invinciblement autant qu'elle y est en effet, votre ami n'est pas fait après tout pour nager plus longtemps entre deux eaux, pour être traité en explorateur subalterne ou en commis. Ma carrière passée fut semée de quelques chausse-trapes ; je crois que le gouvernement peut en accuser mon père et lui-même plus que moi ; si l'on me croit susceptible d'être utile, peut-être la réputation de talent que je me suis faite en donne-t-elle un assez juste prétexte, peut-être doit-on trouver que j'ai passablement sollicité par les faits depuis quelques mois, qu'où les autres demandent une grâce, c'est un droit que je réclame. En un mot, je vaux mieux que la plupart des ministres du roi par la naissance, et pour ce qui est de la capacité, jugez-en vous-même, car pour moi j'aurai honte[1]. »

[1] Mirabeau à Talleyrand, 7 nov. 1786. *Arch. étrang.* à insérer dans

Mirabeau ne pouvait espérer qu'on rappelât d'Esterno et qu'on lui donnât un poste aussi important que celui que ce dernier occupait, mais il proposait qu'on lui confiât, comme champ de début à son activité diplomatique, des postes provisoires, tels que Hambourg, Brunswick ou Munich. Dans les premiers jours de l'année 1787 une autre perspective séduisante se présenta, à l'occasion des affaires de Hollande. L'ambassadeur des États Généraux à Berlin, le baron de Reede, lui demanda s'il n'accepterait pas volontiers de se charger, en titre officiel, d'une mission à Nimègue pour y entrer personnellement en négociations avec la princesse, femme du Stathouder. Le danger était de s'exagérer l'importance de cette communication et Mirabeau n'y manqua pas. Avec un optimisme tout prompt il crut deviner que la princesse, dans la crainte de ne recevoir jamais de sérieux secours de la Prusse, s'efforcerait avant toutes choses de négocier avec Calonne, le ministre le plus influent en France. Il se voyait déjà dans le rôle glorieux de pacificateur[1]. De retour en France, il accepterait avec joie une place de secrétaire de l'Assemblée des Notables dont la convocation était imminente. Car en face du déficit terriblement accru et dans la juste crainte de ne pouvoir plus obtenir du Parlement un nouvel enregistrement d'emprunts, le gouvernement se voyait dans la nécessité de mettre en œuvre les plans sur lesquels, de sa propre bouche, Calonne, l'été précédent, avait fourni quelques détails à Mirabeau. Déjà Talleyrand lui donnait la commission de porter sur ce grand événement, qui se préparait en

l'*Histoire secrète*, II, 88. D'après les brouillons originaux des passages analogues sont à insérer I, 222, 303, du même ouvrage.

[1] Trois lettres de de Reede à Mirabeau servent de complément à l'*Histoire secrète*. *Arch. étrang.* Les papiers de Mirabeau ont aussi servi à Pierre de Witt, *Une invasion prussienne en Hollande en* 1787, Paris, 1886.

France, des articles aux journaux allemands et d'y faire du ministre un chaleureux éloge[1]. Mirabeau soutenait, de son côté, avoir eu par bonheur cette « idée de l'Assemblée des Notables. » Il attendait avec impatience la nouvelle de leur convocation et prophétisait : « Elle précédera de peu celle de l'Assemblée Nationale. »

Mirabeau était encore incertain de la destinée qu'on se préparait à lui faire lorsque, soit de lui-même, soit sur une lettre de rappel, il se décida à quitter Berlin pour revenir à Paris. Il trouva dans Luchet, que le prince Henri mit à son service, un compagnon de voyage qu'il pouvait utiliser. Il n'emmena du reste avec lui qu'un domestique et son secrétaire ; il ne séjourna pas à Brunswick chez Mauvillon. Par la tournure que prenaient les choses de France, il se croyait certain d'être appelé à de hautes destinées.

[1] Talleyrand à Mirabeau, 1er janvier 1787. *Arch. étrang.*

CHAPITRE XII

POLÉMIQUES PENDANT L'ASSEMBLÉE DES NOTABLES. SÉJOUR A BRUNSWICK, 1787.

« Les circonstances sont si orageuses, les événements si imprévus, que j'ai besoin de tout mon corps et de toute ma tête dans ce torrent de choses et de soudainetés ». C'est en ces termes que, aussitôt après son retour, Mirabeau, dans une lettre du 1er février 1787 adressée à son ami Mauvillon, dépeignait la situation créée par la convocation de l'Assemblée des Notables. Il ajoutait ensuite, avec une exagération évidente, que, si le courage et l'habileté de l'exécution appartenaient en propre à Calonne, le mérite « de l'idée et du plan » devait être attribué à lui-même. Avant son voyage à Berlin il avait pu parler au ministre de cette question. Mais personne mieux que lui n'était à même de savoir toute la part qui revenait à Du Pont « dans l'idée et le plan » dont Calonne s'attribuait la paternité [1]. Du Pont obtint en récompense la place de deuxième secrétaire de l'Assemblée des Notables. On disposa aussi d'une charge de premier secrétaire en faveur d'Hennin qui, quelques années auparavant, étant résident à

[1] SCHELLE, *Du Pont*, p. 258 et suiv., CHÉREST, I, 112 et suiv.

Genève, avait surveillé les pas et démarches de Mirabeau alors en fuite. Ce dernier n'obtint rien pour lui-même. Il avait espéré avoir une mission diplomatique à Nimègue ; il n'en fut pas même question. La grave maladie de Vergennes, dont il fallait en cette circonstance l'assentiment, causait d'ailleurs un temps d'arrêt momentané dans les relations avec l'étranger.

Jusqu'à la mort de Vergennes, Calonne, souffrant lui-même, avait pu ajourner l'ouverture de l'Assemblée des Notables. Lorsque l'Assemblée s'ouvrit enfin le 22 février, on négligea tout d'abord, comme on s'y attendait du reste, les questions de politique étrangère. Mirabeau, qui avait voyagé nuit et jour, avec le sentiment que « son horizon s'élargissait, » vit qu'il serait complètement abandonné de Calonne s'il ne voulait se contenter du petit rôle d'écrivain à la solde du ministre. La déception lui fut d'autant plus pénible qu'il était accablé par de nouvelles dettes contractées à Berlin. Cependant, s'il n'y avait plus rien à gagner pour lui du côté de Calonne, ne serait-il pas plus heureux en se retournant contre lui ?

Le ministre devrait apprendre que « s'il était bon à prendre, il n'était pas bon à laisser » et s'apercevoir « qu'il y avait encore du jus dans le citron qu'il avait jeté. » Mirabeau pouvait satisfaire ainsi une vengeance personnelle et défendre en même temps le bien public. Il pouvait prendre à tâche d'instruire la nation et de lui ouvrir les yeux sur les abus de la plus récente administration des finances. Ce rôle en vue lui avait déjà paru alléchant, lorsqu'au cours de l'hiver 1785-1786, il avait voulu, dans une lettre publique, dresser le compte des bévues de Calonne. Depuis lors ce compte s'était considérablement accru et si un accusateur se levait dans l'Assemblée des Notables, il serait assuré d'y trouver un formidable écho. D'ailleurs, Mirabeau avait déjà préparé à Berlin l'ouvrage qu'il fit paraître alors. Mais au début,

à ce qu'il semble, ses traits n'étaient pas tant dirigés contre le ministre que contre les funestes « agioteurs » que seuls il voulait atteindre : dans la réalité, il n'était pas possible de les séparer.

Jusqu'à quel point Calonne s'était, dans sa situation officielle, engagé dans de périlleuses spéculations de Bourse, il était difficile à Mirabeau de le savoir exactement. Cependant, il pouvait apprendre maints et maints détails des amis bien informés qu'il avait dans le monde des finances. Le nombre de ces amis s'était multiplié avec les années. A ceux que nous connaissons déjà s'étaient ajoutés quelques nouveaux venus qui, de même que les premiers, lui furent alors fort utiles. L'on doit nommer en première ligne François Jeanneret, de Neuchâtel, personnage d'allure équivoque qui avait fondé une banque avec un de ses compatriotes, Jean-Gaspard Schweizer, de Zurich ; ce dernier fut d'autant plus prompt à se lier d'amitié avec le futur tribun que possédant lui-même une excellente éducation et doué de sentiments exaltés, il devait admirer davantage la flamme qui brûlait en Mirabeau. C'était lui qui s'était offert à procurer à Mirabeau une lettre de recommandation de Lavater pour Charles-Auguste de Weimar. Sa maison, où se réunissait toute la société libérale de Paris, fut toujours pour Mirabeau ouverte à deux battants et sa caisse de même. D'emprunts en emprunts, Mirabeau en arriva à lui devoir jusqu'à 20 000 livres. Plus tard Schweizer ne laissa pas d'être étonné de retrouver une aussi grosse somme lorsque, au cours de la Révolution, son ami devint solvable grâce aux subsides de la cour. Mirabeau, de son côté, ne se lassait pas de vanter les connaissances, la délicatesse et la discrétion de son généreux ami. Cela, à dire vrai, ne l'empêcha pas, « dans un moment où sa passion emportée devint de la fureur », de chercher à séduire Madeleine, l'aimable et spirituelle femme de Schweizer.

Comme elle le réprimanda en des termes pleins de décence et qu'elle sut taire l'aventure à son mari, l'impure passion de Mirabeau se changea en une respectueuse admiration. Il resta dans la suite, comme auparavant, l'hôte de la maison où l'on n'avait d'yeux que pour ses grandes qualités [1].

La société de Jeanneret et de Schweizer offrit à Mirabeau, mieux qu'aucune autre circonstance, l'occasion de reconnaître les fourberies des « agioteurs » et leurs liaisons avec Calonne. Les deux amis, en effet, l'un par son affinité d'esprit, l'autre par sa crédulité, se tenaient sur un bon pied d'amitié avec un des principaux affiliés du ministre, l'abbé d'Espagnac, vicaire général de Sens. Le père de l'abbé avait été gouverneur des Invalides; son oncle, membre du Parlement de Paris, avait été fort lié d'amitié avec le père de Mirabeau. L'habit ecclésiastique n'était pour d'Espagnac, de même que pour beaucoup d'autres prêtres de son temps, qu'un fort médiocre empêchement à tenter les plus audacieuses opérations de bourse. Ce libertin, doué par la nature de talents peu ordinaires, « spéculait, suivant les termes du biographe de Schweizer, sur tout ce qui se présentait à lui ; il aurait agi de même avec des âmes s'il en avait trouvé l'occasion. » Il ne devait point être pleuré lorsque sa tête roula avec celles de Danton et de Desmoulins sous le couteau de la guillotine. Dans les derniers temps du ministère de Calonne, il est vrai, personne n'aurait osé prédire ce sort à « l'apôtre de la Bourse, au banquier

[1] Tous les éclaircissements (sur d'Espagnac) se trouvent dans J. G. SCHWEIZER, *Ein Charakterbild aus dem Zeitalter der franzoesischen Revolution, von David Hess, eingeleitet und herausgegeben von J. Baechtold*, Berlin, W. Hertz, 1884. Cf. Deux lettres de Mirabeau à Schweizer dans la *Revue hist.*, 1885, XXIX, 82-88. Le même cahier à la bibliothèque municipale de Zurich, dans lequel se trouvent ces deux lettres, contient aussi quelques billets de Mme de Nehra à Schweizer.

de la chaire » comme le nommait Rivarol dans son *Petit Almanach de nos grands hommes*. Il sut se rendre nécessaire, s'offrant aux agents de Calonne comme un sauveur lorsqu'ils avaient justement besoin d'un tel homme. Il préparait le chemin au ministre pour ses opérations financières. Autrefois il avait flétri des spéculations qui étaient considérées comme de l'agiotage. Maintenant, il soutenait secrètement, par les moyens de l'État, un jeu des plus audacieux.

D'Espagnac fit délivrer 11 500 000 livres en billets du Trésor dans le but de faire monter certaines valeurs par d'immenses achats fictifs. En dehors des effets publics il y avait telles actions, comme celles de la Compagnie des Eaux de Paris, à la hausse desquelles Calonne était personnellement intéressé. D'autres actions, et notamment celles de la Compagnie privilégiée des Indes, devaient monter pour affermir d'une manière générale la confiance du public. Cela paraissait une question absolument « sine qua non » à une époque aussi critique que celle de la réunion de l'Assemblée des Notables, alors qu'allait se faire l'inévitable découverte de l'immense déficit. C'est du moins par cette considération que, plus tard, le ministre a tenté de justifier ses procédés. Toutefois, la manœuvre à l'égard des actions de la Compagnie des Indes dépassa de beaucoup son attente. Ses agents n'avaient ni le moyen, ni l'intention de réaliser leurs achats et ils devaient craindre que le résultat voulu, la hausse du cours, ne se changeât en un résultat contraire. Alors se présenta d'Espagnac prêt à leur racheter à terme toutes leurs actions, avec perte pour eux ; il était acheteur à terme de toutes les actions existantes et d'un plus grand nombre de ces valeurs qu'il n'en existait réellement en circulation. A la fin de mars 1787 il devait prendre 46 000 actions de la Compagnie alors qu'il n'y en avait que 37 000 dans le commerce. Son calcul, pour la

réalisation duquel il cherchait à se lier avec d'autres spéculateurs, était de rendre impossible aux vendeurs de remplir tous les engagements qu'ils avaient pris, afin de leur imposer, à une époque convenable, les plus dures conditions d'une transaction à laquelle ils auraient dû souscrire aveuglément.

Mirabeau avait pu, sans doute chez Jeanneret et Schweizer, s'emparer d'un « plan des opérations » de d'Espagnac, plan qui était travaillé avec grand soin. Il le publia comme appendice à un de ses écrits et cita, à côté du nom de d'Espagnac, ceux de plusieurs de ses collègues. Mais il montra aussi la « main invisible » qui « semblait protéger ce plan audacieux d'escroquerie contre l'indignation et la colère qu'il soulève. » Il demande au « lecteur honnête » d'où pourraient venir des secours aux brigands. Il rend Calonne responsable, sans le nommer pourtant, des mauvaises influences que devait avoir « l'enivrant spectacle de gains » que l'on réalisait à la Bourse, sur « l'honnête marchand, l'artisan aux mœurs simples, l'ouvrier au modique salaire. » Au reste, il se garde bien de déclarer la guerre à une sorte d'opération de Bourse dont la condamnation aurait marqué du nom d'agioteurs ses amis, qui avaient spéculé à la baisse comme leurs adversaires. Il ne veut pas appliquer ce mot aux « honnêtes gens d'affaires, » il le réserve à ceux « qui, pour favoriser leurs spéculations, emploient des ruses plus ou moins coupables, donnent des avis faux, des conseils trompeurs.... forment des sociétés simulées pour faire de véritables dupes, sollicitent des privilèges extravagants ou des annihilations odieuses, des défenses absurdes ou de scandaleuses permissions et trompent ainsi tour à tour l'autorité, le public et leurs propres complices. » Ce n'est pas à l'aide de la loi que Mirabeau recommandait de réfréner l'envahissante « fureur du jeu » s'étendant par l'agiotage, mais il voulait éclairer le public au moyen d'une

« presse libre : » abolir les loteries de quelque sorte qu'elles fussent, éviter les grands emprunts, diminuer la masse effrayante du papier en cours, dissoudre les compagnies possédant des privilèges exclusifs, enfin surveiller étroitement les compagnies par actions.

A cette occasion Mirabeau attaqua de nouveau la gestion de la Caisse d'Escompte et cela pour de bonnes raisons. Calonne avait inauguré son ministère en remboursant à la Caisse d'Escompte les six millions empruntés par son prédécesseur et en rétablissant ainsi son crédit. Mais arrivé à la fin de ses expédients, il laissa loin derrière lui le timide d'Ormesson. Dans une réunion générale des actionnaires il modifia complètement les statuts, accorda un privilège de trente années, et donna l'autorisation d'élever le capital en actions à 100 millions, dont il prit 70 pour le Trésor au taux de 5 °/° d'intérêt. C'était, comme disait l'ambassadeur suédois, un véritable emprunt, mais pour lequel on pouvait éviter l'enregistrement du Parlement. Mirabeau ne put trouver d'expressions assez énergiques pour flétrir la Caisse d'Escompte « vendant ses services » dans le but d'obtenir un « monopole. » Il exigeait que, rendue à sa destination première, la Caisse fût réformée dans l'esprit de sa fondation.

Dans la partie financière de son travail Mirabeau s'est peut-être encore une fois servi de Clavière, qui avait sans cesse l'œil sur d'Espagnac[1], mais on trouve aussi dans cet ouvrage des considérations de politique générale qui depuis longtemps déjà lui étaient familières.

[1] Ce fait est avancé par l'auteur de l'écrit : *Mirabeau jugé par ses amis et par ses ennemis*, Paris, Couvet, 1791, p. 90, *Bibl. nat.* L. 27, n. 14256. Pour les explications du livre de Mirabeau voir : De Loménie, III, 649, seq. L. Say, *Les interventions du trésor à la bourse depuis cent ans* dans *les Annales de l'école libre des sciences politiques*, 1886, 15 janvier et R. Stourm, II, 223-227, 266. *Sur d'Espagnac*, voir encore *Madame de Staël à Gustave* III, Geoffroy, I, 397.

C'est à ces considérations en partie que se rattache la demande réitérée de prendre enfin au sérieux le projet relatif à l'organisation d'assemblées provinciales dans toute la France, organisation qui paraissait à Mirabeau devoir donner d'excellents résultats en empêchant les effets désastreux d'une mauvaise administration des finances. Mirabeau attachait d'autant plus d'importance à cette question qu'il savait, d'une source certaine, que les réformes préconisées dans le premier ouvrage politique de son père avaient, de même que les projets de Turgot et de DuPont, trouvé grâce devant Calonne. Mais en cette occasion il ne pouvait en rester là. Dans sa correspondance confidentielle avec Talleyrand il avait laissé tomber le mot « d'Assemblée nationale ». A présent, il usait du mot « constitution, » lequel mot supposait l'existence de cette Assemblée.

Aussi longtemps que restait inconnue l'opinion des Notables à ce sujet, on risquait de les blesser en leur rappelant d'une manière formelle qu'ils ne pouvaient aucunement tenir lieu d'Assemblée Nationale. C'est pour cette raison que Mirabeau se contente de proclamer, qu'il faut que « la ressource d'une constitution mette tout à coup l'esprit public et régénérateur à la place des combats incendiaires que se livre à lui-même l'égoïsme en délire. » « Aussi longtemps qu'une constitution régulière n'organisera pas le royaume, » dit-il presque dans les mêmes termes que l'ouvrage sur les « Municipalités » écrit au temps de Turgot, « nous ne serons qu'une société composée de différents ordres mal unis, d'un peuple sans presqu'aucuns liens sociaux, dont chaque individu, occupé uniquement de son intérêt particulier, attendra pour tout la décision du Roi et de ses mandataires. Un tel gouvernement convient peut-être à une armée, mais non pas à un peuple nombreux assis sur le sol qui lui appartient.... Comment, sans la certitude d'être protégé par un ordre constant, chacun ne cherche-

rait-il pas à tromper l'autorité, à lui extorquer de l'argent et des faveurs, à éluder ses lois générales, à l'induire à des décisions particulières, à rejeter les charges sociales sur ses voisins ? » « Sans constitution nous sommes des esclaves », avait il dit quelques années auparavant dans son livre « sur les lettres de cachet ». Sans constitution, donnait-il ici à entendre, le monarque même ne peut pas user utilement des forces de la nation. Ce qu'il entendait par le mot de « constitution » on pouvait le savoir en se reportant aux œuvres du prisonnier du donjon de Vincennes. Il employait comme auparavant le vocabulaire politique du temps de Turgot. Ses idées étaient cependant beaucoup plus avancées que celles de ce ministre. Il était, en effet, le porte-parole d'une école plus récente de politiciens qui réclamait hautement le changement de l'état monarchique de la France en un état représentatif.

Le manuscrit était achevé, que Mirabeau hésitait encore à décocher le trait. Par l'intermédiaire de Talleyrand il en fit soumettre une copie au jugement de Calonne. C'est du moins ce qu'assure le père de Mirabeau qui ajoute même qu'en première offre le ministre avait réclamé quelques suppressions moyennant 3.600 livres [1]. Mais dans l'intervalle l'impatient auteur était parti pour Orléans, afin d'y commencer l'impression. Ce n'est peut-être qu'alors que fut écrit à côté du titre cette fière épigraphe tirée de Voltaire.

Pensais-tu qu'un instant ma vertu démentie
Mettrait dans la balance un homme et la Patrie?

Peut-être aussi Mirabeau, au dernier moment, ajouta-t-il un mot d'encouragement adressé aux Notables qui devaient provoquer la chute d'un ministre « à qui tout

[1] Une sorte de confirmation de ce fait se trouve dans GRIMM, *Corresp. litt.*, XV, 34.

principe de bonne foi, de fidélité aux engagements, de respect pour la propriété est entièrement inconnu, » « dont la morale est entièrement odieuse, quelque idée qu'on ait pu se former d'ailleurs de ses prétendus talents », « qui expose avec art les bons principes et les élude ou les insulte dans l'exécution. » On retrouve dans tout cet ouvrage un ton oratoire très prononcé, et la péroraison, de même du reste que la dédicace à Louis XVI placée en tête du volume, a tout à fait la forme d'un discours. On dirait que, par la pensée, Mirabeau s'est transporté à la tribune du haut de laquelle il voulait annoncer au peuple de France la vérité.

Le livre, daté du 20 février, parut sous le titre de : *Dénonciation de l'agiotage* aussitôt après l'ouverture de l'Assemblée des Notables : il produisit dans le public une profonde impression [1]. Cette brochure fortifia l'esprit de mécontentement qui, de tous côtés, s'élevait contre Calonne. Il était évident déjà que les Notables ne feraient pas les volontés du ministre. Ils se préparaient à défendre leurs privilèges, au sujet desquels on leur demandait de faire des sacrifices. Ils pouvaient néanmoins se poser en protecteurs du bien public et exiger avant tout une exposition de l'état des finances. On commençait d'ailleurs à se demander si une Assemblée de notables désignés par le gouvernement avait qualité pour changer l'organisation de l'impôt et du gouvernement : les États Généraux, disait-on hautement, avaient seuls ce droit. Au milieu des soucis qui l'accablaient de toutes parts Calonne ne put négliger la brochure de Mirabeau ; il fit remettre à plusieurs des plus fameux agioteurs des ordres d'exil ; néanmoins un seul fut sérieusement frappé et pour un temps très

[1] *Dénonciation de l'agiotage au roi et à l'Assemblée des Notables*, par le COMTE DE MIRABEAU, MDCCLXXXVII. D'après GORSAS, *Courrier de Paris*, XXIII, 66, 5 avril 1791, l'impression fut faite à Troyes.

court : ce fut l'abbé d'Espagnac. De plus sévères mesures étaient impossibles ; on ne pouvait se passer de ceux que Mirabeau attaquait ; il fallait les ménager pour éviter une catastrophe à la Bourse. Et selon les principes tout particuliers de bonne justice qui régnaient dans la France de l'ancien régime, c'était sur Mirabeau que tout allait retomber. Il apprit qu'en vertu d'une lettre de cachet il devait être interné au fort de Ham. Sans doute ce n'était là qu'une menace puisque Calonne lui-même le fit avertir à temps par Talleyrand. Comme Mirabeau ne se sentait pas d'inclination à se terrer dans quelque trou de province sous la surveillance de la police, il préféra attendre de l'autre côté de la frontière que « l'orage fût passé [1]. » Panchaud, Talleyrand et Schweizer lui fournirent l'argent nécessaire pour son voyage et, vers la fin de mars, il se trouva installé à Tongres, puis à Liège chez les parents d'un de ses amis, le chevalier de Malte Vitry d'Everlanges ; il fit venir auprès de lui Mme de Nehra, restée à Berlin. Dans cet exil, Mirabeau recueillit des preuves évidentes du désir qu'avait Calonne de ne pas rester éternellement brouillé avec lui. Le ministre lui donna en effet l'assurance qu'il pouvait, sans aucun danger, rentrer à Paris, s'il voulait bien, seulement pendant quelque temps, s'abstenir de rien faire imprimer qui pût nuire aux vues du gouvernement. Calonne terminait même sa lettre par ces mots : « Nous ne nous bornons pas à penser à vous, mais nous nous sommes occupés aussi de Mme de Nehra. » Accorder à cette dame des dommages-intérêts pouvait sembler fort juste puisque, dans une réponse anonyme à un pamphlet de

[1] Je me sers de la dépêche de Mercy adressée à Kaunitz le 28 mars 1787. *Archives de Vienne* : Il y nomme cependant Saumur au lieu de Ham.

Mirabeau, son nom avait été livré au mépris public avec celui de son amant[1].

Ce n'était pas sans y être poussé par de sérieux motifs que Calonne se montrait si débonnaire. En même temps que s'ouvrait l'Assemblée des Notables, de grands débats s'étaient élevés entre Necker et lui, à propos du célèbre Compte rendu de Necker publié en 1781. Avec raison Calonne en attaquait les chiffres. Il assurait que l'administration de Necker s'était terminée, non par un excédent de recettes, mais par un important déficit et, par cette accusation, il rendait responsable du triste état actuel des finances du pays le banquier génevois qui se piquait de les avoir magistralement conduites. Le roi refusa à Necker l'enquête qu'il réclamait et lui défendit de continuer plus longtemps cette guerre de brochures. L'ancien directeur des finances, tombé alors en disgrâce, n'en conservait pas moins, et au sein de l'Assemblée des Notables et au dehors, un parti qui le considérait comme un oracle infaillible, ce qui incommodait fort Calonne. Celui-ci, par suite, désirait avoir dans sa lutte contre Necker un allié sérieux. En cette qualité d'allié, Mirabeau était d'une valeur inappréciable. Son aversion pour Necker, qui, dans la suite, devait atteindre le paroxysme de la haine, datait de loin. La cause première de cette aversion tenait sans doute à la divergence d'opinions qui existait entre le père de Mirabeau et les autres chefs de l'école physiocratique, d'un côté, et de l'autre côté Necker écrivain, lequel, dans ses premiers ouvrages, avait attaqué les principes émis par la nouvelle école. Nombre de ces

[1] *Considérations sur la dénonciation de l'agiotage. Lettre au comte de Mirabeau.* Le 27 mars 1787. *Bibl. nat.* Lb., 39, 357. D'après l'hypothèse la plus répandue, cette brochure est due à la plume de Rulhière qui se plaignait que Mirabeau eût tenté de le rendre victime d'un vol littéraire.

souvenirs subsistaient encore vivants dans l'esprit de Mirabeau, bien que Necker eût fait dans la pratique bien des concessions à ses anciens adversaires. Dans ses lettres écrites du Donjon de Vincennes, Mirabeau blâmait le « panégyriste de Colbert » de ne pouvoir pas, malgré ses talents, guérir la « maladie » du budget. A Londres, sa voix ne se mêla nullement au chœur des admirateurs qui saluaient dans les travaux de Necker sur la direction des finances de la France une heureuse justification. Mirabeau parvint en outre à liguer contre Necker ses amis génevois du parti des représentants, en l'accusant de n'avoir pas, en tant que ministre, défendu la liberté de sa ville natale [1]. Il se sentait enfin instinctivement poussé contre l'homme dont la vie sans tache était toujours et toujours invoquée pour défendre les actes officiels.

Dans sa « dénonciation de l'agiotage » Mirabeau avait trouvé place pour une courte mais blessante critique de l'administration tant vantée de Necker. Il lui imputait de n'avoir pu s'en tirer qu'à l'aide d'emprunts toujours nouveaux, au lieu de procéder par une réforme de l'impôt. « S'il se ménageait, disait Mirabeau, une réputation d'adresse et d'escamotage politique, en éloignant l'impôt, il laissait à ses successeurs la tâche plus difficile, et par cela même plus méritoire d'acquitter ces même dettes qu'il mettait sa gloire à accumuler. » Personne ne voudra nier aujourd'hui le bien fondé de ce blâme. Necker pouvait objecter que la part prise par la France à la guerre de l'Indépendance américaine ne lui avait pas laissé le choix : il n'en était pas moins vrai que par les 530 millions d'emprunts dont il s'aida et qui furent contractés durant une période de cinq années, l'avenir se trouvait absolument compromis. Les partisans de Necker ne le défendirent que par la seule

[1] *Lettres de Vincennes*, III, 119. *Lettres à Chamfort*, 83.

excuse de la guerre de l'Indépendance. L'un d'eux le juriste et littérateur Lacretelle, qui était aussi l'ami de Mirabeau, ayant à ce dernier reproché ses attaques, s'attira une verte réponse où le blâme de la « monstrueuse faute » de Necker était encore bien plus accentué. Mirabeau répétait même que Necker avait « vilement intrigué contre le grand Turgot. » Cette réponse de Mirabeau, écrite le 19 mars, immédiatement avant sa fuite à Tongres, fut peut-être publiée contrairement à sa volonté. Calonne, en tout cas, avait pu apprendre ce que Mirabeau pensait de son dangereux rival. Il semblerait que l'idée du ministre fût de s'assurer de Mirabeau en lui accordant un emploi important à l'étranger, comme il en avait fait la demande. Du moins Mirabeau fit-il savoir à son ami Mauvillon, qu'on lui avait fait des offres qui tendaient « à le rejeter dans la carrière diplomatique. » Pour cela, le concours du successeur de Vergennes, le comte de Montmorin, était indispensable ; ce ministre, à peine installé dans ses fonctions, eût dû céder à la pression de Calonne. Mirabeau, d'autant plus arrogant qu'on lui faisait les premières avances, voulait « faire ses conditions : » il garantissait même à son ami que l'on ne marchanderait pas avec lui.

Peu de temps après, Calonne tomba du pouvoir. Il eut beau en appeler à l'opinion publique en faisant imprimer ses motions de réformes, il eut beau s'appuyer sur l'approbation royale ; ce fut en vain ; les Notables, de plus en plus irrités contre lui, poursuivirent leurs attaques. Aucun d'eux ne travailla avec autant d'activité à consommer sa ruine que l'adroit archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne. Calonne essaya de se dégager en évinçant le garde des sceaux qui s'était uni avec ses adversaires. Mais en s'efforçant en même temps d'écarter son collègue Breteuil, il perdit les bonnes grâces de la reine Marie-Antoinette, protec-

trice de son adversaire. Sa chute en fut précipitée, le roi le congédia. Mirabeau apprit les plus secrètes circonstances de ce changement à Liège, où il s'était réfugié sur le désir exprimé par plusieurs hommes politiques de ce pays, et aussitôt, dans une lettre du 14 avril adressée à Mauvillon, il portait son jugement sur l'événement. Calonne n'était « point immolé à la chose publique »,mais il tombait pour n'avoir voulu que trop tard toucher aux abus causés par les privilèges. Il était de la plus grande importance pour Mirabeau de savoir qui allait maintenant tenir en main les rênes du gouvernement. Il vit tout de suite qu'il n'y avait pas lieu de penser à Necker. L'ancien directeur des finances venait de publier son apologie presqu'en même temps qu'avait lieu le renvoi de Calonne ; cet acte constituait une violation de l'ordre royal, et Necker fut exilé à vingt lieues de Paris. Le vieux Fourqueux apparaissait alors comme le successeur le plus probable de Calonne ; Mirabeau estimait le personnage trop timide pour qu'on pût se servir de lui. Il paraissait en être tout autrement de Loménie de Brienne. Celui-ci, nommé le 1er mai chef du conseil des finances, installa à la place de Fourqueux un contrôleur général qui lui était tout dévoué. Sortant, d'après les usages constitutionnels, du sein de l'opposition, Brienne apparut comme un « vrai premier ministre » aux yeux pénétrants de Mirabeau. Il fit l'éloge de ses qualités et pensa qu'il était impossible que, tôt ou tard, Brienne ne sentît pas « qu'il valait mieux l'employer que l'oublier. »

Mirabeau avait achevé depuis peu et publié une deuxième critique de l'administration de Necker en même temps que sa lettre à Lacretelle. Cette publication lui parut tout à fait propre à lui acquérir la confiance de Brienne. Cette nouvelle attaque était bien plus blessante encore pour « le grand homme adoré, tout éclatant de gloire et de vertu. » Mirabeau avait réuni un cer-

tain nombre de documents afin de pouvoir réfuter la justification de Necker et il osait se moquer de la « Magie de l'usurpateur étranger. » Invoquait-on la grande dignité du caractère de Necker? il répondait que « tels furent tous les chefs de secte; ils prouvèrent leur mission par leurs miracles et leurs miracles par leur mission. » Assurait-on que Necker avait fait prêter de l'argent à l'État aux conditions les plus justes et les plus avantageuses? il ne lui était pas difficile de prouver le contraire. Mais surtout il trouvait le défaut de la cuirasse lorsqu'il disait : « Faire des emprunts sans prendre soin de les couvrir par des impôts, cela s'appelle détourner le fardeau sur les générations suivantes. » Les amis de Necker disaient : « Il a fait la guerre sans impôts! c'est un Dieu! » Mirabeau répondait : « Peuple crédule! Hâtez-vous de l'admirer, vos enfants le maudiront[1]. » Il était bien évident que Brienne, une fois premier ministre, reviendrait aux idées pour lesquelles Calonne avait combattu. Outre de fortes épargnes et un emprunt, il estimait indispensable l'élévation des taxes qui atteindraient aussi les privilégiés, de l'impôt territorial par exemple et de l'impôt du timbre. Mirabeau considérait ce résultat comme un triomphe personnel. « J'ai eu l'honneur, écrivit-il orgueilleusement à Mauvillon, de voir les Notables et le Roi ériger en arrêtés et en lois ma théorie. » Cependant il ne savait encore si Brienne voudrait ou pourrait lui offrir ce qu'il désirait obtenir. Aux finances il ne voyait de vides que des places « subalternes » qui ne lui convenaient pas. Les affaires étrangères lui restaient ouvertes; mais, pour s'y pré-

[1] *Réponse du comte de Mirabeau à M. de Lacretelle*, du 19 mars 1787, et *Seconde lettre du comte de Mirabeau sur l'administration de M. Necker*, Tongres, 1er mai 1787, 52 p. Autre Edition, *lettres du comte de Mirabeau sur l'administration de M. Necker*, 1787, 62 p. Réplique : *Défense de M. Necker contre M. le comte de Mirabeau*, etc. par M. L. C. G. A Londres 1787.

senter comme prétendant à une importante fonction, il désirait « aborder Brienne l'ouvrage sur la Prusse à la main. » Il soutenait que le ministre s'intéresserait fort à cette publication. En attendant il décida avec Mauvillon que le mieux serait pour lui d'aller passer deux mois à Brunswick afin d'y achever son travail.

En tout cas Mirabeau ne voulait pas rester longtemps loin de Paris. C'est là qu'il avait ses papiers, ses amis, ses ressources. Il lui fallait aussi discuter avec un curateur et des avocats, parce qu'il n'avait pas à attendre de payements réguliers du côté de son père. Mais comme la dernière lettre de cachet était toujours suspendue sur sa tête, la prudence était de rigueur. Comme jadis, Mme de Nehra dut encore aller tenter la fortune chez le ministre Breteuil, à qui revenait le département des lettres de cachet. Elle avait fait un heureux voyage avec sa femme de chambre et le petit Lucas pour arriver à Liège et avait emporté un gros paquet de manuscrits que lui avait remis Mauvillon lors de son passage à Brunswick. Mais lorsque sonna l'heure de la séparation, Mirabeau ne put se résigner à la laisser partir seule. Il se tint d'abord caché à Saint-Denis. Comme il s'y ennuyait, il apparut soudain dans l'hôtel où était descendue son amie, et cela avant qu'elle eût reçu réponse de Breteuil. Des gens de Panchaud qui se trouvaient dans une pièce voisine le reconnurent même à la voix. Dans cette occurence Mme de Nehra ne sut rien faire de mieux que de confier à Breteuil l'entière vérité et d'en appeler à sa « générosité. » Elle n'eut pas à s'en repentir. La lettre de cachet ne fut pas, il est vrai, retirée, mais elle resta sans effet. Si le gouvernement fermait les yeux, il ne pensait pas toutefois à acheter les services de Mirabeau. Ni Brienne, ni Montmorin ne se souciaient de lui. Sa polémique contre Necker ne lui aplanissait même pas la route et, un peu plus tard, elle

devait être étouffée par un arrêt du conseil. Ses affaires d'argent ne marchaient pas non plus à souhait. Mirabeau n'attendait que la fin de l'Assemblée des Notables pour se diriger vers Brunswick où Mauvillon devait lui préparer à bon compte un logement pour lui et son domestique.

Le 25 mai fut dissoute cette Assemblée qui, sans doute, n'avait rien créé de durable, mais qui avait aidé à répandre le sentiment de la faiblesse du régime existant. Elle avait dévoilé les imperfections, reconnu la nécessité de leur guérison, mais elle ne s'était pas attribué le droit d'entreprendre cette guérison. De généreuses paroles s'étaient élevées de son sein pour proclamer que le devoir de tout citoyen est de prendre une part égale aux charges de l'impôt, mais la mise en pratique de cette théorie était différée. Les réformes proposées par l'Assemblée des Notables, et qui eurent dans la suite des conséquences importantes, ne furent pas adoptées dans la forme où elles avaient été conçues; on chercha à les atténuer. Les Assemblées provinciales, par exemple, ne furent pas organisées d'après les idées de Du Pont et de Turgot, que Calonne s'était appropriées, mais d'après un modèle tracé par Necker. Elles ne devaient plus représenter les propriétaires sans distinction d'ordre ; les ordres devaient être séparés ; on avait cependant accordé au Tiers État la double représentation et le vote par tête. C'était un compromis entre les prétentions de l'aristocratie et l'esprit démocratique de l'époque, qui devait devenir si puissant après la convocation des États Généraux. Le vif intérêt que souleva, jusque dans les régions les plus reculées de la France, la question de l'administration des provinces et des différents plans proposés, était tout à fait compréhensible. Une autre question fut bientôt agitée, celle de savoir si on créerait également des Assemblées de districts et de communes ; et, de même,

on discuta sur les deux principes de l'élection ou de la nomination par le pouvoir. Mirabeau faisait son profit de tout. Plusieurs années auparavant il avait présenté à Calonne, comme un ouvrage dont il fût l'auteur, le mémoire que Du Pont avait écrit pour Turgot. Maintenant il le faisait imprimer comme « Œuvres posthumes » de Turgot. Il y joignait une lettre critique et des « Réflexions d'un républicain » sur les idées de Necker et de Turgot, lesquelles émanaient de Brissot. Dans ce parallèle Necker est fort maltraité, mais Turgot doit aussi se laisser dire par le « républicain » que jamais sa « grande municipalité » ne pourra remplacer les États Généraux à la manière d'un Parlement anglais amélioré. L'auteur fit mention de l' « Ami des hommes » par qui avait été d'abord soulevée la question des États provinciaux ; le nom de Du Pont fut passé sous silence.

Du Pont se crut obligé d'instruire de l'affaire à la fois le frère de Turgot dans une lettre privée et le public dans un article inséré par le *Journal de Paris*. Dans le journal il n'avait pas nommé Mirabeau, estimant imprudent de l'irriter, même alors qu'il était dans son tort. Mais ce nouveau coup de la main de celui qui lui devait tout l'affligea profondément. Lorsqu'il apprit que Mirabeau se glorifiait vis-à-vis de Talleyrand d'être l'auteur d'un mémoire sur les loteries, mémoire qui était sien, la vieille amitié qui, jusque là, les avait unis, fut détruite pour toujours[1].

[1] *Œuvres posthumes de M. Turgot*, ou *Mémoire de M. Turgot sur les administrations provinciales*, mis en parallèle avec celui de M. Necker, etc. A Lausanne, 1787. *Bibl. Carlsruhe Fa* 81. Une autre édition variante indiquée 1788. *Bibl. nat.* Lb. 39, nº 371. Schelle : Du Pont. p. 193-200, 288. Explication de Du Pont dans le *Journal de Paris*, du 2 juillet 1787. V. Brissot, p. 429. A. Oncken : *Ludwig XVI und das physiokratische System* (Zeitschrift für Litteratur und Geschichte der Staatswissenschaften 1893).

Celui qui, pour se servir de l'expression même de Du Pont, était « le plus étrange alliage de bon et de mauvais, » s'inquiétait peu des suites de son action. Lorsque le *Journal de Paris* publia les explications de Du Pont, depuis deux semaines déjà Mirabeau était installé à Brunswick ; il s'occupait exclusivement de son volumineux ouvrage dont il se promettait, ainsi que Mauvillon, grande gloire et grand profit. Il y resta pendant près de quatre mois, jusqu'à la fin d'août, toujours bien reçu à la cour ducale, sortant peu d'ailleurs et restant presque tout le temps avec son collaborateur. De quelle nature avaient été jusque-là ses rapports avec Mauvillon? la correspondance échangée entre eux, depuis le temps où Mirabeau séjourna à Berlin, nous renseigne là-dessus d'une manière très certaine. Mirabeau envoyait à Mauvillon tout ce qui, imprimés ou manuscrits, pouvait lui venir en aide ; il lui fournissait des points de vue généraux sur la manière de développer et de diviser son travail ; par ses questions bien combinées il lui offrait sans cesse de nouveaux sujets à traiter. A Brunswick, c'est sans doute de la même manière que se pratiquait leur collaboration. Dans cette ville Mirabeau profita de la recommandation du duc pour obtenir de Berlin d'importants documents. Frédéric Guillaume, qui avait si peu de motifs de le favoriser, lui fit remettre cependant des papiers concernant l'administration de De Launay [1]. D'ailleurs la vie calme qu'il mena pendant plusieurs semaines dans cette petite ville de province, permit à Mirabeau de collaborer avec vigueur à la rédaction de l'ouvrage. On y trouve, il est vrai, de grands morceaux qui tous, sans doute, sont sortis de la plume de Mauvillon ; à la revision seulement, Mirabeau, en merveilleux styliste,

[1] DOHM, *Denkwürdigkeiten*, V, 411. LUCAS DE MONTIGNY, IV, 438. *De la monarchie prussienne*, etc. IV, 293.

leur a donné un dernier coup de lime. C'est ainsi que tout ce qui concerne l'armée est dû très visiblement à la main de l'Allemand compétent. Mais, d'autre part, une grande partie de l'introduction, des remarques sur les finances, la littérature, la religion, la législation, sont l'œuvre propre de Mirabeau, de même que la conclusion. On pourrait l'affirmer d'après la forme toute oratoire qu'il y emploie, même si, dans tel ou tel cas, on ne pouvait en fournir la preuve par une conformité avec ses opinions déjà exposées dans des lettres ou ailleurs. Quant à l'accusation qu'on a lancé à Mirabeau de n'avoir été qu'un vulgaire copiste, le texte seul du manuscrit, qui existe encore, démontre d'une façon évidente qu'elle est complètement fausse.

Les deux amis travaillaient avec une rapidité extraordinaire, aussi n'est-il pas étonnant que de réelles erreurs se soient glissées parfois dans leurs tableaux, en ce qui concerne par exemple les chiffres de la population [1]. Peut-être même ces erreurs sont-elles encore plus nombreuses dans l'appendice relatif à la Saxe, à l'Autriche et à la Bavière : cet appendice fut extorqué à Mauvillon par Mirabeau après son retour en France, mais il ne fut pas publié dans l'édition allemande qui parut peu de temps après la française. Mauvillon ne semble pas y avoir attaché grande importance ; Mirabeau, lui, ne laissa pas échapper l'occasion de critiquer vivement la manière de gouverner de Joseph II.

Revenons cependant en arrière pour voir comment

[1] Récemment, aux erreurs de chiffres déjà démontrées quelques autres ont été ajoutées par W. Schultze, *Geschichte der preussischen Regie-Verwaltung*, 1766-1786, dans les staatsund social-wissenschaftliche Forschungen, p. p. Schmoller VII, 1888. Il y a un pamphlet : Lettre d'un Saxon à M. le comte de Mirabeau contenant quelques remarques sur son tableau de l'Electorat de Saxe qui se trouve dans l'Appendice de l'ouvrage intitulé : *De la Monarchie prussienne sous Frédéric II*, 1789, 132 p.

Mirabeau comprenait la composition de son ouvrage. Sans doute son dessein était d'écrire l'histoire à la manière de Tacite. « Tous ces ouvrages, écrivait-il un jour à Mauvillon, doivent être faits comme Tacite faisait ses *Mœurs des Germains.* » En plus d'un passage il osa mettre le doigt sur les plaies de sa patrie, quoique les vérités qu'il énonçait pussent résonner désagréablement aux oreilles des vaincus de Rosbach. Ce qu'il considérait comme le but principal de son ouvrage, c'était de dépeindre comment, sur des bases établies successivement par ses aïeux, Frédéric avait élevé un fort gouvernement digne d'exciter l'admiration des contemporains. Il ne veut pas écrire l'histoire de Frédéric mais une histoire de son administration pour donner au monde une juste idée de l'organisation de la monarchie prussienne. Cependant, le créateur ne disparaît pas complètement derrière sa création. De même que dans son introduction Mirabeau dessine en quelques traits les personnalités des prédécesseurs immédiats de Frédéric, de même il esquisse la silhouette du grand roi : il montre comment son génie s'est épanoui dans la rude école de sa jeunesse ; il insiste sur les qualités extraordinaires du général, de l'homme d'Etat, de l'homme enfin. Il le nomme le premier de son peuple et de son siècle. « Tout, jusqu'au tribut d'erreurs qu'il paya à l'humaine faiblesse, porta l'empreinte de sa grandeur. » On trouve ensuite, toujours entremêlées de réflexions d'économie politique, d'histoire, de politique et de philosophie, la géographie de la Prusse, une statistique de sa population et une description des productions de son sol, de son industrie, de son commerce, de ses finances, de sa constitution militaire, de l'état de l'instruction, de la religion, du droit civil et criminel. La conclusion se fait par des considérations sur l'impulsion générale qu'avait donnée Frédéric à son époque et sur les relations de la

Prusse avec le monde européen et en général avec le genre humain.

Personne ne peut méconnaître que Mirabeau ne soit favorable à la grandeur de la Prusse. Il ne se lasse pas d'exalter l'exacte justice, l'ordre exemplaire, le profond sentiment du devoir qui donnaient à tout le gouvernement sa physionomie propre. Il rend hommage aux sentiments d'un pays « chez qui les vaines superstitions, la bigoterie, l'ignorance, l'esclavage de la pensée ne trouvaient aucune protection. » Mais, en définitive, son appréciation de la Prusse n'était pas destinée à remplir l'esprit du lecteur d'une douce satisfaction, elle tendait bien plutôt à exciter dans son âme de pénibles pensées et de tristes pressentiments. « La Prusse, écrivit-il une fois à ses amis, semble être devenue, pour la science du despotisme, ce que l'Egypte était aux anciens qui voulaient s'instruire. Peut-être recueillerons-nous de son étude le fond d'une singulière théorie sur l'homme machine, et l'utilité de celui-ci pour les gouvernements qui s'en servent de préférence à l'homme libre. Peut-être nous assurerons-nous si, en Turquie, tout va très mal, uniquement parce que le despote est inepte, et si ses moyens sont les bons, comme le soutiennent tous les hommes d'Etat et même quelques hommes d'esprit[1]. » Ces paroles ironiques donnent la clef des véritables intentions de Mirabeau. « Si cela, pensait-il, se produit pour du bois vert, que sera-ce avec du bois mort ? » Si malheureusement Frédéric, « l'homme le plus étonnant qui ait jamais porté un sceptre », a voulu commander par lui-même, quelles suites aura l'absolutisme dans un pays où le monarque couronné ne se considère pas comme le premier serviteur de l'Etat !

[1] Le passage se retrouve dans la *Monarchie Pruss.* I, 109, dans la correspondance avec Mauvillon 76, dans un fragment de lettre envoyée de Tongres à Talleyrand. *Arch. étrang.* (Papiers de Mirabeau.)

Telles étaient les pensées que voulait inspirer l'écrivain au lecteur. Toute la chose publique dans un semblable Etat repose sur le génie d'un seul dirigeant, toujours en éveil et toujours infaillible. Mais cela est « une base chancelante ; » l'orage d'une nuit peut jeter à bas la bâtisse toute entière, « car les fautes des rois doivent entrer dans le calcul de consistance des Etats. » Il est évident que cette phrase était à l'adresse du successeur de Frédéric ; il est vrai que Mirabeau ne néglige pas l'occasion de s'écrier en lieu opportun : « Au plus grand des rois peut succéder le meilleur des rois. » Mais il connaissait trop « de visu » Frédéric-Guillaume II, pour savoir combien il méritait peu cette épithète de « bon. » Il pressentait que « la machine embrouillée » ne pourrait durer malgré tout l'art que Frédéric avait déployé pour la construire, parce qu'il faudrait toujours un Frédéric pour la diriger.

On est ramené, en suivant sa description de cette « machine embrouillée », à la lettre qu'il avait eu l'audacieux courage de remettre à Frédéric-Guillaume le jour de son avènement au trône. Sous l'inspiration de Mauvillon, parfois même avec la plume de Mauvillon, ses censures se font jour d'une manière plus modérée et plus conforme à la situation que dans sa lettre. Si derechef il ne dissimule pas ce que la partie du gouvernement prussien la plus brillamment mise en relief, l'armée, contient d'éléments dangereux, il croit aussi devoir reconnaître qu'en Prusse, malgré toutes sortes d'exceptions, tout homme « est né soldat. » Une fois encore il réprouve les accumulations d'un trésor d'Etat, mais il ajoute aussi que les circonstances avaient forcé Frédéric à prendre cette mesure « absolument nécessaire à sa sûreté, à sa gloire, à sa puissance. » Cependant, dans l'un comme dans l'autre écrit, la thèse fondamentale est la même : réfuter le principe d'après lequel le pouvoir absolu s'occupe continuellement de

tout surveiller, de tout réglementer, de tout prescrire et de tout commander. Dans le mémoire adressé à Frédéric-Guillaume, il n'y était pas soufflé mot de la forme opposée à ce genre de gouvernement, c'est-à-dire de la forme constitutionnelle. Ici Mirabeau, à l'occasion d'un examen des trois premiers volumes du Code prussien, déplore vivement l'absence des garanties constitutionnelles.

Ce que Mirabeau déplore davantage, c'est que le gouvernement, en Prusse, ne permette pas aux citoyens de laisser prendre un libre essor à toutes leurs forces. C'était surtout dans le domaine de l'industrie, du commerce et des charges publiques que ce défaut capital du gouvernement se dévoilait. Le roi,qui s'était promptement approprié les idées du mercantilisme et qui leur resta fidèle, s'attirait par cela même les plus amères critiques du fils de « l'Ami des hommes ». Dès le commencement de ses relations avec Mauvillon, il lui avait assuré « qu'il n'aurait jamais d'autres vues que des vues physiocratiques ». Son grand ouvrage sur l'ancien monarque fut, de même que sa lettre audacieuse adressée au nouveau roi, un panégyrique du système physiocratique, ce mot étant pris dans son plus large sens. Il ajoutait que les créateurs de ce système « n'avaient point adapté à leur siècle » leur langage, tandis que « l'œuvre classique de l'homme de génie, Adam Smith, ne disparaîtrait jamais. » Il ne nie pas que « leur intolérance ait beaucoup nui à la science. » Pour lui, fortement influencé sans doute par Adam Smith depuis son voyage en Angleterre, il s'écarte de leur dogme sur des points importants. Il voit cependant dans ce système « le salut du monde, » et il ne doute pas que si Frédéric avait connu dans sa jeunesse les « bons principes, » il ne les eût réalisés avec profit dans son Etat, et ne leur eût acquis les esprits.

Il n'y a pas de preuve plus manifeste de la profonde

impression que les leçons de son père avaient laissée dans l'esprit de Mirabeau que cet ouvrage sur la monarchie prussienne. C'était bien l'âme du Marquis qui se déchaînait contre « la manie des fabriques qui domina l'administration de Frédéric II » et les foudres de son éloquence n'auraient pas tonné avec plus d'énergie pour s'opposer aux prohibitions relatives à l'entrée des produits manufacturés étrangers et à l'exportation des matières premières. Les plaintes fulminées contre « le fisc, lion dévorant, insatiable, » contre le lourd fardeau des contributions indirectes, contre le monopole et la régie, sont telles qu'on dirait une copie des propres écrits de l' « Ami des hommes. » Mirabeau suit tout à fait les traces de son père en soutenant que le labourage est « la seule base solide d'une bonne population » et en réprouvant, comme « vide de raison, » la pensée « de vouloir enrichir les campagnes par les villes. »

Aujourd'hui nos jugements sur la politique économique de Frédéric sont motivés par des raisons d'un ordre plus élevé que celles qui inspiraient un physiocrate enthousiaste. Nous avons égard au grand intérêt qu'il y avait pour Frédéric à réaliser les conceptions de ses prédécesseurs, dont les possessions formées de parties dispersées devaient aspirer, lorsqu'elles seraient unies par une forte administration centralisée, à devenir un grand corps économique et une grande puissance politique. Nous reconnaissons aussi, surtout depuis que les archives nous ont révélé leurs secrets, que grâce aux efforts infatigables de Frédéric II en faveur de l'agriculture, et malgré quelques lacunes, quelques fautes et contradictions, le travail de la terre se développa sur une grande échelle. Mais si nous trouvons partial le jugement d'un théoricien qui considère même les établissements de crédit agricole comme « une ressource malfaisante et peut-être perfide », nous reconnaîtrons,

en revanche, que son ouvrage contient dans ces chapitres de nombreuses et excellentes vérités. Ces vérités ne s'appliquent pas seulement au système de Frédéric. Elles ont toutes un caractère général. Chaque fois que, dans les temps modernes, un gouvernement veut encore jouer vis-à-vis des citoyens le rôle de génie tutélaire, on peut lui adresser des reproches comme ceux-ci : « Ce n'est pas en prodiguant des dons à ses sujets qu'un roi les enrichit et les rend heureux. C'est en les mettant en état de gagner par leur travail... Une seule loi sage, la délivrance de quelque entrave sur les personnes ou sur les choses est un bienfait mille fois plus grand que des millions donnés. »

On ne peut pas prendre congé de l'ouvrage qui occupa les deux amis à Brunswick durant l'été de 1787, sans songer aux belles phrases, dignes d'admiration, qui le terminent. Elles appartiennent indiscutablement à Mirabeau et prouvent que la malveillance ne guidait pas sa plume : « Citoyens de l'Allemagne, s'écrie-t-il dans sa conclusion, de quelque rang que vous soyez, daignez écouter un étranger qui vous révère, parce que vous formez une nation grande, sage, éclairée, moins corrompue que la plupart des autres peuples, aussi éloignée par votre caractère, qu'heureusement incapable par votre constitution, de subjuguer le reste de l'Europe, ou même de la désoler. Regardez l'étendard de la maison de Brandebourg comme le panache de votre liberté ; unissez-vous à sa puissance, soutenez-la, favorisez ses accroissements équitables ; réjouissez-vous de ses succès ; empêchez, autant qu'il est en vous, qu'elle ne tombe dans des erreurs... Mais si le bonheur de l'Allemagne en était indépendant, je ne vous adjurerais pas, vous, mon pays, l'Europe entière, de soutenir la monarchie prussienne, de donner le temps à la prudence, à la bonté, de l'affermir, d'élargir sa base. C'est surtout à en développer les moyens, que

les longues et pénibles veilles consacrées à cet écrit ont été destinées. Ces moyens ne sont pas autres que Paix et Liberté. Liberté civile de tous les sujets ; liberté de l'industrie ; liberté du commerce ; liberté de religion ; liberté de penser ; liberté de la presse ; liberté des Choses et des Hommes... Là se résume tout l'art de gouverner... La monarchie prussienne est plus prête qu'aucune autre à recueillir une moisson si belle : tout y est mûr pour la grande révolution... Que le génie tutélaire de l'Europe et de l'espèce humaine veille sur ses destinées ! qu'il la défende de ses propres erreurs ! qu'il la soutienne dans les dangers dont elle est menacée ! qu'il la conduise à ce faîte de grandeur et de puissance, auquel elle ne peut atteindre que par la justice et la sagesse. »

Déjà, à plusieurs reprises, nous avons indiqué combien Mirabeau avait le don des prophéties politiques, don qui ressortira bien plus encore dans la suite de l'histoire de sa vie. Avait-il aussi pressenti que la maison des Hohenzollern fonderait un jour un nouvel empire allemand ? Rien ne serait plus faux que de vouloir donner à ses paroles une telle interprétation. Il est vrai que Mirabeau soulève la question de savoir ce que gagnerait le peuple allemand, si l'on voyait disparaître tout d'un coup « ce chaos informe et bizarre de souverains considérables et médiocres, petits et très petits, entremêlés de quelques villes libres impériales, aussi inégales entre elles que le reste des corps politiques, qui se partagent cette superbe contrée. » Mirabeau détaille avec beaucoup de clairvoyance les conséquences forcées de ce manque de cohésion, mais il le préfère encore avec tous ses dangers et tous ses inconvénients à la création d'une « grande monarchie ». Son repos « n'est trop souvent que l'immobilité d'un corps mort ; » sa « superbe capitale » ne peut pas tenir lieu des nombreux centres de culture intellectuelle, comme il en

avait vu avec envie dans ses voyages en Allemagne. Il place son idéal dans « des petits états confédérés. » A ses yeux ce « sont les seuls où l'espèce humaine acquière le plus grand développement possible de sa perfectibilité. » Le citoyen du monde en s'exprimant ainsi se rencontre avec nombre des grands esprits de son siècle. Mais sous le « citoyen du monde » se cache le Français, qui, lui, ne peut chasser de son esprit la crainte que l'Allemagne, unie sous un seul sceptre, avec des soldats mieux exercés et plus « accoutumés au calme, à la soumission, à l'ordre » ne soit, finalement, plus forte que la nation voisine. Une telle union ne menaçait pas vers la fin du XVIIIe siècle d'être entreprise par l'initiative de la Prusse, mais la politique inquiète de Joseph II éveillait bien des soucis. Savoir protéger contre l'empereur « la liberté des états allemands, » tel était l'intérêt de la France. L'allié naturel de la France se trouvait être ce « rival » de l'empereur, « le Protecteur de la liberté allemande » le Brandebourgeois. Les sympathies de la France devaient être assurées à la ligue des princes, fondée par Frédéric, véritable « digue » opposée au torrent autrichien » qui entraînait tout. Mais si la maison de Brandebourg était poussée par l'ambition à « s'agrandir sur les débris de la constitution germanique, » elle deviendrait par cela même odieuse au citoyen du monde et au Français.

Comme on le voit, Mirabeau reste toujours fidèle aux vieilles inclinations politiques que partageait avec lui toute une école, celle de Favier, dont l'influence sur les esprits était très grande [1]. Il considère l'alliance franco-autrichienne dans la guerre de Sept ans comme une défection à des traditions fortement établies. Il voit toujours dans la maison de Habsbourg, dans le successeur de Charles V, le grand ennemi de la France,

[1] SOREL, I, 306 seq.

contre la puissance duquel on doit s'assurer le secours du principal membre de l'Empire. Mais Mirabeau se séparait de Favier complètement sur ce point qu'il aurait voulu qu'avec le concours de l'Angleterre, « l'ennemie héréditaire » de la France, on formât une triple alliance. Cependant si déjà, durant sa mission secrète à Berlin, de forts doutes s'étaient élevés dans son esprit au sujet de la possibilité de voir exécuter ce « plan romantique, » ces doutes ne devaient faire que croître pendant son séjour à Brunswick. Ce furent les événements de Hollande qui dérangèrent les projets de Mirabeau. Ces événements étaient entrés dans une nouvelle phase, lorsque, le 28 juin, les Patriotes avaient empêché de vive force la princesse d'Orange de se rendre à La Haye pour user de son influence auprès des Etats Généraux. Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II considéra comme une offense personnelle l'offense faite à sa sœur ; il exigea une réparation, et comme la manière dont elle fut offerte ne lui parut pas satisfaisante, il se trouva contre son gré poussé à des mesures belliqueuses. Il se débattait depuis quelque temps contre une nouvelle évolution de la politique prussienne, évolution que depuis longtemps Hertzberg avait désirée et qui consistait à abandonner l'alliance de la France pour celle de l'Angleterre. Mais le cours des événements le poussa dans cette voie. La France, par suite de sa faiblesse intérieure, ne pouvait aider qu'en paroles les Hollandais, ses alliés. Les armements que l'on menaçait d'entreprendre au camp de Givet n'avaient rien de bien effrayant.

Mirabeau, douloureusement affecté de soucis patriotiques, examinait la situation. Il ne pouvait plus se faire aucune illusion : le duc de Brunswick, sur les sympathies françaises duquel il avait compté, serait mis à la tête d'une armée d'invasion prussienne. « Le feld-maréchal, écrivait-il en août à Henriette de Nehra, pa-

rait fort tranquille ici, mais c'est le sommeil du lion. » Par l'intermédiaire de Talleyrand Mirabeau fit parvenir des nouvelles à Brienne et à Montmorin, il leur signala les préparatifs militaires et les mouvements de troupes. Il songeait à Lauzun pour le rôle de chef des Patriotes[1]. Si l'on en venait à une action décisive et que la France y prît part, il lui deviendrait impossible de séjourner dans le « pays de l'ennemi : » d'autre part, il n'était pas assuré de pouvoir rentrer à Paris sans courir le danger d'une lettre de cachet.

Il se décida pourtant, vers la fin d'août, à rentrer en France ; il abandonna à Mauvillon le soin de désintéresser ses créanciers de Brunswick et partit en emportant le manuscrit des parties terminées du grand ouvrage. Pendant son voyage il séjourna deux jours à Hambourg où le fils de Fauche, sa vieille connaissance de Neuchâtel, avait fondé une librairie. Depuis deux mois déjà Mirabeau était en relations avec Fauche pour la publication de l'ouvrage sur la *Monarchie Prussienne*. Il conclut alors son traité avec lui et fit, en passant, la connaissance de Büsch, de Carstens Niebuhr, du médecin Reimarus, des géographes Ebeling et Normann, sachant, selon son habitude, apprendre de chacun quelque chose. Enrichi de nouvelles idées, il prit la voie de mer pour rentrer dans sa patrie. Après un long voyage durant lequel de terribles orages lui firent, à plusieurs reprises, voir la mort de près, il posa de nouveau le pied sur le sol français. A la fin de septembre Mirabeau était à Paris, plein d'ambitieuses pensées : « Mon jour viendra aussi, » avait-il dit à Mauvillon.

[1] Lettre de Mirabeau à Lauzun, imprimée dans *Le Curieux*, mars 1886, p. 38, n° 3.

CHAPITRE XIII

LA CONVOCATION DES ÉTATS GÉNÉRAUX

A son retour à Paris Mirabeau trouva le gouvernement en pleine décomposition et les esprits en complète irritation. Les Notables avaient fait place aux Parlements. Mais ces hautes cours de justice, se laissant conduire par la magistrature parisienne, promettaient encore moins de secours à la monarchie que les Notables. Comme les Parlementaires avaient, en effet, changé peu à peu leur droit d'enregistrer les actes de législation en celui de les vérifier, ils avaient en main une arme redoutable dont ils pouvaient se servir contre Loménie de Brienne. Aucune difficulté n'avait été soulevée lors de la proposition de l'Edit sur la liberté du commerce des grains et la transformation des corvées en une redevance pécuniaire, proposition faite à la suite des délibérations des Notables. De même l'enregistrement de l'édit sur l'institution des assemblées provinciales auxquelles on devait joindre des assemblées de districts et de paroisses, avait été obtenu sur le champ. L'imposition territoriale, au contraire, ainsi que l'impôt du timbre, se heurtèrent à la plus violente opposition, et le rejet bruyant de ces propositions par les Notables avait reçu du Parlement une consécration solennelle : il fut décidé « que la na-

tion seule, réunie dans les États Généraux, pourrait donner à un impôt perpétuel un consentement nécessaire. » Le roi employa la force, en tenant un lit de justice, pour obtenir l'enregistrement des impôts : le Parlement y répondit par une déclaration de nullité et une mise en accusation de Calonne. La fuite de l'ancien ministre en Angleterre fut un immense triomphe pour la magistrature, qui, s'enivrant dans la jouissance de sa popularité, continua à tenir des discours arrogants. Le gouvernement usa alors d'un vieil expédient : il éloigna les Parlementaires de la capitale par lettres de cachet, afin que l'ennui de la province fît courber leurs têtes. Mais, relégués à Troyes, les conseillers du Parlement continuèrent à jouer leur rôle de démagogues, excités d'ailleurs par les innombrables témoignages de sympathie qu'ils recevaient de toute part ; à Paris la foule formait autour du lieu déserté de leurs séances de tumultueux attroupements.

Le 19 septembre fut conclu un traité de paix entre le gouvernement et les Parlementaires : Brienne s'humilia et abandonna la réforme projetée. Les deux édits d'impôt furent retirés en échange de la prolongation du deuxième vingtième jusqu'en 1792. Le Parlement, ayant conscience de sa victoire, rentra à Paris et y fut reçu avec des feux de joie et des illuminations, car l'on était arrivé à aimer l'opposition par amour de l'opposition. Presque au même moment on apprit que le drame qui se jouait en Hollande touchait à un dénouement qu'on ne pouvait considérer que comme un échec pour l'orgueil national. Il était évident qu'en cas d'intervention la France aurait eu affaire à la fois à la Prusse et à l'Angleterre ; les patriotes restèrent donc abandonnés. La promenade militaire du duc de Brunswick, survenant à l'improviste, atteignit rapidement son but ; la vieille constitution fut restaurée au profit du stathouder. Avec Amsterdam tomba le dernier boulevard du parti

anti-orangiste et un grand nombre de ses membres s'enfuirent en France. Pendant ce temps, de nouveaux soucis accablaient le gouvernement ; ils étaient dus à la mise en vigueur de la nouvelle organisation des assemblées de provinces, de district et de paroisse. Protestations et blâmes ne tardèrent pas à affluer. Bien des déceptions provinrent de ce qu'on ne parvint à mettre en vigueur le principe de l'élection que pour les degrés inférieurs. Des conflits, avec les Parlements et les Intendants, étaient inévitables ; l'antagonisme des ordres s'accentua et la réforme qui, même avec une meilleure organisation, serait arrivée trop tard, contribua fortement à rendre peu solides la base et le fondement de l'ancien régime. Comme il était inévitable que Brienne fût bientôt à la fin de ses expédients financiers, on pouvait prévoir que la lutte avec les Parlements recommencerait tôt ou tard.

Telle était la situation que Mirabeau, de retour en France, avait à envisager. Il trouvait, comme il l'écrivit à Mauvillon « sa nation avilie et deshonorée », mais il était persuadé « qu'il n'y avait de remède que dans l'excès du mal. Quant à ce qui le concernait personnellement, il hésitait, vu l'expérience qu'il en avait déjà faite, à offrir directement ses services à Brienne. « Je ne demande rien, je ne convoite rien, je n'envie rien, écrivit-il, en apparence avec beaucoup d'orgueil, à un des amis du premier ministre. Laissez-moi donc à mon obscurité, je dis à mon obscurité, parce qu'en effet mon dessein est d'y rester invariablement, jusqu'à ce qu'il sorte un ordre de choses régulier du tumulte où nous sommes, et que quelque grande révolution, soit en bien, soit en mal, ordonne à un bon citoyen, toujours comptable de ses suffrages et même de ses talents, d'élever la voix. Cette révolution ne saurait tarder. »

Ce projet de « rester dans l'obscurité » n'était rien moins que sérieux. Si, en effet, les portes du ministère

de l'Intérieur étaient fermées à Mirabeau, celles des Affaires étrangères lui restaient toujours ouvertes. Il avait déjà souhaité se mettre en relations avec Montmorin. Un nouveau rapprochement lui offrit l'occasion de présenter sa supplique : il demandait l'autorisation de faire imprimer à Paris, sous ses yeux, son grand ouvrage sur la Prusse, sans avoir à subir les importunités de la censure. Dans une audience que lui accorda Montmorin il revint sur cette affaire et lui esquissa en même temps un tableau de l'état prussien. Il compléta ses explications en montrant des lettres sur sa mission secrète à Berlin, le rapport qu'il avait rédigé jadis, et en rappelant les sacrifices d'argent faits par lui au profit de l'Etat. Il termina en assurant le ministre qu'il était prêt à mettre toutes ses forces, sur son ordre, au service de la diplomatie : « Daignez penser, monsieur le comte, que le même talent qui a pu lutter par la puissance de l'opinion contre l'autorité est, à plus forte raison, capable de la servir, lorsqu'elle saura en faire usage. Jusqu'au moment où le sort disposera de mon père, mon existence et ma fortune ne peuvent être que l'ouvrage de moi-même et du gouvernement. La vie exécutive me convient mieux que la spéculative, et je préférerais bien servir le gouvernement comme acteur que de risquer de lui déplaire dans mon métier d'instructeur.... Je suis très homme à risquer ma tête, comme à l'employer pour le service du roi. Varsovie, Saint-Pétersbourg, Constantinople, Alexandrie, tout m'est à peu près égal, pourvu que je puisse trouver l'emploi utile de mon activité. Je m'en remets à votre sagesse sur la manière, à votre seule équité sur le traitement et les suites. Je m'offre purement et simplement[1]. »

[1] Suivant la remarque de C. de Loménie, IV, 68, Lucas de Montigny s'est permis quelques modifications en alléguant cette lettre.

D'un caractère facilement inflammable, Mirabeau vit aussitôt devant lui « la terre de promission » et, plein d'allégresse, il écrivit à Mauvillon que bientôt peut-être ses embarras seraient terminés ; qu'il espérait non seulement le satisfaire mais encore pouvoir prendre soin de son neveu qui désirait venir en France.

Cependant Montmorin était toujours aussi réservé qu'au printemps. La terre de promission devenait un château en Espagne et Mirabeau de nouveau désillusionné devait, comme auparavant, recourir à sa propre poche et à celle de ses bons amis pour s'entretenir. Des plans littéraires de toutes sortes lui trottaient par la tête. Parfois il lui venait à l'idée d'entreprendre, sous le patronage secret de Montmorin, un journal officieux [1] ; d'autres fois il espérait, selon les apparences, supplanter Mallet du Pan dans la direction de la partie politique du *Mercure de France*. Le spirituel Génevois était parfois incommode à Montmorin à cause de sa critique très intelligente des questions de politique étrangère. Déjà, pour avoir dans le *Mercure* fait campagne contre l'attitude irritante des Patriotes hollandais, il était devenu fort odieux à Mirabeau. Le ministre cependant ne se laissa pas prévenir contre le publiciste éprouvé que ses adversaires décriaient en le nommant « le furieux anglomane ». La seule chose que Mirabeau obtint de lui fut la permission de publier une sorte de feuille rivale du *Mercure de France* sous le titre d'*Analyse des papiers anglais* [2]. »

[1] De Loménie, IV, 69.

[2] *Analyse des papiers anglais* (on s'abonne chez Lejay) *Bibl. nat.* N.d. 4 : en tout 102 numéros en 4 vol. 14 nov. 1787, — 19 nov. 1789. Chérest, I, 321, II, 63-106 (d'après les *Mémoires de Brissot et d'après Sayous*, *Mémoires et correspondances de Mallet Du Pan*, I, 87-92, 106, 167).

Une violente polémique contre Mallet ne manqua pas d'y trouver place.

Depuis longtemps Mirabeau avait élaboré le plan d'une feuille périodique destinée à unir les intelligences françaises et anglaises. Il songea à tenter, avec l'aide de Mauvillon, une entreprise analogue à l'égard des publications allemandes. Cependant, l'affaire capitale était toujours de faire paraître le grand travail produit par leur collaboration et dont le succès prévu d'avance devait lever toute autre difficulté. Mirabeau fut rempli de joie lorsqu'il vit plusieurs libraires parisiens, et parmi eux le jeune Le Jay, s'associer avec Fauche pour la publication de l'ouvrage, lorsqu'il sut que les autorités compétentes n'en entraveraient pas l'impression. Pour lui, en effet, toute la question en ce moment était de rester en France auprès du gouvernement, alors que les événements se précipitaient et que la convocation des Etats Généraux lui paraissait imminente. « Une convocation des Etats Généraux, écrivit-il le 10 novembre à un des membres du Parlement avec qui il était en relations, est tellement ordonnée par la nécessité, tellement inévitable, qu'avec ou sans premier ministre, sous Achille ou Thersite, elle aura indubitablement lieu, et qu'ainsi l'on en saura médiocrement gré au gouvernement, à quelque époque qu'elle soit indiquée ; mais si cette époque s'éloigne, ce sera un sujet de plus de mécontentement, de discrédit et de malveillance ».

Mirabeau connaissait le plan de Brienne : présenter au Parlement pour le faire enregistrer un emprunt d'au moins 420 millions, à répartir entre 5 années, de 1788 à 1792 ; promettre en même temps la convocation des Etats Généraux au plus tard pour l'époque de la dernière échéance. Il prédisait que la Nation, « qui sent mieux à chaque instant ses forces et le besoin qu'on a de son concours » trouverait une telle pro-

messe « risible ».« Un lustre, disait-il, est pour ce pays mobile un cycle tout entier. » Il lui semblait qu'il eût été politique de choisir l'année 1789 au lieu de 1792 comme dernière échéance et il était convaincu que dans ce cas un emprunt de 120 millions présenté comme expédient provisoire n'eût pas été repoussé par des protestations générales. Brienne cependant se croyait assuré du succès. Le 19 novembre Louis XVI tint une « séance royale » dont le but parut être d'intimider et de surprendre le Parlement. Le garde des sceaux Lamoignon affirmait, de la manière la plus énergique, que la souveraine puissance, y compris le pouvoir législatif, appartenait au roi seul. Aussi le monarque, armé de cette prérogative, ne considérait les Etats Généraux que comme « les grands jours où les Français pourraient manifester leur amour pour leur souverain. » Incidemment on apprit qu'ils devaient se réunir avant 1792. Deux édits furent présentés : l'un destiné à effacer la loi honteuse qui, depuis la Révocation de l'édit de Nantes, avait complètement dépouillé les protestants de leur état civil; l'autre relatif au grand emprunt et à propos duquel fut engagé, en la présence même du roi, un grand débat, dont les phases dramatiques sont encore du plus vif intérêt. D'après le cérémonial ordinaire la séance du Parlement devait se clore par un vote dont le résultat eût été sans aucun doute favorable au gouvernement. Mais le roi, excité à sortir de son calme par les discours qu'il venait d'entendre, ordonna, après un court entretien avec le garde des sceaux, l'enregistrement pur et simple comme dans un lit de justice.

L'un des assistants protesta, ce fut un prince du sang, le duc d'Orléans, qui convoitait le rôle de chef de l'opposition et chez qui, la veille, les adversaires de Brienne avaient délibéré secrètement. Le roi répondit en quelques mots hachés : « C'est légal, parce que je

le veux. » Lorsque Louis XVI eut quitté la salle, le Parlement, sans cependant déclarer nul l'enregistrement, se joignit à la protestation du duc d'Orléans. Le gouvernement releva le gant qu'on lui avait jeté. Le cousin du roi fut, en vertu d'une lettre de cachet, interné dans sa terre de Villers-Cotterets, et deux conseillers au Parlement, Sabathier et Fréteau, auxquels on reprochait d'avoir pris part à la délibération qui, la veille, avait eu lieu dans la maison du prince, furent conduits prisonniers dans des forteresses. Le roi fit verbalement de sévères réprimandes à une nombreuse députation du Parlement et exigea la suppression de la dernière protestation. Le Parlement répondit en exprimant le vœu que ses membres et le duc fussent remis en liberté, et on vit commencer une attaque générale contre le régime des lettres de cachet. On ne pouvait pas imaginer pour la lutte qui s'engageait de nouveau un terrain plus favorable. La droite du Parlement, sous la conduite de d'Espréménil, était prête à une transaction raisonnable ; mais la gauche, dirigée par Duport, l'entraînait en guerre contre le gouvernement.

Les Parlements de province entrèrent aussitôt avec passion dans la lutte. Toute la France retentissait de remontrances et d'arrêts réclamant, pour le dernier des sujets aussi bien que pour le premier prince du sang, le droit de ne pouvoir être soustrait à son juge légal par une lettre de cachet. De temps en temps on entendait aussi dire qu'il fallait détruire la Bastille et les autres forteresses du despotisme. L'éducation révolutionnaire du pays faisait d'étonnants progrès.

Avec quelle attention soutenue Mirabeau avait dû suivre ce nouveau conflit entre la royauté et la magistrature ! C'était son propre intérêt qui y avait été d'abord en jeu. Presque dans les mêmes termes que ceux dont avaient usé les Parlements, le prisonnier de

Dijon et de Vincennes avait exigé son droit. Il s'empressa d'adresser une lettre de congratulation au duc d'Orléans et se garda de heurter l'opinion publique, enthousiasmée pour les Parlements. Mais il n'avait pas une assez courte vue pour attendre la guérison du pays de ces corporations aristocratiques dont la plupart des membres avaient acquis leurs charges par voie d'hérédité et contre lesquelles il avait tant de fois lutté. Il savait combien nombreux étaient les parlementaires qui, paraissant défendre le droit de tout le monde, ne combattaient en réalité que pour le maintien des privilèges. Tel était l'écueil qui avait fait échouer les réformes concernant l'impôt. Les Parlements empêchaient de mener à bien la nouvelle organisation provinciale et attaquaient l'Edit en faveur des protestants. Mirabeau prévoyait que leur popularité s'évanouirait bien vite, du jour où le peuple, dans la personne de ses représentants, viendrait à faire connaître ses volontés. « C'est la nation désormais, écrivait-il à Montmorin, peu après le 19 novembre, c'est la nation seule qui fera les fortunes politiques... c'est ailleurs et plus haut que sont aujourd'hui, les sources de la vraie gloire. Oui, à ce seul mot, les Etats généraux en 1789, » on verra renaître le crédit. Il prophétisait à Mauvillon : « La France n'a jamais été plus près de développer toute sa stature... il n'y a de maux ici que le très passager inconvénient d'une administration un peu systématique et la peur ridicule de recourir à la nation pour constituer la nation... Je le répète, jamais ce pays-ci ne fut plus près d'être ce que la nature l'a fait : la plus grande puissance de l'Univers. »

En prédisant ainsi pour la France un avenir de gloire et d'éclat, dont ni lui ni son correspondant brunswickois ne virent la réalisation, Mirabeau cherchait à se consoler de la tournure inquiétante qu'avait prise la politique générale. L'explosion de la guerre

d'Orient le remplissait de soucis [1]. L'échec subi par la politique secrète dans les affaires de la Hollande lui fut encore plus sensible. C'est à l'occasion de ces affaires que la solidité des relations amicales du Français et du Prussien fut mise en péril. Mirabeau semble avoir trouvé que Mauvillon manquait de justice envers les patriotes hollandais vaincus. Mauvillon, de son côté, se sentait blessé et en un certain sens compromis par la manière dont Mirabeau s'était exprimé au sujet de son prince dans une petite brochure. Mirabeau était, à vrai dire, complètement innocent de la publication de cet écrit. Connu des patriotes hollandais de la façon la plus avantageuse par son écrit intitulé « Doute sur la liberté de l'Escaut, » ayant même eu auparavant des relations avec plusieurs d'entre eux, il avait été invité vers la fin d'octobre, par un de leurs chefs, Van Kussel, à consacrer sa « courageuse éloquence » à la défense de la cause vaincue. On l'avait adressé à quelques-uns des écrivains hollandais réfugiés à Paris, dont les travaux et les conseils devaient l'aider à tracer un tableau des revendications iniques de la maison d'Orange. On lui nomma, entre autres, Paul-Henri Marron, qui plus tard devint célèbre comme Président du consistoire de l'Église réformée de Paris. Mirabeau répondit qu'il n'abandonnerait jamais la cause des Patriotes hollandais, mais que le moment d'écrire l'œuvre souhaitée n'était pas bien choisi : on devait attendre patiemment que, dans un grand changement du système européen, vint le jour de la vengeance. A ce sujet, Mirabeau avait

[1] Vraisemblablement, c'est à ce sujet que fait allusion un billet de Mirabeau adressé à Schweizer, billet que feu M. le professeur zurichois S. Vögelin m'a communiqué. « Il faut, mon très cher, si cela n'est pas physiquement impossible, que vous m'envoyiez mes deux portefeuilles chez le comte d'Entraigues. Vale et me ama. Nous avons les plus cruelles nouvelles politiques. La liberté de l'Europe est perdue, 19 mars » (probablement 1788).

mis quelques mots sur le duc de Brunswick contre lequel, à raison de sa qualité de général en chef de l'armée d'invasion, était tournée la rancune du parti vaincu. Il avait parlé de lui avec respect et reconnaissance, en se plaignant toutefois que « ce prince jouât un rôle où il y avait peu de gloire à gagner, et tant de mal à faire. » Il avait ajouté aussi qu'il ne l'épargnerait pas, s'il était prouvé que les actes de violence exercés lors de la prise de possession devaient être mis sur son compte. Van Kussel fit imprimer à Bruxelles sa propre lettre et la réponse de Mirabeau, ce qui fut, au plus haut point, désagréable à Mauvillon, qu'on savait avoir des relations avec le comte de Mirabeau [1].

Celui-ci sut pourtant apaiser son ami ; aussi lorsque, plus tard, il revint sur le chapitre des affaires de Hollande, il n'eut plus à craindre de perdre l'aide utile de son collaborateur étranger, qui, sur ce sujet, ne partageait pas son avis. Dans le printemps de l'année 1788, ne pouvant résister plus longtemps à la tentation, Mirabeau fit paraître sous son nom un ouvrage écrit dans l'esprit des doctrines des Patriotes et intitulé « Adresse aux Bataves sur le Stathoudérat. » Le jour de la vengeance n'était cependant pas encore venu ; au contraire, la puissance de la maison d'Orange s'affermissait, l'Angleterre et la Prusse étant prêtes à s'allier, de la manière la plus étroite, pour le maintien de la constitution néerlandaise garantie par elles. Mirabeau ne contribua pas beaucoup personnellement à cet exposé écrit à un point de vue par trop partial. La partie principale du travail fut faite par Marron et à ses côtés par de Bourges, fils d'un fonctionnaire de Be-

[1] *Lettre sur l'invasion des Provinces-Unies, à M. le comte de Mirabeau. Et sa réponse.* Publiées par la Commission que les Patriotes hollandais ont établie à Bruxelles. A Bruxelles, MDCCLXXXVII, 20 p. *Bibl. Univ.* de Strasbourg. Do. VI, 16581. LUCAS DE MONTIGNY, V, 12-29, ne communique que des fragments de cette correspondance

sançon ; ce dernier avait, en 1782, accompagné Mirabeau en Provence et depuis leurs relations amicales s'étaient continuées; il ne fit pas mystère de son mécontentement lorsqu'il sut que Mirabeau prenait pour lui la paternité de l'œuvre commune. La seule partie de l'écrit que Mirabeau pouvait réclamer comme sienne consistait en une remarquable énumération des droits qui, comme il dit, « appartiennent aux Bataves en qualité d'hommes. » Ces droits sont, selon le mot de l'auteur, « antérieurs et supérieurs à toutes conventions; » ils ont une grande valeur comme « base éternelle de toute association politique. » Avec intention l'auteur renvoie le lecteur à l'idéal que réalise l'Amérique, et, en jetant un rapide regard sur cet objet d'admiration, il commence ses explications sur les « droits inaliénables, imprescriptibles » avec cette phrase destinée à être gravée sur le marbre : « Tous les hommes sont libres et égaux. » Mirabeau envoya la brochure à Brunswick, et il n'y a aucune raison pour croire que Mauvillon ait mal pris cette défense du pays que son seigneur duc avait humilié. Les plaintes du major allemand, au sujet des paiements qui se faisaient attendre furent aussi calmées. Mirabeau savait dire à Mauvillon tant de belles choses sur ses travaux, il le recommandait avec un si heureux succès aux autorités militaires françaises, s'intéressait si amicalement à son neveu, qu'il l'obligeait toujours à le remercier de nouveau. Il usait de ses relations avec le maréchal de camp baron Heymann en faveur de Mauvillon [1]. Il le flattait de l'espérance de faire obtenir à son fils, à peine sorti de l'enfance, un brevet d'officier, si bien que les

[1] A propos de Heymann voir CHUQUET, *La première invasion prussienne*, p. 18, 19, 119. *La retraite de Brunswick*, p. 85, 86; SOREL, II, 289, 339, 353, 447; SYBEL, *registre. Mémoires du duc des Cars*, 1890, I, 352, seq.

rapports de Mirabeau avec Mauvillon restèrent aussi amicaux que par le passé, et que leur ouvrage écrit en commun sur la monarchie prussienne continua de marcher en bon chemin.

Une grave maladie que fit Mirabeau, en février 1788, ne put interrompre l'impression déjà commencée de cet ouvrage : Mirabeau souffrait de douleurs abdominales, qu'il désigne sous le nom de « choléra morbus. » Les soins pleins d'attention d'Henriette de Nehra vinrent en aide à sa puissante constitution ; mais, les médecins lui ayant tiré une quantité considérable de sang, il ne se rétablit que très lentement et ne retrouva jamais toutes ses forces. Pendant ce temps la lutte continuait avec violence entre le Parlement et le gouvernement, on en était à discuter la question de savoir si l'institution des lettres de cachet était conforme à la justice. Cependant, les deux conseillers au Parlement étaient sortis des forteresses où ils avaient été enfermés, et l'on s'était contenté de les exiler dans leurs terres de province ; le duc d'Orléans obtint la permission de se rendre dans une de ses maisons des champs, non loin de Paris : seul le retour dans la capitale resta interdit aux coupables. Le Parlement riposta, au mois de mars, par une remontrance, dans laquelle il prenait avec force sous sa protection la liberté individuelle de tout Français. En avril suivant, il lança une seconde remontrance contenant de violentes sorties contre le « despotisme » et des protestations contre la légalité du dernier édit d'emprunt.

Mirabeau ne pouvait guère avoir de sympathies pour ces manifestations d'opposition de la part de la noblesse de robe : celle-ci, en effet avait toléré le « despotisme » jusqu'à ce qu'elle-même en subit les atteintes, et son essai tardif pour effrayer les capitalistes n'était qu'une chicane, puisque chacun savait que depuis des mois l'édit était enregistré. D'autre part, Mirabeau se

garda bien de se compromettre et d'épuiser ses forces en faveur d'un gouvernement qui avait déclaré que « la volonté d'un seul devait faire force de loi dans la monarchie », quoique les ministres, Montmorin et Lamoignon, se souvenant de ses offres antérieurs lui eussent demandé son concours. Ils lui avaient envoyé les Remontrances du Parlement ainsi que la réponse cassante du roi, et ils avaient exprimé le désir que Mirabeau écrivît là-dessus quelque brochure favorable au gouvernement. Sa réponse fut aussi loyale que possible. Il n'avait pas « l'intention de se vendre, » bien qu'il fût alors dans une telle détresse, qu'il chargeait son ami Vitry d'envoyer une partie de ses vêtements au Mont de Piété, et qu'il n'avait pas six francs dans sa poche [1]. « Aujourd'hui, demandait-il à Montmorin, peut-on servir utilement le gouvernement en portant sa livrée ? Est-ce le moment de guerroyer pour l'autorité, que celui où l'on n'a pas craint de mettre dans la bouche du roi un discours dont la France va retentir, et duquel il résulte, en bonne logique, que la volonté seule du monarque fait la loi... Je ne ferai jamais la guerre aux Parlements qu'en face de la nation... Si l'on ôte à la nation le fantôme qu'elle a si longtemps regardé comme le gardien de ses droits, sans l'appeler à en surveiller elle-même la conservation et l'exercice, elle ne croira pas que l'on détruit pour construire, que l'on réprime l'ambition des corps pour constituer le royaume... Au premier mot solennel qui indiquera l'époque précise de la convocation des Etats Généraux... il ne restera plus le moindre moyen aux hommes turbulents, aux corps inquiets d'exciter le plus léger orage..... En un mot, il n'y a de difficultés dans tout ceci que celles que l'on se suscite à soi-même, ou qui résultent de cette terrible maladie des ministres, de ne

[1] Staedtler, I, 320, 321, d'après des papiers inédits de Mirabeau.

pouvoir jamais se résoudre à donner aujourd'hui ce qui leur sera infailliblement arraché demain. »

La conduite de Mirabeau était donc toute indiquée pendant les événements qui suivirent. Il se tut lorsque le Parlement, sur la proposition de Goislard de Montsabert, chercha à faire obstacle à la perception du deuxième vingtième accordé et à paralyser par ce moyen l'administration des finances. Par contre, il se garda bien de donner son approbation au coup que le gouvernement, ainsi qu'on le savait depuis des semaines, préparait contre le Parlement. La catastrophe arriva le 3 mai, jour mémorable, où d'Espréménil fit part en toute hâte à ses collègues de ce qu'il venait d'apprendre des plans du ministère, et où ils s'unirent dans une solennelle déclaration sur les « lois fondamentales de la monarchie. » Aussitôt le conseil du roi cassa les arrêtés du Parlement et décréta un ordre de prise de corps contre Goislard de Montsabert et d'Espréménil. Les deux magistrats menacés se réfugièrent dans le sein de leur compagnie qui tint séance trente heures de suite, et l'enlèvement des deux héros du jour eut lieu au milieu des sanglots de leurs collègues. Au lit de justice tenu le 8 mai se dévoila enfin le plan soigneusement préparé par le gouvernement, plan dont la nation ne sut pas voir les avantages, parce que, suivant l'expression de Mirabeau, il la dépouillait du fantôme qu'elle avait si longtemps considéré comme la sauvegarde de ses droits. On dédaigna les importantes réformes judiciaires accomplies par l'édit et on ne vit que l'institution de la Cour plénière à laquelle devait être, à l'avenir, exclusivement réservé l'enregistrement des lois et qui, à cause de sa constitution par nomination royale, ne semblait pas offrir des garanties d'indépendance. Cette nouveauté ou, comme le gouvernement se plaisait à l'appeler, cette « restauration » parut plutôt un acte de

despotisme qu'une mesure libérale. D'autre part, les allusions qui commençaient à se faire jour au sujet des Etats Généraux ne satisfaisaient point du tout les esprits. Il était évident, en effet, que le gouvernement ne voulait assurer aux Etats aucune périodicité et ne songeait à recourir à eux que comme à une assemblée consultative.

On a dit que la Révolution commença ce 8 mai 1788. Et, de fait, le spectacle qui s'offrit aux yeux en maint endroit de la France, est assez propre à confirmer ce jugement : résistance ouverte aux ordres du gouvernement, constructions de barricades, actes de violence contre des fonctionnaires, batailles dans les rues, faiblesse et incertitude de la force armée ; tout y est. Chaque Parlement de province devint un centre de résistance. La noblesse et le clergé semblaient avoir abdiqué leur ancienne rivalité à l'égard de la noblesse de robe. Dans leur rébellion contre les derniers édits royaux, ils acceptèrent jusqu'à l'aide de la foule, et le Tiers État put assister en témoin à la lutte dans laquelle les privilégiés et l'autorité royale se déchiraient à qui mieux mieux. C'est également comme ordre distinct que, dans le Dauphiné, où ses représentants se réunirent spontanément avec ceux du clergé et de la noblesse, le Tiers État prit d'abord la parole pour défendre, d'accord avec les deux autres ordres, les droits de la province en même temps que ceux de la nation toute entière. Les noms de ses orateurs les plus brillants, le juge Mounier, à peine âgé de trente ans, et l'avocat Barnave, encore plus jeune, étaient dans toutes les bouches ; les décisions de l'assemblée de Vizille excitèrent un enthousiasme universel. Dans cette province la lutte contre le gouvernement s'engagea nettement. Les trois ordres déclarèrent « afin de donner à tous les Français un exemple de concorde et d'union », qu'ils ne voulaient entendre parler d'aucun payement d'impôt

tant que leurs représentants n'auraient pas pris de décision à ce sujet dans les Etats Généraux. Ils proclamèrent que « ni les temps ni les lieux ne peuvent légitimer le despotisme : les droits des hommes dérivent de la nature seule et sont indépendants de leurs conventions ».

Mirabeau avait employé à peu près les mêmes mots, non sans penser à la France, dans son ouvrage sur la Hollande et la maison d'Orange. Une constitution basée sur des droits inaliénables, tel devait être le but du mouvement dans lequel le pays s'était engagé : c'est par les Etats Généraux qu'on devait atteindre ce but. C'était le prix de la lutte et, pour le remporter, Mirabeau voulait, lui aussi, prendre les armes, d'autant plus volontiers qu'il espérait que pendant le combat il pourrait se rendre utile au gouvernement. Cette idée se trouvait énoncée dans son écrit intitulé : *Suite de la dénonciation de l'agiotage.*[1] Pour venir en aide à Panchaud, dont les intérêts financiers étaient de nouveau en jeu, Mirabeau fit pour ainsi dire une seconde édition des plaintes élevées précédemment par lui au sujet des opérations de Bourse, mais cette fois avec la collaboration de De Bourges. L'idée politique fondamentale qu'une constitution pourrait seule créer un état sain des finances, n'était pas neuve non plus. Mais l'attention était à présent attirée, tout à fait à dessein, sur cette considération qu'une constitution donnerait plus de puissance au gouvernement monarchique, lequel, jusque-là, avait toujours inutilement fait appel, dans sa détresse, aux privilégiés. Tout à fait intentionnellement encore, dans un autre passage, Mirabeau faisait

[1] *Suite de la dénonciation de l'agiotage.* Par le comte de Mirabeau, 1788. Un abrégé en fut publié, sans doute par Mauvillon, dans la *Berliner Monatsschrift*, pour protéger Mirabeau contre les comptes rendus erronés. Voir là-même XII, 56, 459-465.

connaître que tout en étant loin de partager le mesquin « fanatisme parlementaire, » l'auteur ne plierait pas servilement devant l'arbitraire ministériel. Il espérait tout du jour « où la nation serait assemblée » et voyait dans cette mesure « le remède le plus efficace des maux. » En attendant, il faisait vœu de se reposer « sur les intentions du monarque » « et en dépit de désirs oppresseurs et des démagogues furieux de conserver jusqu'au tombeau une inflexible indépendance. » Selon son habitude de se copier lui-même, Mirabeau reproduisait ici des passages entiers de sa correspondance avec Montmorin.

Cependant la rigidité de Mirabeau n'était pas tout à fait « inflexible. » Dans un autre pamphlet, sa *Réponse aux alarmes des bons citoyens*, écrite sous l'inspiration du ministère, il changeait de ton [1]. La demande d'Etats Généraux se renouvelant périodiquement et jouissant du droit de consentir l'impôt, la demande de suppression des privilèges, d'accomplissement des réformes inévitables, étaient accompagnées d'un hommage à Louis XVI, « qui s'est si noblement rapproché de ses sujets » et qui doit sentir « qu'il vaut mieux commander à des hommes libres qu'à des esclaves. » Mais les avertissements prenaient encore des accents plus vifs en présence de l'aveugle enthousiasme excité en faveur des Parlements. La prétention de ces derniers d'exercer à l'avenir un contrôle sur la législation est combattue avec acrimonie. La puissance législative, en effet, « n'appartient qu'à la nation » et non pas à une compagnie aristocratique à qui, de plus, on « doit reprocher l'hérédité et la vénalité de ses charges. »

Il était dangereux, au temps « du fanatisme parlementaire, de faire imprimer de tels propos en les si-

[1] *Réponse aux alarmes des bons citoyens*. Cf. De Loménie, IV, 70. 112-119.

gnant de son nom. Aussi la brochure, avant même le 8 mai, parut-elle sous le couvert de l'anonyme. Dans le cercle des connaissances de Mirabeau, cependant, ce n'était pas un secret qu'il en fût l'auteur. Plusieurs de ses amis ne comprirent pas ses attaques contre les Parlements. Le duc de Lauzun, entre autres, lui exprima son mécontentement à ce sujet. Mirabeau, en se disculpant des reproches qui lui étaient adressés, ne disait peut-être pas tout, car le désir de ne pas perdre les bonnes grâces du gouvernement peut l'avoir engagé dans les attaques dont on lui faisait grief. Mais il en disait assez pour qu'il ne fût plus permis de croire que s'il ne convoitait pas la « palme du martyre » au nom du Parlement, c'était parce qu'il était vendu au despotisme. Il confia à Lauzun et à Talleyrand son intention de faire parvenir au roi un mémoire sur « l'insuffisance de la cour plénière » et de publier ce mémoire quand on verrait « tomber le masque de tant de perfidies, » c'est-à-dire quand on verrait qu'on ne voudrait pas des États Généraux [1].

Cela ne fut pas nécessaire, car la cour plénière ne se réunit jamais, et l'ouverture des Etats Généraux n'était plus qu'une question de temps. Déjà, le 5 juillet, le gouvernement avait invité tous les savants de la France à donner leur avis sur la manière de convoquer et de réunir les Etats Généraux tombés en désuétude: il n'osait pas décider lui-même. Une plus grande concession à la puissance de l'opinion publique ne pouvait être imaginée. Mirabeau, jusqu'à l'ouverture de la période électorale, n'oublia pas de bien se recommander, le plus souvent possible, à l'attention de ses con-

[1] Selon DE LOMÉNIE, IV, 119-121, le texte de cette lettre de Mirabeau, adressée au duc de Lauzun, a été altéré çà et là par Lucas de Montigny. De même il faut observer qu'elle est datée « 9 mai » au lieu de « fin juillet ».

citoyens, pour s'aplanir la route dans le champ clos des luttes électorales. A tout prix, il voulait faire la conquête d'un siège aux États Généraux. La plume fut encore son principal moyen d'action et, comme toujours en pareille occurrence, il sut utiliser aussi les forces des autres. Le plan d'un ouvrage sur les États Généraux du temps passé n'aboutit pas, il est vrai [1]. En revanche, Mirabeau put, aidé par Brissot, prolonger son entreprise de journal, commencée en novembre 1787, pour « répandre des vérités hardies » sous le masque d'un correspondant envoyant ses notes sur la vie publique en Angleterre. « L'analyse des papiers anglais » était, selon l'expression de Brissot, entièrement destinée à rendre familières en France des idées qui avaient assuré à l'Angleterre une constitution et auxquelles la France allait en devoir une. Dans des articles sur le procès de Warren Hastings, « le Verrès anglais », de transparentes allusions trouvèrent facilement place, tandis que, rivalisant avec Mirabeau, Brissot, comme fondateur d'une société d'« amis des nègres, » s'efforçait d'émouvoir le lecteur en faveur du but humanitaire que la société poursuivait.

Par un heureux hasard Samuel Romilly vint, durant l'été de 1788, passer quelque temps à Paris. Mirabeau retira un grand profit de ses relations avec ce savant. Non seulement il recueillit son jugement sur le gouvernement anglais, mais encore il sut mettre la main sur un ouvrage de ce juriste distingué et le publia sous son nom. Romilly avait rapporté les plus terribles impressions d'une visite à Bicêtre : il avait trouvé un mélange d'hôpital et de prison qui était, selon lui, tout

[1] Il ressort d'une lettre de Mirabeau, datée du « 19 juin 1788, » ne portant aucune adresse et qui s'est égarée dans les papiers de son père aux *Arch. nat.* M. 784, qu'il voulait travailler à un ouvrage de cette sorte. Cf. *Analyse des papiers anglais*, III, 520, nº LXXI.

à fait propre « à engendrer des maladies et à enfanter des crimes. » Mirabeau le pria de noter ses remarques et de les lui céder, ce à quoi le généreux Anglais consentit. En y joignant une traduction d'un mémoire de Romilly paru récemment sur l'organisation des prisons et la législation criminelle, ainsi qu'une lettre de Franklin relative au même sujet, Mirabeau composa un petit livre tout imbu de l'esprit de Beccaria [1], et entièrement conforme à l'esprit du temps. Dans l'entourage de Romilly se trouvait alors le génevois Étienne Dumont, que les troubles de sa ville natale avaient, ainsi que nombres d'autres connaissances de Mirabeau, chassé à l'étranger. Comme prêtre, Dumont avait longtemps exercé une grande influence sur la colonie française à Saint-Pétersbourg. Il s'était rendu ensuite en Angleterre où il avait trouvé un protecteur dans Lord Shelburne. Mirabeau se hâta de s'assurer son concours et lui remit à son départ une liste de sujets que Dumont promit de lui travailler : il s'acquit ainsi un collaborateur dont la valeur fut bientôt inestimable pour lui. Plus tard, Dumont disait avec beaucoup de justesse en parlant de Mirabeau, que « si quelqu'un avait voulu lui donner les éléments de la grammaire chinoise, il aurait fait un traité sur cette langue. Il étudiait un sujet en composant un livre ; il ne lui fallait qu'un collaborateur qui lui fournit le fonds ; il savait en employer vingt autres pour des additions et des notes, et se serait chargé d'une encyclopédie si on l'avait bien payé pour cette entreprise. »

A cette même époque Mauvillon fit l'expérience à ses

[1] *Observations d'un voyageur anglais sur la maison de force de Bicêtre ; suivies de réflexions sur les effets de la sévérité des peines, et sur la législation criminelle de la Grande-Bretagne.* Imité de l'anglais par le comte de Mirabeau. Avec une lettre de M. Benjamin Franklin, 1788. Les renseignements de Dumont sont complétés et rectifiés par *The Life of Sir S. Romilly.*

dépens des procédés de plus en plus cavaliers de Mirabeau. Pressé par son impatient ami, il avait consenti à rédiger un ouvrage qui complètait la partie militaire de leur grand travail commun. Cet ouvrage était dirigé contre le comte de Guibert, dont l'*Essai sur la tactique* et l'*Eloge du grand Frédéric* étaient l'objet de sévères critiques. Attaquer un homme de la célébrité de Guibert, c'était d'autant plus faire parler de soi, que Guibert avait donné maints sujets de mécontentement, comme étant l'âme du « conseil de la guerre » créé par Brienne [1]. Mirabeau avait écrit à Brunswick qu'il voulait « habiller l'ouvrage allemand un peu à la française » mais en omettant de dire que son dessein était d'omettre complètement le nom de Mauvillon. Lorsqu'il lui en envoya un exemplaire imprimé, il ajouta par écrit que, pour procurer au nouveau livre des lecteurs, il avait dû le laisser paraître sous son nom, et il consola l'auteur par l'annonce d'un succès extraordinaire [2]. Cette publication était en même temps une réclame pour l'ouvrage déjà annoncé de La *Monarchie Prussienne*, qui fut bientôt achevé en deux éditions de grand et de petit format.

Les quatre volumes in-quarto ou les huit in-octavo se présentèrent sous un volumineux aspect [3]. Ceux qui ne connaissaient Mirabeau que par les ouvrages déjà publiés par lui durent être étonnés de son énorme labeur, car ils ne se rendirent pas compte de tout ce que voulait

[1] CHÉREST, I, 325, II, 89, 94.

[2] *Lettre du comte de Mirabeau à M. le comte de ***. Sur l'Eloge de Frédéric, par M. de Guibert,* et l'*Essai général de Tactique du même auteur*. 1788.

[3] *De la Monarchie Prussienne sous Frédéric-le-Grand*. Avec un appendice, contenant des recherches sur la situation actuelle des principales contrées de l'Allemagne. Par le comte de Mirabeau. A Londres, (fausse désignation du lieu de l'impression), MDCCLXXXVIII. L'avis du libraire se trouve dans le numéro du 17 sept. 1788 du *Journal de Paris*. Un compte-rendu s'y trouve dans celui du 27 sept.

dire la louangeuse mention que l'auteur faisait « de son collaborateur allemand Mauvillon. » Mais ce à quoi personne ne se serait jamais attendu, ce fut la dédicace de plusieurs pages datée du 19 août. Depuis plus de six ans Mirabeau n'avait revu son père, qui l'avait abandonné. Il avait été en procès avec lui pour le paiement de sa pension alimentaire. On peut dire qu'il attendait avec impatience la mort du vieillard, mort qui aurait amélioré sa situation pécuniaire. Et c'est précisément à son père qu'il dédiait le livre, « sans avoir osé lui demander la permission de le publier sous ses auspices ; » il agit ainsi « non pas seulement touché de l'honneur d'être son fils » mais aussi « pour rendre hommage au philosophe patriote » qui, jusque dans la vieillesse, était demeuré « l'Ami des hommes. » Voulant le justifier ainsi que Quesnay contre l'appellation de « chef de secte » il montrait que nombre de leurs idées lumineuses avaient été réalisées dans la pratique. Il avouait que son père avait une plus belle récompense à attendre, celle de posséder un fils digne de lui. Mais, ajoutait-il, comme écrivain ne consacrant sa plume qu'à la raison et à la justice, il s'était efforcé du moins d'y parvenir. « Dans cette carrière nouvelle, disait-il, j'aurais craint de vous offrir mes premiers essais. J'ai attendu que je pusse m'élever à un ouvrage qui présentât l'application de toutes les vérités dont l'étude a occupé votre génie. » Par cet « emploi honorable de son âge mûr, il espérait pouvoir compenser un peu les peines qu'avait pu causer sa jeunesse orageuse. » « Vous ne pouvez, concluait-il, voir avec indifférence que je devienne véritablement utile. Cette idée, qui fait mon espoir et ma consolation, m'enhardit à mettre l'ouvrage et l'auteur à vos pieds. »

Il est certain, comme Mirabeau l'écrivit à son ami de Brunswick, que c'était « une chose malaisée » que d'écrire une telle dédicace ; Mirabeau y était encouragé

par l'espoir d'une récompense importante. Le 8 août, le conseil décida que la date de l'ouverture des Etats Généraux serait fixée au 1er mai 1789. « L'arrêt du conseil, mandait trois jours plus tard Mirabeau à Mauvillon, est public d'hier. C'est un pas de siècle que la nation a fait en vingt-quatre heures. Ah ! mon ami, vous verrez quelle nation ce sera que celle-ci, le jour où le talent aussi sera une puissance. » Mirabeau paraît avoir d'abord pensé à poser sa candidature en Alsace, où il possédait quelques relations [1]. Mais il était beaucoup plus naturel qu'il jetât les yeux sur sa province natale et qu'il se présentât en Provence devant la noblesse, comme le représentant de son père. Cependant la faveur et l'approbation paternelles lui étaient pour cela nécessaires. La dédicace seule ne devait pas cependant suffire à les lui gagner ; une recommandation verbale du marquis devait avoir aussi quelque influence sur les électeurs. A la prière de Mirabeau, Montmorin mit en mouvement un parent éloigné du marquis, l'évêque de Tours, Mgr de Thémines, afin d'attendrir son cœur.

Peut-être une réconciliation avec son père, bien que celui-ci fût lui-même dans une situation de fortune peu aisée, eût-elle aussi tiré Mirabeau d'un grand embarras pécuniaire. Malgré toutes les infidélités et les éclats de jalousie de Mirabeau, Henriette de Nehra, par un incroyable excès d'indulgence, était jusque-là restée chez

[1] Il retira la plus grande utilité d'une correspondance avec le libraire strasbourgeois Levrault. Voir sur lui RATHGEBER, *Une famille d'imprimeurs à Strasbourg* (imprimé en 1884 dans la *Gemeindezeitung* pour l'Alsace-Lorraine, nos 11 et 12) et MOHR, *La famille Berger-Levrault* ; analyse dans les *Annales de la typographie allemande*, 1876 : n° 352). On la trouve aussi souvent mentionnée dans R. REUSS, *L'Alsace pendant la révolution*, I, Correspondance des députés de Strasbourg à l'Assemblée nationale. Paris, 1881, et dans *Vertraute Briefe über Frankreich auf einer Reise im Jahre 1792 geschrieben*. Berlin Unger 1792, I, 135, 139.

lui et, aussi longtemps qu'elle l'avait pu, avait pris soin de son ménage. Mais lorsqu'il se laissa enlacer dans les liens toujours plus solides d'une impérieuse rivale, la femme d'un de ses libraires parisiens, Mme Lejay, elle perdit patience et, se séparant toute en larmes du petit Lucas plongé dans un profond sommeil, elle quitta la France. Pendant la Révolution, dans l'automne de 1789, rentrée fugitive dans Paris, elle revit deux fois Mirabeau ; mais la vieille liaison ne se renoua pas. Après son départ il n'y eut plus désormais de contrôle sur le doit et l'avoir ; l'humeur prodigue de Mirabeau ne connut plus de frein.

Mirabeau attendait avec d'autant plus d'impatience une décision favorable de la part de son père que les événements se précipitaient. Brienne, à la suite de sa déclaration que l'État ne pourrait payer ses créanciers et ses fonctionnaires que partie en argent, ne put pas rester longtemps au ministère. A la fin d'août il fut remplacé par Necker, le banquier génevois que haïssaient les courtisans et que le peuple, au contraire, considérait comme le seul sauveur possible. Mirabeau qui, l'année précédente, était ouvertement entré en lutte avec Necker, n'avait rien à attendre du nouveau ministre. » Il m'abhorre, écrivit-il à Mauvillon, et il a ses raisons. Il est donc possible que par toutes voies il m'interdise l'entrée aux États Généraux. » Il sembla aussi revenir à un ancien dessein : faire avec Mauvillon un séjour en Angleterre pour y écrire sur ce pays un gros ouvrage, qui devait être le pendant de celui qu'ils avaient écrit sur la Prusse. Mais ce projet ne l'occupa pas sérieusement. Il restait toujours très attentif aux États Généraux, prévoyant qu'ils seraient très orageux et qu'ils iraient même trop loin. Il craignait qu'on en vînt à y faire beaucoup d'érudition. C'est justement parce qu'il connaissait sa puissance, tout entière faite d'observation approfondie et d'expérience pratique, qu'à aucun

prix il ne voulait faire défaut. « J'accepterais le bien public, déclarait-il à son ami, des mains d'Arimane même..... je tâcherai par tous les moyens à me trouver à mon poste de citoyen : après quoi : vogue la galère. »

CHAPITRE XIV

LES ÉLECTIONS AUX ÉTATS GÉNÉRAUX

Mirabeau ne pouvait se dissimuler qu'il lui serait fort difficile d'obtenir l'aide de son père pour la campagne électorale qui allait s'engager. Le vieillard n'était pas devenu plus tendre avec les années. Accablé de dettes, aigri par des douleurs physiques, privé des lauriers qu'on avait jadis tressés en l'honneur de « l'Ami des hommes, » il achevait sa vie retirée en une maison de campagne située à Argenteuil, où Mme de Pailly l'entourait de ses soins dévoués. Il avait dû vendre ses terres de Bignon, il céda son hôtel de Paris aux Du Saillant. D'Argenteuil, il entretenait avec son frère et avec ses amis et amies un actif et spirituel commerce épistolaire, faisant souvent dans ses lettres la critique des événements publics. Que l'ancien état de choses fût condamné à périr, depuis longtemps, cela lui paraissait inévitable. Mais il ne croyait pas que d'une nouvelle constitution il put sortir du bien. « Je ris, écrivait-il un jour à la jeune comtesse de Chastellux, en me figurant la drôle d'allure qu'aura, dans vingt ans d'ici, une nation qui se trouvera sans guide, sans frein, sans patrimoine, et sans vergogne : j'avais le double de votre âge, Madame, que j'en aurais pleuré [1]. »

[1] Lettres du marquis de Mirabeau à la comtesse de Chastellux,

Parmi les membres de la nation, qui manquaient au plus haut point « de frein et de vergogne, » il comptait son fils. Il n'entendait pas désigner le plus jeune, lequel, encore qu'il lui eût causé aussi nombre de chagrins et de soucis, s'accordait cependant dans le fond avec lui, et qui, finalement, avait satisfait la « postéromanie » de son père, par un grand et riche mariage. C'était bien à l'aîné qu'il pensait, « un certain homme, sorti de ses reins, pour le déchirer dans tous les sens, et pendant tout son cours, le cœur et les entrailles. » C'est en ces termes qu'il l'avait d'abord dépeint dans une lettre à un de ses amis physiocrates, à qui il donnait des renseignements sur un nouveau trait du « certain homme. » Il s'agissait d'un de ses propres ouvrages, d'une sorte de traité pour l'éducation des princes que Mirabeau avait entièrement copié et que, selon son habitude, il avait annexé, comme une production de sa plume, à une deuxième édition de la lettre à Frédéric Guillaume II. Le vieillard fut révolté de ce plagiat et s'empressa de préparer une édition complète de son *Education d'un prince* à l'imprimerie de Dourlac, dans les domaines de son protecteur Charles-Frédéric de Bade [1].

Depuis longtemps il croyait fermement que son fils « était incapable d'écrire de lui-même trois pages de suite, et que tout son talent se bornait à compiler et à remplir d'emphase les passages dérobés. » Pour cette raison, il avait, chaque année, suivi les productions de son activité littéraire, non sans lui prodiguer les plus

dame d'honneur de Mme Victoire, 1782-88. *Arch. nat.* M. 471. Ces lettres, au nombre de 28, et presque toutes présentant un très vif intérêt, n'ont pas encore été utilisées, à ma connaissance. La lettre citée est datée du 6 sept. 1784.

[1] Reuss, *Charles de Butré*, p. 90, 91. L'œuvre rare du marquis de Mirabeau, *Education civile d'un prince par L. D. H.* A Dourlac, chez Muller, etc. 1788, se trouve à la bibliothèque municipale de Zurich, W. G. 656.

amères critiques. En présence de ses attaques répétées contre la Banque Saint-Charles, la Compagnie des Eaux de Paris, et la Caisse d'Escompte, il le comparait à « un chien hargneux et fol, qu'on jette aux jambes à tous venants, et toujours prêt sitôt qu'il est question de mordre. » « Ce qu'il y a de remarquable, c'est l'infatigable talent d'éponge qu'a cet homme-là, disait-il un autre jour, pour ramasser tout ce qui se trouve en son chemin d'eau sale, de crachats, d'ordures... Il ne cesse de jeter des pierres à tout ce qui passe : ce malheureux ne saurait laisser reposer son nom une semaine entière. » Il se sentait blessé, et comme aristocrate, et comme catholique, par les opinions libres du « coryphée des turbulents » touchant les affaires temporelles et religieuses. Parfois même, « il se sentait poussé jusqu'à l'excès du dégoût [1]. »

Peu à peu ses critiques changèrent de ton. La « Dénonciation de l'agiotage » lui fit dire, après une foule de remarques satiriques, les mots suivants : « Il est impossible à son style actuel de méconnaître son père, en le supposant toutefois devenu rhéteur. » La brochure « sur Moses Mendelssohn, et la réforme politique des Juifs » ne lui déplut pas, « sauf le fond totalement irréligieux » et il ajouta « que ce drôle-là avait non seulement bien acquis l'exercice de l'outil de la parole, mais encore il avait saisi celui de la pensée. » Parle-t-on des États Généraux, il prévoit que celui qui est « devenu le coryphée du siècle par son rimbombo, par son labeur, par son impudence et par l'avantage d'être méprisable dans sa conduite, car c'en est un, en certains âges et périodes de mœurs, » y trouvera une scène où il pourra utiliser ses talents. « Quoique, ajoute-t-il, quoique sa vie ait mis le *fœnum*

[1] L. DE LOMÉNIE, Esquisses historiques et littéraires. *Mirabeau et son père à la veille de la Révolution.*

in cornu à mon nom. au point de me le rendre souvent à charge à moi-même, je n'ai pas laissé de sentir qu'il s'est successivement relevé et fait une autre existence, grâce à ce que le siècle est venu à lui. Si ce monsieur voulait figurer dans la nation, il se rétablirait dans sa province originaire. son talent et son labeur lui donneraient du poids. »

Ainsi le vieillard allait presque au-devant des souhaits de Mirabeau. Mais il se refusait à lui offrir une aide active et à consentir à un rapprochement personnel. Il expliqua d'abord à l'évêque de Blois qu'il ne voulait pas avoir affaire avec un homme qui s'était vendu, avait excité les Bataves à la rébellion, s'était couvert de honte et d'ignominie, et « sur qui tout coulait comme sur de la toile cirée. » Si les ministres, ajoutait-il, s'intéressent à lui, qu'ils lui donnent l'occasion de devenir un homme d'honneur, par des services rendus à l'État. Peu à peu il changea de ton ; il refusa, il est vrai, la visite à Argenteuil « de l'homme physiquement et incorrigiblement fol et méchant, » mais il consentit cependant à le recevoir après son retour à Paris. Il souhaitait, il est vrai, ne le voir que le plus rarement possible et jamais sans avoir été auparavant annoncé. « Ce que je redoute, écrivait-il au bailli, c'est la facilité qu'a ce drôle-là pour entrer en conversation et se mettre à son aise. » Mirabeau se contenta pour cette fois d'avoir atteint son but, et dans une lettre sentimentale, il remercia son père de « ce premier rayon d'espérance » ; il l'assura de plus que « par crainte de lui occasionner un déplaisir ou une émotion qui nuirait à sa précieuse santé, il resterait encore éloigné conformément à sa volonté. » Le vieillard refroidit aussitôt son zèle en lui signifiant que si, plus tard, il lui permettait de le revoir, ce ne serait que pour qu'il pût, devant le monde, s'appuyer sur cette réconciliation, et

que, d'ailleurs, pour son repos, il ne voulait pas entretenir d'autres relations avec lui.

Cependant Mirabeau avait aussi sollicité l'intercession de Mme de Pailly, sans prendre aucunement ombrage du passé [1]. Avec une semblable prière, il se tourna repentant vers son oncle qui, depuis de longues années, était resté sans nouvelles de lui. Il rédigea une longue justification de ses relations avec Calonne et Lamoignon, relations que son père avait suspectées. Ensuite celui-ci lut avec étonnement la flatteuse dédicace de l'ouvrage sur *La Monarchie Prussienne* et, tout d'un trait, il étudia ces gros volumes depuis la première page jusqu'à la dernière ; il considéra l'œuvre de son fils comme le plus grand triomphe de la doctrine physiocratique et cette constatation le remplit de joie et d'orgueil. L' « indifférence religieuse affichée par l'auteur » qui frondait la religion « de ses pères et de son pays, » le choqua, il est vrai, dans ce livre, mais il se sentait cependant poussé à nommer cette œuvre une « œuvre capitale, » et il écrivait à son frère : « Après vérification exacte de tout ce que contient l'énorme compilation de cet ouvrier forcené, je le tiens pour l'homme le plus rare de son siècle, et il serait peut-être un des plus rares que la nature ait produits, si la directivité dans les vues lui eût été en même temps accordée. »

Pour faire à ce sujet des remontrances au mondain impie et en même temps combler les lacunes de sa science d'économiste, il fut infidèle à ses premières résolutions : il manda son fils à Argenteuil. Comment se passa leur entrevue après tant d'années de séparation, le Marquis l'a raconté dans une lettre excessivement enjouée adressée au bailli. Son fils s'introduisit en faisant trois profondes révérences ; le père s'avança en

[1] De Loménie, II, 553.

le raillant de tant de cérémonies, lui fit tout de suite la leçon et termina l'entrevue en exprimant le souhait que « peut-être le travail opiniâtre et constant pourrait opérer ce prodige de faire de M. le Comte un honnête homme. »

Mirabeau se montra dans cette visite aussi aimable que possible, mais il n'atteignit pas son but, car il n'y fut question ni d'élections, ni de subsides. Il en fut de même dans la suite. « Vous avez cru, écrivit-il le 31 octobre à Mauvillon, que la réconciliation de l'Ami des hommes avec son fils entraînait des libéralités, un relâchement quelconque de gênes et de privations ! Ah ! certes. vous vous trompez fort... il est à la campagne, de temps à autre il me fait perdre une journée à l'écouter ; mais il est à naître qu'il m'ait encore parlé, je ne dis pas de mes affaires personnelles, pécuniaires ou autres, je dis des moyens d'entrer aux États Généraux, moyens qu'il pourrait me donner à profusion. »

Pendant ce temps la question des États Généraux venait de plus en plus au premier plan de la discussion publique, et la prophétie de Mirabeau, que les Parlements tomberaient bientôt dans l'oubli, s'accomplissait très promptement. Ce corps put toutefois jouir d'un brillant regain de popularité, lorsque, vers le milieu de septembre, le garde des sceaux Lamoignon cédant la place à un ami des Parlementaires, Barentin, les édits de mai furent retirés, et les salles habituelles des délibérations de l'antique compagnie judiciaire de nouveau ouvertes. Mais les Parlements perdirent inconsidérément la faveur du peuple. Le Parlement de Paris, en effet, en enregistrant le 25 septembre un édit royal qui plaçait en perspective pour le mois de janvier l'ouverture des États Généraux, ajouta que leur convocation et leur réunion auraient lieu dans la forme observée pour la dernière fois en janvier 1614. En vain une minorité qui avait Duport à sa tête pro-

testa. On avait prononcé la réponse décisive par laquelle la nation apprit que, selon l'expression de Mirabeau, elle s'était cramponnée à « un fantôme. » La génération de 1788 se tourna avec pitié vers la génération de 1614, et vit avec colère à quelles humiliations le Tiers État avait alors dû se soumettre. Celui-ci n'élevait pas encore les revendications que l'abbé Sieyès devait bientôt formuler de la manière la plus énergique, mais il réclamait la double représentation. Il était très facile de comprendre que cette double représentation serait absolument sans valeur si l'on n'obtenait pas en même temps le droit que possédaient les assemblées provinciales de délibérer et de voter par tête dans une salle commune, au lieu de voter par ordre dans trois salles séparées. Beaucoup repoussèrent même le projet qui avait été mis en avant d'un système de deux chambres.

Le gouvernement crut pouvoir accorder la double représentation au Tiers sans aliéner son droit de décider dans un sens ou dans l'autre après l'organisation de l'assemblée. Mais, même en faisant cette concession à l'esprit nouveau du temps, il n'osa pas endosser la responsabilité de sa résolution. Ce fut alors à Necker d'entrer en scène. De même qu'autrefois Brienne, Necker avait en réalité le pouvoir d'un premier ministre : il inspirait en outre une confiance illimitée, comme étant l'homme à qui l'on devait les moyens financiers qui avaient permis de faire face aux plus pressantes nécessités du moment. Mais lors de sa rentrée au pouvoir Mirabeau avait porté sur lui un jugement très exact : « Son talent n'était pas proportionné à la circonstance » ; le banquier n'était pas homme d'État. Toutes les tentatives de justification qui plus tard furent mises en avant ne peuvent faire aucune illusion sur ce point.

Necker ne s'était jamais occupé sérieusement jusque-

là de savoir comment la vieille constitution française pourrait se rapprocher des institutions anglaises, qui jouissaient à cette époque d'une si grande faveur auprès du public. Il lui vint à l'idée d'user d'un expédient et de déférer à une Assemblée des Notables le soin et la responsabilité de donner des règles pour l'élection des États Généraux. Une assemblée de privilégiés allait faire réponse à une question soulevée par les non privilégiés et déjà résolue par eux. L'expérience échoua complètement. Les Notables, en effet, s'en tinrent aux anciennes formes sur tous les points où elles leur parurent favorables à leurs intérêts et ils s'en séparèrent toutes les fois qu'à ce changement ils espérèrent trouver un avantage. Un seul de leurs bureaux, celui qui était présidé par Monsieur, frère cadet du roi, se déclara avec une voix de majorité pour la double représentation du Tiers : les autres bureaux la repoussèrent et trois d'entre eux à l'unanimité. Cette conduite fit que désormais la masse du peuple n'attacha plus aucun prix à l'enthousiasme affiché par les Notables en faveur d'une égale répartition de l'impôt.

Immédiatement après l'ouverture de la nouvelle Assemblée des Notables, le 8 novembre, Mirabeau s'exprima longuement, dans une lettre à son ami Mauvillon, sur la question du jour, sans cependant émettre une opinion précise sur le système d'une ou de deux chambres, sur le droit électoral, sur les formes de la représentation et sur tous les points dont nous avons déjà parlé dans ce chapitre. « Notre malheur vient donc d'avoir conservé ces vieilles archives : d'avoir eu autrefois des assemblées, qui n'ont pas su se maintenir... Que la nation reçoive une représentation juste, sage, proportionnée entre les divers membres de l'État, propre aux grands effets qui en doivent résulter, la confiance la plus respectueuse s'y attachera : l'esprit du siècle passera tout entier dans les délibérations

d'une assemblée pareille ; et ce sera nous qui réformerons, par notre exemple, les autres nations libres de l'Europe. Qu'au contraire les États de 1614 soient adoptés, nous redevenons, autant qu'il est en nous, un peuple féodal... Cette assemblée, désavouée par les trois quarts de la nation et mal organisée, n'osera ou ne pourra toucher aux grandes réformes qui sont à faire. Elle sera réduite, après de longs troubles, à faire place à une autre plus rapprochée des bons principes... Mon parti est irrévocablement pris de ne rien imprimer sur les questions qui nous divisent, et, en général, sur l'Assemblée nationale, que je ne sois sûr d'en être ou de n'en être pas, parce que je ne veux pas me donner une seule chance par ma faute d'en être exclus ; le rôle d'acteur étant, dans ces circonstances, tout autrement important que celui d'instrument ».

Parmi les ministres, il y en avait un, le comte de Montmorin, qui, dans le cours fâcheux des événements, eût dû se souvenir de Mirabeau et de son désir de se charger « du rôle d'un acteur ». Mirabeau avait renoué ses rapports avec Montmorin quelque temps après la chute de Lamoignon. Le parlement menaçait de mettre en accusation cet ancien collègue de Montmorin. Mirabeau s'était déclaré prêt à le défendre contre « l'implacable compagnie », puis s'était aussitôt tourné vers un sujet plus important, la « crise embarrassante » dans laquelle étaient engagées l'autorité royale et la nation contre la « coalition des privilégiés ». Il avait exprimé la crainte que de gros orages n'éclatassent, au milieu de l'excitation universelle, après l'ouverture des États Généraux, si le gouvernement ne se présentait pas à eux avec un programme soigneusement élaboré d'avance. « Le ministère a-t-il un plan fixe et solide que les représentants de la nation n'aient plus qu'à sanctionner ? Eh bien, ce plan je l'ai. Il est lié à celui d'une constitution qui nous sauverait des com-

plots de l'aristocratie, et des excès de la démocratie. » Mirabeau avait demandé s'il pouvait communiquer son plan et s'il pouvait compter que Montmorin le présenterait au roi. Enfin, il avait instamment désiré savoir si Montmorin voudrait bien lui donner son appui dans la lutte électorale, afin de s'attacher à un « influent défenseur du trône et de la chose publique. » Il réclamait de l'aide, c'est-à-dire des subsides pécuniaires : il eût donc mieux valu solliciter le ministre des finances. Mais Necker, « le dieu du jour, » avait, comme il le remarquait dans le préambule de sa lettre « trop de raisons pour le haïr et peut-être de le craindre. »

Si toutefois Montmorin exprima le souhait de voir Mirabeau prendre place aux États Généraux, ce fut, à ce qu'il semble, sans trop s'engager avec lui et sans lui donner autre chose qu'une « petite somme. » De si maigres subsides ne purent venir en aide véritable à Mirabeau, et dans deux lettres adressées à Lauzun, depuis peu duc de Biron, il avoua même qu'il ne savait comment payer une dette de 4.800 francs qui arrivait à échéance[1]. Il affirmait qu'il se trouvait en un pressant besoin d'argent pour l'époque désignée, ayant le désir, pour assurer le succès de sa candidature aux élections, de faire l'acquisition fictive d'un fief dans le Dauphiné. Il adjurait donc Biron d'user de son influence auprès de Montmorin, afin que celui-ci, ayant égard à son futur « héritage, » le sortît d'embarras et lui accordât pour subvenir à ses frais d'élection une somme de deux cents louis d'or. On pouvait lire aussi dans cette lettre une allusion à Necker : « Je puis promettre de respecter l'individu. Je ne puis pas m'engager à res-

[1] Lettres de Mirabeau à Lauzun, citées par fragments dans *Lucas de Montigny* et plus complètes dans *Le Curieux* par CHARLES NAUROY, mars 1886, nº 27. Là encore manquent cependant plusieurs morceaux ; v. DE LOMÉNIE, IV, 166 seq.

pecter et ménager d'autres principes que les miens; mais ce qui est très vrai et qu'on peut croire, c'est que je serai dans l'Assemblée nationale très zélé monarchiste, parce que je sens profondément combien nous avons besoin de tuer le despotisme ministériel et de relever l'autorité royale. »

Un prompt secours pécuniaire était d'autant plus nécessaire à Mirabeau qu'il se vit obligé, pour d'importantes affaires d'ordre privé, d'entreprendre un voyage en Normandie. Les demandes d'argent ne restèrent pas sans effet; mais ce qu'il obtint ne put que fort peu remédier à sa détresse. A peine de retour de son voyage, il adressa ses plaintes, cette fois-ci, à Mauvillon ; il ne savait, disait-il, de quelles ressources il pourrait vivre l'an prochain et il invitait son ami à l'aider du secours de sa plume. Il se promettait un grand bénéfice de l'analyse, faite par Mauvillon, d'un projet de code prussien, et se proposait d'écrire un livre à ce sujet, lequel livre devait contenir une foule d'enseignements politiques pour la France [1]. Il chercha aussi à gagner quelque argent, en publiant une traduction de *l'Areopagitica* de Milton et il fit entendre dans sa patrie d'énergiques paroles en faveur de la liberté de la presse. On ne pourrait, disait-il, commettre un plus grand attentat que de la refuser, alors que le roi lui-même demandait à son peuple son avis sur le caractère et sur les usages des États Généraux. Quant à cette assemblée elle-même, il espérait que sa première loi assurerait pour toujours la liberté de la presse, sans craindre qu'on en abusât [2].

D'ailleurs il ne communiqua pas pour le moment au

[1] Une grande partie de ce travail, *Analyse raisonnée d'un projet du Code prussien*, se trouve dans les papiers de Mirabeau. *Arch. étrang.*

[2] *Sur la liberté de la presse.* Imité de l'anglais de Milton, Par le comte de Mirabeau. A Londres, MDCCLXXXVIII.

public son opinion sur les États Généraux ; il la garda pour lui seul.

Il y avait un autre endroit où tout ce qui avait trait aux élections était débattu et où avait été arrêté un plan de campagne pour la période qui allait suivre ; c'étaient les clubs politiques qui, depuis peu, avaient pris une grande importance comme agents du développement de la vie politique dans la capitale. Auparavant déjà ces clubs avaient lutté avec succès ; Mirabeau et ses amis n'avaient point été les derniers à apprécier leur force. En 1786, pendant un séjour qu'il fit à Paris, l'Allemand Reinhard entendit Johann Kaspar Schweizer parler avec enthousiasme de ces réunions où il avait coutume de rencontrer Mirabeau, Lauzun, Talleyrand. Et à son départ Schweizer lui dit : « Lorsque de nouveau vous serez dans votre terre d'Allemagne, souvenez-vous de ma prophétie. Vous entendrez bientôt des choses auxquelles on ne s'est jamais attendu hors de France. Hier soir, j'ai assisté de nouveau à une de ces assemblées... Toute la nuit je me suis occupé de ce que j'y avais vu et entendu et je me suis demandé : ne l'as-tu pas rêvé, tout cela est-il véritablement arrivé [1]. » Pendant les troubles de l'été de 1787, tous les clubs furent fermés et ce ne fut qu'après la rentrée de Necker au ministère qu'on leva la défense qui avait été faite aux clubs de tenir leurs réunions.

Parmi les clubs qui, dans la suite, se montrèrent animés d'une nouvelle ardeur, un surtout se distingua, qu'on appelait la « Société des Trente » à cause du nombre de ses membres fixé par les statuts. Ce fut sans doute la société à laquelle Schweizer attribuait une si grande importance qui en formait le noyau.

[1] UHDE : *Reichard's Selbstbiographie*, 1877, p. 226. *Sur les clubs*, voir ZINKEISEN : *Der Jakobinerklub*, I, 21-50, CHÉREST, I, 288, 289, II, 165, seq.

C'est ce qu'on pourrait conclure d'une invitation adressée au duc de Biron, et par laquelle Mirabeau le priait d'assister, dans la soirée du 10 novembre, à une séance du « Club constitutionnel » sur la fondation duquel Panchaud lui avait déjà donné quelques indications. Mirabeau, en même temps, prononçait le nom de Duport qui indiquait un autre élément politique, Duport dont la maison servit de lieu de réunion. Duport était le chef de file de la gauche du Parlement, dite aussi la « faction américaine ; » son influence devint si grande qu'on prit l'habitude de désigner le club sous le nom de « comité Duport. » Quelques membres de la magistrature qui partageaient ses idées, comme Fréteau, Sabathier, Sémonville, se joignirent à lui. Outre Biron, des membres libéraux de la haute noblesse, comme les ducs de La Rochefoucauld, de Luynes, d'Aiguillon, y adhérèrent. Mirabeau y rencontra aussi Talleyrand, devenu évêque d'Autun. Il y vit enfin de près pour la première fois La Fayette, dont le nom brillait du plus vif éclat, depuis qu'il avait combattu sous les yeux de Washington et qu'il avait pris la parole dans la première Assemblée des Notables.

Il était naturel que la « Société des Trente » se transformât en un club d'élections. On y discutait, paraît-il, les candidatures particulières, on envoyait des agents dans les provinces et on s'occupait d'éclairer les masses par des brochures. Nous ne connaissons que quelques-unes des questions qui furent agitées dans ces réunions. Mais, ce qu'on sait, c'est que dans la discussion de l'une d'elles, les vues de Mirabeau et celles de La Fayette entrèrent en conflit. La Fayette demandait que les nobles du parti populaire se laissassent choisir de préférence pour représenter le Tiers État. Mirabeau, au milieu des applaudissements de la majorité, soutint la thèse contraire. Par une ironie de l'histoire, il arriva que tous deux dans la lutte électorale échangè-

rent leurs rôles : La Fayette alla représenter la noblesse aux États Généraux ; Mirabeau fut un des Élus du Tiers.

Quelque valeur que Mirabeau pût attribuer à l'activité du club constitutionnel, il n'était cependant pas décidé à lui sacrifier son indépendance. Il trouvait que ce qui devait être primitivement un « peloton de bons citoyens », menaçait de se transformer en un « corps de réserve de parlementaires ». En d'autres termes, il craignait que l'on s'occupât surtout des intérêts de la magistrature. Pour « échapper à la tyrannie parlementaire, » il voulut proposer le 5 décembre, ainsi qu'il le fit savoir à Biron, qu'on ne se réunit plus chez Duport, mais dans un local particulier. Ce même jour, justement, le Parlement de Paris prit une décision, qu'il put d'autant moins désapprouver, qu'elle avait été prise à la secrète instigation du club des Trente [1]. La haute Compagnie de justice, inconsolable de ce que sa popularité se fût si vite évanouie, parut vouloir la reconquérir d'un seul coup. Bien que très probablement des luttes violentes se fussent élevées dans son sein, la décision du 5 décembre ne laissa paraître aucune trace de ces dissensions. Le Parlement ne pouvait pas désavouer d'une manière plus nette la déclaration du 25 septembre. A cette époque il avait décidé de garder les États Généraux de 1614 comme modèle des États Généraux futurs. Maintenant il disait que, en ce qui concernait le nombre des représentants de chaque ordre, on devait laisser à la sagesse du roi le soin de mener à bien les réformes que la raison, la liberté, la justice et les vœux de toute la nation pourraient exiger. On invitait en outre le roi à accorder aux États Généraux, lors de leur convocation, leur

[1] « Notre société qui a mis en serre-chaude cette résolution », Mirabeau à Lauzun, 6 décembre 1788.

retour périodique, le droit de consentir l'impôt et de prendre part à la législation, la responsabilité des ministres, la liberté individuelle de tous les citoyens et la légitime liberté de la presse. Dans une note de sa traduction du mémoire de Milton contre la censure, Mirabeau loua le Parlement « de ce que, si cette fois par sa déclaration il avait outrepassé ses droits et était sorti de ses attributions juridiques, cela avait été du moins pour le bien de la nation. » « Nous aurons une constitution, puisque l'esprit public a fait de telles conquêtes ; nous aurons une constitution peut-être même sans de grands troubles civils, qui, après tout, valent mieux qu'un mauvais ordre légal. »

En réalité, le Parlement ne faisait que reprendre l'idée que Mirabeau avait exposée à Montmorin, et d'après laquelle le gouvernement devait se présenter avec un programme bien arrêté devant les délégués de la nation, s'il voulait éviter une effroyable tempête. Des deux côtés le gouvernement était poussé, pour employer la langue du XIXᵉ siècle, à octroyer l'ébauche d'une charte. Il aurait ainsi assumé la responsabilité des événements et indiqué aux électeurs la voie à suivre. Il n'y avait pas de meilleur moyen pour endiguer dans un large lit le torrent de l'agitation générale, qui troublait la France, et empêcher la nouvelle Assemblée qui allait se réunir de devenir « Constituante. » On avait perdu déjà tant de temps précieux qu'il ne put être question de réunir les États Généraux avant le printemps, mais on apprit par le piteux « résultat du conseil du 27 décembre » et le prolixe rapport de Necker au roi, imprimé en tête du compte rendu de la séance, ce qu'on pouvait attendre de la sagesse du ministre. Necker ne présentait pas un programme clair de constitution ; il esquissait seulement en traits indécis et vagues la transformation que l'on souhaitait du pouvoir absolu. On ne relevait dans ce rap-

pour aucune protestation contre le maintien des droits féodaux, mais il y était expliqué, en revanche, que les privilèges, abstraction faite de ce qui concernait l'impôt, étaient inviolables. On ne donnait non plus aucune garantie touchant la question de savoir si le clergé et la noblesse, unissant leur veto, n'exigeraient pas la prépondérance dans les États Généraux ; le roi permettait seulement au Tiers d'avoir le même nombre de représentants que ces deux ordres ensemble « pour satisfaire le vœu général et raisonnable des communes de son Royaume dès que cela se peut sans nuire aux intérêts des deux autres ordres. » La décision du 27 décembre fut cependant reçue avec allégresse par la masse du peuple : ce fut une avalanche d'adresses d'adhésion et de témoignages de remerciements. Le premier but était atteint, le reste semblait devoir suivre tout naturellement. On ne pouvait croire que Necker avait donné d'une main pour retirer de l'autre. Des milliers de citoyens partageaient les illusions de Mounier qui estimait que le vote « par tête » était dans la volonté du gouvernement. Ils croyaient avec conviction que celui-ci l'aurait prescrit, quand même l' « amour commun du bien de l'État, » sur lequel Necker voulait échafauder tous ses actes, ne l'eût pas spontanément provoqué. Il était certain, pensaient-ils, que « l'envoyé de Dieu » cachait ses véritables intentions pour ne pas irriter encore plus les privilégiés.

Mirabeau fut de ceux qui ne se laissèrent pas éblouir. Jusque-là il s'était fait violence pour mettre beaucoup de réserve dans ses critiques publiques de Necker. Le fils de l' « Ami des hommes » ne pouvait, il est vrai, espérer que Necker oubliât les jugements qu'il avait portés contre son premier ministère, mais, dans la situation fâcheuse où il se trouvait, il lui paraissait prudent de ne pas irriter de nouveau le ministre. Le

23 décembre, dans une lettre au duc de Biron, qu'il espérait saluer « comme compagnon d'armes » dans les États Généraux, mais que, provisoirement, il considérait comme le « banquier de Montmorin », Mirabeau disait : « Si M. de Montmorin savait la moitié des peines auxquelles il m'a condamné, il obtiendrait de son bon ami Necker que quelque parcelle du trésor tombât aux affaires étrangères... Par quelle fatalité, nous qui valons mieux qu'eux manquons-nous de la seule puissance décisive en ce moment : celle de l'argent. Ah, monsieur le duc, soyons aux États Généraux à tout prix ; nous les mènerons et nous ferons une grande chose, et nous aurons de grandes jouissances qui vaudront mieux que les hochets de cour. » Ce cri de détresse resta sans réponse, car le « banquier de Montmorin » avait les mains vides : il n'y avait pas lieu de penser, en effet, qu'on pourrait arracher quelque argent à Necker. N'ayant plus d'espoir d'obtenir de l'aide de ce côté, Mirabeau résolut de ne pas épargner plus longtemps le « dieu du jour. »

Ce n'était pas seulement, en Necker, l'homme politique qui provoquait son dédain, mais aussi le ministre des finances. Mirabeau s'exposait à de grands périls en allant ainsi contre l'opinion générale. Bien qu'à sa rentrée au ministère le trésor ne renfermât qu'une somme d'un demi million de livres, Necker, en effet, avait réussi à obtenir de tous côtés des paiements en argent comptant et à suffire aux exigences de chaque jour sans emprunt ni augmentation d'impôts. User du crédit qui s'offrait à lui, économiser beaucoup, faire des anticipations, cesser l'amortissement, ajourner le paiement des rentes : tels étaient ses moyens. Mais c'était naviguer dans un cercle étroit, où, selon les paroles qu'il prononça plus tard, « en louvoyant il parvenait à conduire le frêle vaisseau de l'État. » Un puissant appui immédiat lui était d'autant plus nécessaire, que la mi-

sère du peuple était plus grande, et dans les villes et dans les campagnes, et que ce peuple s'était accoutumé à considérer le gouvernement comme une seconde Providence.

Au printemps et durant l'été tout entier une longue sécheresse et une longue humidité s'étaient tour à tour succédées. En juillet même une grêle terrible avait presque complètement détruit les moissons des provinces du nord-ouest de la France. L'hiver de 1788-1789 fut extraordinairement rigoureux et la famine qui en résulta accrut encore les bandes de brigands et de mendiants qui parcouraient le pays. De tout temps adversaire du libre commerce des grains, qui n'avait été inauguré que l'année précédente, Necker crut trouver un secours dans la prohibition des importations et autres mesures de défense. Mais ces moyens lui parurent insuffisants. Il fit opérer à l'étranger de grands achats de grains au compte de l'État, et en même temps qu'il décourageait par ces mesures le commerce privé, il imposa au gouvernement des charges qu'il ne put jamais remplir. Necker fut donc contraint, sans parler des suites fatales de cette combinaison, de faire des opérations financières factices qui restèrent cachées au public. Il tenta alors de sauver la situation avec l'aide de la Caisse d'Escompte. Celle-ci s'était trouvée dans la nécessité, à la fin de l'administration de Brienne, de réclamer le remboursement d'une partie des soixante-dix millions prêtés à l'État. Mais Brienne ne sut lui venir en aide qu'en la dégageant, par un arrêt du conseil du 18 août 1788, de l'obligation du remboursement de ses billets. Telle était la situation que trouva Necker, et dont il tira profit, mais en empirant le mal au lieu de le guérir. Il autorisa la Caisse d'Escompte à suspendre ses remboursements et en échange il se fit avancer secrètement 15 millions, qui devaient bientôt être suivis de sommes plus considérables. Le 29 décembre, une

nouvelle décision du conseil prolongea de six mois le délai pendant lequel les billets devaient avoir cours forcé.

Mirabeau répondit par de violentes critiques à cette étonnante décision du Conseil. Dans ses précédentes luttes contre la Caisse d'Escompte il avait acquis une éminente faculté de pénétration. Il épancha son cœur dans deux lettres qu'il écrivit, au commencement de janvier 1789, à l'adresse d'une de ses connaissances du monde littéraire, Cérutti, un élève des jésuites qui avait jeté son froc aux orties. Mainte de ces attaques rappelait sa polémique de l'année 1787 au cours de laquelle il avait profondément offensé les partisans de Necker. Comme alors, il protestait contre l'habitude qu'on avait prise d'exalter la capacité politique de Necker en s'appuyant sur les mérites de sa vie privée. Comme alors, il soutenait « que le ministre voulait passer pour faire des miracles » et qu'il « ne faisait que des tours et pas des bons. » Si par hasard Cérutti est d'humeur à se fier aveuglement à l'homme qui est à la tête du gouvernement, Mirabeau soutient qu'il n'y a rien de plus dangereux pour la liberté d'un peuple qu'une croyance enthousiaste à l'infaillibilité d'un seul. « Un crédit ministériel quelconque ne saurait plus suffire. La France ne peut pas se passer d'un crédit national. » Évoquant une théorie d'économie politique qu'il appuie du récent exemple de l'Amérique et des propres ouvrages de Necker il s'efforce de prouver qu'un papier-monnaie non racheté est : « un fléau véritable..... un foyer d'infidélité et de chimères, une véritable orgie de l'autorité en délire. » Il prophétisait « qu'on verrait bientôt sortir le papier-monnaie de la gibecière sous la figure d'un emprunt, » ce qui arriva effectivement lorsque la Caisse d'Escompte consentit au gouvernement un emprunt de 25 millions.

Mirabeau ne pouvait manquer de dire, en passant,

[illegible] la décision prise par le Conseil du 27 décembre et le rapport qui la précédait. La forme [illegible] jugé sévère. Il était [illegible] d'un programme de constitution [illegible] de la censure et des lettres [illegible] tranchée. Il raillait l'impuissance [illegible] plan de réconciliation « qui faisait perdre au Tiers sa cause sous l'apparence de la lui faire gagner. » « Nul n'a le droit, ajoutait-il, de demander à M. Necker ce qu'il est pour sa femme, pour sa fille, pour ses amis ; mais tout le monde a le droit de trouver mauvais qu'il suppose la nécessité de la séparation des Ordres.... en soumettant la police des États Généraux à toute autre règle que celle de leur propre décision. »

Necker, qui avait su apprécier combien lui était nécessaire la faveur de Marie-Antoinette, faisait avec sensibilité allusion à « l'auguste princesse » qui partageait « les peines et la gloire » du roi. C'était un acte inconsidéré, l'opinion publique étant déjà irritée de l'immixtion de l'étrangère dans les affaires de l'État. Ce défaut de la cuirasse fut immédiatement saisi par l'œil perçant de Mirabeau, qui se garda bien de laisser échapper une occasion si belle de faire entendre de dures vérités aux oreilles de Necker. « Il n'y a qu'une Majesté dans le Royaume et je trouve irrespectueux de prononcer le nom de Reine dans une Monarchie où les Reines ne peuvent jamais être Rois.... Lorsque la nôtre a voulu que le plus beau des arts la représentât environnée de toutes ses grâces, c'est au milieu de ses enfants et non le globe à la main ou la carte de la France sous les yeux. » Il ajoutait en outre : « Que M. Necker soit un Saint, si vous le voulez absolument ; mais qu'il ne soit pas un sage. » Ce jugement de Mirabeau, résumant en quelques lignes tous les griefs portés contre le premier ministre, eut un immense reten-

tissement. Quant aux circonstances atténuantes, pouvant justifier la conduite de Necker, la postérité a su les apprécier. Mais dans le fond elle a donné raison à Mirabeau.

Il fallait une bien grande assurance de la part de Mirabeau pour prononcer alors de telles paroles en face du peuple entier. Si Necker et ses partisans, comme l'indiquait Mirabeau dans sa correspondance avec Cérutti, souhaitaient son exclusion des États Généraux, la publication de cette correspondance allait les exaspérer bien davantage. Des amis, Chamfort notamment, l'engagèrent « à ne pas semer des pierres sur sa route à l'avance » et à « ménager toute sa force pour le moment du combat » au lieu de « faire du bruit. » Ce n'était pas cependant le « désir de faire du bruit » qui dirigeait les actes de celui qui osait tout mettre en jeu, mais il était si fort irrité qu'il plaça l'intérêt public au-dessus de son intérêt particulier et se décida à donner à l'impression, sans demander l'autorisation de Cérutti, la correspondance qu'ils avaient échangée, Mirabeau était alors sur le point de partir pour la Provence, et lorsque les reproches de Cérutti pourraient l'atteindre il serait depuis longtemps éloigné de Paris. On peut également admettre que l'espérance d'un gain de librairie ait été pour beaucoup dans cette décision. Pourtant Mirabeau avait déjà trouvé les moyens de suffire aux frais de son voyage et de son élection par la publication d'un ouvrage plus important et qui pouvait compter sur un cercle beaucoup plus étendu de lecteurs. Il avait encore entre ses mains les brouillons de ses rapports secrets sur la cour de Berlin. Il est possible qu'auparavant, par l'intermédiaire de Biron, il eût offert de les vendre au ministre Montmorin et que même celui-ci lui eût donné quelque somme d'argent en échange de la promesse de ne rien publier de ces rapports [1]. Mais la ten-

[1] L'affirmation de Malouet, I, 314, de Droz et d'autres, que Mirabeau

[illegible] Sa [illegible] sa [illegible] scandale [illegible] ses corres-pondance [illegible] noms [illegible] Le court voyage [illegible] à la fin [illegible] l'impres-[illegible]

[illegible] éclater que lorsque Mirabeau [illegible] en Provence. Il partit le 5 janvier. Sa [illegible] espérait que ce voyage serait l'occasion d'une réconciliation avec la comtesse. Les pensées de Mirabeau tendaient à un autre résultat. « Nous avons trop d'affaires d'homme, écrivit-il bientôt à sa sœur à ce sujet, pour penser à des affaires de femme. » Il était maintenant devenu tout à fait un homme politique. « De longtemps, disait son père, ils n'auront vu une telle tête en Provence ; le calus, qui n'en faisait que de l'airain sonnant avec fougue est rompu ; je l'ai vérifié par moi-même, et, dans quelques communications, j'ai aperçu vraiment du génie.... Son travail infatigable qui est vraiment unique, de « ne douter de rien » et sa hauteur innée, jointe à beaucoup de ce qu'on appelle esprit, en ont fait un personnage, et dans la banque et dans l'imprimerie, et surtout dans la politique moderne. Il dit franchement qu'il ne souffrira pas qu'on démonarchise la France et en même temps il est l'ami des coryphées du Tiers. » En réalité Mirabeau

aurait aussi promis de ne pas poser sa candidature aux élections des États généraux se réfute par la lecture de la correspondance échangée dans la suite entre lui et Montmorin. Biron, d'après la teneur de sa correspondance avec Mirabeau, semble aussi n'avoir rien promis

voulait, tout en se gardant ouvert le chemin qui conduirait au Tiers État, essayer d'abord sa fortune auprès de la noblesse, à laquelle il appartenait. Mais il fut aussitôt obligé de prendre une attitude franche et nette en présence des grandes controverses qui depuis plus d'une année avaient échauffé les esprits dans sa province natale[1].

Lorsqu'en 1787 fut promulgué l'édit instituant les assemblées provinciales, on ne l'appliqua pas à la Provence que l'on comptait au nombre des pays d'État. En réalité il y avait dans cette province, quoique les anciens États provinciaux y eussent été suspendus par Richelieu en 1639, une « assemblée générale des communautés » dont la présidence appartenait de droit à l'archevêque d'Aix. Une représentation, presque uniquement composée de membres du Tiers État, tenait séparément ses assemblées à côté de celles du Clergé et de la Noblesse. Les privilégiés s'unissant au Parlement d'Aix crurent, en 1787 l'occasion bonne pour réclamer le rétablissement des anciens États provinciaux, où ils devaient obtenir la majorité des voix : ils l'emportèrent malgré les énergiques protestations du Tiers, dont les deux célèbres avocats d'Aix, Portalis et Pascalis se firent les champions. Ces deux orateurs avaient eu jadis à plaider en justice contre Mirabeau, maintenant ils allaient combattre avec lui sous le même drapeau. Leur éloquence fut prodiguée en pure perte. Au commencement de l'année 1788 les États provinciaux se réunirent suivant l'ancienne forme, mais les séances furent très orageuses. Si les privilégiés vou-

[1] Cf. pour la suite de ce chapitre : CHÉREST, II, 30-39, 315-333 ; LAVERGNE, *Les assemblées provinciales sous Louis XVI*, 463-478 ; C. DE RIBBE, *Pascalis, Étude sur la fin de la constitution provençale*, Paris, Dentu. 1854 ; mais surtout GUIBAL, *Mirabeau et la Provence en 1789*. Vol. I, Paris, Thorin, 1887 ; et DE LOMÉNIE, vol. IV. Les discours et les brochures de Mirabeau relatifs à son élection se trouvent presque tous dans MÉJAN.

laient bien concéder, à l'avenir, un nombre égal de représentants au Tiers États, ils se refusaient énergiquement à partager avec lui le lourd fardeau de l'impôt.

Après la séparation des États on revint aux assemblées particulières du Tiers et de la noblesse : cette mesure n'apaisa aucunement les esprits. Puis se succédèrent coup sur coup les Édits de mai, la lutte de Brienne contre les Parlements, le mouvement d'orage qui parcourut les provinces depuis le Dauphiné jusqu'à la Bretagne, le retour de Necker et enfin la convocation des États Généraux. Bientôt surgit une nouvelle question ardemment discutée : le clergé et la noblesse soutenaient que la nomination des députés aux États Généraux appartenait de droit aux États de Provence ; le Tiers Etat résistait vigoureusement sur ce point : abstraction faite de la prépondérance des Privilégiés, il était en effet, lui-même représenté aux États de la province d'une manière tout à fait défectueuse ; les circonscriptions électorales étaient d'étendue extrêmement variable et le nombre des électeurs était très restreint ; de plus, parmi les trente-cinq consuls des plus grandes villes qui siégeaient aux États, se trouvaient nombre de nobles, complètement étrangers aux intérêts du Tiers État. Cet ordre ne trouvait d'appui qu'auprès des membres du bas clergé et des cinq cents gentilshommes ne possédant aucun fief, lesquels, pour cette raison, furent exclus dans la suite des États de Provence. Les idées du temps durent être absolument choquées par cette prétention de vouloir considérer les États provinciaux comme un collège électoral. Le conseiller au Parlement d'André défendit, hautement et avec adresse, le vœu de voir établir, à l'exemple du Dauphiné, une assemblée générale composée des ecclésiastiques, des nobles et des membres de la bourgeoisie, assemblée qui élirait elle-même les députés aux États Généraux. Pendant que les passions trouvaient ainsi un nouvel aliment et prenaient de jour en jour

une plus grande extension, le gouvernement commit l'imprudence de convoquer de nouveau pour la fin de janvier 1789 les antiques États provinciaux. Bien avant le jour fixé pour la convocation, de toutes parts accoururent à Aix les représentants des trois ordres, pour exhaler, avant l'ouverture, leurs plaintes dans de petites réunions particulières. C'est à ce moment qu'apparut Mirabeau dans la chambre de la noblesse.

Plus de cinq années s'étaient écoulées depuis le jour où s'était déroulé son retentissant procès dans cette ville d'Aix, toute pleine encore de son souvenir. Il s'y était acquis de vrais amis qui maintenant l'aidaient de toutes leurs forces et par leur conseils et par leur actes. Mais non moins considérable était aussi le nombre de ses ennemis, et ceux-ci justement appartenaient tous à la noblesse. A leur tête se trouvaient les parents de sa femme avec tout le parti des Marignanes, les orgueilleux chefs de la noblesse de robe. Ce qu'ils avaient appris de sa vie et de son influence comme écrivain n'avait servi qu'à aigrir et à accroître leur haine contre lui. Il faut ajouter que Mirabeau n'était pas en reste avec eux. « Je n'ai jamais vu, écrivait-il à sa sœur Caroline, un corps de noblesse plus ignorant, plus cupide, plus insolent. Ces gens là me feraient devenir tribun du peuple malgré moi si je ne me tenais pas à quatre. » Son dessein premier était de garder le silence dans ces assemblées de la noblesse ; il prit pourtant la parole à deux reprises ; le 21 janvier d'abord, puis le 23 ; la première fois, ce fut pour déconseiller les résolutions précipitées : la seconde pour plaider en faveur des nobles ne possédant aucun fief. Les grands seigneurs que leur loyalisme n'empêchait pas de protester contre la décision royale qui promettait au Tiers la double représentation aux États Généraux, durent se laisser dire par un des leurs des paroles pleines de gravité sur la légèreté avec laquelle ils maniaient les affaires, sur leur opiniâtreté obstinée en

faveur « d'usages bizarres » et sur leur prétendu « droit divin de la féodalité. » Ils se contentèrent de blâmer *ces* paroles en attendant de savoir quel rôle Mirabeau jouerait aux États de Provence.

Ces États s'ouvrirent solennellement, le 26 janvier, avec le pompeux cortège habituel. Le comte Portalis, frère du grand juriste, raconte qu'en ce jour de 1789, — il avait alors onze ans à peine, — il vit s'avancer avec dignité, dernier des membres de la noblesse et immédiatement devant les représentants du Tiers, un homme d'une laideur frappante et pourtant attirante, la main droite sur le pommeau de son épée, son chapeau à plumes sous le bras gauche, la tète fièrement rejetée en arrière et promenant sur la foule curieuse ses regards aigus comme l'acier : c'était Mirabeau. A peine les délibérations avaient-elles commencé depuis deux jours, que son entrée en scène dans l'Assemblée leur donna une tournure décisive. Les membres du Tiers s'étaient acquittés aussitôt du mandat qu'ils avaient reçu en protestant hautement contre la légalité des États : presque tous refusèrent de prendre part à la nomination d'une commission chargée de surveiller les élections et cessèrent d'assister aux séances. Les desseins de Mirabeau étaient les mêmes que ceux du Tiers. Du reste, les hommes qui représentaient alors, d'une façon si incomplète, le Tiers État lui parurent privés d'intelligence politique et d'une forte volonté. Il écrivit à un jeune ami de Paris, de Comps, lequel, depuis quelque temps, lui servait de secrétaire, qu'il n'avait aucune espérance d'obtenir des États provinciaux un mandat de député aux États Généraux, mais que ce mandat lui serait assuré dans une assemblée générale. Les privilégiés connaissaient ses pensées et craignaient son influence, déjà plus d'une fois éprouvée, sur le Tiers État. Ils le nommèrent membre de la commission des élections, afin de lui rendre le Tiers

État défavorable, but qui d'ailleurs ne devait pas être atteint. Ils espéraient en même temps briser la résistance du Tiers, résistance qui pouvait devenir dangereuse si la masse tumultueuse du peuple d'Aix s'y associait. Les commissaires du roi, M. de Latour, l'Intendant et président au Parlement, comme le Comte de Caraman, commandant de la province, durent faire tous leurs efforts afin d'amener une réconciliation qu'ils désiraient en raison des secours pécuniaires qu'ils attendaient de la complaisance des États. Aussi en vint-on à un accord, à la suite duquel les représentants du Tiers promirent de reprendre leurs places aux États, si les élections étaient déclarées valables d'un seul coup, par acclamation.

C'est ainsi que l'accord fut scellé le 30 janvier. La paix semblait rétablie lorsque Mirabeau demanda la permission de lire un discours sur la représentation illégale « de la nation provençale » dans ses États actuels. Quelques nobles qualifièrent d'inconvenante cette proposition. Mais Mirabeau la fit accepter et il développa d'une manière décisive, quoique dans une forme modérée, ses griefs contre la valeur d'une représentation restreinte à un petit nombre d'ayants droit et prétendant à une compétence individuelle et corporative selon les idées du moyen-âge. « Quand verrons-nous, demanda-t-il, sans distinction des aggrégations de citoyens ?..... Je demande s'il est juste, même dans le siècle où nous sommes, que les deux ordres qui ne sont pas la nation l'emportent sur la nation. » Il concluait en proposant de se rendre aux instances si chaleureusement exprimées et de convoquer en une Assemblée Générale les véritables représentants de chaque ordre, à qui incomberait l'honneur de nommer les députés aux États Généraux.

Ces paroles produisirent une impression considérable qui se répandit au dehors. Le lendemain, jour de

marche. les paysans vinrent à Aix offrir leurs services au « comte de Mirabeau, le défenseur du peuple. » Le Tiers n'osa pas, il est vrai, refuser les impôts réclamés; mais, encouragé par Mirabeau, il exigea de la part des privilégiés une renonciation franche à toute exemption d'impôt. On renouvela aussi la protestation contre la légalité des États qui siégeaient alors. Le Clergé et la Noblesse répondirent en protestant contre le discours de Mirabeau dont le but était de rompre la paix et de détruire tous les fondements de l'ancienne constitution, en préconisant les nouveautés les plus dangereuses. Mirabeau annonça de son côté aux privilégiés qu'il leur répliquerait publiquement. La séance fut levée au milieu d'une grande émotion et le commandant de Caraman prit des mesures militaires pour parer à toute éventualité. La crainte d'une émeute était telle qu'il convint avec l'intendant de La Tour et l'archevêque d'Aix de suspendre les séances des États jusqu'au 10 mars. Il ne restait plus à Mirabeau qu'à faire imprimer sa contre-protestation ainsi que son discours du 30 janvier.

Mirabeau, dans son écrit, repoussait l'accusation d'être « ennemi de la paix »,il y évoquait tous ses loyaux ancêtres, depuis le consul de Marseille, qui était en charge au temps des guerres de religion, jusqu'à son père le « respectable citoyen du monde et l'Ami des hommes [1]. » La contre-protestation était en outre une sorte de lettre de défi jetée à la face de son ordre qui s'offusquait de ce « que cinq siècles ont produit une multitude de changements tels que l'ordre du Tiers n'est plus simplement un ordre, mais qu'il compose

[1] D'après L. De Loménie, IV,209, 210. cette évocation « des services civiques » de ses ancêtres repose sur une note que le Marquis lui-même avait fait parvenir à Mirabeau.

évidemment la nation. » Dans cette déclaration de guerre, Mirabeau s'éleva à une éloquence aussi irrésistible que la dialectique de Sieyès. On n'oublia jamais avec quel feu il parla des « amis du peuple, poursuivis implacablement dans tous les pays et dans tous les âges par les aristocrates », depuis « le dernier des Gracques qui périt de la main des patriciens » et dont la poussière donna naissance, sur l'ordre des « dieux vengeurs », à Marius. Il se comparait à celui-ci en se servant d'une phrase contenue déjà dans une lettre adressée à De Comps et en la transportant dans sa fameuse tirade [1]. Fièrement il signalait ses luttes passées contre des abus notoires, et il briguait en même temps pour l'avenir la faveur du peuple. « Non, les outrages ne lasseront pas ma constance. J'ai été, je suis, je serai jusqu'au tombeau l'homme de la liberté publique, l'homme de la constitution. Malheur aux ordres privilégiés, si c'est là plutôt être l'homme du peuple que celui des nobles : car les privilèges finiront ; mais le peuple est éternel. »

La vengeance des privilégiés ne se fit pas longtemps attendre. Mirabeau n'avait jamais été bien assuré qu'on le considérerait comme possesseur de fief et qu'il serait admis aux délibérations des États. Car, conformément à son contrat de mariage, il n'était appelé que par substitution à revendiquer, après la mort de son père, les fiefs provençaux que celui-ci avait désignés. Jusque-là cependant aucune difficulté n'avait été faite à cet égard pas plus que seize ans auparavant dans des assemblées de la noblesse. En 1789 la question fut reprise dans les réunions particulières où se concertait la noblesse après la suspension des États. Le premier Consul d'Aix, représentant du Tiers, mais appartenant lui aussi à la noblesse, éleva des doutes sur le titre

[1] De Loménie, IV, 207.

féodal de Mirabeau et exigea que, se conformant à son propre exemple, Mirabeau donnât des preuves. Ce que Mirabeau répondit parut insuffisant : on le priva du droit d'assister aux assemblées ultérieures de la noblesse. Ainsi violemment repoussé vers le Tiers, Mirabeau eut une nouvelle occasion d'exciter en sa faveur l'enthousiasme populaire. Au milieu de mille occupations diverses, aidé sans doute par ses amis les juristes, il publia une Adresse à « la nation provençale » qu'il prenait à témoin de la bonté de sa cause. Il ne négligea pas de dire avec quelle joie il céderait la place à son père « le vénérable représentant que la nature lui avait donné et que son cœur aurait choisi », mais il eut soin d'ajouter qu'aucun autre n'avait le droit de le déposséder, et que d'ailleurs, il avouait n'attacher aucun prix à la possession « de certaines prérogatives de fief. » « Provençal, homme, citoyen ! tels sont mes titres, je n'en réclame pas d'autres. »

Mirabeau avait en même temps présenté sa candidature au Tiers État. Il lui sembla alors nécessaire, avant de s'occuper sérieusement des élections, d'abandonner une fois encore pour quelque temps la Provence afin de se mettre à couvert à Paris des difficultés que lui suscitait la publication de sa mordante critique de Necker, dans la correspondance avec Cérutti [1]. Cérutti, quoique Mirabeau ne l'eût désigné que par l'initiale de son nom, était irrité de la mauvaise foi de son ami, car il avait avancé dans ses lettres des choses que pour rien au monde il n'eût voulu voir publiées. Il fit insérer dans le *Journal de Paris* du 21 janvier une explication pleine d'amertume dans laquelle il reconnaissait qu'il devait accuser sa propre imprudence,

[1] *Correspondance entre M. C*** et le comte de Mirabeau* sur le rapport de M. Necker et sur l'arrêt du Conseil du 29 décembre qui continue pour six mois le cours forcé du papier-monnaie de la Caisse d'Escompte, 1789.

car ce qui lui était arrivé n'avait surpris que lui. Les partisans enthousiastes de Necker pouvaient en Provence mettre à profit cet incident si des efforts n'étaient faits pour effacer la mauvaise impression produite et pour susciter à Mirabeau des défenseurs dans la presse[1].

Cependant la publication des rapports de Berlin menaça d'avoir des suites bien plus graves. Il y eut une prodigieuse agitation, lorsque furent répandus à un grand nombre d'exemplaires les deux volumes de *l'Histoire secrète de la cour de Berlin ou Correspondance d'un voyageur français depuis le* 5 *juillet* 1786 *jusqu'au* 19 *janvier* 1787 [2]. Tous ceux qui étaient au courant des faits savaient que le voyageur « mort en 1788 au fond de l'Allemagne, dans un village ignoré » n'était autre que Mirabeau. Déjà le 16 janvier le ministre Montmorin, extrêmement embarrassé avait renseigné à cet égard l'ambassadeur prussien de Goltz et l'avait chargé d'exprimer ses regrets à la cour de Berlin. L'irritation de Montmorin était d'autant plus vive que le prince Henri, si outrageusement maltraité dans les dépêches de Mirabeau, était justement à cette époque l'hôte de la capitale française. Le prince d'ailleurs prit la chose avec beaucoup de sang-froid. Il calma Luchet, désespéré d'avoir été en quelque sorte la cause de ce scandale pour son prince, en lui faisant faire la connaissance de Mirabeau, et il donna

[1] Il y a cependant un éloge funèbre de M. de Mirabeau, prononcé le jour de ses funérailles dans l'église Saint-Eustache, etc. 1791, par Cérutti. On y trouve, p. 11, une allusion aux « actions moins pures » et « aux égarements » du défunt.

[2] *Histoire secrète de la Cour de Berlin*, ou *Correspondance d'un voyageur français depuis le* 5 *juillet* 1786, *jusqu'au* 19 *janvier* 1787. Ouvrage posthume, 1789, cf. une traduction allemande « Cölln chez Peter Sandhof, 1789, » Réfutation de Posselt : *Ueber Mirabeau's Histoire secrète*, etc. Carlsruhe, Schmieder, 1789. Trenck, *Examen politique et critique d'un ouvrage intitulé Histoire secrète*, etc. s.d. Berlin, cf. traduction allemande : *Trenk contra Mirabeau Leipzig*, 1789 ; ainsi que Zimmermann, *Fragmente ueber Friedrich den Grossen*, 1790.

l'ordre d'acheter un grand nombre d'exemplaires de l'ouvrage pour en faire présent à ses amis.

A Berlin on prit autrement la chose. L'ouvrage sur la *Monarchie prussienne* avait déjà causé une grande irritation; tout le monde en effet ne partageait pas l'opinion de Dohm, qui trouvait que dans cet écrit « il y était exposé nombre d'importantes et justes remarques et cela franchement, remarques qui, sans faire oublier qu'elles étaient mêlées à maintes erreurs, gardaient leur valeur intrinsèque. » La critique allemande en général traita la question avec calme. Le comte Hertzberg, dans un discours prononcé devant ses collègues de l'académie de Berlin, compara l'auteur à « un de ces Arétins de nos jours qui se servent de leur plume vendue pour usurper le nom et la mission sacrée de l'historien. » Mais on dut se sentir profondément blessé en haut lieu des révélations vraies ou fausses de l'*Histoire secrète*. Le roi, assure d'Esterno, était hors de lui et s'écria : « Ah! c'est ainsi qu'agissent les Français qui voyagent dans mes États! » : ce qui dément l'assertion produite plus tard, et selon laquelle depuis longtemps on aurait connu à Berlin le chiffre de Mirabeau. Les ministres Hertzberg et Finkenstein exprimèrent à Goltz leur surprise de ce que le gouvernement français ne sût pas empêcher l'impression de tels écrits alors que l'on maintenait cependant avec tant de sévérité la censure contre les livres étrangers. Montmorin promit la suppression du libelle et la punition du vendeur, comme celle de l'imprimeur, s'il était établi qu'il vivait à Paris. Quant à Mirabeau, le ministre expliqua que s'il n'était pas en Provence, on ne se soucierait guère des clameurs et qu'en vertu d'une lettre de cachet on le mettrait en lieu sûr. Finkenstein et Hertzberg se contentèrent de ces explications et exprimèrent le désir qu'on ne laissât pas davantage impuni un homme

« qui attaque tout ce qu'il y a de plus respectable en Europe comme un chien enragé. »

On ne mit cependant, trois semaines durant, aucun empêchement à la vente clandestine de l'ouvrage, ce qui, au jugement de l'ambassadeur d'Autriche, montrait d'une façon évidente la faiblesse du ministère. A la fin de janvier Louis XVI remit lui-même le livre à l'avocat général pour le dénoncer au Parlement, et, le 10 février, sur une décision de cette cour de justice, l'ouvrage fut brûlé par la main du bourreau ; mais déjà de nombreux exemplaires en avaient été mis à l'abri. L' « honneur national » était « ainsi vengé » au dire du *Mercure de France*. A Berlin cependant on fut aussi peu content de ce résultat que de la teneur de la dénonciation. Lejay ne fut pas inquiété, et Mirabeau fut laissé tout aussi tranquille[1].

Celui-ci cependant s'efforça, par un artifice qui lui était familier, de décliner toute responsabilité. Il fallait sauver les apparences et répondre aux mordants pamphlets et aux articles irrités des journaux que ses adversaires politiques, profitant de l'occasion, déchaînaient contre lui[2]. Le *Journal de Paris* publia le 22 février une lettre de Mirabeau datée d'Aix, le 11

[1] Dépêches de Goltz, 1789, janvier 16, 23, 30, fév. 6, 13, 16. Instructions à Goltz, 1789, janv. 30 févr. 3, 9, 23, 27. *Arch. de Berlin*. Mercy à Kaunitz, 1789, 4 fév. *Arch. de Vienne*, imprimé dans ARNETH ET FLAMMERMONT, *Correspondance du comte de Mercy avec Joseph II et Kaunitz*, Vol. II, 221. THIÉBAULT, *Mes souvenirs de vingt ans de séjour à Berlin*, II, 19, seq. LUCHET, *Mémoires pour servir à l'histoire de l'année* 1789, Paris, 1790, I, 67. *Vie privée, etc. du Prince Henri*. Paris, 1809, p. 264-265. GRIMM, *Correspondance littéraire*, XV, 392-394.

[2] On peut citer par exemple la *Correspondance entre le diable et M. le comte de Mirabeau*, 1789, 30 pages, *Bibl. nat.* L. 39 b. 1449. *Du comte de Mirabeau, de ses ouvrages et entr'autres contre la cour de Berlin*, etc. A Aix, en Provence, et se trouve à Paris chez M[me] Néhrat (sic ! « l'illustre dame Néhrat » est couverte de railleries, p. 40), rue de Richelieu, Grand Hôtel de la Chine, 1789. 54 pages, Bibl. de la ville de Paris, 8626, *Journal de Paris*, 28 janv. 1789.

du même mois, et adressée à la direction. Mirabeau n'y niait pas complètement que les rapports de Berlin fussent de lui, mais il donnait à entendre qu'ils étaient « mutilés, falsifiés, empoisonnés » ; il ne pouvait, disait-il, se former un exact et minutieux jugement de cette œuvre, n'en ayant reçu aucun exemplaire à Aix. Il écrivit de même à De Comps une lettre destinée à être publiée. « Il est évident que se sont les gens qui ne veulent pas me voir prendre place aux États Généraux, qui ont ourdi cette intrigue. » Il joua la même comédie vis-à-vis de Mauvillon, qui l'avait récemment défendu contre l'accusation d'avoir composé la préface et les notes de la traduction d'un ouvrage beaucoup lu, ayant pour titre « Lettres secrètes sur la constitution prussienne depuis l'avènement au trône de Frédéric-Guillaume II[1]. » Mirabeau sans doute eût été enchanté que Mauvillon se fût conduit de même à l'égard de « l'Histoire secrète » : « Au demeurant, lui fit-il savoir, on dit l'ouvrage bon, je ne l'ai point encore lu. »

Ces lignes n'étaient déjà plus écrites en Provence. Mirabeau était arrivé à Paris la veille du jour où sa déclaration avait été publiée dans le journal. Il n'osa pas cependant séjourner dans la capitale ; il se tint caché une semaine dans un village sur les rives de la Marne. Il entra, selon toute apparence, en rapports avec Montmorin, par l'intermédiaire de Biron : entre eux il fut non seulement question de l'*Histoire sécrète de la cour de Berlin*, mais aussi de la correspondance avec Cérutti ; Mirabeau offrit d'ailleurs de fournir dans une entrevue des nouvelles sur l'état de la Provence. Le ministre lui fit transmettre par Biron une réponse négative en ajoutant que son devoir était de poursuivre et de

[1] *Berliner Monatsschrift*, XIII, 168-170, cf. de même 380-395, pour la polémique de Gedike et Biester contre Zimmermann.

punir l'éditeur des dépêches de Berlin. Ce fut sa seule réponse à l'effronterie de Mirabeau. Celui-ci, il est vrai, a soutenu que Montmorin avait voulu le faire passer sur un vaisseau et conduire aux Indes. Les assertions du ministre confirment qu'il l'aurait volontiers éloigné par la force ; mais les temps n'étaient plus où l'on pouvait oser un tel acte. Montmorin l'avouait en soupirant à l'ambassadeur prussien ; il lui disait aussi que par haine contre Necker le Parlement de Paris était à un tel point oublieux de son devoir que toutes les démarches du ministère, afin d'établir que l'ouvrage avait pour auteur Mirabeau, devaient échouer contre la mauvaise volonté de la magistrature[1].

Mirabeau n'avait donc rien à redouter, mais il n'avait rien non plus à espérer désormais de Montmorin. Il en fut de même avec Talleyrand, qui ne put surmonter son dépit et faire bon visage à ce jeu perfide, comme le fit Biron, le second des correspondants, tous deux reconnaissables, auxquels étaient adressés les rapports de Berlin. L'amitié qui unissait ce couple disparate, Talleyrand et Mirabeau, avait été déjà plusieurs fois assombrie par de noirs nuages. Le souple Talleyrand avait souvent joué le rôle de prédicateur des convenances. L'indomptable Mirabeau avait eu l'occasion, dans une lettre confidentielle, de parler de ses manières de courtisan et de sa perfidie ; il avait esquissé en quelques traits le caractère de celui qui plus tard devait être le grand dignitaire de la France : « Pour de

[1] Bacourt, I, 79, 239. *Dépêches de Goltz*, 1789, 13, 19, 30 mars : « Jamais, ajouta le ministre, le Roi et son conseil n'ont tant désiré de terminer une affaire si odieuse par une lettre de cachet, mais vous en voyez vous-même l'impossibilité dans le temps actuel de l'agitation des esprits. » 27 nov. « En me parlant des dernières séances de l'Assemblée nationale il (Montmorin) me rappela le désir qu'il avait eu dans le temps d'éloigner le comte de Mirabeau en juste punition des horreurs commises contre les plus grands princes de l'Europe. » *Archives de Berlin.*

l'argent il a vendu son honneur et son ami; pour de l'argent il vendrait son âme et aurait raison, car il troquerait son fumier contre de l'or[1]. » Plus tard Napoléon ne portait pas sur Talleyrand un autre jugement. Talleyrand ne s'exprima peut-être pas avec autant de violence lorsqu'il apprit ce que Mirabeau avait troqué contre de l'or, mais il rompit avec lui. La petite histoire de Mme Lejay ne put réussir auprès de lui. Il ne se laissa pas désarmer après les élections, lorsque Mirabeau, par l'intermédiaire de Biron, l'adjura d'oublier « les petites convéniences des coteries » et de mettre au-dessus « les grandes affaires nationales. » Dans l'Assemblée nationale il lutta presque toujours à ses côtés, épaule contre épaule, mais il ne lui pardonna que lorsque l'aile de la mort l'eut touché.

Si quelque chose put consoler Mirabeau de la légitime rancune de Talleyrand, ce fut l'accueil triomphal qu'on lui fit à son retour en Provence. Il vit par lui-même que les récents événements ne lui avaient fait aucun tort. Le Tiers État le salua avec enthousiasme, comme lui appartenant. Le 5 mars, dans la petite ville de Lambesc, on voulut dételer sa voiture. Des artisans d'Aix vinrent au-devant de lui avec des fleurs. A Aix même, on fit des ovations sans fin devant la maison de l'avocat Jaubert, chez qui il dîna. Le lendemain arriva une députation de Marseille; un groupe de paysans le conduisit chez la femme de Mirabeau et lui donna à entendre en bon provençal: « Aquo es une trop belle race, serie pena que manqué ». A Marseille, où Mirabeau se rendit le 18 mars, l'enthousiasme de cette population démonstrative et exubérante atteignit les dernières limites. On orna la demeure de Mirabeau de tous les pavillons des vaisseaux qui se trouvaient dans

[1] De Loménie, IV, 15. Cf. des lettres de Mirabeau adressées à Biron, sans date, et celle du 21 avril 1789.

le port, et des milliers de citoyens l'accompagnèrent au théâtre, où on le couronna. Il prit place dans une loge entre deux dames, dont l'une, la tante de M. Thiers, à sa question, si la pièce du « Bourgeois Gentilhomme » lui plaisait, répondit avec à propos : « Ce qui nous plaît surtout c'est d'être assises à côté du gentilhomme bourgeois ». Le lendemain Mirabeau fut escorté par des centaines de voitures et de cavaliers. A la limite du territoire de Marseille, l'avocat Bremont lui adressa un discours d'adieu où il était question de la « haine éternelle qui s'attacherait aux ennemis du bourgeois héros », ainsi que de « l'Ami des hommes » qui continuerait à vivre dans la personne de son fils. Les habitants d'Aix, qui venaient à la rencontre du « défenseur de la nation provençale » tinrent à leur tour un discours non moins pathétique et, comme les jeunes Marseillais ne voulaient pas se séparer de leur idole, on entra tous ensemble à Aix, à la lumière des torches. Pendant toute la nuit il y eut de joyeuses sérénades, avec le concours des musiques militaires, que le commandant de Caraman mit à la disposition du public : le jour suivant eut lieu un fraternel banquet.

Les adversaires de Mirabeau ont prétendu qu'il avait en Provence excité l'opinion en sa faveur par un moyen peu honnête, en ayant à sa solde toute « une troupe de faiseurs », lesquels exagéraient dans leurs rapports son succès, si même ces rapports, cornés partout, n'étaient pas inventés de toutes pièces [1]. Il est certain que Mirabeau était maître dans l'art de faire parler de lui. Discours, lettres, avis : tout ce qui, pendant la lutte électorale, vint de lui ou lui fut adressé, fut aussitôt livré à l'impression, si cela pouvait lui être

[1] Par exemple, avec des allusions assez certaines à quelques personnalités dans le pamphlet intitulé : *Précis de la vie* ou *Confession générale du comte de Mirabeau*, etc. à Maroc. Prix Rien, MDCCLXXXIX. Page 16.

utile. Il tint au courant de ses succès des amis proches ou éloignés pour s'en faire des trompettes de gloire. Un de ceux qui lui servirent le plus fut Luchet. L'ancien serviteur du prince Henri crut pouvoir calmer complètement sa conscience par une déclaration publique de Mirabeau, touchant l'histoire secrète de la cour de Berlin, et lui rendit, comme journaliste spécial, les plus utiles services. Mais les grands triomphes dont se glorifiait Mirabeau sont constatés par trop de témoignages irrécusables pour que l'on puisse mettre en doute qu'il ait alors été l'homme le plus populaire de la Provence [1].

Il sentait sa puissance, mais ce ne fut que rarement qu'il succomba à la tentation d'en abuser. Le 13 mars il avait déjà publié sur les prochaines élections une brochure où il recommandait vivement à ses concitoyens d'obéir de bonne volonté aux ordres du roi. Jusqu'alors le Tiers, et Mirabeau avec lui, avait avec passion réclamé la convocation d'une grande assemblée des vrais représentants des trois ordres, lesquels auraient à nommer les députés de toute la province aux États Généraux. Il n'avait pas été tenu compte de ce vœu lorsqu'on avait décidé que le règlement général des élections promulgué le 24 janvier serait aussi appliqué en Provence. D'après ce règlement on convoqua les trois ordres pour élire, dans les baillages ou dans les sénéchaussées, leurs délégués : à côté des membres du haut clergé votèrent les curés ; à côté des nobles possédant fief, ceux qui n'en possédaient pas ;

[1] LUCHET. *Mémoires pour servir à l'histoire de l'année* 1789, I, 140, 157 seq. Malheureusement, Luchet n'a pas donné suite au dessein dont il est parlé dans l'écrit, intitulé « *Mirabeau jugé par ses amis et par ses ennemis*, Paris, Couvet 179 . Bibliothèque nat. L. 27 n 14256, p. 97. « Le public apprendra avec plaisir que cet écrivain distingué et observateur tra va ile en ce moment à un grand ouvrage sur Mirabeau, etc. » Dans l'ouvrage précité de Luchet, on trouve p. 1 à 11, la « Notice historique de M. de Mirabeau lue au Lycée le 11 avril 1791. »

pour le Tiers État le droit de vote fut presque général, quoique indirect et très diversement réparti. C'était la première fois que pouvaient faire entendre leur voix les grandes masses populaires réputées jusqu'ici patientes et silencieuses. Par les cahiers que reçurent les députés on apprit combien étaient nombreuses les plaintes élevées contre « l'ancien régime ».

Il est facile de comprendre qu'en Provence comme ailleurs nombre de privilégiés condamnèrent le règlement des élections. Les nobles possédant fief menacèrent le gouvernement d'une révolte ouverte. Dans le Tiers État aussi la joie ne fut pas générale : on avait conçu l'espérance que la Provence entière serait considérée comme un seul corps électoral et non pas morcelée en petites circonscriptions électorales détachées. La division même des circonscriptions, les divers degrés des collèges électoraux, le tort causé à la population des villes et maints autres détails furent objets de blâme. Mais à tout prendre, le Tiers eut lieu d'être content du résultat obtenu. Ce fut ce que Mirabeau lui démontra. En cette occasion, parlant non pas comme « Provençal » mais comme « véritable Français », il rendit hommage à l'esprit dans lequel avait été conçu le règlement, notant d'ailleurs les défauts dont quelques-uns pouvaient être atténués dans l'exécution. Il tut le nom de Necker pour ne parler que du roi. « Obéissons parce que tous les bons citoyens ont reconnu que le roi est le convocateur naturel et le législateur provisoire des États Généraux... obéissons par respect pour la loi, par reconnaissance pour les intentions du monarque. »

Les hauts fonctionnaires de la province durent être fort reconnaissants à Mirabeau de telles paroles, d'autant plus que les temps devenaient difficiles ; mais ils se méfiaient de lui et craignaient son crédit toujours croissant. Le commandant de Caraman, parent éloigné des Mirabeau, estima qu'il était de son de-

voir de l'avertir amicalement que des scènes bruyantes comme celles de Marseille ne pouvaient qu'augmenter une « effervescence affligeante. » Aussitôt Mirabeau lui répondit assez vertement par l'énumération « des vraies causes de l'effervescence affligeante », au nombre desquelles il comptait « l'outrecuidance et la méchanceté des privilégiés », la coupable complaisance des commissaires royaux pour leur « rébellion », la crainte causée par les rassemblements de troupes, et surtout « la faim du peuple, » qui reprochait aux autorités de voler les grains depuis quarante ans.

Livrer aussitôt cet échange de lettres à la publicité ne pouvait diminuer en rien l'effervescence des esprits, mais il est indéniable que la misère était devenue extrême en Provence et que le système alors en vigueur du droit de piquet, comme celui du monopole de la viande, avait causé de grands abus, qui maintenant se faisaient doublement sentir. Déjà dans l'été de 1788 la misère avait été grande ; vint ensuite un hiver rigoureux. Depuis le commencement de novembre jusqu'au commencement de janvier le mistral souffla ; la neige ne tomba pas assez dense pour protéger la végétation contre la gelée : à l'entrée du grand froid nombre de plantations d'oliviers et d'orangers périrent. Beaucoup de gens avaient ainsi perdu leur bien et ne pouvaient plus gagner leur pain quotidien. Un soulèvement de paysans et de gens du peuple, qui survint à Manosque, le 14 mars, et auquel Mirabeau faisait allusion dans sa lettre à Caraman, fut le premier indice des troubles qui se préparaient.

Le 23 mars l'émeute se déchaîna à Marseille, où depuis des semaines agissaient à la fois l'excitation politique et les souffrances matérielles. Dans les réunions d'électeurs où l'on travaillait à rédiger en cahiers les griefs qu'avaient à faire valoir les artisans, les cabaretiers, les matelots, les boutiquiers, les vignerons, tout ce qui irri-

tait la multitude était mis sur le tapis. Les impôts, atteignant les choses les plus nécessaires à la vie, étaient le principal sujet des plaintes : on accusait l'association capitaliste, à laquelle avaient été affermés ces impôts, de s'entendre avec les intendants et les chefs de la municipalité pour empocher un gain frauduleux. La maison du directeur général de cette association fut attaquée ; une forte diminution des prix du pain et de la viande fut arrachée aux autorités municipales, et ces fonctionnaires eux-mêmes, haïs du peuple, furent menacés. Sur le soir Caraman parut ; il se fit écouter de la multitude et crut pouvoir retourner tranquille à Aix. Mais, dans la nuit et le lendemain, l'émeute recommença avec une violence nouvelle, et toute la canaille étrangère, composée de vagabonds et de matelots, y prit part. Les émeutiers menacèrent d'ouvrir les portes des prisons et de piller les magasins. Comme la police était tout à fait insuffisante et qu'on n'osait faire avancer les troupes de ligne en garnison dans les forts, la pensée vint de former une garde civique. L'idée trouva le plus chaleureux accueil et Marseille offrit le premier exemple de l'organisation d'une garde nationale.

Cette mesure pouvait cependant ne pas suffire à prévenir de nouveaux troubles. On avait besoin d'un homme doué d'une forte volonté, d'un talent oratoire et d'une popularité incontestée. Personne plus que Mirabeau n'était en possession de toutes ces qualités. Il n'hésita pas à réparer le mal qu'avait causé la publication irritante de son échange de lettres avec Caraman. Encouragé même par celui-ci « à faire ce que son cœur et son pouvoir lui dicteraient », il accourut dans la ville soulevée, il y joua avec une assurance géniale le rôle d'intendant et de commandant, veillant à l'exécution des mesures de précaution qui avaient été prises. Il fit plus. Dans un « Avis au peuple de Marseille », vrai chef-d'œuvre d'exposé populaire, il expliqua les causes de la

disette, combattit et surmonta la défiance qui ne distinguait pas entre la faute des individus et la force des circonstances. Il insista vivement pour qu'on renonçât à une diminution de prix exagérée, si l'on ne voulait pas charger le budget de la ville d'une façon déplorable et éloigner les marchands étrangers. Il termina son écrit par un nouvel appel au loyalisme de ses concitoyens : « Votre exemple mettra la paix partout : les Marseillais sont de bien braves gens ; le roi le saura, ce bon roi qu'il ne faut pas affliger, ce bon roi que nous invoquons sans cesse. » Affiché au coin des rues et distribué dans les maisons, ce discours prépara favorablement le terrain pour les décisions du conseil municipal dont l'autorité s'était raffermie, décisions qui furent rendues le 26 mars et qui s'inspiraient des mêmes tendances.

Pendant ce temps Mirabeau était rappelé à Aix par un courrier de Caraman. La journée du 25 mars s'y était passée encore plus mal qu'à Marseille. On avait assiégé l'hôtel de ville, lancé des pierres contre le commandant et sa suite ; des coups de fusil avaient été tirés ; on avait expulsé le premier consul, pillé le magasin à grains : tout cela était arrivé sans que Caraman, blessé lui-même dans la bagarre, eût osé requérir la force armée placée sous ses ordres. Aussitôt que Mirabeau fût arrivé le commandant de la province lui donna sans réserve pleins pouvoirs. Accouru de bon matin à cheval, Mirabeau prit ses mesures, réclama la formation d'une garde nationale sur le modèle de celle de Marseille, apaisa le peuple dans la ville et dispersa les troupes de paysans ; il ne rentra à Marseille que lorsque le plus grand danger parut passé[1].

[1] *Lettre d'un citoyen de Marseille à un de ses amis sur M. de Mirabeau et l'abbé Raynal.* Cf. De Loménie, VI, 220. — *Réponse d'un bourgeois de Paris à M. le comte de Mirabeau*, etc., dans Luchet. *Histoire de l'année 1789*, II, 23 seq.

C'est au milieu de l'impression produite par ces événements, faible partie du spectacle qu'offrait alors dans la France entière la dissolution de l'ancien régime, qu'eurent lieu les élections. Mirabeau pouvait espérer d'être élu par le Tiers État à la fois aux deux sièges d'Aix et de Marseille. Ses chances de succès étaient cependant moins grandes dans cette dernière ville, quoiqu'il eût recommandé lui-même sa candidature aux Marseillais sous le voile de l'anonyme. Dans cette puissante ville commerçante il avait trouvé une violente opposition entre la haute bourgeoisie et le grand commerce d'une part, et les corporations et les habitants des faubourgs de l'autre. Lors des troubles qui s'étaient produits à l'occasion de la formation des collèges électoraux, ces deux partis en étaient venus à une lutte violente dans laquelle Mirabeau s'était engagé [1]. Sans s'éloigner du deuxième groupe, il avait tenté cependant de se réconcilier avec le premier, où il comptait nombre d'adversaires ; mais cette manœuvre n'avait réussi qu'imparfaitement. Maint électeur pouvait estimer beaucoup ses talents, mais priser moins son caractère. Dans la réunion générale électorale de la sénéchaussée, il ne fut choisi, dans la nuit du 4 au 5 avril, que comme le quatrième député du Tiers. Encore ce résultat ne fut-il obtenu qu'au troisième tour de scrutin et sous la pression des menaces proférées par la jeunesse enthousiaste, qui entourait le couvent des Carmélites où s'effectuait le vote.

En même temps avaient lieu les élections d'Aix. Mirabeau était accouru pour prendre part, comme membre de la noblesse, à la rédaction des cahiers et pour préparer sa propre élection. Il pouvait être sûr du Tiers État, même si un homme comme Portalis lui

[1] Guibal, I, 193.

refusait son appui [1]. Lors de la rédaction du cahier général du Tiers, on entendit glorifier, dans le cahier spécial de la paroisse de Mirabeau, « l'Ami du peuple » à côté de « l'Ami des hommes. » Placés sous l'autorité de tels seigneurs les paysans s'excusaient presque de laisser encore échapper des plaintes sur la « tyrannie de la féodalité », qu'ils ne négligeaient cependant pas de décrire en détail [2]. L'« Ami du peuple » tant prisé par eux, le seul de son ordre qui eût parlé pour le Tiers, fut élu, le 6 avril au soir, le premier des quatre députés et avec une grande majorité. Jusqu'à ce moment il avait hésité à répondre aux Marseillais, qui s'étaient bien gardés de lui divulguer les détails des circonstances dans lesquelles s'était fait son élection ; il les avait assurés de sa reconnaissance en ajoutant que, par déférence pour Marseille, il ne s'était pas encore décidé pour Aix, et il avait obtenu qu'on lui communiquât le procès-verbal de l'élection. Lorsqu'il en eût pris connaissance il ne put hésiter dans son choix. Il opta pour Aix et s'expliqua au sujet de sa détermination dans une longue lettre adressée aux commissaires du Tiers État à Marseille; afin de justifier son refus il accumula toutes sortes de raisons fort honorables pour ses électeurs, mais il sut taire ses vrais motifs. Une pathétique lettre d'adieu écrite par lui à la vieille et glorieuse cité de Marseille, « asile de la liberté » et l'octroi du droit de cité qui lui fut fait par le conseil municipal de Marseille, terminèrent cet épisode du rôle de Mirabeau en Provence [3].

[1] Guibal, I, 280, d'après les *Extraits des mémoires du comte de Portalis.* Séances et travaux de l'académie des sciences, etc. XLVIII, 379-381. — Lettre de Portalis datée du 12 avril 1789, chez Charavay: *Revue des documents historiques*, janvier, fév. 1881.

[2] *Arch. parl.* VI, 355.

[3] Cf. La lettre de remerciement de Mirabeau aux Marseillais, lettre intéressante au plus haut degré, datée du 9 mai 1789 ; extraite de la bibliothèque de Marseille et communiquée par Guibal, I, p. 309, 310.

Ce rôle avait ajouté tant d'éclat à son nom que, deux semaines plus tard, le poète provençal, Le Blanc, dans sa tragédie de « la Liberté ou Marseille sauvée » jugea à propos de glorifier, devant le public parisien, dans un Riquetti du XVIe siècle, celui du XVIIIe siècle [1].

Une fois encore Mirabeau rentra en triomphateur dans l'Assemblée provinciale, qui reprit ses séances le 10 avril après une suspension de plusieurs semaines. Il en profita pour faire renouveler solennellement par la noblesse une déclaration de renoncement à ses privilèges financiers. Il revint triomphant à Paris, où peu de temps auparavant il avait dû craindre pour sa sûreté. Il cessa dès lors de se contraindre vis-à-vis de Montmorin. Jusqu'à son retour il avait ignoré la lettre datée de février et remplie de menaces, par laquelle le ministre l'éconduisait, et même il avait continué ses communications sur l'état de la Provence, ce qui ne pouvait en aucun cas lui nuire [2]. Il fit alors savoir au ministre que Biron lui avait transmis cette lettre, lui retourna fièrement toutes ses menaces et termina de son côté par quelques phrases, qui font bien voir comment, élu du peuple, il comprenait sa situation vis-à-vis de ministres qui s'appelaient Montmorin ou Necker. « Eh bien! monsieur le comte, comme homme privé, j'accepte, quoique à regret, l'honneur de la prescription que vous m'imposez, par dévotion à un saint pour qui vous n'avez pas toujours eu tant de ferveur. Comme homme public que je suis devenu depuis que votre lettre est écrite, je déclare au ministre du roi, que si jamais, pour l'intérêt de mes com-

[1] De Loménie, IV, 246.

[2] « Je me serais gardé de vous fatiguer des paquets que je vous ai fait passer de Provence. » On n'a malheureusement rien pu découvrir de ces rapports. Bardoux, qui, à propos de son étude sur Mme de Beaumont, 1885 (*Revue des Deux Mondes*, 1885), s'est servi des papiers de Montmorin, n'en fait aucunement mention.

[illegible] [illegible] de lui demander une audience, je [illegible] [illegible] si je croyais que loin d'avoir besoin de la solliciter, je ne l'attendrais pas même [illegible]. »

Mirabeau [illegible] au but. Après tant d'années de misère, d'humiliations, de luttes, l'arène lui était ouverte ; il s'agissait d'y prouver que le talent lui aussi est une puissance. L'espèce de talent qui a le plus de valeur dans ces luttes parlementaires lui était propre au plus haut degré. C'est que de bonne heure il avait formé son génie dans l'adversité, sans cesse lancé à travers de nombreuses aventures et de nombreux dangers, toujours en relation avec des hommes de tous les pays pour toutes sortes d'affaires soit particulières, soit étrangères. La nature ainsi que les vicissitudes de sa vie aventureuse avaient fait de lui un orateur. Il excita à la résistance les Hessois vendus à Amsterdam, combattit du donjon de Vincennes pour sa propre liberté, se défendit à Aix et à Pontarlier dans des procès désespérés, joua un rôle à Paris, à Londres et Berlin, soit en libre publiciste, soit à la solde du gouvernement, et fit éclater son éloquence retentissante au milieu des troubles de la Provence : et toujours il usa des artifices de la rhétorique. Les défauts même que le lecteur pouvait critiquer chez l'écrivain, devaient du haut de la tribune faire une immense impression sur une tumultueuse assemblée composée de plus d'un millier d'hommes. Il s'agissait maintenant de savoir si au talent s'ajouterait le caractère, si on trouverait dans l'orateur l'étoffe d'un homme d'État.

APPENDICE

I

(Cf. p. 114).

Lettre de la mère de Mirabeau au Ministre Malesherbes, 25 janvier 1776.

Archives nationales K. 164. 2, 27. (L'orthographie est celle de l'original).

Ce 25 janvier 1776 au dame de la trinité rue de reuilly faubourg St-Antoine.

J'ai l'honneur de vous envoyer un mémoir Monsieur qui vous donnera la connoissance de la situattion de mon fils. Sont pere aussi severe envers luy qui sest montré injuste envers moy luy fait expier depuis dix ans des fauts quil méritoit dautant plus dindulguer quelle nont eue pour objet quunne dissipattion dargent assez commune aux enfant de son age et de son estat.

Je me joins a luy Monsieur pour réclamer votre justice et voter bontez bien persuadée que les prières dune meer accablée du malheur de son fils sont fait pour toucher un cœur juste et genereux comme le voter j'attend un mot de reponce pour adoucir mes maux ne doutez pas de ma reconnaissance et du respectueux attachement avec lequels j'ay l'honneur dester Monsieur voter tres humble et tres obbeissante servante.

Vassan marquise de Mirabeau.

II

(Cf. p. 116).

Mémoire contre une lettre de cachet.

Archives nationales K. 164, 2, 29 (Exceptée la souscription écrit de la main d'un copiste).

L'on sait avec quelle facilité malheureuse la liberté des sujets a été enchaînée sous le feu Roi. Si le comte de Mirabeau n'a pas réclamé ce bien précieux sous un Roi et un ministre citoyens, c'est qu'il avait à rendre publique l'injustice d'un père, c'est qu'il avait à démontrer qu'un homme qui a pris ce titre solennel d'ami des hommes était l'ennemi juré de sa femme et de ses enfants, c'est qu'enfin il était arrêté par les scrupules de la piété filiale, scrupules si puissants sur une âme honnête et sensible. Mais monsieur le marquis de Mirabeau cherchant à perpétuer les chaînes de son fils, qui a connu par lui toutes les prisons d'État, et ce fils voyant consumer dans un obscur esclavage une jeunesse qui peut être utile à la patrie, se voyant privé des droits de père après avoir acquis ceux d'époux avec le consentement du sien, il supplie M. de Malesherbes, au nom de l'intérêt bienfaisant qu'il prend à la liberté des citoyens, d'obtenir de Sa Majesté la levée de la lettre de cachet sollicitée contre le comte de Mirabeau afin qu'il puisse continuer ses services et reprendre ses devoirs sacrés de père et d'époux.

Vassan marquise de Mirabeau
mere du comte de Mirabeau.

III

(Cf. p. 123).

Mémoire signé du père de Mirabeau, de son oncle, de M. de Marignane et de M. de Valbelle, adressé au Ministre Malesherbes. De la fin de mars ou du commencement d'avril 1776.

Archives nationales K. 164, 2, 92. (Exceptées les souscriptions de la main d'un copiste).

On accuse le Ministre auquel j'ai l'honneur d'adresser ce mémoire d'avoir dit que dans le plus grand nombre d'affaires qu'il

avait vu de père au fils, c'étaient presque toujours les pères qui avaient tort. J'ignore si l'habitude des tribunaux et des affaires d'intérêt qui démasquent bien des misérables, si l'habitation d'une ville corrompue par le concours des lois pécuniaires, des ressources, des usages et des mœurs justifient ici cette manière de voir, mais je n'ai rien de commun avec tout cela.

Je suis né en pays soumis à la loi du droit écrit dont les constitutions principales portent sur la puissance paternelle, elle y est fort grande et bien que ce soit matière à scandale, cette loi salutaire y maintient les maisons et les mœurs. Si les affaires, la situation des biens dotaux qui sont entrés dans ma famille, et l'impulsion forcée donnée de mon temps à tous les notables par le gouvernement m'ont fait habiter ici, je n'en ai contracté ni les principes ni les usages. Quarante ans d'une vie connue aux mêmes lieux et comme chef et père de famille, quarante ans passés sans reproche, sont mes témoins que je préfère à la célébrité et aux marques générales d'estime dont toute l'Europe m'a honorée.

Mais tel homme peut avoir et mériter une réputation au dehors qui n'est pas de même au dedans de sa maison. Voici le témoignage des faits relativement aux miens. Ma mère âgée de 60 ans a bien voulu s'expatrier pour me suivre quand j'ai transporté ma maison dans ce pays-ci et y a demeuré 25 ans. Ma belle-sœur, dame allemande et femme d'un frère qui avait retiré et consommé sa légitime, a trouvé un asile honorable chez moi et y a été 11 ans et jusqu'à sa mort. Mon frère le Bailli, riche des bienfaits de son ordre et indépendant, veut bien faire avec moi maison commune. J'ai élevé une nombreuse famille, et il me reste cinq enfants que j'ai tous établis plus avantageusement qu'il n'appartenait à ma fortune et cela dès leur première jeunesse. J'ai maintenant dans ma maison le marquis du Saillant mon gendre et sa femme qui me sont bons enfants, ma belle-fille que sa famille a bien voulu me confier dans la catastrophe de son ménage. J'entretiens son fils, je lui paye sa pension à elle et celle de son mari, tandis que tous leurs revenus sont saisis par une multitude de créanciers ; voilà mes faits domestiques que je n'aurais pas cru devoir être obligé de déduire, passé l'âge de 60 ans.

A l'égard du pauvre fol vis-à-vis duquel je me trouve aujourd'hui comme compromis, voici ma conduite. Craignant sur toute chose de laisser derrière moi quelque reproche, si les choses au futur tournaient mal, je trouvai l'occasion d'un homme de mérite qu'un revers de fortune obligeait à se placer, je le pris lui, sa femme, deux enfants et un domestique dans ma maison, lui donnai 1200 livres d'appointements, état bien au dessus de ce que je pouvais faire, et le chargeai de mon fils qui n'avait encore que 4 ans et demi, il y a perdu ses peines près de 11 ans, et quand il y renonça, je donnai à cet honnête homme 12000 livres de retraite.

L'enfant n'avait que 7 ans que j'étais en correspondance avec le père Ioubert, supérieur des Théatins et prédicateur du Roy, homme d'esprit et de mérite que je lui avais donné pour confesseur, et qui malheureusement me fit les mêmes pronostiques que l'autre.

Comme les fougues si étranges et les vices de cet enfant paraissaient venir d'un travers d'esprit ; on me conseilla pour lui la géométrie, un maître nommé le Sr. Fleury, se chargea de le garder et redresser, on le lui amenait et le reprenait pour les repas, bientôt il y renonça et déclara comme les autres le caractère incurable.

Le voulant débourrer et risquer parmi des camarades, je le recommandai aux salles d'un maître d'armes distingué nommé Monet. Cet homme flatté de la confiance y fit de son mieux mais, poussé par le soulèvement universel de la classe, il y renonça pareillement.

Quand son gouverneur se retira, me trouvant d'autant plus engagé de devoir, que le sujet était plus scabreux, et n'osant le risquer à l'académie, je fus jusques à abuser de l'espèce d'ascendant que donne sur les âmes honnêtes le malheur non mérité et engager M. de Sigrais, militaire distingué et membre de l'académie des inscriptions qui habitait alors à Versailles pour le service de sa femme, à prendre ce jeune homme chez lui.

Madame de Sigrais alors première femme de chambre de madame la Dauphine et maintenant de Madame, femme d'une douceur d'ange, et qui joint à beaucoup d'esprit une modestie incomparable, s'y prêta avec bonté disant à son mari : « mon

ami, Dieu ne nous a point donné d'enfants prenons celui de cet honnête homme. » Au bout de 4 mois ils me disent l'un et l'autre, la larme à l'œil, qu'ils pouvaient bien continuer à être les geoliers de mon fils mais non pas en espérer autre chose.

Pressé de débarrasser de si dignes amis, averti par tous les principaux de collèges qui, avec le plus d'égards possibles, me déclarèrent qu'ils se devaient à la totalité des parents et ne pourraient garder mon fils ; je le mis chez Choquard, homme plus hasardeux, qui tenait à la barrière St-Dominique une espèce d'école militaire.

Les haut-le-corps de ce dernier gîte de son enfance ne feraient qu'allonger ceci et le brisement de cœur que me donne ce détail. J'ai mis le reste en précis depuis son entrée au service, dans le mémoire que j'avais donné d'abord pour instruire le ministre des faits.

Pourquoi donc, me dira-t-on, avoir marié un tel sujet ?

J'ai dit qu'il s'était marié lui-même ; que j'avais averti la famille respectable qui semblait pencher pour lui, autant qu'il est permis à un père qui jusques-là avait pourtant tenu son fils, de le décrier. Je le laissai 4 mois dans une ville de peu d'étendue et où les notables de la province sont comme entassés ; ayant passé une vie studieuse et retirée il ne m'appartenait pas de juger en dernier ressort des convenances du monde, je le laissais juger ; je pris d'ailleurs toutes les précautions possibles dans l'acte pour que sa famille ne dépendit de lui qu'au cas qu'il devint raisonnable. Le jeune homme a d'ailleurs beaucoup d'esprit d'intrigue et de malheureux talent, l'on a dit dès longtemps que les mariages sont écrits au ciel et à mon grand étonnement celui-là se fit. Voici pourtant ce que j'ai fait alors pour lui.

Je lui donne 6 000 livres de pension qui devaient augmenter avec ma ferme de 500 livres par an jusqu'à 8 500 livres, je le nomme aux substitutions de ma maison comme j'en avais le droit, et je lui donne l'habitation de mes pères, le château de Mirabeau, maison bien entretenue et bien meublée, qu'il a mise sens dessus dessous. En même temps néanmoins, dans la crainte que la marque extérieure de confiance d'un père qui marie son fils ne trompe quelqu'un, je me liai moi-même par un acte au-

thentique. Les substitutions de ma maison étaient libres, mes pères avaient toujours laissé à leurs successeurs le choix entre leurs enfants mâles, d'ailleurs elles n'étaient point insinuées et ne valaient par conséquent que dans la famille, je pouvais valablement vendre et dénaturer mon bien. Je fis insinuer les substitutions (chose dispendieuse), je les fis publier et afficher à Aix et à Marseille pour que personne n'y fut attrapé. J'ai dit le reste quand j'ai cru devoir au Ministre une instruction sommaire, j'en ai administré les preuves possibles quand il m'a renvoyé à un magistrat que j'estime et honore depuis longtemps ; mais aujourd'hui qu'il semble que je devienne comme compromis, et qu'il faille que je trouve des crimes à mon fils pour qu'il n'échappe pas à la juridiction domestique qu'il déclare son ennemie et à l'autorité souveraine qu'il a bravée, mon cœur se révolte et m'avertit que je ne dois point être le dénonciateur de mon fils aux pieds de son Roi.

Je n'en ai déjà que trop dit et prouvé et je ne veux désormais plus exposer au Ministre que les personnes, les positions et les conséquences de sa décision.

A l'égard des personnes, voici d'une part un père et un oncle irréprochables, un beau père et un proche parent témoins des faits, honorée de la confiance du Roi dans la province, et qui ne sont ni l'un ni l'autre taxés de sévérité, et tous les parents qui s'offrent à signer si on le veut. De l'autre côté le prisonnier qui réclame seul, car à l'égard de la personne qui lui prête son appui le Ministre et le magistrat savent qu'elle ne doit point être comptée.

A l'égard des positions ; voyons quel est en ceci notre intérêt à touts. J'ai marié mon fils, j'ai mis sur sa tête et sur celle de sa postérité la fortune de ma maison. Il n'y a qu'un fils enfant de 2 ans ; en le laissant sortir aujourd'hui, dans six mois il se ferait réclure, mais il aurait fait un autre enfant à sa femme et ma famille en serait plus appuyée. Au lieu de cela si son fils unique venait à mourir, je ne saurais marier mon fils cadet ayant mis mon bien sur la tête de son frère, et ma famille est éteinte. Mon frère à la tête de l'ordre de Malte, en état de faire de grands biens à des cadets, qui sont les enfants d'un bon oncle, renonce à cet espoir et n'avait point lui à répondre des fredaines de

mon fils. Le marquis de Marignane n'a qu'une fille par elle seule, il pouvait espérer à se voir revivre, il a de grands biens; il pourrait adopter un cadet, lui donner son nom et armes, l'élever, l'établir, car il est jeune, et en attendant voir sa fille, aimable, estimable, qu'il aime tenir sà maison. Au lieu de cela il la voue à un veuvage prématuré à un état précaire, toujours exposé, toujours dépendant. Son vœu à cet égard entraîne celui d'un parent et d'un ami qu'on sait n'être point homme à opiner du bonnet sur le fait d'autrui, mais qui connait et a vu sous ses yeux les faits et les caractères.

De l'autre côté est un jeune homme qui demande sa liberté, mais à qui et comment? au Ministre qui ne peut que le livrer à son propre sort et il déclare son père et son beau père, qui seuls pourraient lui en faire un, ses persécuteurs et ses ennemis.

S'il obtient ses fins que devient-il? Il a sur le corps : 1° un décret de prise de corps dans sa province. Cela s'accommodera, dit-on? il faut l'espérer, mais ce ne saurait être qu'en vertu des égards, et des amis de ses parents, car quant à l'affaire en soi, il a attaqué un homme sur son terrain, cet homme a pour témoins ses propres paysans, la plainte est en assassinat : si l'homme qui s'est fait cette affaire est libre d'y adjoindre une défense et des incidents de son estre, il en résultera finalement un arrêt flétrissant au moins. 2° pour 220 000 livres de dettes. Les deux tiers sont usuraires, dit-il? Sans doute mais toutes en lettres de changes et revêtues de toutes les sûretés possibles ; ses parents seuls peuvent arranger tout ce bloc, et si une fois on le tient il n'y a plus d'arrangement. 3° Une sentence d'interdiction prononcée avec toutes les formalités, sur ses réponses etc. et que deviendra-t-il, il vivra sur le terrain des fols et des incendiaires, empruntera, spoliera, enlèvera, il n'en a que trop le malheureux talent, et il lui est impossible de suivre une autre voie.

Mais, dira-t-on, il n'y a pas encore là de quoi mériter la clôture. Je le crois aussi, il a 27 ans, mais depuis l'âge de 18 il a toujours été sous la clôture, et dans le temps de liberté il a fait plus de mal et à plus de gens que d'autres n'en sauraient voir. Dans ses prisons, dans ses exils jamais de paix, jamais d'obéissance, jamais un moment de repos ni pour lui ni pour les autres ; tout le monde est partial est compromis. Ci-devant il a rompu son

ban pour aller se faire une affaire criminelle à 20 lieues de là, aujourd'hui prisonnier sur sa parole il accuse l'homme qui lui donnait cette liberté, qui était le maître de le tenir au château et qui en avait l'ordre ,d'être son rival. Deux familles sont compromises, un prisonnier a des rivaux.

Cependant le mépris des ordres du Roy est manifeste; car il était libre les deux fois qu'il s'est sauvé. S'il doit l'être encore je m'en lave les mains et devant Dieu et devant les hommes, mais je mets sur la conscience du Ministre tous les délits qui en résulteront ; les sujets du Roi, blessés en leur honneur, en leurs biens, en leur vie peut-être ; quand l'autorité tutélaire et souveraine se refuse à appuyer l'autorité domestique reconnue impartiale et équitable, elle sait sans doute où prendre les ressorts propres à veiller sur la tête de chaque individu en particulier. Je m'y résigne donc, mais elle ne pourra refuser un jour à ma vieillesse qui viendra lui demander compte de la prostitution d'un nom qui m'avait été transmis sans tache et que j'avais tâché de conserver tel, son secours pour le dérober du moins à la flétrissure portée par les lois.

En conséquence, nous parents qui connaissons à fond les faits et les personnes, pour et au nom des deux parentés dont nous n'avons pas cru devoir multiplier les signatures, nous prions le Ministre de vouloir bien obtenir du Roi un ordre pour que le comte de Mirabeau soit renfermé au château de Pierre-en-Cise sans qu'on lui laisse aucune correspondance au dehors ni de vive voix ni par écrit, et ce jusques à ce que monsieur son père demande sa liberté.

Le Marquis de Mirabeau.

Covet de Marignane.
Le Comte de Valbelle.
Le Bailli de Mirabeau.

IV

(Cf. p. 124.)

Quatrième Mémoire de Mirabeau dirigé contre son père, adressé au Ministre Malesherbes (16 avril 1776).

Archives nationales, k. 164. 2, 54. (De la main d'un copiste avec des corrections de la main de Mirabeau.)

QUATRIÈME MÉMOIRE

Quelqu'effroi que l'on cherche à m'inspirer en me parlant sans cesse du crédit de mon père, je ne saurais craindre que l'on croie ses assertions sans appel et qu'on ne daigne pas lire ce que j'écris pour ma défense. S'il en était ainsi je ne pourrais qu'avoir tort ou être traité comme ayant tort.

De tous les faits qu'on m'objecte, de toutes les nouvelles plaintes qu'on profère, il n'en est pas une que je n'aie prévue ni faudroyée d'avance.

Mon père prétend que je ne puis rester à Dijon parce qu'une femme de ce pays que j'ai enlevée n'y peut retourner tant que j'y serai.

Cette allégation serait très-sérieuse si chacun des mots qui la composent ne renfermait pas une fausseté.

1° Madame la marquise de Monnier qu'on suppose très liée avec moi n'est pas à Dijon, et n'y doit pas retourner puisqu'elle est auprès de son mari qui habite la Franche-Comté qui ne veut ni quitter cette province ni la faire quitter à son épouse cela est de notoriété publique.

2° Il faut être bien atroce (car il faut appeler une fois les choses par leur nom) pour machiner des inventions telles que l'enlèvement d'une femme de condition actuellement chez son mari malgré son enlèvement, et qui n'a quitté ce mari que pour aller auprès de sa mère et de sa famille au centre de la France tandis qu'elle et son enleveur étaient à deux lieues de la Suisse, j'ai répété jusqu'à trois fois dans mes mémoires ce peu de mots qui suffit pour démontrer qu'on ne peut s'arrêter sérieusement à cette accusation d'enlèvement. Quoi ! j'ai enlevé une femme titrée et je ne suis pas poursuivi criminellement par deux

familles, et celle qui s'est fait enlever vit après cet enlèvement paisiblement avec son époux.

En vérité j'ai honte de répondre à ce que mes ennemis n'ont pas honte de m'objecter... ah qu'ils se donneraient moins de peines pour me trouver des crimes ceux qui veulent me perdre s'ils avaient de tels délits à me reprocher.

Madame la marquise de Monnier est à 40 lieues de moi, sa famille qui suppose que nous avons beaucoup d'amour l'un pour l'autre est à Dijon. Je suis sous ses yeux, on ne peut être inquiet qu'un prisonnier du Château de Dijon aime de 40 lieues loin une dame que ses affaires domestiques retiennent invinciblement en Franche-Comté et qui d'ailleurs se respecte trop pour appuyer la calomnie en se rapprochant de moi ; mais quand on la supposerait moins raisonnable qu'elle ne l'est en effet qu'on réponde à ceci. Si ce n'est que l'amour qu'on veut empêcher, on s'aime de 100 lieues comme de 40, si ce sont des entrevues, elles sont toutes aussi impossibles ici qu'ailleurs et beaucoup davantage puisque toute sa famille habite cette ville. Ajoutez qu'il serait très imprudent que de longtemps elle retourne dans cette ville.

Si l'on considère la famille de madame de Monnier dans la transfération qu'on propose, on la sert très-mal, car il est certain que mon départ en cet instant peut la compromettre essentiellement. Quant à mon père il n'a et ne peut avoir qu'une raison pour demander que je sorte d'ici c'est qu'il n'y a gagné personne pour me persécuter.

Rassurez-vous, ô mon père, ma santé qui dépérit visiblement, ma poitrine qui est presque perdue, le chagrin qui me tue, vous délivreront de moi quelque pays que j'habite.

Pourquoi, mon père, veut-il m'envoyer en Alsace je l'ignore, mais je ne puis douter que son espoir est que je serai plus mal, plus resserré, plus hors de portée de tout conseil, de toute consolation, de tout ami, de tout défenseur, c'est sans doute qu il a arrangé que je ne pourrais ni écrire ni me défendre, on m'assure que j'aurai cette liberté, je le crois, le contraire serait une injustice que je ne craindrai pas de monsieur de Malesherbes, mais à quoi me sert cette liberté si je n'ai pas la faculté de l'exercer ? On me dit de prendre un avocat,un procureur,et c'est

avec 100 francs par an que je les paierai, les seuls ports de lettre doivent considérablement me déranger. On retient tous mes papiers, probablement on les soustrait, la plupart des correspondances relatives à mes affaires sont en Provence à des distances très considérables, mon père sait tout cela, c'est par le résultat de tous ces petits détails dont je n'ose pas fatiguer le Ministre qu'il espère se donner de nouveaux prétextes pour m'incriminer et me perdre, il sait que monsieur de Changey me traite avec bonté, et suit les ordres du Roi avec les égards qu'un homme honnête et sensible doit à un imfortuné il sait que monsieur de Montherot, homme estimé et considéré, plaide ma cause et détruit comme homme public les mensonges qu'on articule contre moi, il sait qu'à Pierre-en-Cise il ne trouverait ni émissaires, ni chefs qu'il lui fut facile de prévenir, que quiconque ne sera pas prévenu pour lui le sera contre. Il espère surtout qu'à force de me persécuter, il me précipitera dans quelques démarches inconsidérées. Mon père n'a donc pas une seule raison recevable pour exiger mon éloignement de Dijon.

J'en ai un grand nombre d'excellentes pour demander d'y rester.

Les préventions qu'inspirent de fréquentes transférations.

Les dépenses d'un déplacement. Le dépérissement de ma santé. L'éloignement des secours et des défenseurs dont j'ai besoin. Le désagrément de passer sous les ordres de nouveaux chefs infailliblement prévenus par mon père, mais surtout l'injustice formelle d'une prolongation de détention.

En effet, (et c'est ici le point le plus important de ma défense) le ministre a daigné me nommer des commissaires pour rapporter mon affaire et les attaques et défenses respectives. Le résultat de ce rapport, doit être l'obtention de ma liberté, ou la prolongation de ma détention, quel est donc, j'ose le demander, le motif qui peut décider à me charger de tort en attendant la décision de mon sort.

Que monsieur de Malesherbes me permette de lui rappeler un exemple de son équité dont je dois m'appuyer aujourd'hui, c'est cette ville qui me l'offre. Le Sr de Varenne a obtenu contre son père la levée d'une lettre de cachet parce que le ministre décida

qu'il était juste qu'il fut entendu librement dans ses défenses. Si j'en crois la clameur publique, ce Varenne était un sujet peu intéressant, mais n'importe il était homme et la justice est une.

Ma défense pourrait donc être renfermée en un mot et monsieur de Malesherbes l'entendra ce mot lui qui a plaidé avec une éloquence à jamais célèbre la cause de la liberté. *Si j'ai mérité d'être puni qu'on le constate légalement et que je sois légalement puni.*

Mais j'admets pour un instant que les bienséances qui après les lois régissent la société, forcent un ministre à écouter les sollicitations d'un père plutôt qu'une rigide et impartielle équité. Toujours est-il qu'en admettant le raisonnement de mon père, il faut m'enfermer pour le reste de mes jours. Oui il le faut absolument, et je le prouve sans réplique.

« Mon fils, dit mon père, doit cent mille écus, on le ferait arrêter pour dettes, il faut qu'il reste sous lettre de cachet parce qu'il vaut mieux qu'il soit mon prisonnier que celui de ses créanciers. »

Je remarquerai d'abord que selon le premier dire de mon père je devais quatre cent mille francs il se rapproche de la vérité pour cette fois et il ne s'en faut que d'un peu plus de 20 0000 livres qu'il ne l'ait atteinte mais supposons que je doive 10 0000 écus. Mon père qui s'est bien déclaré pour ne vouloir payer mes dettes que sur mon revenu et qui n'a que 11 000 livres par an à employer à cette liquidation puisque les pensions de madame de Mirabeau et les miennes sont de 1 000 écus, et que je n'ai que 14 000 livres de rente, à ce compte, dis-je, mon père est forcé de convenir que j'ai plus de vingt-sept ans de prison à endurer. Vous observerez que pour aider à cette liquidation mon père touche bien mes revenus, mais ne paie rien.

Il est vrai 1° que moins de 10 0000 livres paieraient mes dettes. 2° que mon père doit avoir 30 000 livres à compte, 3° que mes créanciers presque tous usuriers et usuriers poursuivis (voyez mes mémoires antérieures) ne demanderaient pas mieux que de s'arranger et que 4° ils le seraient depuis longtemps si on ne leur eut pas fait des propositions folles exprès pour les dégouter. Mon père oublie toujours que je ne suis interdit que de sa façon qu'à trop bon droit ma patience est lassée et que je n'attends autre chose que ma liberté pour attaquer l'interdiction qui n'est

pas soutenable, négocier avec mes créanciers et arranger mes affaires.

Qu'il n'aie donc pas, je l'en supplie, une si tendre inquiétude sur le sort que me préparent mes créanciers, celui qu'il m'a fixé est-il beaucoup plus doux? Ceux à qui je dois ne me laisseraient-ils pas plus de 100 livres par mois cette pension assignée ne me la paieraient-ils pas? ne me laisseraient-ils pas respirer en paix? Me tiendraient-ils dans les fers? Mais non, mon père, mes créanciers ne seront pas assez impitoyables pour me traiter comme je le suis.

Quant au décret de prise de corps je ne ferai que répéter, qu'on me juge et si demain j'étais libre, Mr. de Villeneuve serait à mes pieds et je dédaignerais de l'y fouler, mais la justice décidera entre nous, et l'opinion publique n'at-elle pas déjà décidée.

Résumons ceci :

Si l'on admet le raisonnement de mon père relativement à mes dettes, je dois être enfermé pour le reste de mes jours, le ministre prononcera-t-il cet arrêt, mais ai-je mérité qu'il le prononce?

Mon père n'allègue que cette raison pour prolonger ma détention.

Le décret de prise de corps dont je suis grêvé qu'on ne fit pas exécuter lorsque j'étais libre qui ne peut pas soutenir un coup d'œil sérieux n'est pas et ne saurait être une raison.

Passons maintenant au déchaînement de ma famille dont on s'avantage tout.

Toute ma famille est contre moi, toute ma famille, c'est-à-dire *mon père, mon oncle, mon beau-père et un de mes beau-frères.*

Mon père, et n'est-il pas directement ma partie? il a mangé mon bien, oui mon bien, car une substitution n'est qu'un dépôt, il m'a poursuivi depuis mon enfance avec une haine implacable, m'a desservi en tout et partout, il accumule les calomnies, les trames de toute espèce contre moi, cela n'est que trop évident.

Mon oncle, mais mon oncle peut-il faire autre chose que soutenir mon père qui grâce à son dérangement n'aurait pas de quoi vivre si son frère ne le soutenait pas?

Mon beau-frère, homme vil, ne s'ôte-t-il pas toute créance du

moment où il ose paraître contre moi? quoi monsieur Du Saillant installé avec sa famille depuis cinq ans chez mon père d'où il m'a chassé; cet homme qui n'a pas craint d'être le délateur, l'espion, le calomniateur, le persécuteur de sa belle-mère; cet homme qui ne dédaigne pas, que dis-je, qui met à profit les plus vils moyens pour se concilier la bienveillance de mon père, et l'irriter contre toute sa famille, qui n'a pas rougi d'entendre son beau-père proposer à ma mère d'assurer tout son bien à une de ses filles épouse de ce beau-frère si vanté, quoi? M. Du Saillant peut se déclarer contre moi et ne pas exciter l'horreur de tous les gens de bien? Sans doute, on lui sait gré de n'être pas du moins hypocrite (1). M. Du Saillant est contre moi, je le crois vraiment, eh, quel autre intérêt a-t-il que de nous détruire tous? ne s'est-il pas déchaîné contre mon frère et mon autre sœur? d'autant plus dangereux dans ses infâmes complots que l'enthousiasme qu'il affecte pour son père fascine plus sûrement les yeux de celui-ci, qui ne voit pas qu'un fils dénaturé peut et doit être un gendre intéressé (qu'on interroge M. Du Saillant père sur M. Du Saillant fils).

Mon beau-père, ah je le respecte trop pour lui plonger un poignard dans le sein, mais si je disais un mot; Oh mes juges respectez les secrets domestiques, et croyez que vous ne connaisez que les moindres de mes malheurs. . . . .

Mon beau-père est trompé... ce n'est pas par moi qu'il sera détrompé, je préfèrerais ma perte à une telle extrémité, mais que madame de Mirabeau ose paraître, qu'elle profère une plainte, que cette plainte me soit communiquée ma réponse est prête.

(1) Il faut comparer la lettre de Mirabeau adressée à son beau-frère Du Saillant « 12 janvier 1775 château d'If » : « Mon cher frère, je comptais sur votre amitié, avant que vous m'en eussiez donné autant de preuves. J'apprends de partout que vous me les prodiguez tous les jours avec un zèle et une activité qui font honneur à votre cœur, et que je mérite par mon attachement pour vous. Continuez-moi tous vos sentiments, et rendez-moi heureux de votre bonheur, puisque le mien semble échappé sans retour. Mes vœux et ma tendre amitié ne se démentiront jamais pour vous.

Mirabeau, fils. »

(*De Loménie :* Les Mirabeau, II. 578).

Voilà donc toute ma famille et tant d'autres parents,... toute la famille de ma mère, et cette mère qui chassée de chez elle depuis 15 ans, oublie ses maux pour ne s'occuper que des miens, pour ne penser qu'à mes affaires, tandis que j'ai refusé constamment de m'occuper des siennes que je lui ai crié sans cesse : permettez que je sois neutre et que je gémisse en silence, ô ma mère, le ciel est témoin, que j'ai cru agir honnêtement, je me suis trompé sans doute, et il m'en punit.

Je finis des écrits que je voudrais au prix de mon sang ne pas avoir été forcé de commencer, je ne prendrai plus la plume pour répondre à des imputations plus que détruites, plus qu'absurdes, plus qu'insensées. S'il en est de nouvelles, et qu'elles me parviennent, je leur opposerai des faits sans revenir encore sur les motifs d'un acharnement qui répand trop d'amertume sur ma vie, pour que je ne cherche pas à en détourner les yeux.

Je ne me plaindrai plus, c'est au ministre à me sauver, s'il m'en trouve digne. Je mérite d'autant plus son intérêt, j'ose le dire que je suis poursuivi par des ennemis plus puissant. Ma santé me rend toute transfération dangereuse et intolérable, sans compter les raisons que j'ai de craindre un piège dans une proposition faite par mon père.

Quoi qu'il en soit je me laisse, et m'abandonne à mon sort si j'eusse eu toute autre persécuteur qu'un père, j'aurais lutté avec courage, mais ma constance est lassée, les plaies du cœur ne se cicatrisent point avec la haine d'un père.

Si l'on veut absolument que je quitte Dijon, serait-il déraisonnable de demander qu'on me mit à Paris, à l'abbaye, ou près de ma mère, de mes conseils, de mes amis, je puis tout espérer de la bonté de ma cause et de l'activité de mes défenseurs, peut-être même d'un moment favorable pour fléchir mon père, et dessiller ses yeux, je serais près du ministre que je n'en serais que plus sévèrement gardé, mais du moins je serais sûre que mon affaire serait bientôt décidée.

V

(Cf. p. 170).

Mirabeau au Ministre Amelot, 19 novembre 1780.

Archives nationales K. 164.2, 142. (Note marginale : « attendre les démarches du père. »)

Monsieur,

Dans la juste confiance que m'inspirent votre humanité et votre équité, j'ose recourir à vous pour me mettre à même de profiter des bontés que mon père, touché de mon repentir bien profond et bien sincère, et ému par le spectacle de mes longs malheurs, est au moins tenté de me témoigner. J'ai sû par ma sœur du Saillant, j'ai sû par ses amis que je pourrais espérer qu'on obtiendrait de lui un adoucissement à mon sort, s'il était possible de l'arracher à la bonté du Roi. Je ne lui demande pas autre chose que de m'accorder un ordre, qui me mettant à la discrétion de mon père, m'enjoigne d'aller et de rester où il me l'ordonnera. C'est assez prouver, je crois, combien j'ai à cœur de réparer mes torts, car un homme qui ne serait pas sûr de sa volonté de bien faire à l'avenir ne ferait pas une telle démarche. Souffrez qu'à cette considération j'ajoute celle du dépérissement de ma santé et de ma vue qui me menace d'une entière cécité à laquelle je doute que j'eusse la force de survivre, et ne doutez pas que l'extrême sensibilité de mon cœur qui m'a suscité tant de malheurs, tournée aujourd'hui toute entière vers la reconnaissance et l'amour de mes devoirs ne me fasse vous porter au premier rang de mes bienfaiteurs.

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Mirabeau fils.

Au donjon de Vincennes, 19 novembre 1780.

VI

(Cf. p. 189).

Mirabeau au Ministre Vergennes, 29 septembre 1782.

Archives nationales K. 161.2, 155 (Exceptée la souscription de la main d'un copiste).

Monsieur le comte,

Souffrez que je m'adresse à vous comme au mandataire de l'autorité de mon Roi, qui a le plus de titres à la confiance et au respect des citoyens, pour lui porter mes réclamations et mes craintes sur la situation équivoque et précaire à laquelle on me réduit.

Vous savez, monsieur le Comte, quel procès m'attira en Franche-Comté, puisque vous m'avez bien voulu y servir auprès du conseil d'Etat de Neuchâtel, qui devenait par les circonstances, en quelque sorte juge du plus important incident de cette affaire. Lorsque je vins me remettre dans les prisons de Pontarlier pour faire tomber l'atroce sentence qui me condamnait à perdre la tête pour un crime imaginaire, je n'y vins que de l'aveu de mon père, aux ordres duquel une lettre de cachet me met purement et simplement: J'ose vous supplier de ne pas perdre de vue cette circonstance.

Ce n'est qu'après six mois de procédures et de chicanes inexprimables, que j'ai pu amener mes parties à signer une transaction honorable pour moi, mais sûre pour elles, aussi bien que pour M[me] de Monnier. Cette transaction a été signée par M[me] et M. de Ruffei que vous honorez de vos bontés.

Vous croyez bien, M. le Comte, que six mois écoulés en prison, où il a fallu me résigner à rester, et dans la lice des avocats et des procureurs qui s'évertuaient à obscurcir la lumière du jour, ont nécessité de grandes dépenses, que d'ailleurs la nature d'une procédure si grave emportait seule. J'ai mes comptes en règle appuyés de leurs pièces justificatives ; et ces comptes montent à près de 12 000 francs. Cette somme ne vous paraîtra pas énorme, si, sans entrer même dans l'examen des détails, vous pensez qu'elle a suffi pour remettre ma tête sur mes épaules, à moi, l'aîné de ma maison, et nommé à toutes ses substitutions,

et pour rendre l'existence à ma co-accusée. Eh bien! M. le comte, mon père n'a pas pensé de même, et il s'obstine à ne pas me donner un sol de plus que les deux mille cent livres, qu'il a déboursées d'abord, y compris les frais de voyage pour me rendre à Pontarlier.

Vous croyez peut-être que j'ai des revenus indépendants de mon père sur lesquels il prétend que je puis payer les frais de mon affaire. Il n'en est pas un mot, Monsieur le comte. Mon père s'est fait nommer curateur à l'interdiction qu'il fait prononcer contre moi il y a neuf ans sans nulle opposition de ma part, et je n'ai précisément que ce qu'il me donne. Or, je n'ose vous le demander. Le seul acte de m'envoyer à Pontarlier me remettre et suivre mon affaire, n'était-il pas un engagement personnel de me fournir les avances nécessaires pour mon procès? Eh bien! M. le comte, mon père pendant mon séjour à Pontarlier, a confirmé cet engagement d'une manière indirecte mais évidente dans la plupart de ses lettres.

Il m'a donc fallu, M. le comte, recourir à la bourse de mes amis pour faire face aux frais de mon procès; et quand il a été fini, quand toutes mes représentations les plus respectueuses, mais les plus énergiques et les plus irréplacables, ont été vaines auprès de mon père, je n'ai eu de parti à prendre que d'attendre ici les moyens de satisfaire à mes créanciers ou du moins d'assurer leurs créances; car j'aurai l'honneur de vous observer encore, M. le comte, que je me suis réduit à demander à mon père de me cautionner, nouveau refus, et de plus ordre en vertu de l'ordre du Roi dont je vous ai parlé ci-dessus, de me rendre en Provence.

Certainement c'est là mon premier vœu et mon premier intérêt puisque je dois y trouver un oncle que je respecte que je chéris, et qui se donne de grandes peines et fait d'utiles efforts pour arranger les affaires de ma maison; puisque j'y trouverai une épouse jeune, aimable, qui sera une des plus riches héritières du Royaume, que je n'ai pas cessé d'estimer et d'aimer, et qui n'est rien moins qu'éloignée de se réunir à moi, aujourd'hui que le procès qui avait mis une barrière entre nous est terminé; ce n'est pas sans doute le moindre de mes chagrins et de mes malheurs que celui de me donner malgré moi-même le

coup d'œil de différer une réconciliation que j'ai tant à cœur, et sans laquelle je ne recouvrerai jamais tous les avantages de mon existence naturelle.

Mais, Mr. le comte, puis-je m'acheminer en Provence avant que d'avoir arrangé mes affaires. Outre que je n'en ai pas la possibilité physique, faudra-t-il donc me donner la réputation et toutes les apparences d'un banqueroutier, et d'un banqueroutier ingrat. Il le faut pourtant, ou rester, ou dévoiler et rendre publique l'inconcevable dureté de mon père.

Cependant je le connais, et j'ai trop éprouvé les suites infaillibles de son courroux. Trente-huit lettres de cachet ont déjà frappé ma famille ; j'ai été la victime d'une partie de ces ordres ; je ne saurais me résoudre à l'être du trente-neuvième. Trois ans et demi et dix jours du donjon de Vincennes sous le prétexte d'un procès criminel que j'ai gagné lorsqu'on m'a permis de le défendre, ont lassé mon courage sur les prisons d'état. J'aimerais mieux périr que d'y rentrer, et je suis tout résolu à l'alternative.

Mais observez, Mr. le Comte, que par la nature de l'ordre du Roi qui me grève, je peux sans aucune information nouvelle, sans même aucune imputation, et au premier signe de mon père y rentrer.

Cet ordre, j'ose le dire ; est inconcevable, est inoui. Le Roi n'a ni dû ni pu se départir, de ses droits de protection, et de jurisdiction sur moi, me déclarer en quelque sorte hors de l'empire de la loi, et de sa volonté.

Je réclame donc contre cet ordre, et j'ose demander en même temps l'assurance que le gouvernement ne sévira plus contre moi sans m'entendre. A dieu ne plaise que je sollicite une liberté licentieuse, une liberté illimitée. Non, je ne veux qu'opposer un rempart aux calomnies obscures qui pourraient séduire de nouveau les Ministres du Roi et surprendre leur religion.

Daignez, Mr. le Comte, protéger un désir si naturel, une demande si juste. Je me retire en lieu de sureté ignoré de ma famille et de mes amis même. Mais au moment où le Ministre daignera me donner sa parole que je n'ai rien à craindre de l'autorité, et qu'elle ne m'inspecte point à tort mon malheur, j'irai lui rendre compte de ma conduite et le supplier de faire

quelques démarches pour amener mon père à des sentiments plus justes et plus paternels. Ah ! Mr. le Comte si un homme qui jouit d'une aussi grande considération personnelle que vous, daignez dire un mot, j'en attendrais mon salut, et vous conquéreriez par la reconnaissance un homme très-dévoué à tout ce qu'il aime.

Recevez avec indulgence, Mr. le Comte, cette esquisse, que j'ai resserrée autant qu'il m'a été possible de ma situation vraiment triste et douloureuse.

Si par hasard on ôsait vous dire que je vous en impôse, daignez m'admettre à la preuve, et vous vous indignerez des détails que je pourrais ajouter.

Sujet du Roi, déjà obligé par vous, et surtout malheureux, j'ai cru avoir des droits à votre commisération généreuse. Il est si digne de l'homme qui aux qualités d'un grand ministre réunit toutes les vertus morales ; de rendre à la société un citoyen notable, à une famille honorée de la bienveillance publique, un jeune homme qui n'aspire plus qu'à trouver dans le bonheur domestique un port assuré contre les orages qui ont agités sa vie et le dédommagement de ses malheurs ; un tel projet est digne de vous que je n'ai pas cru pouvoir m'adresser mieux qu'à vous, Mr. le Comte.

Aux âmes telles que la vôtre il suffit pour faïre le bien du plaisir de le faire. Que je serais heureux si dans une si bonne œuvre, vous trouviez une sorte de récompense personnelle en recueillant les fruits de vos bienfaits, qui versés dans une âme sensible, pourraient peut-être me rendre digne d'être utile à mon bienfaiteur.

Permettez-vous que pour premier témoignage de ma reconnaissance, je vous donne sur les affaires de Genève, un avis important, que mon séjour ici me procure l'occasion de vous faire passer, et que je n'ai pas cru devoir prendre la liberté de vous envoyer sans votre permission. Il s'agit des tentatives que font plusieurs puissances pour exciter et faciliter les émigrations des citoyens de Genève.

Je suis avec un très-profond respect.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le Comte de Mirabeau, fils.

A Neuchâtel le 29 *septembre* 1782.

VII

(Cf. p. 190.)

Mirabeau à son père. 3 octobre 1782.

Archives nationales. k. 164. 2, 156. (Copie).

Mon père,

Quelque illimité que soit le terme que vous daignez assigner à des créanciers qui sans doute pourraient sans injustice se regarder comme privilégiés sur tous autres, vous faites disparaître du moins la principale crainte qui me retenait ici, et je ne redoute plus, si je viens à leur manquer, de leur laisser pour toute reconnaissance un procès. Maintenant donc que je ne suis plus leur caution unique et nécessaire, maintenant que je crois pouvoir m'éloigner sans honte, je pars pour la Provence où vos ordres, mes vrais intérêts et mon tendre respect pour mon oncle m'appellent. Ce n'est pas que plus d'un avis sinistre n'essaie de voir ma rentrée en France comme le premier pas vers une nouvelle prison. Je ne saurais le croire, mon père, quelque mécontentement que vous me témoigniez par la tournure de votre lettre ; car assurément je n'ai pas mérité un nouvel arrêt de proscription, et quand ce que vous semblez insinuer de mes dissipations à Pontarlier serait vrai, ce qui n'est assurément pas ; quand ce motif serait suffisant pour attenter à ma liberté, toujours pourrais-je dire, j'ai fourni 200 louis de ma poche à mon affaire outre l'impression gratuite de mes mémoires, qui est un objet de plus de 150 pistoles.

Qui osera soutenir que j'ai consumé dans cette affaire deux mille écus de plus qu'il n'était nécessaire ? Je n'avais donc pas si grand tort de demander le reste.

Quoiqu'il en soit, mon père, je pars pour vous obéir, aussitôt que je le puis. Si, ce que je ne croirai jamais, je donne au hasard, en me livrant aux sentiments de confiance dûs à un père et à un père tel que vous, je n'y survivrai pas sans doute, mais

je préférerai de succomber sous un tel coup au malheur de l'avoir prévu.

Je suis avec un profond respect.

Votre, etc.

3 oct. 1782

VIII

(Cf. p. 246.)

Mirabeau à Talleyrand, 31 juillet 1786, (déchiffré).

Archives du ministère des affaires étrangères. Papiers de Mirabeau.

31 juillet.

Votre lettre est très-sévère, elle l'est trop assurément et vous aurez bien du regret quand vous aurez lu ma justification ; elle est simple.

Premièrement : le mémoire sur les administrations provinciales (je commence par là, attendu que l'avoir livré depuis que le Ministre l'a reçu de moi et qu'il est ainsi devenu son bien, serait à mes yeux une véritable infamie, et cela même, ce me semble, aurait dû vous prouver suffisamment que je ne l'avais pas fait). Le mémoire est dans les mains de monsieur Clavière depuis cinq années, c'est-à-dire, depuis le milieu de 1781 (1). Sur cela j'atteste : I° M. Jeanneret qui a vu ma consternation, et tout ce que j'ai fait pour le ravoir, au moment où monsieur Brissot de Warville, ignorant absolument de qui venait cet écrit, m'apprit comme une chose indifférente, qu'il allait le faire imprimer. II° M. Clavière lui-même a qui je donne blanc-seing sur les détails parce qu'ils ont trop de témoins pour pouvoir être falsifiés. Il a reçu de moi ce mémoire à Neuchâtel en Suisse où je lui laissai en dépôt une foule de papiers. Il dit que M. Brissot de Warville que je ne connaissais pas même alors, le lui a volé en Irlande, et se lamente de cette friponnerie.

III° M. Panchaud qui pouvait m'éviter la peine de vous écrire tout cela, en vous le disant ; car je le lui ai appris fort peu de

(1) Il faudrait lire « quatre années » et « 1782. »

jours avant mon départ et peut-être ce jour-là même, en présence de MM. Jeanneret et Schweizer qui savent que j'ai dit à M. Clavière : Vous mériteriez que je fisse coucher vous et Warville, ce soir à la Bastille. Maintenant que devient toute votre diatribe sur le petit amour propre, et ce que je dirai, et ce qu'on me répondra, et ce que j'aurai empêché, retardé? en quoi suis-je coupable, je vous prie ? N'étais-je pas maître de mon manuscrit? Pouvais-je deviner en 1781, ce que le Ministre des finances me demanderait en 1786 ? Ne saviez-vous pas que ce mémoire existait depuis longtemps, vous qui le possédiez depuis 2 ans ? Pour quoi ne m'avez-vous soupçonné d'en avoir révélé le secret le jour où il est devenu tel, vous qui n'ignoriez pas que ce mémoire avait dans l'origine été destiné pour le public ?

En vérité, avant de traiter durement ceux qu'on aime, il faudrait être du moins sûr d'avoir raison, il faudrait surtout essayer toutes les suppositions avant que de soupçonner son ami d'une chose malhonnête. Comment se peut-il que vous les ayez épuisées toutes contre moi et que vous n'en ayez pas trouvé une pour?... Je serais très fâché que ce mémoire fût connu, dès qu'il peut être utile. Je n'ai rien épargné et je n'épargnerai rien pour qu'il ne le soit pas ; mais je dois vous dire que M. Dupieron (1), que le comte d'Entraigues, que Dupont même l'ont aussi depuis plusieurs années ; et que vous n'avez pas plus le droit de vous en étonner que vous n'aviez celui de supposer que je l'avais donné d'une manière malhonnête, tandis que j'avais tant de manières honnêtes de l'avoir donné.

Deuxièmement. Me prend-on pour un enfant de me faire une tragédie à propos du mémoire apostillé de Foulon ? Ce n'est point de M. Pauchaud que je le tenais. A la vérité, il me l'a communiqué. Mais je n'ai pas-même pensé alors à le faire copier, et j'y aurais pensé que je n'en aurais pas eu le temps. C'est monsieur de Calonne qui me l'a donné lui-même, ce mémoire. Je ne sais pas depuis quand c'est un crime de garder des pièces aussi intéressantes pour son instruction quand la condition de ne pas les copier n'a point été faite. C'est peut-être cette belle morale qui fait que vos diplomaties sont si instruites ! à la vérité c'est une faiblesse d'avoir laissé prendre à Clavière ce mémoire noté de

(1) Peut-être « Dupeyrou ». Cf. *Mémoires de Brissot*, p. 269 seq.

ma main et non de celle d'aucun autre ; mais il le saisit avec la familiarité qu'il avait chez moi, et qu'augmentait encore en ce moment l'avantage de m'avoir procuré la réponse de la Noraye et un autre papier beaucoup plus important. Jeanneret peut dire par quels indignes subterfuges, ce fourbe Genevois, qu'il doit m'être permis de n'avoir pas toujours si bien connu (car entre aimer l'argent et être perfide, il y a encore très-loin) m'amusa lors de mon départ, trois jours de suite et d'heure en heure sans me rendre ce mémoire. Mais enfin j'ai été trompé, je n'ai pas trompé ; je me suis compromis, je n'ai compromis personne ; j'ai encore une fois été joué par ma folle confiance, ou ma sotte facilité ; ce devrait être un motif de plus pour mes amis de me plaindre, et non de me blâmer, et certes il n'y a rien dans tout cela qui puisse justifier cette phrase très-amère, je ne puis dire l'effet que cela a produit sur moi... tous les ministres et tous les rois de la terre ne me feraient pas rester une minute à leur service, s'ils m'en écrivaient une pareille, et doutez-vous qu'elle ne me soit tout autrement cruelle, me venant d'un ami que je chéris très tendrement, et respecte de tout mon cœur assurément, mais auquel je ne saurais m'empêcher de déclarer que si cet effet qu'il ne saurait dire est de la méfiance de moi, de mes intentions ou de mes principes c'est tant pis pour lui beaucoup plus que pour moi ; car je suis trop au-dessus de tels soupçons ; et ils sont trop au-dessous de lui.

D'après cette déclaration, le secret tant recommandé des loteries n'a plus besoin de réponse, et quant à la recommandation très-réitérée d'une extrême circonspection je la ferai, si l'on veut à mon petit Coco, qui n'a pas quatre ans, car pour moi si l'on croit que j'en sois à ces A. B. C. pourquoi a-t-on affaire à moi ? Ce langage peut paraître âpre, sans doute, mais quand on a, comme je l'ai, la conscience de faire son devoir d'ami et de citoyen, avec toutes les forces qu'on a reçues de la nature, on n'aime pas à être maltraité ; et je ne le serai jamais impunément, tout est trop cher à ce prix.

Je ne suis pas étonné que le premier chiffre de Brunswick ait été si mauvais, nous étions bien pressés et bien novices. J'espère que les suivants seront meilleurs et je prie qu'on me mande ce qui en est. Au reste en fait de chiffres, il faut nécessairement

deviner quelquefois, car la plus légère différence que personne ne peut promettre d'éviter toujours, fait un contre sens incalculable...

IX

(Cf. p. 261).

Mirabeau au duc de Lauzun. 25 juillet 1786.

(*Archives du ministère des affaires étrangères.* Ms. France Vol. 1884 fol. 18 brouillon) M. le Dr Ed. Rott à Paris a eu l'obligeance de collationner ma copie avec l'original. Cf. l'imprimé presque identique dans le livre de M. Pallain : La mission de Talleyrand à Londres en 1792. Paris, Plon 1889. p. 38-40).

Berlin, le 25 juillet 1786.

Je n'ai pas encore reçu, Monsieur le duc, depuis que j ai quitté Paris, une seule lettre qui me parle soit de ceux qui ont des bontés pour moi, soit de la chose, à laquelle on a jugé à propos de m'occuper et qui, cependant, mériterait qu'on y donnât un peu plus d'importance. Mais j'ai eu occasion de beaucoup parler de vous et de vérifier, plus que jamais, combien vos idées, sur les pays que vous connaissez, sont justes et saines. Je ne saurais entrer dans ces détails aujourd'hui.

Je desire seulement vous encourager dans le beau et vraiment grand projet où je vous ai laissé : celui de tourner vos forces dans la carrière où tout vous appelle vers un changement de système sans lequel l'Europe errera toujours à l'aventure entre les agonies de mauvaises paix qui ne seront que des trêves indéfiniment ordonnées par l'épuisement réciproque et les horreurs de guerres aussi indécises que ruineuses.

J'ai beaucoup causé avec le duc régnant de Brunswick dont vous connaissez la sagesse et les talents, et qui parle de vous avec un très grand plaisir ; j'ai discuté avec lui cette idée prétendue chimérique d'une alliance entre la France et l'Angleterre ; il la regarde comme le sauveur du monde et comme n'ayant d'autre difficulté que les préjugés de la fausse science, et la tiédeur de la pusillanimité.

J'en ai parlé philosophiquement avec la légation anglaise, et j'ai trouvé milord Dalrymple et même son très britannique secrétaire de légation infiniment plus près de ces idées que je n'aurais osé espérer. Le lord m'a dit qu'aussitôt la nouvelle de la Confédération germanique, il avait dit au marquis de Carmarlhen et à M. Pitt qu'il n'y avait plus qu'un système pour l'Angleterre, celui d'une coalition avec la France, fondée sur la liberté illimitée du commerce, que M. Pitt lui avait répondu qu'outre que l'on n'était pas mûr à cette grande révolution, la France avait encore trop de jalousie contre l'Angleterre pour s'y prêter et que les deux ministres s'étaient accordés à soutenir qu'il était impossible que l'Angleterre fît les premiers pas, parcequ'ensuite, si nous ne nous y prêtions point, elle aurait inspiré gratuitement la méfiance aux puissances dont elle est obligée aujourd'hui de rechercher l'alliance.

J'avoue que je suis parfaitement de leur opinion en ceci.

J'ajoute qu'il me paraît impossible de persuader à l'Angleterre que nous songeons sérieusement à cette grande métamorphose de toute la politique du globe, aussi longtemps que nous aurons l'air de nous occuper presqu'entièrement du système maritime et de nous reposer absolument pour le maintien du système continental sur notre alliance avec la cour de Vienne, dont la puissance qui porte tous les jours sur de plus grandes bases, n'aura bientôt plus aucun contrepoids sur le continent; pas même le nôtre, puisque nous sommes partagés entre la terre et la mer, et que l'Empereur n'a et n'aura de longtemps que le développement de ses forces continentales.

Cependant, où marchons-nous, monsieur le duc? à recueillir les fruits amers d'une méfiance universelle, et à tomber dans les dernières syncopes de l'épuisement en voulant forcer la nature des choses qui ne permet pas que la même puissance ait les deux sceptres, qui nécessite la prodigalité de capitaux immenses et toujours renaissants pour créer et soutenir une puissance de mer, prodigalité incompatible avec l'incalculable dérangement de nos finances, qui surtout frappe de malédiction et de stérilité tous les efforts dont le but serait de substituer une puissance artificielle à celle qu'elle a donnée et dont elle réchauffe les germes et facilite les développements au-

tant qu'elle contrarie tout ce qu'on fait en dépit d'elle.....

Mais je parle de la guerre devant Annibal. Je ne veux, Monsieur le duc, que vous encourager à cultiver sur ce beau sujet votre propre pensée, appuyée de toutes les invitations de la nature, à tracer, comme vous savez faire, le parallèle du système continental et du système maritime, investi de toutes les entraves et de toutes les chausse-trapes de la politique ; à montrer la possibilité, j'ai presque dit la facilité d'asseoir sur l'éternelle et inébranlable base de l'intérêt commun l'alliance de deux pays qui doivent et peuvent commander la paix au monde ou qui ne cesseront jamais de l'ensanglanter en se déchirant.

Aimez-moi, Monsieur le duc, comme je vous suis dévoué ; donnez-moi de vos nouvelles et laissez-moi espérer qu'une fois le sort sera juste envers vous, et que vous remplirez enfin vos belles destinées.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

APPENDICE

Errata

Page 19. Note, lire : Vauvenargues.
» 34. Note, lire : Streckeisen-Moultou, 1865, 365. — Mémoires, etc.
» 246. Note, lire : Appendice VIII.

FIN DE LA TABLE

Saint-Amand (Cher). — Imprimerie DESTENAY, Bussière Frères

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Extrait du Catalogue général

Alexandre. R — *Le musée de la conversation*, répertoire de citations françaises, dictons modernes, curiosités littéraires, historiques et anecdotiques, avec une indication précise des sources, 2e édition, in-8 relié toile, tranches dorées . . . . 5 fr. 50

Bancroft, G. — *Histoire de l'action commune de la France et de l'Amérique pour l'indépendance des États-Unis*. Traduit et annoté par le comte A. de Circourt. Accompagné de documents inédits. 3 vol. in-8 . . 6 fr. »»

Bauzon, L.-F. — *Recherches historiques sur la persécution religieuse*, dans le département de Saône-et-Loire pendant la Révolution, t. Ier, l'arrondissement de Chalon, gr. in-8 . . . . 9 fr. »»

Beykert, J.-D. — *Biographie, relation de sa captivité à Dijon, lettres à sa femme*, 1793-1794. In-8 . . . . 4 fr. »»

Compain, L. — *Étude sur Geoffroy de Vendôme*, gr. in-8 . . . . 7 fr. 50

Correspondance inédite (1810-1881) **de Catherine, reine de Westphalie**, née princesse de Wurtemberg avec sa famille et celle du roi Jérôme, les souverains étrangers et divers personnages, publiée par le baron A. de Casse. In 8. . . . . 5 fr. »»

Correspondance de Madame la duchesse d'Orléans (1672-1722) extraite de ses lettres originales déposées aux archives de Hanôvre et de ses lettres publiées par M. L. W. Holland. Traduction et notes par E. Jaeglé. 2e édition revue et corrigée, 3 vol. in-8 avec portrait . . . . . 10 fr. 50

Daschkoff (la princesse, dame d'honneur de Catherine II). — *Mémoires écrits par elle-même*, avec la correspondance de cette impératrice et d'autres lettres. Publié sur le manuscrit original. 4 vol. in-12 . 12 fr. »»

Du Cange du Fresne. — *Histoire des comtes d'Amiens*. Publié d'après le manuscrit autographe conservé à la Bibliothèque royale. Avec notes et textes d'un certain nombre de pièces inédites. In-8 . . . . . . 5 fr. »»

Fagniez, G. — *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au XIIIe et au XIVe siècle*, gr. in 8. . . . . 12 fr. »»

Favre, E — *Eudes, comte de Paris et roi de France* (882-898). Gr. in-8 8 fr. »»

Flammermont, J. — *Histoire des institutions municipales de Senlis*. Grand in 8. . . . . 8 fr. »»

Forgeot, H. — *Jean Balue*, cardinal d'Angers (1421 ?-1491). Gr. in-8 7 fr. »»

Fournier, A. — *Napoléon Ier*. Traduit par E. Jaeglé. T. I et II (1769-1810) 2 vol. in-8 . . . . 7 fr. »»

Giry, A. — *Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions jusqu'au XIVe siècle*. Gr. in 8 . . . . 20 fr. »»

— *Les établissements de Rouen*. Études sur les institutions municipales de Rouen, Bayonne, Tours, Poitiers, etc. 2 vol. gr. in-8 . . . . . 25 fr. »»

Guerrier, W. — *L'abbé de Mably, moraliste et politique*. Étude sur la doctrine morale du jacobinisme puritain et sur le développement de l'esprit républicain au xviiie siècle. In-8 . . . . 3 fr. »»

Hallez-Claparède — *Réunion de l'Alsace à la France*. In-8 . . 5 fr. »»

Jacqueton, G. — *La politique de Louise de Savoie*, relations diplomatiques de la France et de l'Angleterre pendant la captivité de François Ier (1525-1526). Gr. in-8 . . . . 13 fr. 50

Junghans, M. — *Histoire critique des règnes de Childérich et de Chlodovech*. Traduit par G. Monod, et augmenté d'une introduction et de notes nouvelles. Gr. in-8. . . . . 6 fr. »»

Kohler, C. — *Étude critique sur le texte de vie latine de sainte Geneviève de Paris.* Gr. in 8 . . . . 6 fr. »»
Lamprecht, C. — *Études sur l'état économique de la France pendant la première période du Moyen âge.* Traduit par A. Marignan. Grand in-8 . . . . 12 fr. »»
Lasteyrie, R. de — *Études sur les comtes et vicomtes de Limoges, antérieurs à l'an 1000.* Gr. in-8 . . . . 5 fr. »»
Lefèvre-Pontalis, G. — *La panique anglaise en mai 1429.* Grand in 8 1 fr. 50
— *La fausse Jeanne d'Arc.* Grand in-8 . . . . 1 fr. 50
Lefranc, A. — *Histoire de la ville de Noyon et de ses institutions jusqu'à la fin du XIIIe siècle.* Grand in-8 . . . . 6 fr. »»
Leroux, A. — *Recherches sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne, de 1292-1378.* Gr. in-8 . . . . 7 fr. 50
— *Nouvelles recherches critiques sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne, de 1378-1461.* Grand in 8 . . . . 7 fr. 50
Lot, F. — *Les derniers Carolingiens, Lothaire, Louis V, Charles de Lorraine* (954 991). Avec une préface de A. Giry. Gr. in-8 . . . . 13 fr. »»
Malnory, A. — *Saint Césaire,* évêque d'Arles (503-543). Gr. in-8 8 fr. »»
Michel, F. — *Histoire des races maudites de la France et de l'Espagne,* 2 vol. in-8 . . . . 15 fr. »»
— *Les Écossais en France et les Français en Écosse.* 2 forts vol. grand in-8 . . . . 30 fr. »»
Monod, G. — *Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne.* 1re partie : Introduction. Grégoire de Tours. Marius d'Avenches. Grand in-8 . . . . 6 fr. »»
— 2e partie : Compilation dite de Frédégaire. Gr. in-8 . . . . . 6 fr. »»
Morel-Fatio, A. — *Études sur l'Espagne.* 2 vol. in 8. . . . . . 10 fr. »»
Muehlenbeck, E. — *Étude sur les origines de la Sainte-Alliance.* In-8 avec un portrait de M. de Krudener . . . . 7 fr. 50
— *Euloge Schneider,* 1793. Gr. in-8 . . . . 15 fr. »»
Nauroy, C. — *La duchesse de Berry.* Accompagné d'une liste de 202 portraits de la Duchesse, conservés au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale. In-18 jésus. . . . . 3 fr. 50
— *Les secrets des Bonaparte.* In-18 jésus . . . . 3 fr. 50
Pannier, L. — *Histoire de Saint-Ouen-sur-Seine.* 1re partie : Moyen âge, la noble maison de Saint-Ouen, la villa Clippiacum et l'ordre de l'Étoile, d'après les documents originaux. In 8. . . . . 2 fr. »»
Petit Dutaillis, C. — *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII* (1187-1226). Gr. in-8 . . . . 16 fr. »»
Pfister, C. — *Études sur le règne de Robert le Pieux* (996 1031) Grand in-8 . . . . 15 fr. »»
— *De Fulberti Carnotensis episcopi vita et operibus.* In 8 . . . 5 fr. »»
Philippson, M. — *Histoire du règne de Marie Stuart.* 3 vol. in-8 15 fr. »»
Pierling, P. — *Saxe et Moscou. Un médecin diplomate, Laurent Reinhuber de Reinufer.* In-8 . . . . 3 fr. »»
Prou, M. — *Étude sur les relations politiques du Pape Urbain V avec les rois de France Jean II et Charles V,* d'après les registres de la Chancellerie d'Urbain V conservés aux archives du Vatican. Gr. in 8 . . . 6 fr. »»
Servat-Loup (abbé de Ferrières). — *Lettres, texte, notes et introduction* par G. Desdevises du Dezert. Gr. in 8. . . . . 5 fr. »»
Un César déclassé, par un ancien fonctionnaire. In 18 jésus . 2 fr. »»

SAINT-AMAND (CHER). — IMP. DESTENAY, BUSSIÈRE FRÈRES


Stanford University Libraries
3 6105 013 427 435

